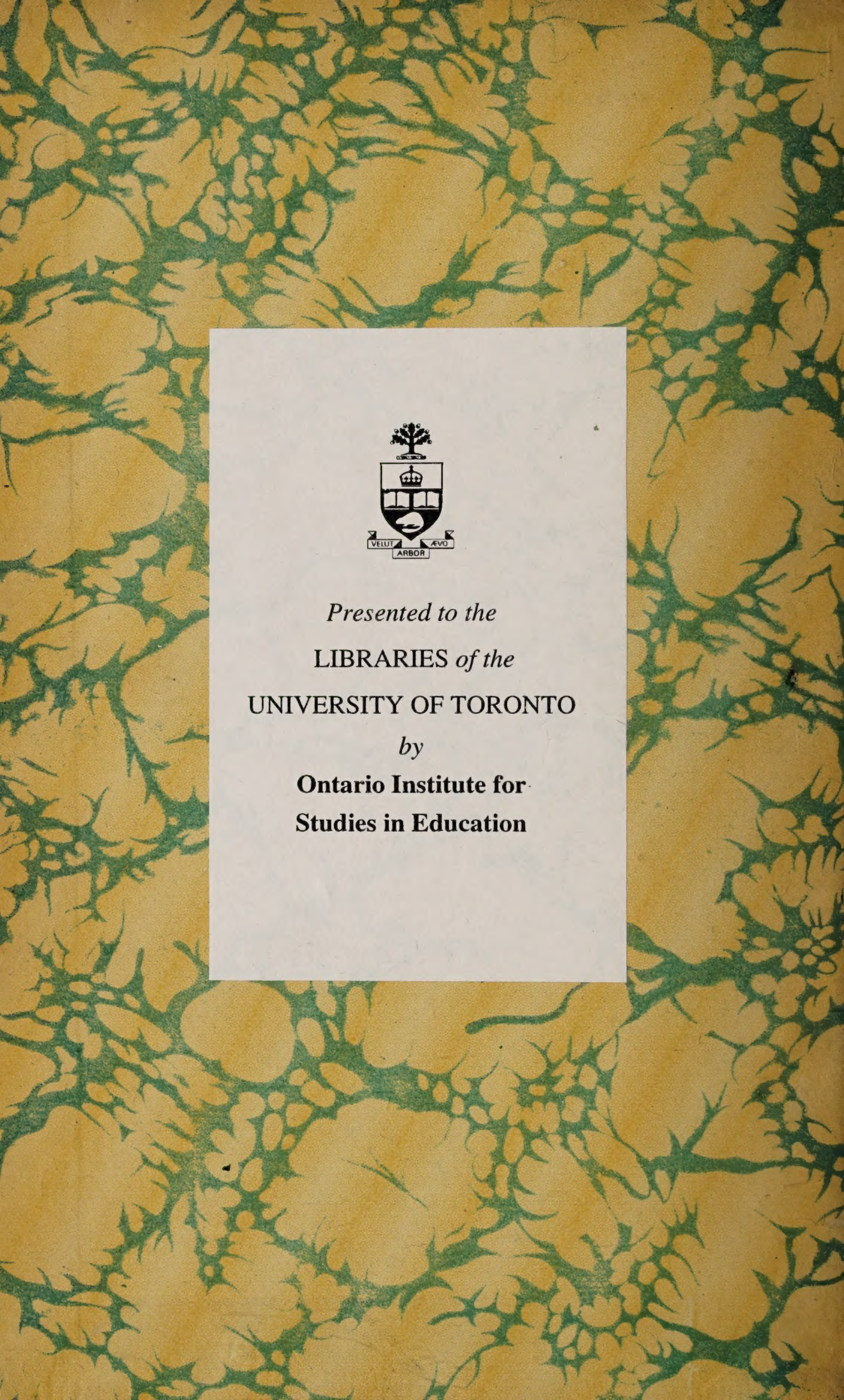



VELUT
ÆVO
ARBOR



6/6 nt

3/6

CANADA

ET

CANADIENS

Dr ADRIEN LOIR
Professeur à la Faculté de Médecine
de Montréal.

CANADA

ET

CANADIENS



LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE
E. GUILMOTO, Éditeur
6, Rue de Mézières, PARIS

CANADA

ET

CANADIENS

CHAPITRE PREMIER

ÉTONNEMENT DU FRANÇAIS ARRIVANT AU CANADA

I. La province de Québec. — II. La partie anglaise, l'Ontario. — III. L'Ouest, la prairie. — IV. L'immigration actuelle. — V. Les gens de l'Ouest ignorent l'Est. — VI. Les gens de l'Est ignorent l'Ouest. — VII. Manque d'homogénéité du Canada. — VIII. Comment je partis au Canada.

I. — Le Français qui arrive au Canada va d'étonnement en étonnement. Quelle que soit l'étude qu'il ait faite de ce vaste pays, il est surpris, en arrivant dans la province de Québec, de trouver des cousins qui parlent sa langue et vivent en communauté d'idées avec lui, des confrères, s'il est médecin, qui ont une éducation puisée aux mêmes sources. Lors-

qu'il songe que ces Canadiens, au nombre de près de deux millions, ont ainsi conservé leur langue, il se demande comment ils ont pu résister pendant des siècles à l'envahissement des anglicismes que lui, en arrivant au pays canadien, subit si facilement quand il va dans le milieu anglais.

Les bords du Saint-Laurent l'impressionnent. S'il pénètre un peu dans le pays, la forêt canadienne se montre avec toute son ampleur, puis ce sont les lacs et les chutes d'eau, c'est le pays béni de l'eau et de la houille blanche.

II. — S'il poursuit son voyage à l'Ouest, la province d'Ontario avec ses cultures fruitières, ses petites villes manufacturières, lui fait l'effet d'un pays déjà en pleine évolution économique. C'est la partie anglaise proprement dite, tandis que la province de Québec est la partie française.

III. — Cette impression d'étonnement persiste à mesure qu'il pénètre dans le Grand-Ouest. Après plusieurs jours de voyage en chemin de fer, après avoir traversé les forêts qui l'ont déjà émerveillé dans les provinces maritimes, il voit peu à peu les arbres disparaître, le pays devenir plat, c'est la mer immense de la prairie jusqu'à l'horizon, à perte de vue, pas un monticule, pas un bouquet de couleur verte, pas même un seul arbre isolé; c'est la solitude, rien ne peut rendre cette sensation, aucun paysage ne me l'a fait éprouver auparavant. Les grandes plaines de l'Amérique du Sud sont limitées, il y a des arbres, elles ne m'ont pas donné l'aspect d'immensité sans fin de la prairie canadienne.

Cette prairie fut autrefois le fond d'une mer;

puis, des millions de buffalos y ont vécu en broutant son herbe et en fécondant son sol, ils ont maintenant disparu devant les cultivateurs ; mais, de temps en temps, dans les régions où il y a encore de la terre vierge, on voit les sentiers où ces buffalos sauvages, aujourd'hui relégués dans les jardins zoologiques, passaient par troupeaux, toujours à la même place, les vaches suivant le taureau. Ils ont laissé à la surface ces marques de leur passage et, dans le sol, un engrais bienfaisant.

IV. — Aujourd'hui les colons sèment leur blé, ils sont les seuls maîtres de la grande plaine. Auprès de chaque station du chemin de fer ils édifient ces élévateurs dans lesquels ils reçoivent et conservent le grain de la récolte jusqu'au moment où les wagons des différentes compagnies viendront le prendre pour le transporter sur les marchés du monde. Ces chemins de fer, ils s'étendent d'une rive à l'autre de ce continent et les trains amènent sans cesse, chaque jour, des émigrants qui, de tous les points du globe, convergent vers cette prairie qui les attire.

Ces hommes s'arrêtent le long des voies ferrées, construisent des maisons à côté des élévateurs et les villages se forment les uns après les autres. De temps en temps, souvent, une église surmontée de sa croix catholique prouve au Français que des Canadiens de sa langue sont venus là, coloniser cette région. Dans de petits cottages vivent les *habitants* (1) groupés autour de leur clocher.

(1) On désigne par ce mot les cultivateurs, les paysans, les fermiers Canadiens-français, ceux qui s'occupent des travaux de la terre. « L' « habitant », dans l'appréciation des nationalistes n'est

Voici une grande cité au milieu de la prairie, c'est Winnipeg. Cette ville toute nouvelle qui compte déjà plus de 100.000 âmes est située dans l'Ouest où se dirige le mouvement colonisateur. Ces immenses régions commencent à se peupler et le gouvernement canadien a été obligé de faire, à l'Ouest du Manitoba, la région du blé, entre cette province et les Montagnes Rocheuses, deux nouvelles divisions politiques. Depuis 1905, la province de la Saskatchewan et celle de l'Alberta ont été créées. Elles commencent au Sud, à la frontière des États-Unis, et vont jusque dans les territoires inconnus du Nord. D'après les recensements de l'époque, on a donné à ces régions des députés au prorata de leur population. La Saskatchewan en a eu dix et l'Alberta huit. Les députés, nommés par circonscription régionale, représentaient donc les différentes régions de la province. Après leur nomination seulement on a songé à désigner la capitale de chacune des provinces. Le choix n'a été fait ni par Londres, ni par Ottawa, siège du gouvernement fédéral canadien, mais ce sont les députés élus du peuple habitant le pays même qui ont choisi, dans l'Alberta, Edmonton,

« pas un Canadien de la même façon que le citoyen de Montréal, « de Toronto ou de Winnipeg. Bourassa, un de leurs députés, « estime que l' « habitant » a une histoire plus vieille que le Canada « lui-même ; que le mouvement nationaliste dans Québec plonge « ses racines dans la France qui précéda Napoléon, l'unification « de la France moderne et la découverte elle-même du Canada ; « enfin que le Canadien-français d'aujourd'hui est plus français « que le Français de France, parce qu'il remonte, dans la tran- « quillité introublée de son tempérament, aux jours anciens où « ses ancêtres étaient de simples paysans ou montagnards des « provinces françaises. »

(Extrait d'un journal nationaliste de Montréal).

tandis que la Saskatchewan se donnait pour capitale Régina. Cette façon de choisir la capitale d'une colonie est encore bien faite pour exciter l'étonnement du Français habitué à tout voir se décider à Paris.

Plus loin ce sont les Montagnes Rocheuses et derrière celles-ci la Colombie Britannique et l'Océan Pacifique. Le train vous a fait traverser cette immense contrée de l'Est à l'Ouest en suivant la route autrefois parcourue par La Verendrye, le premier Français qui porta jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses l'étendard de l'ancienne France.

Dans aucun pays du monde je n'ai eu l'impression de vitalité intense que m'a donnée l'Ouest du Canada. En Australie, le voisinage des États-Unis ne se fait pas sentir comme ici, l'impulsion n'est pas aussi vive. En Afrique du Sud, en Rhodésie, on sent la volonté de Cecil Rhodes à la suite duquel on a marché si longtemps de l'avant, mais l'impulsion est moins générale, elle ne semble pas venir de chacun en particulier. Dans l'Amérique du Sud on est dans un pays de vieille civilisation.

V. — Mais l'étonnement ne cesse pas encore. C'est à peine si les Américains venus ces dernières années dans l'Ouest coloniser le Canada connaissent de nom les régions de l'Est. Ils ont pour les habitants de celles-ci le mépris que les nations jeunes ont pour les vieux pays. Lorsque le Français retourne dans la province de Québec, il n'y trouve presque personne ayant idée de ce que l'on désigne sous le nom de Grand-Ouest.

VI. — Il n'y a pour les Canadiens-français dans

cette contrée, qu'un seul point les intéressant : la province de Québec ou le Canada français. Dès que le Canadien-français a un peu d'argent à dépenser en un voyage, il ne rêve qu'à aller visiter les vieux pays, la vieille mère-patrie, la France ; il ne songe pas à aller dans l'Ouest, voir son propre pays.

VII. — Le Canada manque d'homogénéité, les éléments qui le forment font un assemblage disparate, c'est ce qui frappe le plus le voyageur qui l'habite quelque temps. Si on ne le parcourt pas dans toute son étendue, en vivant un peu dans chaque région, on ne vit pas de la vie de ce peuple. Les distances même d'une ville à l'autre sont si grandes, le nombre des colons est encore si faible par rapport à l'étendue, les colons sont d'origines tellement différentes qu'il faudrait aller voir chaque communauté pour se faire une idée de l'ensemble.

Le développement économique du Canada est extraordinaire. Deux lignes de chemins de fer parallèles traversent le continent de l'Atlantique au Pacifique. Elles se sont faites sans bruit et cependant chacune d'elles est presque aussi longue que le transsibérien. Elles ont apporté la vie et la richesse dans tout ce pays.

VIII. — Au mois de juin 1906, j'ignorais tout du Canada, comme la majeure partie de nos compatriotes. J'avais vu, à Paris, chez M. le conseiller d'État, Louis Herbette, un certain nombre de Canadiens, mais en conversant avec eux je n'avais pas pu me rendre un compte exact de ce qu'ils représentaient, je les croyais des exceptions. Je savais qu'on donne le nom d'oncle Herbette à celui qui, depuis

trente-cinq ans, se dévoue pour aider les Canadiens qui viennent en France à recueillir un peu de notre patrimoine intellectuel commun, mais j'ignorais à quel point nos cousins ont conservé l'idéal français.

Lors donc que M. Herbette (1) m'eut décidé à partir au Canada, je croyais le pays d'influence anglaise beaucoup plus que française.

Je fus chargé d'aller représenter l'Association française pour l'avancement des sciences au Congrès médical de Trois-Rivières.

Je savais me rendre dans un pays où je retrouverais des gens de ma race, mais je me figurais que cet élément était peu important et noyé, pour ainsi dire, dans l'influence anglaise. Au contraire, ma surprise fut grande en constatant que le Français est, dans la province de Québec, aussi vivant que dans notre patrie. Depuis cent cinquante ans, nos cousins d'Amérique ont appris à lutter contre l'envahissement de la langue anglaise, et la fondation de ces congrès de médecins de langue française est une des formes de cette résistance à l'heure actuelle.

C'est à la suite de ce congrès, qui réunissait près de cinq cents membres, que j'eus l'honneur d'être reçu à dîner à Government house à Ottawa par Lord Grey, gouverneur général du Canada, qui était venu voir mon laboratoire de l'Institut Pasteur à Bulawayo, lors de ma mission au sud du Zambèze en 1902. Il était alors collègue du docteur Jameson et administrateur de la Chartered C° de l'Afrique du Sud.

(1) Le gouvernement français vient de charger M. Herbette d'aller représenter notre pays aux fêtes du tricentenaire de la prise de possession de Québec.

C'est après cette réception que je fus chargé par le gouvernement canadien d'une mission dans le Grand-Ouest, dans la prairie, et qu'enfin je restai à Montréal comme professeur à la Faculté de Médecine de l'Université française de cette ville.

CHAPITRE II

AU CANADA

II. De Paris à Montréal. — II. Canada de l'Est. — III. Les Canadiens conservent leur langue. — IV. Évolutions des Canadiens-français. — V. L'Anglais et le Canadien-français. — VI. La Saint-Jean-Baptiste à Montréal. — VII. Le Grand Ouest. — VIII. Le Canadien-français et le Français de France.

I. — Le 15 juin 1906, je partais de Paris pour m'embarquer au Hâvre à bord de la *Provence* des Transatlantiques à destination du Canada. C'était un samedi. Le vendredi suivant, j'étais à New-York et le lendemain matin à Montréal. C'est dire que le Canada n'est pas bien loin de nous.

Le Canada, on le sait, est un très grand pays qui occupe le Nord de l'Amérique, s'étend tout le long de la frontière des États-Unis et va se perdre jusque dans les glaces du Nord. L'étendue de cette contrée est aussi grande que celle de l'Europe. On y compte

seulement sept millions d'habitants; mais depuis cinq ou six ans, cent cinquante mille individus arrivent tous les ans pour la coloniser. Il y a donc une poussée extraordinaire pour mettre en valeur cette partie de l'Amérique du Nord.

II. — La partie française, c'est-à-dire la province de Québec, a été explorée en 1534 par Jacques Cartier, parti de Saint-Malo pour aller porter le drapeau de la France à Québec, sur les bords du Saint-Laurent. La France a occupé ce pays, appelé la Nouvelle-France, jusqu'en 1763. Pendant cette période, il y a eu certainement beaucoup de rapports entre notre pays et cette colonie; il y avait des échanges continuels. Le voyage était bien moins expéditif que de nos jours, cependant on le faisait assez fréquemment.

Nous avons encore la trace des échanges nombreux qui eurent lieu à cette époque entre la Nouvelle-France et la France ancienne. L'histoire du Canada n'offre presque que des noms français. C'est que la France y a, en effet, envoyé un très grand nombre de colons, on y envoyait même des jeunes filles que l'on choisissait parmi celles qui jouissaient de la meilleure réputation, tandis qu'on faisait partir les filles perdues pour la Floride et la Nouvelle-Orléans (1).

Notre langue même conserve encore certaines expressions qui sûrement nous viennent du Canada.

(1) Les émigrantes, destinées à devenir les épouses des colons canadiens, étaient choisies sous le contrôle de l'archevêque de Rouen. Celui-ci, malgré la présence, à Québec, d'un vicaire apostolique, avait toujours la juridiction au Canada.

Ainsi, quand on parle d'un oncle d'Amérique, on entend par là un oncle parti pour aller coloniser au Canada, ayant fait là-bas sa fortune, léguée, à sa mort, à ses neveux de France. Micmac est le nom d'une tribu indigène canadienne; charivari correspondrait, je crois, à l'expression française de « mauvais coucheur »; le grand manitou désigne un dieu des Peaux-rouges.

En 1763, le Canada préoccupait tellement l'esprit des gouvernants que, selon madame de Pompadour, les histoires de cette colonie empêchaient Louis XV de dormir. Aussi obtint-elle qu'elle fût abandonnée. Il y avait à ce moment soixante mille colons français. Tous ces colons étaient armés et luttaient contre la grande colonie anglaise qui se trouvait au Sud, à l'emplacement actuel des États-Unis. Le général anglais, Georges Washington, premier président de la République des États-Unis, est venu jusque dans la province de Québec pour lutter contre les Français. Montcalm, dernier gouverneur et dernier général de l'armée française à Québec, avait vaincu trois armées anglaises sous les murs de la ville, et allait chasser les Anglais de la Nouvelle-France. Mais aussi épuisé que ses adversaires, il attendait avec anxiété les renforts annoncés de l'autre côté du grand fossé, comme disent encore aujourd'hui les Canadiens. Bientôt, en effet, on signala à l'entrée du Saint-Laurent l'arrivée d'une flotte. Les cœurs des Français se mirent à battre; mais à la place du drapeau blanc de l'ancienne France, ils virent flotter, en haut du grand mât du vaisseau amiral, les couleurs anglaises. Un parlementaire se détacha, vint

à terre et leur montra l'ordre des ministres de Louis XV ordonnant à ces Français de livrer leur pays à l'Angleterre.

III. — Si je rappelle cette histoire que tout le monde connaît, c'est qu'elle explique le Canada français moderne. Ces Français qui avaient vaincu les Anglais, refusèrent absolument de se laisser englober par eux. Ils avaient, malgré eux, perdu leur pays, ils prétendirent conserver leurs prérogatives. Continuant à lutter avec une âpre énergie, ils obtinrent, en 1791, près de trente ans après la cession, que les Anglais, de guerre lasse, leur offrissent de nommer un Parlement, espérant bien que la majorité serait anglaise. Les élections eurent lieu et, malgré la pression anglaise, il y eut quatorze députés français contre douze anglais. Le jour de la première réunion du Parlement de Québec, le gouverneur anglais s'attendait au moins à faire triompher son désir de voir nommer un président anglais. Les Français, qui avaient la majorité, refusèrent et nommèrent un Français. On discuta ensuite sur la question de savoir quelle langue serait employée dans les discours du Parlement ; il fut décidé que l'on parlerait anglais ou français à la volonté de chaque orateur.

Le résultat de cet état d'esprit, je l'ai vu avec beaucoup d'émotion, il y a quelques mois, au moment de la fermeture du Parlement d'Ottawa, où se trouve actuellement le gouvernement fédéral. J'ai entendu lord Grey, gouverneur général du Canada, lire en langue anglaise le discours du Trône, puis, avec le même cérémonial, il a lu le même discours en français.

Ainsi, maintenant encore, au Canada, la langue française est officielle au même titre que la langue anglaise.

On cite toujours le Canada comme si ce pays était une preuve que le Français a l'esprit colonisateur. Je l'avais entendu dire très souvent, je l'avais lu dans de nombreux livres et dans de nombreux documents ; mais ne m'en rendais pas compte comme j'ai pu le faire en vivant dans ces régions. C'est l'impression ressentie par moi que je voudrais communiquer ici. Je désirerais être capable de faire passer dans l'esprit de mes lecteurs l'enthousiasme que j'ai éprouvé pour cette nouvelle France.

Il y a actuellement, dans le Nord de l'Amérique, plus de trois millions d'individus parlant français. Lorsqu'on arrive dans la partie Est de Montréal où sont réunis plus de cent mille Canadiens-français ou dans un point quelconque de la province de Québec, on se sent dans un véritable coin de France. Nos colonies sont des pays exotiques peuplés d'indigènes qui donnent à ces nouvelles terres françaises un caractère particulier et tout à fait différent de notre pays. On sait bien que l'on est en France, on voit des fonctionnaires français, mais la majorité du peuple n'est pas française. Dans la province de Québec, au contraire, le peuple tout entier est essentiellement français ; c'est bien une autre France. Cependant, dans la partie Ouest de Montréal on trouve une ville exclusivement anglaise.

IV. — La Faculté française de médecine de Montréal compte environ deux cent cinquante étudiants. Un grand nombre de ceux-ci appartiennent à

des familles très nombreuses. Il n'est pas rare de voir là-bas des mères ayant plus de vingt enfants. Naturellement les fortunes sont très fragmentées et les parents n'ont pas les ressources nécessaires pour permettre à leurs fils de se livrer à des études supérieures. C'est pourquoi, parmi ces deux cent cinquante jeunes gens qui suivent les cours de la Faculté de médecine, il y en avait, l'année dernière, trente-deux qui travaillaient de six heures du soir à minuit comme conducteurs de tramways pour subvenir aux frais de leur instruction. C'est là une marque de volonté intéressante à constater chez des jeunes gens qui appartiennent à notre race française.

Ces jeunes gens sont très intelligents; ils le sont même beaucoup plus que les Anglais, et les dominent toujours lorsqu'ils sont assez hardis pour se mettre en avant. En voyageant dans l'Ouest du Canada, je suis passé dans l'Alberta, c'est-à-dire du côté du Pacifique. Là, j'ai visité une école. Voyant que j'étais Français, le maître d'école me dit : « J'ai ici deux Canadiens-français arrivés l'année dernière ne sachant pas un mot d'anglais; ils sont maintenant à la tête de leur classe; leur mentalité est différente de celle des Anglais; on sent qu'ils ont plus qu'eux le désir d'apprendre. »

Lorsque ces Canadiens-français se lancent dans la politique, ils dominent facilement les Anglais. Leur esprit est beaucoup plus large. Depuis dix ans, c'est un Français, M. Laurier, qui est le premier ministre du Canada et M. Dandurand, un autre français, est président du Sénat. Le porte-parole, celui qui va aux États-Unis et dans tout le Canada, parler

au nom de ses collègues, est M. Lemieux, ministre du cabinet fédéral. C'est lui qui prend la parole dans tous les congrès au nom du Canada. Dernièrement, les premiers ministres des neuf provinces du Canada se sont réunis à Ottawa, la capitale fédérale. Au bout de quelques jours, grâce à son esprit délié, grâce à son éloquence, M. Gouin, un Français, premier ministre de la province de Québec, se distingua parmi ses collègues et c'est lui qui fut nommé président de la réunion des premiers ministres provinciaux du Canada. Je pourrais multiplier des exemples de ce genre qui montrent quelle facilité ont les Canadiens-français pour s'assimiler rapidement les divers sujets, ce qui permet à quelques-uns d'entre eux d'occuper les meilleures places.

Leur civilisation présente des différences assez notables si on la compare à la nôtre. Ils ont le respect de la propriété publique; comme aux États-Unis, on voit, au Canada, des robinets, des conduites d'eau en plomb exposés devant tous, traversant des ponts dans des endroits déserts. Dans cette civilisation où tout semble provisoire, où rien n'a l'air d'être achevé, on peut impunément exciter la tentation des farceurs, qui, chez nous ne résisteraient pas à provoquer une inondation artificielle, histoire d'occuper leur désœuvrement. Là-bas on a autre chose à faire qu'à s'amuser ainsi, on n'y songe pas, on ne fait pas de farces. Le public ne le tolérerait pas. L'esprit civique existe dans cette population.

Dans les parcs, dans les promenades publiques les bancs sont mobiles et légers, on peut les déplacer et les mettre à l'ombre à sa volonté. Même dans

les coins les plus reculés, personne ne songe à les détériorer comme la chose se voit à Paris dans le jardin des Tuileries et dans tous nos jardins publics.

La présence de cette population française est une des causes qui empêchent l'annexion du Canada aux États-Unis.

D'ailleurs, les Anglais s'en rendent bien compte. Dernièrement, un des membres les plus intelligents du Parlement canadien, Bourassa, est allé faire une tournée de conférences dans la province anglaise de l'Ontario. A son retour, deux membres anglais du Parlement me disaient : « Si nous n'avions pas, au Canada, une province française, cette colonie serait très rapidement absorbée par les États-Unis. » Ainsi, les Anglais eux-mêmes poussent à la conservation de cette province française.

Je parlais tout à l'heure de M. Laurier. Ce ministre était l'année dernière encore à Londres, où il assistait à la conférence des premiers ministres de tout l'empire britannique. Dans une interview, il a déclaré qu'il viendrait en France quelques jours après et que son premier soin serait de se rendre du côté de la Rochelle, dans le petit village que quitta, vers 1640, le fondateur de sa famille.

Ils en sont tous là. Lorsqu'ils arrivent en France, ils vont vers le coin de terre d'où est parti le premier colon qui a été leur ancêtre. C'est leur première pensée.

Les Canadiens-français sont complètement séparés des Anglais ; ils n'ont avec eux aucun contact et ne veulent pas en avoir. Ils ont des collèges à eux qui ont été fondés par des prêtres ; ils reçoivent l'instruc-

tion supérieure dans une université à eux qui comprend : une faculté de théologie, une faculté des sciences-lettres, une faculté de médecine, une faculté de droit, une école polytechnique, etc. Ils ont donc une vie absolument autonome et essentiellement française.

La population du Canada français grandit tous les jours. On a lu plus haut que les familles y étaient très nombreuses. La population n'y augmente cependant pas avec la même rapidité que dans la partie anglaise qui reçoit, comme nous l'avons dit, 150.000 émigrants arrivant tous les ans de toutes les contrées de l'Europe, mais qui, très rapidement, s'amalgament à l'élément anglais et deviennent eux-mêmes anglais. Au contraire, les Canadiens-français ne peuvent compter que sur eux-mêmes, sur quelques émigrants français et surtout sur des Belges qui arrivent là-bas en assez grand nombre et se laissent volontiers appeler des Français. Malgré tout, la population canadienne s'accroît et gagne du terrain ; elle pénètre même dans un coin de la province de l'Ontario qui est province anglaise, si bien que, depuis quatre ans, cette région a envoyé au Parlement trois députés français de plus.

V. — Lorsque l'Anglais se trouve en contact avec le Canadien-français, il fuit ; c'est que le Canadien reste replié sur lui-même et refuse toute relation avec l'Anglais. Alors celui-ci s'en va ; il part dans l'Ouest et vend ses terres au Canadien. Ces Français canadiens ont véritablement la haine des Anglais, je ne puis appeler d'un autre nom ce qu'ils éprouvent pour ces derniers. Il faut dire que l'An-

glais, qui a une haute idée de sa valeur, se traite volontiers de peuple impérial destiné à commander à tous (« *we are the imperial people* », me disait l'un d'eux), et considère le peuple canadien comme étant d'une race inférieure. On cite ce mot dit par un Anglais de Québec à l'occasion de l'achat d'une fort jolie maison par un Canadien-français : « *What a shame!* Quelle honte de voir une telle maison, si bien située, entre les mains d'un homme de cette race ! » C'est, du reste, le même sentiment que nous trouvons en nos populations maritimes de Normandie et de Bretagne vis-à-vis des Anglais. Il y a quelques mois, je me trouvais à Ottawa à la ferme expérimentale située en dehors de l'agglomération. C'était en hiver. Je vois arriver sur le chemin, qui était peu large, un traîneau tiré par un petit garçon ; dans ce traîneau se trouvait une petite fille de sept à huit ans. Cela faisait un très joli tableau sur la neige. Je me range sur le bord du chemin et au moment où passait le petit garçon, je lui dis en anglais : « C'est lourd, n'est-il pas vrai ? » Le petit garçon continue son chemin en détournant la tête, comme s'il ne m'avait pas compris. Alors, je m'adresse à la petite fille qui avait fait mine aussi de ne pas vouloir me regarder et je lui dis : « Vous parlez français ? » et, répondant à la question que je venais d'adresser à son frère, elle me dit : « Oh ! oui, monsieur, c'est lourd. » On voit l'état d'âme de ces enfants, se refusant à répondre à un Anglais qui se permettait de leur adresser la parole. Ce n'est cependant pas que ces petits ne sussent pas l'anglais ni qu'ils fussent farouches, car ensuite nous conversâmes ensemble

quelques instants. Dans les derniers mois de l'année 1907, un des rares médecins français de France qui exerce à Montréal (nous sommes deux), se trouvait à la société médicale de cette ville, et, répondant à une communication d'un de nos confrères, il laissa glisser dans son discours deux mots anglais. Je ne fus pas peu étonné de voir un de nos plus sympathiques confrères canadiens, ancien président de la Société Française de médecine de Montréal, se lever en demandant la parole et dire : « Monsieur le président, je crois devoir traduire le mot *boarding-house* que notre confrère de France vient de prononcer trois fois, et que la plupart de nos collègues ne doivent pas comprendre : *Boarding-house* veut dire maison de famille. »

Je me trouvais un jour à Montréal avec un de mes confrères qui exerce dans cette ville. Pendant que nous causions, on vint demander un médecin. Je le désigne ; mon ami s'en va où on le demandait ; mais deux ou trois minutes après, il revient en me priant de venir l'aider : « C'est une Anglaise, dit-il, et je ne comprends pas l'anglais. » — « Comment ! répondis-je, vous êtes citoyen anglais, vous exercez dans une colonie anglaise et vous ne savez pas l'Anglais ? » — « Mais oui, me dit-il, et nous sommes nombreux comme cela. »

VI. — Je débarquai à la gare de Montréal un dimanche matin. Le train devant me mener à Trois-Rivières, où j'allais assister au congrès, ne partait qu'à trois heures de l'après-midi. Je me promenais dans la gare, où je voyais vendre les journaux, ce qui est déjà assez extraordinaire pour une ville an-

glaise un dimanche. Ces journaux s'appelaient, *la Presse*, *la Patrie*, *le Nationaliste*, *le Canada*. J'en achetai un et je vis qu'on y annonçait une procession dans la plaine Saint-Denis. Je m'adressai à l'individu qui avait porté mon bagage et lui demandai si cette procession offrait quelque chose d'intéressant. « Oh oui ! me répond-il, elle est bien belle et je voudrais bien pouvoir y aller. » Je lui demandai alors de quelle façon je pourrais m'y rendre. « Descendez à droite, me dit-il, et vous prendrez le petit char. » Car les Canadiens ne disent pas le tramway ; ils ont conservé le vieux mot français de char pour désigner ces véhicules ; ils ne disent pas : les wagons et les rails ; mais : les grands chars et la lisse. Ils ne se servent jamais d'un mot anglais.

Au début de mon séjour, comme je parle facilement l'anglais, je demandais toujours les numéros en cette dernière langue en me servant du téléphone. Au bout de six à sept mois, je demandai un numéro devant des Canadiens-français. Ceux-ci me dirent avec reproche : « Ah ! maudits Français de France, vous serez toujours les mêmes : vous ferez toujours des concessions aux Anglais ! » Depuis ce moment je ne me servis plus que du français au téléphone.

On voudra bien me pardonner cette parenthèse et je reviens à ce que je disais de mon arrivée à Montréal. Je suis monté dans le « petit char » qui m'avait été indiqué. Tout le monde avait des drapeaux tricolores ; les uns les arboraient à leur casquette, les autres à leur canne. Un bébé de cinq ou six mois en portait un, attaché au petit anneau en os du suçon qu'il tenait ; pendant la route, un morceau de l'étoffe

du drapeau est venu dans la bouche de l'enfant qui s'est ainsi mis à sucer le drapeau tricolore. Comment veut-on après cela qu'il ne parle pas français !

Sur le passage de la procession je me trouvais devant une famille de cinq ou six Canadiens ; il y avait en particulier une petite fille qui se haussait pour voir le cortège. Je la pris dans mes bras et lui montrai un saint Jean-Baptiste accompagné de son mouton. « Voyez-vous, lui dis-je, comme il est gentil? — Oui, me répondit-elle ; il est après manger. » Cette expression « après manger » est une expression de vieux français et signifie en train de manger. On rencontre très souvent, dans la conversation des Canadiens, de ces mots que l'on n'emploie plus maintenant et qui sont du français que nous parlions en 1760 ; mais, en somme, ils parlent réellement le français avec un fort accent normand.

Ce pays offre des ressources à notre commerce qui, d'ailleurs, commence à y pénétrer. Le Canada a été pendant longtemps séparé de la France. Les Canadiens ne venaient pas en France et il faut dire que les Français n'étaient pas grands voyageurs. Mais aujourd'hui commence une évolution qui sera des plus intéressantes. Les capitaux français y viennent aussi en assez grande quantité. Nous y envoyons des produits pharmaceutiques pour une valeur considérable. Cela est dû à ce que depuis quinze ans, les médecins canadiens ont pris l'habitude, lorsqu'ils ont terminé leurs études là-bas, de venir se perfectionner chez nous. Le premier qui est venu en France est le docteur Brodeur, il y a quinze ans. Il a eu, après ce voyage, un très grand succès de clientèle. Aussi,

depuis cette époque, dix pour cent environ des médecins canadiens, après avoir fait leurs études à Montréal, viennent à Paris se mettre au courant de la science française. Quand ils sont de retour dans leur pays, ils préconisent nos produits pharmaceutiques.

Nous aurons bientôt un traité de commerce avec le Canada, en sorte que nos marchandises pourront entrer plus facilement. Ce traité a été préparé par M. Brodeur, ministre de la marine du Canada, et par notre consul général à Montréal, M. Dallemagne.

Les chaires des Universités françaises de la province de Québec sont toutes occupées par des professeurs canadiens. Cependant, depuis deux ans, un professeur de la Faculté des lettres de Poitiers a été détaché à l'Université de Montréal pour y faire un cours de littérature française. Ce cours est professé depuis 1898 par des Français. J'occupe aujourd'hui une nouvelle chaire qui vient d'être créée à la Faculté de médecine de Montréal.

C'est la première fois qu'un médecin de France entre dans cette Université canadienne, qui est la citadelle du français dans l'Amérique du Nord.

Les différentes langues de l'Europe se partagent l'Amérique. Au Brésil, on parle portugais; dans le reste de l'Amérique du Sud domine l'espagnol; aux États-Unis et dans la partie ouest du Canada, on entend presque exclusivement l'anglais; mais dans la partie est de l'Amérique du Nord existe un coin où près de trois millions d'individus (en comptant ceux qui sont aux États-Unis) parlent français. Nous avons le plus grand intérêt patriotique à aider nos cousins d'Amérique à maintenir la supériorité de la langue

française dans la province de Québec. Lors de la fondation des États-Unis, il fut proposé de mettre dans la constitution que le français et l'anglais seraient langues officielles. Le français fut rayé par une faible majorité au moment du vote. Mais qu'au moins notre langue reste en usage au Canada, les Français ont assez contribué à assurer la conquête de l'Amérique sur la barbarie pour cela.

Lorsqu'on arrive au Canada, on pose souvent la question à ceux qui parlent notre langue : « Vous êtes Français? » et ils répondent tous : « Oui ». Ce n'est qu'au bout d'un certain temps que l'on comprend qu'il y a des Canadiens-français, ce sont les descendants des anciens colons abandonnés par la France en 1763, puis des Français arrivés de France depuis peu (1). Les premiers, on les reconnaît bientôt à leur accent, ils ne fusionnent jamais avec les seconds, l'ancienne assimilation disparaît tous les jours.

Il ne faudrait pas croire que les Canadiens aient exactement notre âme française actuelle. Ils ont évolué d'une façon différente de la nôtre. Cette évolution, au contact des États-Unis, et à cause de la dissemblance de milieu, les a éloignés de nous, bien qu'ils aient toujours les qualités et les défauts de notre race.

Grâce à leurs voisins les Américains, ils ont gagné

(1) Il existe à Montréal une chambre de commerce française. Nos compatriotes qui arrivent dans le Dominion se figurent souvent qu'elle est composée de Canadiens-français, c'est une erreur. Ses membres sont des Français de France, le président est M. Chouillou, le vice-président M. le comte des Etangs, nos compatriotes.

un esprit pratique, commerçant, je dirai même mercantile, que nous n'avons pas en France. Ils n'ont rien qui ressemble, même de loin, à notre esprit administratif et compliqué. L'antichambre de nos ministres n'existe pas, on pénètre sans attendre et facilement auprès des hommes politiques.

Pour eux, on n'a le droit au titre de Français que si l'on est catholique, c'est une condition *sine qua non*. Les Français de France eux-mêmes ne sont pas tous désignés sous le vocable de français.

Un jour, je parlais d'un Français de Paris, à Montréal depuis plusieurs années, et un Canadien reprit : « Mais non, il est suisse, il n'est pas français. » Et comme je disais connaître sa famille qui est essentiellement française, il me fut répondu : « Non, il est protestant. » Je sus plus tard que tous les protestants de langue française sont désignés sous ce terme de Suisse, méprisant pour les Canadiens.

Ceux-ci se désignent eux-mêmes sous le nom de Français ou de Canadiens. Quand ils parlent d'individus d'une autre race, même s'ils sont établis au Canada depuis plusieurs générations, ils les considèrent comme des étrangers, et les qualifient du nom de nationaux de leur pays d'origine. Français, pour eux, est synonyme de Canadien-français.

Il faut savoir que Richelieu, à la date du 29 avril 1627, obligea les Associés qui géraient la colonie à la peupler de naturels français catholiques. Les huguenots, s'ils viennent au Canada, n'ont même pas le droit d'hiverner. Il n'y aura donc pas de protestants au Canada.

Cet ostracisme pour les non-catholiques est, encore de nos jours, plus vivant que jamais. Il y a, au Canada, une intransigeance absolue pour tout ce qui est hérétique, schismatique ou libre-penseur.

Notre mentalité de Français modernes ne comprend pas, n'admet pas cette intolérance. Avec notre esprit critique et railleur nous jugeons que ces réminiscences des temps de lutte religieuse dénotent au Canada un état rétrograde. Même si elles sont modérées, nos idées larges et libérales déplaisent aux Canadiens ; ils redoutent notre indifférence religieuse qui les effarouche et les fait fuir. De là une antipathie entre nous et ces fils de notre race.

Mais comment, là-bas, le clergé a-t-il conservé sur ces Français sa suprématie entière comme aux temps féodaux? Par quelle force ces frères des Français de la Révolution ont-ils été maintenus, comme de fidèles sujets, par les prêtres de leurs églises?

Il est intéressant de rechercher les causes de ce que nous trouvons de plus extraordinaire au Canada.

Et ces causes, on les trouvera facilement dans l'histoire patriotique de la province de Québec, foyer du Canada français.

Si le clergé a conservé là-bas toutes les prérogatives de jadis, c'est qu'il a été mêlé intimement à l'histoire du Canada français, et on peut aisément comprendre les raisons pour lesquelles les Canadiens ont pour les représentants de leur Église cet atavisme de vénération et de confiance et ce respect qui les fait obéir sans lutte, sans résistance, à tout ordre provenant de leur archevêque. Ils trouvent si naturelle cette obéissance, héritage de leurs pères,

qu'ils ne s'en rendent même pas compte, et se figurent agir avec une entière liberté. Ils ont, de tout temps, été soumis aux prêtres, envers lesquels leur patriotisme a une dette de reconnaissance.

Les missionnaires envoyés aux bords du Saint-Laurent, pionniers de la colonisation à son début, formaient l'élite intellectuelle et ont servi de chefs aux émigrants, à ceux qui étaient venus pour cultiver la terre et la faire fructifier. Ils les ont guidés, dirigés dans la lutte contre la nature et les sauvages, dans ces forêts vierges peuplées de fauves et d'Indiens (1). Ces prêtres ne se contentaient point d'évangéliser; ils luttaient aussi. C'est à eux qu'avaient recours les colons en cas de péril, ou menacés par les Peaux-rouges. Dans les luttes, ils formaient l'avant-garde de la défense.

Ils apprenaient, en arrivant, les dialectes des Indiens, prenaient de l'ascendant sur ceux-ci, s'entremettaient entre eux et les colons, quand ils voulaient piller leurs biens et les terres qui commençaient à produire. Maintes fois, les armes à la main, ils combattaient à la tête des émigrés contre les tribus, et devenaient prisonniers des Peaux-rouges qui les avaient attaqués. Les missionnaires, parmi lesquels on trouvait quelquefois d'anciens hommes d'armes, faisaient courageusement le sacrifice de leur vie pour ceux qui étaient venus se mettre sous leur protection, et qui recevaient d'eux des conseils et des secours en cas de besoin. Plus tard, en 1763,

(1) Indiens ou Peaux-rouges, sauvages de la prairie. Ce ne sont pas les habitants de l'Inde, qui eux, portent le nom d'Hindous, comme on le sait.

quand les Canadiens virent leur pays passer sous la domination étrangère, ils furent réconfortés par leurs prêtres, et purent, grâce à leur appui, conserver leur caractère distinctif.

Le Canadien est satisfait de son sort. Il vit heureux sous l'aile de son Église, sous l'égide de l'Angleterre, et croit se trouver dans la patrie même de la liberté et de l'indépendance. Au débarqué, quand il voit ce peuple qui, grâce à sa langue, paraît à première vue être une tribu française égarée sur le sol américain, le Français se persuade que le plus ardent désir des Canadiens est de redevenir citoyens français.

Mais ses illusions tombent vite une fois qu'il a confié ses impressions à un Canadien : « Être Français dans l'acception que vous dites, fait celui-ci étonné, mais je ne le voudrais à aucun prix ! La France n'est plus la nation d'autrefois. Ici, je suis dans le pays de la liberté, j'ai le droit de dire à l'Anglais : je suis Français. Si j'étais en France, je n'aurais même pas le droit d'aller à l'église. Vous êtes dans un pays dans lequel il n'y a plus de liberté ; vous chassez les prêtres et les religieuses, tandis qu'ici nous accueillons les prêtres de toutes les religions. »

Les quelques Canadiens anticléricaux, — ils sont très peu nombreux et vivent un peu à part, — ne songent pas non plus à la possibilité de devenir Français. Ils ne le voudraient pas, car ils ont l'idéal américain. Les États-Unis sont là, à côté d'eux. L'Angleterre les a habitués à une liberté très grande et ils nous reprochent amèrement notre esprit admi-

nistratif qui rend, trouvent-ils, notre vie trop compliquée.

Autrefois, après avoir été abandonnés par la France, les Canadiens occupés par les travaux des champs, accueillaient les quelques Français qui arrivaient de la mère patrie. Ces nouveaux venus, qui n'avaient pas la vigueur des premiers colons déjà aguerris, étaient utilisés selon leurs moyens. Ils allaient de paroisse (1) en paroisse comme maîtres d'école, enseigner notre langue commune. Mais à l'heure actuelle, c'est le clergé qui se charge de l'enseignement.

VII. — Au Canada, si l'on n'a pas de capitaux, on ne peut guère gagner sa vie à moins d'avoir un métier. Avec des capitaux, on peut acheter des terres et les cultiver ; il y a peut-être là un débouché. Dans l'Ouest, les terres sont vierges et très riches. La couche d'humus est très considérable ; c'est un ancien fond de mer. On y voit d'immenses prairies ; il suffit de gratter très superficiellement le sol et l'on obtient des récoltes splendides, doubles de celles que nous obtenons en Europe. Un cultivateur qui, en France, exploite quatre hectares peut, avec le même travail, en cultiver soixante au Canada. Mais, pour cela, il faut de l'argent. Je ne voudrais pas décourager les personnes qui désireraient aller au Canada, mais il ne faut pas y aller pour vivre sans rien faire ; on n'apprécie là-bas que les gens qui travaillent. Au Canada, tous ceux qui sont dans l'aisance ont gagné eux-mêmes leur fortune ; il n'y a pas de

(1) Synonyme de commune, c'est l'unité administrative. Les Canadiens sont groupés autour de leur curé.

fils de famille. Aussi tout le monde travaille. D'ailleurs il n'y a aucune hiérarchie sociale. C'est ainsi que j'ai rencontré un jour un garçon d'hôtel français qui me dit : « Je suis venu ici il y a dix ans comme professeur envoyé par l'Alliance française; mais j'ai trouvé le service que je fais ici, dans cet hôtel, plus lucratif. En France, par respect humain, je n'aurais pas osé prendre cette situation modeste; mais ici on peut faire tout ce que l'on veut. » Pourvu que l'on travaille, tout est bien. Quand on est dans ce pays, il faut se faire à cette civilisation *ruff*, comme disent les Anglais, et qui existe, du reste, dans toute l'Amérique du Nord.

VIII. — Les Canadiens, quand ils voient des Français, sont loin de leur faire mauvais accueil, au contraire, mais ils les reçoivent avec une certaine crainte, comme s'ils leur étaient étrangers. Un Canadien me disait : « Nous nous considérons par rapport à vous comme des parents pauvres; si nous allons en France, dans vos campagnes, dans vos petites villes, nous avons l'impression de voir des gens de chez nous; c'est la même impression que celle que vous éprouvez, dites-vous, en arrivant au Canada. Lorsque nous vous voyons, nous n'osons pas aller à vous, nous ne savons pas comment vous allez nous accueillir. Vous vous étonnez, quand vous arrivez, de nous entendre parler votre langue; en effet, nous avons conservé un patois qui ressemble au français. » Le Canadien sait très bien que ce qu'il dit n'est pas la vérité; mais, en Normand finaud, il veut savoir comment vous allez le traiter et il vous tâte. Malheur au Français qui ne répond pas : « C'est

du français avec un accent normand, et seulement quelques mots différents des nôtres. » Le Canadien a la prétention d'être Français, mais Français de sa France canadienne et non de la nôtre. Il a toujours peur de n'être pas assez patriote. Souvent les Français se laissent prendre au piège et répondent : « Il existe en France des patois qui s'éloignent bien davantage de notre langue. » Le Canadien ne pardonne pas le sentiment de dédain qu'il croit voir dans cette phrase et il ne se laisse plus pénétrer par ce cousin qu'il trouve hautain et qui a l'air de lui reprocher son aspect colonial.

Les habitants de l'ancienne Nouvelle-France ont gardé contre nous l'héritage de la rancune ancestrale, à cause de leur abandon en 1763. On me permettra de citer ici ce qui m'a été écrit par un Canadien et qui montre bien la mentalité de cette population :

« Je suis heureux d'avoir contribué à faire vibrer en votre cœur la fibre patriotique ; j'ai toujours eu, contre la France, une dent pour nous avoir abandonnés comme elle l'a fait lorsque nous étions encore au berceau ; mais, tout de même, cela ne m'a pas empêché de toujours me réjouir de ses victoires et de ses succès et de sympathiser avec elle, dans ses jours d'adversité, car je suis d'opinion que tout bon citoyen doit aimer sa mère-patrie de tout son cœur et fermement la croire, comme la femme de César, au-dessus de tout soupçon. »

L'un d'eux me disait dernièrement, en parlant de nos colonies actuelles : « Vous avez de bien nombreuses colonies, mais j'espère que la France ne

fera plus ce qu'elle a fait pour le Canada, qu'elle n'abandonnera plus ses enfants au milieu des loups en les laissant se défendre seuls. » Malgré ce vieux fonds de ressentiment, ils appellent toujours la France leur patrie, et reconnaissent en nous d'arrière-petits-cousins. Ils ont des poètes français qui exaltent leur patriotisme ; ce sont les Chapman, les Fréchette (1) et d'autres encore. Ces sentiments envers notre pays sont fort bien traduits par une parole de Mgr Fabre, un archevêque de Montréal. Se trouvant à la table du gouverneur, c'est-à-dire du représentant de l'Angleterre au Canada, il dit les paroles suivantes : « La France, notre mère patrie... » Alors le gouverneur interrompit : « Comment appellerez-vous l'Angleterre ? — Notre belle-mère », répliqua d'emblée le prélat.

(1) Fréchette vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans. La poésie du Canada se dégage dans les beaux vers de Chapman.

CHAPITRE III

SOUVENIRS DE FRANCE — CULTE DES ANCÊTRES

I. La Révolution française racontée au Canada. — II. Le livre de Mgr Tanguay. — III. Chaque Canadien sait de quel coin de France venait son ancêtre. — IV. Visite à la mère-patrie. — V. Leçon de patriotisme français dans un club politique. — VI. Les fêtes du troisième centenaire de 1908.

Les Canadiens ont le culte de nos ancêtres communs. On sent qu'ils considèrent les gloires de l'ancienne France comme leur appartenant, autant qu'à nous. Ils ont une vénération profonde pour leurs ancêtres, les parents directs des émigrants d'autrefois, de ceux qui ont quitté la vieille France, et pour les héros français qui ont formé la nation canadienne. Les grands hommes de France sont aussi considérés par eux comme leurs ancêtres. Ils sont fiers même de ceux dont la gloire a rayonné après la cession, quand la vieille patrie leur est devenue étrangère, parce que ces héros sont de race française, de leur

race à eux. Ils aiment à rappeler leur histoire ainsi que chacun des faits d'armes auxquels ils ont pris part, soit avant, soit après la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, et s'ils aiment à parler de la victoire du Canada sur les États-Unis, c'est que, tout en combattant avec les Anglais, les Canadiens-français ont joué un grand rôle dans cette lutte. Les choses eussent été changées si les Américains avaient été victorieux : le Canada, englobé par les Américains, aurait été dévoré par ceux-ci, tandis que, sous la domination anglaise, il avait l'assurance de sauvegarder en grande partie son autonomie et son prestige français.

Les Canadiens conservent le souvenir de la défaite de Montgomery ainsi que son épée, remise entre les mains de Thompson, assistant-commissaire général, qui la reçut de son père, un des défenseurs de Québec, à la mort de ce dernier.

Montgomery est mort le 31 décembre 1775, pendant le siège de Québec, au moment où il montait à l'assaut de la ville. Il fut transporté et déposé dans la rue Saint-Louis non loin de la citadelle où on l'enterra. Son corps demeura là jusque vers 1825, époque à laquelle il fut remis à sa famille par les autorités.

Voici comment on apprit, à Québec, la mort de ce rebelle, peu regretté des Anglais qu'il avait trahis, et moins encore des Canadiens dont il avait incendié les habitations en 1759, quand il servait sous le général Wolfe.

Avec le consentement du général anglais lord Dorchester et protégé par le drapeau noir, l'hospice de l'Hôpital-Général, situé hors des murs de la cité

de Québec, servait d'asile, pendant le siège de la ville, aux malades et aux blessés de l'armée américaine commandée par Montgomery.

Le matin du 1er janvier 1775, l'abbé de Rigaudville passa par les salles, comme d'ordinaire, et entendit des lamentations dont il ne put, ignorant l'anglais, deviner la cause. C'étaient des mains levées au ciel, des voix dolentes qui répétaient : *Montgomery is dead!* Le premier mot seul était compréhensible pour l'abbé qui savait le nom du général américain. Il songea, cependant, au ton des Américains, que la nouvelle concernant leur chef ne devait pas les réjouir et que, par conséquent, elle ne pouvait qu'être favorable au Canada ; il en parla à la supérieure et aux religieuses de l'hôpital, mais celles-ci étaient aussi ignares que l'abbé et ne purent donner la traduction des paroles rapportées. Mais une jeune Acadienne (1) de Louisbourg, mademoiselle Desgoutins, qui était dame pensionnaire à l'hospice, tira tout le monde d'embarras en expliquant que *dead* voulait dire *mort*. L'abbé et les religieuses, tout en étant de bons chrétiens, n'en demeuraient pas moins des Canadiens patriotes (ce qui n'est pas peu dire) ; ils exultèrent de joie à l'heureuse nouvelle qui allait

(1) Les Acadiens ou Français de l'Acadie étaient établis dans ce que l'on appelle aujourd'hui provinces maritimes et séparés de leurs compatriotes du Saint-Laurent. La cession de l'Acadie à l'Angleterre par les Français a eu pour effet la dispersion d'une partie considérable de Français qui s'y étaient établis. Un bon nombre de ceux-ci refusèrent de prêter serment d'allégeance au roi d'Angleterre. Ils furent déportés et s'établirent le long du littoral de l'Atlantique. Par le traité d'Utrecht en 1713, toute l'Acadie, Terre-Neuve et la Baie d'Hudson furent cédées à l'Angleterre et ne sont plus sorties de sa possession.

mettre le désarroi dans les rangs de l'armée des ennemis du Canada. Mais les bonnes religieuses qui n'étaient pas les plus fortes chez elles se gardèrent de témoigner leur joie. Tout le monde eut l'air de prendre part à la perte des Yankees et répéta d'un air de condoléance apitoyée : *Poor Montgomery is dead !*

I. — Les Canadiens conservèrent longtemps après la conquête un souvenir d'affection pour leurs anciens princes français. Voici le récit, fait par M. de Gaspé, gentilhomme québecois, des impressions d'une famille canadienne à l'annonce de la mort de Louis XVI :

« Lorsque mon père recevait son journal, à la campagne, les vieux habitants lui demandaient des nouvelles du Roi de France, de la Reine et de leurs enfants. Pendant la Révolution, la main du bourreau avait frappé cette malheureuse famille ; mon père et surtout ma mère leur avaient fait souvent le récit de leur supplice, des souffrances du jeune dauphin sous la verge de fer de l'infâme Simon ; et chaque fois tous les habitants secouaient la tête en disant que tout cela était un conte inventé par l'Anglais.

« C'est une chose assez remarquable que je n'aie jamais entendu un homme du peuple accuser Louis XV des désastres canadiens, par suite de l'abandon de la colonie à ses propres ressources. Si quelqu'un jetait le blâme sur ce monarque : « Bah ! bah ! ripostait Jean-Baptiste (1), c'est la Pompadour

(1) Sobriquet donné aux habitants, c'est-à-dire aux paysans.

qui a vendu le pays à l'Anglais. » Et ils se répandaient en reproches contre elle.

« C'était en l'année 1793; je n'avais que sept ans, mais une circonstance que je vais rapporter me rappelle que nous étions en hiver et la scène qui eut lieu est aussi présente à mon esprit que si elle s'était passée ce matin. Ma mère et ma tante, sa sœur Marie-Louise de Lanaudière, causaient assises près d'une table. Mon père venait de recevoir son journal et elles l'interrogeaient des yeux avec anxiété, car il n'arrivait depuis longtemps que de tristes nouvelles de France. Mon père bondit tout à coup sur sa chaise, ses grands yeux noirs lancèrent des flammes, une affreuse pâleur se répandit sur son visage, d'ordinaire si coloré, il se prit la tête à deux mains, en s'écriant : « Ah! les infâmes! Ils ont guillotiné leur roi! »

« Ma mère et sa sœur éclatèrent en sanglots, et je voyais leurs larmes fondre l'épais frimas des vitres des deux fenêtres où elles restèrent longtemps la tête appuyée. Dès ce jour, je compris les horreurs de la révolution française.

« A cette nouvelle, un sentiment de profonde tristesse s'empara de toutes les âmes sensibles du Bas-Canada, et, à l'exception de quelques démocrates, la douleur fut générale.

« Quelques mois après cette catastrophe, il y avait nombreuse compagnie chez mon père, à Saint-Jean-Port-Joli; parmi les convives admis à sa table étaient trois prêtres : MM. Péras, notre curé, Verrault, curé de Saint-Roch, et Panet, curé de l'Islet. Ce dernier était oncle de l'honorable Louis Panet, aujour-

d'hui membre du Corps législatif, et frère du grand patriote qui a été pendant plusieurs années orateur de notre Parlement provincial. Ces messieurs parlèrent beaucoup politique au dessert, ce qui était de l'hébreu pour moi. Lorsqu'ils déplorèrent la mort cruelle et prématurée du Prince vertueux que les Français avaient guillotiné, je commençai à comprendre.

« — Et dire, fit M. Panet, qu'il y avait quarante mille prêtres en France !

« — Qu'auraient-ils pu faire ? dit M. Péras.

« — Ce qu'ils auraient pu faire ! répliqua M. Panet avec vivacité et en ouvrant la partie de sa soutane à l'endroit du cœur, couvrir le Roi de leur corps et mourir à ses pieds ! C'était là leur place au lieu d'émigrer comme ils l'ont fait ! »

« Mon père, naturellement assez vindicatif, battait froid, depuis quelques années, au curé de l'Islet par suite d'un petit démêlé qu'ils avaient eu ensemble, mais il se réconcilia alors cordialement avec lui. Il répétait trente ans après ces sublimes paroles.

« Je n'ai jamais pu me rendre compte, malgré ma longue expérience des hommes et de leur nature perverse, comment un peuple aussi loyal que le peuple français ait pu assassiner ce bon et vertueux prince, comment une nation aussi chevaleresque a eu la lâcheté de frapper ces nobles têtes de femmes, qu'elles portèrent avec tant de dignité, avec un héroïsme si sublime sur l'échafaud !

« Quel grand et touchant spectacle que cette belle reine, qui ne ploya la tête que sous le glaive du bourreau, après avoir écrasé de son mépris, debout,

sur la charrette des condamnés, les lâches qui l'accompagnaient au lieu du supplice.

« Mais non ! la masse de la nation française n'était pas solidaire de ces infamies !

« M. de Belêtre, gentilhomme canadien, était à Paris le jour même de l'exécution de Louis XVI. Connaissant les sentiments de l'hôte chez lequel il pensionnait, il fut surpris de le voir prêt à sortir le matin avec la cocarde tricolore et lui dit : « Où allez-vous mon ami ? »

« Je me rends, répondit-il, à la place de la guillotine pour conserver ma tête, celle de mes enfants et la vôtre, monsieur. »

« M. de Belêtre, de retour au Canada, racontait que lorsque cet homme rentra chez lui, il se jeta dans les bras de sa femme et s'écria au milieu de ses sanglots : « J'ai eu la douleur de voir tomber à mes pieds la tête du roi ! »

« Je conseille à ceux qui vont à la Rivière-du-Loup, là-bas, de rendre visite à M. Louis, vétéran de l'armée française et décoré de la médaille de Sainte-Hélène, et ils m'en remercieront. Notre ami, M. Louis (il est l'ami de tous ceux qui le connaissent), est un beau vieillard au visage rose, aux manières simples, à la parole douce et facile, qui vous raconte avec ingénuité, en s'effaçant toujours lui-même, les événements dont il a été témoin. Ce Nestor de l'armée française, grâce à l'obligeance d'un sacristain ami de son père, a vu Louis XVI et sa famille assister à une messe basse dans une chapelle dont j'ai oublié le nom. Il a entendu tonner le canon, lors de la prise de la Bastille. Et tous les honnêtes gens, dit-il,

frissonnaient de douleur au récit et à l'aspect des horreurs que l'on commettait en France ! Mais la population entière était frappée de stupeur et n'osait souffler mot.

« M. Louis a fait la première campagne d'Italie sous le grand Napoléon et n'a déposé les armes qu'après le désastre de Waterloo. Il servait alors dans la division du général Grouchy, et il fait de pénibles efforts pour disculper son chef de ne s'être pas rendu sur ce champ de bataille si funeste à la France.

— « Les chemins, dit-il, étaient si affreux que les Prussiens avaient abandonné leur artillerie et leur gros bagage et Grouchy dut croire que Blücher ne pourrait se rendre sur le champ de bataille avant la nuit. »

Il n'est pas surprenant que les anciens Canadiens, avant la révolution de 89, conservassent leurs liens d'affection pour la France. Les relations avec leurs anciens compatriotes n'avaient guère été interrompues depuis la conquête. Plusieurs gentilshommes canadiens, MM. de Salaberry, de Saint-Luc, de Léry, Raby, de Saint-Ours, de Lanaudière et autres, avaient été en France et parlaient avec enthousiasme de ce pays, « des merveilles de la cour, de la bonté du roi, de la beauté de la reine, de l'affabilité de toute la famille royale. » M. de Salaberry avait vu le dauphin au jardin des Tuileries, dans les bras d'une dame d'honneur, lors de l'ascension d'un ballon que lancèrent les frères Montgolfier. — « Cet aimable et bel enfant, disait-il, élevait ses deux petites mains vers le ciel où il devait bien vite s'envoler

après d'affreuses tortures. » Et chacun de s'attendrir et de maudire les bourreaux.

M. Louis René Chaussegros de Léry, gentilhomme canadien, appartenait aux gardes du corps de Louis XVI ; étant de semestre, il eut le bonheur d'échapper au massacre du 10 août.

De retour au Canada, il chantait une complainte empreinte de sensibilité, qui faisait, dit-on, verser des larmes à ceux qui l'entendaient. « Étant très jeune alors, dit M. de Gaspé, je ne me la rappelle que bien imparfaitement, mais je crois devoir la donner d'après mes souvenirs, laissant aux poètes le soin d'en rétablir le texte, s'ils ne sont pas satisfaits du mien. La femme du gouverneur, lady Milner, le pria de la chanter à un dîner, au château Saint-Louis ; mais éclatant en sanglots au premier couplet, elle laissa la table, puis revenant à l'expiration d'une dizaine de minutes, elle pria M. de Léry de continuer.

« Voici cette complainte que les circonstances faisaient peut-être apprécier plus qu'elle ne mérite. Mais il faut dire aussi que l'air, empreint de tristesse, contribuait beaucoup à émouvoir les cœurs sensibles.

Un troubadour Béarnois,
Les yeux inondés de larmes,
A ses montagnards chantoit
Le refrain source d'alarmes.
Le petit fils de Henri
Est prisonnier dans Paris !
Il a vu couler le sang
De cette garde fidèle
Qui vient d'offrir en mourant
Aux François un vrai modèle,

En combattant pour Louis
Le petit-fils de Henri.
Le dauphin, ce fils chéri,
Qui faisait votre espérance,
De pleurs sera donc nourri !
Le berceau qu'on donne en France
Au petit-fils de Henri
Sont les prisons de Paris !
Au pied de ce monument
Où le bon Henri respire
Pourquoi l'airain foudroyant ?
Lui-même contre ses fils,
Les prisonniers de Paris !
François ! trop ingrats François !
Rendez Louis et sa compagne.
C'est le bien des Béarnois,
C'est le fils de la montagne !
Le prisonnier de Paris
Et toujours le fils de Henri ! »

On est heureux, au Canada, de rappeler qu'un Canadien de naissance, parent de M. de Léry, le vicomte Francois Joseph Chaussegros de Léry, général de génie qui assista à soixante-dix batailles et reçut, à Sainte-Hélène, les éloges de Napoléon, a son nom sur la partie côté ouest de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, consacré aux guerriers les plus illustres de la République et de l'Empire. Lorsque nous arrivons de France, ce qui nous frappe surtout, c'est ce culte du souvenir des ancêtres pieusement gardé par les Canadiens. Au bout de quelques jours, par contagion, nous cherchons nous aussi à réveiller nos souvenirs canadiens, si nous en avons. Aussi, peu de jours après mon arrivée, des rémi-

niscences d'autrefois se réveillaient dans mon esprit et je me souvins que, dans mon enfance, on désignait sous le nom d'évêque de Québec, un grand oncle de ma mère parti jadis au Canada comme missionnaire. Bien avant de savoir où était cette ville, je connaissais l'existence de ce parent. Donc, en arrivant à Québec, lors de ma première visite à Mgr Mathieu, recteur de l'Université, je lui posai cette question : « Avez-vous la liste des évêques de Québec? Pouvez-vous y trouver le nom de Laurent, mon arrière-grand-oncle maternel, parti de France vers 1750? »

Je sus depuis que ce dernier était simplement un missionnaire envoyé en 1750 avec Forget Duverger dans l'État des Illinois, et qu'il mourut en 1758 chez les Indiens Casquias comme supérieur de cette mission. Il avait été inhumé à Cohakia le 1er janvier 1759.

II. — L'exactitude des renseignements détaillés que j'eus au sujet d'un événement aussi éloigné et peu important, peut paraître extraordinaire chez nous où les choses courent si vite et en laissant si peu de trace, mais les Canadiens gardent jalousement le souvenir de leur ascendance. Dans son ouvrage déjà cité et comprenant sept gros volumes, Mgr Tanguay a conservé les noms des colons venus de France au temps jadis, des soldats qui ont fait la traversée pour défendre la Nouvelle-France et de tous ceux qui, selon l'expression consacrée, ont fait souche. Il a suivi ainsi ces familles qui se sont toujours mariées entre elles, n'ont jamais admis le mélange de sang étranger, ne se sont jamais unies avec des Anglais

et qui, par conséquent, sont restées essentiellement françaises. Je crois qu'à ce point de vue ce pays est unique au monde. Leur souche est bien plus française que la nôtre. Ils disent, eux-mêmes, en parlant : « Nous sommes bien plus Français que vous ! »

III. — C'est dans ce livre que tous les Canadiens retrouvent l'histoire de leur famille. Ils apprennent ainsi le nom du village de la vieille France où sont restés les parents de celui qui partit pour le Canada il y a plus de deux siècles.

Lorsque les Canadiens arrivent de l'autre côté de l'Atlantique leur premier soin est d'aller visiter la paroisse natale de leurs ancêtres français.

IV. — L'un d'eux me disait dernièrement : « J'avais cinquante-deux ans lorsque je suis allé pour la première fois en Europe. En débarquant au Hâvre j'ai pris le train pour Paris. J'ai tellement lu de choses sur la France, tellement pensé à la chère mère-patrie que toutes les maisons, tous les paysages qui passaient devant mes yeux, me semblaient des choses connues depuis longtemps.

« Je suis allé dans le petit village de Normandie, aux environs de Lisieux, pays originaire de mon ancêtre, arrivé au Canada en 1680. A ma question, le curé répondit en me montrant une ferme dans laquelle habitent encore les descendants français de ma famille d'autrefois. J'ai quitté le cimetière qui se trouve autour de l'église ; après avoir prié sur les tombes de mes parents inconnus, je me suis dirigé vers la ferme où habitent ceux qui portent le nom de ma famille. J'ai frappé. La porte s'est ouverte, et, derrière une grande table, m'est apparue une vieille femme.

Celle-ci était le vivant portrait de ma tante Élisabeth, morte au Canada quand j'avais dix ans. C'était sa même figure ridée, sa même attitude, son même regard et, sur ses cheveux blancs, le même bonnet. Je me suis approché d'elle et lui ai dit ce qui m'amenait. Alors elle m'a tendu la main et de l'étreinte de cette main rugueuse j'ai gardé la même impression que, enfant, me laissait la rude main de ma pauvre tante quand elle m'attirait vers elle pour m'embrasser. »

Tout comme un Canadien, moi aussi j'ai consulté le livre de Mgr Tanguay. Là, j'ai lu qu'un Picard, portant mon nom et le prénom de Thomas, était venu au Canada comme soldat de la compagnie de Préau, qu'il était fils de Sébastien et de Geneviève Ortaupeau, de Saint-Sépulchre du Mont-Didier, diocèse d'Amiens, en Picardie. Il s'est marié à Charlesbourg, près de Québec, le 6 novembre 1730, avec une demoiselle Pivin, Marie-Josèphe, baptisée le 15 mai 1708. Il n'a pas fait souche. Quel mauvais Canadien!

V. — J'assistais un jour au club Belcourt, à Ottawa, à une conférence d'un citoyen de Sorel, M. Bruneau, député de Richelieu, ville de la province de Québec. Là, j'ai entendu, dans un club politique, une conférence d'histoire qui était une véritable leçon de patriotisme. M. Bruneau nous a peint la première session du premier Parlement de Québec, en 1791.

Il nous a montré ses ancêtres, ces abandonnés de la France luttant depuis 1763 pour conserver leur nationalité et, comme ils n'ont jamais été vaincus,

obtenant sous l'égide libérale de l'Angleterre, le droit au maintien et à la conservation de leur langue et de leur religion. Et je me souvenais, en écoutant ces paroles enthousiastes, de la profonde émotion patriotique que j'avais ressentie à la séance de clôture du Parlement du Canada, en juillet dernier, lorsque lord Grey, gouverneur général du Canada, était venu lire en français, au nom du roi d'Angleterre, le discours du trône.

En sortant de cette conférence M. Bruneau me conduisit à la bibliothèque du Parlement où il me fit voir un autre livre, « l'Histoire du clergé du Canada » dans lequel je trouvai encore le nom de celui que nous appelions dans la famille « l'évêque de Québec » mais qui de fait n'avait été que missionnaire.

Forget Duverger, le compagnon de mon oncle, resta donc seul dans la mission et fut le dernier missionnaire de Québec envoyé aux Illinois.

En ouvrant un des tomes de l'histoire du Canada de Garneau, je vois ces lignes écrites au ministère, à Paris, par M. de la Galissonnière, alors gouverneur du Canada :

« Les établissements chez les Illinois, après avoir été d'abord trop prisés, ne le sont plus assez ; quoiqu'ils ne produisissent plus rien, il ne fallait pas les abandonner, parce qu'ils servaient avec avantage à empêcher les Anglais de pénétrer dans l'intérieur. Le pays, bien établi, nous rendrait formidables du côté du Mississipi ; si, dans la guerre actuelle nous avions eu quatre à cinq cents hommes armés chez les Illinois, non seulement nous n'y aurions pas été inquiétés, mais nous aurions mené jusque dans le

cœur des établissements de l'ennemi ces mêmes nations qui nous insultaient si souvent. »

Revenu en France, M. de la Galissonnière écrivait encore au ministère, à la fin de 1750, en proposant d'envoyer dix mille paysans de France pour peupler les bords des lacs et le haut des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, disant qu'il fallait s'établir solidement dans les environs des postes du Niagara, de Détroit et des Illinois.

Et je vois mon arrière-grand-oncle partir, envoyé aux Illinois pour remplir les intentions du grand marin français.

Je le vois assister à la fondation de ces villes des Illinois, Lassalle, Joliette, des Plaines, Bourbonnais, Naples, Chicago.

Chicago, à cette époque, était un grand campement de Peaux-rouges. Les Pères Joliet et Marquette y passèrent en 1673. Le Père Marquette, dont le nom a été donné à la grande ligne de chemin de fer du « Père Marquette » y fit un séjour prolongé, pendant l'hiver de 1674, dans une cabane.

Les Français, au moment où mon grand-oncle était dans ces régions, avaient un fort à Chicago; c'était une station de refuge, où il n'y avait pas de garnison régulière. James Logan en parle dans son rapport au gouverneur de la Pensylvanie en 1718. Il en est aussi question dans le traité de 1795. Pendant son séjour aux Illinois, de 1750 à 1759, mon grand oncle a donc probablement habité dans cette maison de refuge française perdue au milieu des vastes domaines des Peaux-rouges. Elle devait ressembler au Fort Garry que je visitais, l'autre

jour, à Winnipeg, et qui servait de refuge contre les Indiens du Nord-Ouest du Canada.

Puis je songe qu'en 1754, il apprend que le général anglais Georges Washington, le futur président des États-Unis, vient de surprendre M. de Jumontville et ses soldats, non loin du Mississipi et a tué ce chef français. Il assiste à toutes les luttes de cette période sanglante.

En 1756, Montcalm arrive avec son aide de camp, de Bougainville. L'ardeur des combats va croissant. En 1757, à la demande du gouverneur, il expédie des Illinois des vivres pour lutter contre la famine qui sévit aux alentours de Québec. Ces vivres y arrivent bientôt, en même temps que ceux qui viennent de l'Ohio et de la Louisiane.

A la demande de Montcalm, il aide à faire les alliances avec les indigènes, en particulier avec les Cinq-Nations.

La petite vérole, venant après la famine, s'étendait alors des bords du Niagara aux Illinois. Après avoir fait des ravages terribles chez les Abénaquis, elle pénétrait chez les Casquias, aux Illinois. Le missionnaire doit lutter contre cette maladie.

Dès 1757, mon grand-oncle apprend, dans son Grand Ouest, que madame de Pompadour s'occupe malheureusement des affaires du Canada, que la France abandonne le nouveau pays, mais que les Canadiens prennent la résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Il entend parler de la victoire de Carillon en juillet 1758. Enfin il apprend que l'Angleterre se décide à attaquer Québec avec trois armées. Je le vois s'éteindre à la fin de 1758,

sur la terre d'Amérique, mais en se disant peut-être, avec sa foi de missionnaire que le clergé de Québec, dont il est un des membres, saura conserver ce grand pays français.

VI. — Les fêtes de 1908 du troisième centenaire de la fondation de Québec par Champlain sont encore un hommage des Canadiens à leurs ancêtres. Jacques Cartier avait exploré la côte canadienne en 1535. François Ier avait, en 1540, nommé Roberval vice-roi de la Nouvelle-France. En 1608, Champlain fonde le Canada en construisant son *Abitacion* à Québec. Le siège de Québec par les Anglais a lieu en 1759 et le « Parc des batailles », qui vient d'être fondé en juillet 1908, se trouve sur l'emplacement des luttes qui se livrèrent alors et qui sont connues sous le nom des batailles des Plaines d'Abraham en 1759 et 1760, c'est-à-dire avant et après la mort de Montcalm (1). Un monument a été élevé à Montcalm, le général français, et à Wolfe, le général anglais, tous deux morts sur le champ de bataille.

(1) Pour tout ce qui concerne l'histoire du Canada jusqu'à la conquête par l'Angleterre, on consultera avec le plus vif intérêt l'excellent ouvrage de M. Émile Salone : *La colonisation de la Nouvelle-France*, Étude sur les origines de la nation canadienne française. Librairie Orientale et Américaine, E. Guilmoto, éditeur.

CHAPITRE IV

MŒURS CANADIENNES D'AUTREFOIS

I. Après le traité de Paris. — II. Relations entre le Canada et la France. — III. Relations avec les Anglais. — IV. Général Montcalm et général Napoléon. On attend Napoléon. — V. Les marionnettes. — VI. Le premier vapeur de Québec à Lévis.

I. — Pour avoir une idée de ce qu'est, à notre époque, le Canadien vis-à-vis de nous, Français, il est intéressant d'étudier celui-ci peu de temps après la conquête, au commencement du dix-neuvième siècle, alors qu'il avait encore très vivantes les impressions du moment de la cession à l'Angleterre, transmises par la génération précédente. Quelle évolution avait subi à cette époque la première génération née sous la domination anglaise ? Il est évident qu'on s'occupait beaucoup de la France et que le Canada avait encore, au commencement du siècle, des relations avec les habitants du vieux pays, puis-

que des Canadiens étaient revenus en France pour servir sous les ordres de Napoléon, avaient guerroyé à ses côtés, eu des charges à sa cour, ou à celles des princes qui avaient régné après lui.

II. — Si maintes fois ces Canadiens demeuraient en France, quelques-uns d'entre eux, après avoir servi ce pays, retournaient au Canada, dans la vieille maison familiale et importaient là-bas les habitudes et les récits de la vieille patrie de jadis, que les autres, ceux qui n'avaient jamais vu le sol français, écoutaient d'une oreille avide. Puis les échanges diminuèrent encore et il ne resta plus que le souvenir de ces vieilles relations qui apportaient dans notre ancienne colonie un peu de la patrie lointaine. Les deux pays, le Canada et la France, ont évolué depuis, mais de façon différente.

Plus avancée que les autres nations européennes, la France moderne et libérale blesse l'absolutisme sévère et intransigeant du Canada conservateur. Celui-ci est demeuré rigoureusement fidèle à l'Église canadienne française, à son clergé colonisateur des premiers jours, à ses prêtres, pionniers de la civilisation, qui, lorsque les émigrés arrivèrent dans le pays, furent leurs chefs, formèrent l'avant-garde des héros qui, les armes à la main, luttèrent contre les sauvages, et, versant leur sang, organisèrent la défense contre ceux qui voulaient entraver leur œuvre de colonisation. L'admiration du Canadien pour la France est un fait acquis, mais ce ne sont point les Français qu'il admire ni qu'il envie. Il ne souhaite point, comme je l'ai déjà dit, d'être de nouveau sous l'égide de son ancienne patrie. Il admire le sol français qui

est la souche de sa famille, il est orgueilleux que sa race y ait pris naissance. Elle est pour lui comme ces très belles et célèbres aïeules dont on est fier de montrer le portrait et desquelles on met une certaine coquetterie à être le descendant. Cette admiration du Canadien pour le sol français, je me souviens de l'avoir constatée bien avant mon séjour au Canada. C'était au mois de juillet, je revenais un jour de Rouen à Paris par l'express du Hâvre et dans la même voiture que moi se trouvaient deux voyageurs qui parlaient français ; mais à leurs propos je reconnus qu'ils n'avaient jamais vu la France. Ces hommes, qui approchaient l'un et l'autre de la quarantaine, regardaient le paysage sans se lasser, avec une curiosité presque enfantine, et, à chaque nouveau tableau, c'étaient des exclamations étonnées : « Que d'arbres, que d'arbres ! disaient-ils. On nous disait qu'on avait déboisé la France et nous voyons de véritables forêts ! ». Et ils s'interpellaient pour se montrer mutuellement des troupeaux, des villages. Mais tout-à-coup je les vis se lever, se pencher à la portière, étonnés, émerveillés : « C'est de la vigne ! Voilà de la vigne (1) ! » disaient-ils. En effet un immense champ de vigne se développait le long de la voie ferrée. Enfin, à Mantes, notre train stoppa avant d'entrer en gare ; cette halte eut pour effet d'inquiéter les voyageurs qui se demandaient pour quelle raison on s'arrêtait ainsi. Un accident survenu le matin à un train de marchandises, heureusement sans faire aucune victime, empêchait la

(1) La vigne est rare dans la province de Québec. On fait du vin dans le sud de l'Ontario, partie ignorée des habitants de Québec.

circulation et la voie n'était pas encore complètement déblayée. Nous eûmes ainsi un retard de plus de soixante minutes, ce qui mit de mauvaise humeur la plupart des voyageurs, sauf nos Canadiens qui n'eurent pas l'air le moins du monde étonnés de trouver ce retard extraordinaire et continuèrent à deviser. Ils nous demandèrent si les accidents étaient aussi fréquents en France qu'au Canada, et, donnant des chiffres firent, des comparaisons entre le poids des locomotives américaines et françaises, s'étonnant de l'exiguïté de la taille de ces dernières.

Leur image morale de la France n'est point celle de notre pays à l'état actuel. Si le Canadien admet encore la France telle qu'elle était après son abandon, si, pour le vulgaire, cette défection n'est due qu'à la fantaisie d'une favorite qui est rendue responsable des fautes de Louis XV, il repousse la France révolutionnaire, et, pour lui, le bouleversement de 1789 est demeuré lettre morte. Il ne connaît pas, il ne veut pas connaître la France antireligieuse et libre-penseuse. Celle-là il la renie, elle ne lui est rien. Sa mentalité est donc différente de celle du Français. Si, au début, il a souffert de la domination anglaise, il est maintenant volontiers soumis à l'Angleterre et subit les lois des conquérants. Son type s'est éloigné de celui de sòn frère d'Europe, il s'est développé autrement, depuis, surtout, que les communications si rapides l'ont mis en contact avec les États-Unis. Il offre avec le Yankee un contraste frappant, mais il s'est américanisé à sa manière. La nécessité aussi a dressé le Canadien. Les émigrés qui arrivaient dans ce pays sans argent

ni situation devaient, comme on dit, savoir se retourner, apprendre à trouver seuls le côté avantageux des choses. Ces qualités étaient surtout indispensables quand l'émigrant n'était pas un travailleur de la terre et qu'il lui fallait alors trouver son existence dans les villes. Quand l'émigré était gentilhomme sa tâche était plus ardue, car, beaucoup moins encore qu'à présent, les fils de famille d'autrefois étaient capables de lutter contre les exigences de la vie. Il fallait être débrouillard pour réussir même dès le début de la conquête, ce qui n'était pas donné à tous ceux qui émigraient. Un jeune homme venu de France s'établit à Québec comme coiffeur et, très habile dans son métier, il eut bientôt toute la clientèle de la ville. C'était un gentilhomme fortuné de naissance et venu au Canada après une brouille de famille ; peu habitué au travail, comme les fils de famille d'alors, il choisit un métier qui ne lui parut pas fatigant, celui de coiffeur.

N'ayant jamais manié le rasoir, il craignait, en écorchant le visage de sa première pratique, d'éloigner à jamais la clientèle ; il eut la veine de rencontrer un vieux frère récollet avec lequel il se mit à jaser (1) tout en guignant la barbe de deux semaines de crue qui couvrait le visage du vieux moine auquel il demanda s'il était de rigueur, chez les récollets, que les frères conservassent tant de poil au menton. Le religieux répondit que, atteint d'un rhumatisme à la main droite, il ne pouvait tenir le rasoir et qu'il cherchait un barbier charitable qui pût lui rendre ce

(1) Le mot jaser est très employé par les Canadiens.

service. — « A merveille, mon père, répartit notre jeune homme, je suis barbier et comme c'est mon jour de charité, je serai très heureux de vous raser gratis pro Deo. »

Le pauvre récollet, un ancien prisonnier des sauvages qui avait reçu la bastonnade dans trois villages d'Iroquois, n'eut cependant pas la force d'âme de supporter le supplice que lui fit endurer le charitable barbier en le rasant à rebrousse-poil. Il le pria donc avec douceur de changer de tactique et lui donna des indications dont le rusé compère profita aussitôt et qui l'aidèrent à mener à bien l'opération. Il s'offrit un samedi, jour de barbe des pères, à tous les raser gratis; il acquit ainsi l'expérience nécessaire, ce qui lui permit de chercher des pratiques plus profitables. Il se réconcilia plus tard avec les siens et se maria au Canada où il demeura.

Il est indéniable que les Canadiens ont gardé l'âme française avec les qualités et les défauts ordinaires de notre race. Voici un autre fait, datant de 1812, qui aurait pu avoir pour acteur principal un de ces paysans normands dont l'âpre parcimonie est légendaire.

Un riche habitant se rendit un jour chez le curé d'un village aux environs de Québec pour y faire un paiement de cent dollars (car tout, aujourd'hui encore, se fait là-bas par l'entremise des prêtres). Il attendait à la cuisine d'être introduit auprès du maître de la maison. La cuisinière venait de retirer du feu et de poser sur le foyer de la cheminée un poêlon contenant une fricassée de poulet que le vieux chien flairait de toutes ses narines. Tout à coup, par

mégarde, le paysan laissa choir dans le poêlon le billet de cent dollars qu'il tenait à la main. Il plongea les doigts dans la sauce brûlante au risque d'avoir la main ébouillantée, mais le chien, plus prompt que lui, happa au passage le billet imbibé de sauce. Scène, clameurs, qui furent entendues du curé qui accourut croyant l'enfer descendu dans sa cuisine. L'homme armé d'une hache poursuivait le chien que défendait la cuisinière à coups de manche à balai. Et les épithètes pleuvaient : Guenille ! vieux torchon ! ladre d'avare!

Le curé finit par comprendre que l'habitant, pour ne pas perdre son billet, voulait assommer le chien pour retirer de son estomac les fragments du précieux papier. Il rit de l'aventure et consentit, pour conserver son chien, à rembourser les cent piastres.

Ce Canadien-français... ou, disons mieux, normand, a dû faire souche, car j'ai été un jour témoin d'une petite scène de mœurs à laquelle j'ai assisté comme à un écho de nos campagnes. Cette fois je cite un trait de mœurs de date récente il remonte au mois d'octobre dernier. Un Canadien était monté avec sa femme à côté de moi dans le tramway. C'était un dimanche matin, ils sortaient de la messe dans leurs beaux atours. Au moment de payer, le conducteur passe sa boîte devant moi, et le Canadien glisse un de ces billets que l'on achète d'avance et qu'il tenait dans sa main droite. Le conducteur, qui avait vu le mouvement, lui dit : « Il n'y a qu'un billet » ; alors le Canadien, déposant dans la boîte l'autre billet qu'il tenait en réserve dans sa main gauche, me dit, pensant que j'avais suivi la petite scène : « Elles sont

si riches ces compagnies! — Vous êtes français? demandai-je. — Oui, monsieur, me dit-il, je suis propriétaire de ces trois maisons et j'habite la première d'entre elles dont la barrière est peinte des couleurs du drapeau tricolore, et c'est là que je m'arrête. »

Comme nos paysans l'habitant canadien est serviable, hospitalier et offrira volontiers une place dans sa carriole au voyageur ou au chasseur qui s'est attardé dans la campagne.

III. — Le général Prescott, gouverneur du Canada, vers 1796, était assez aimé des Canadiens. Il les ménageait volontiers, prenait leur avis, aussi était-il brouillé avec ses conseillers quand il quitta le Canada. Un habitant des environs de Québec rencontra un jour dans la campagne un petit vieux, vêtu d'habits usés, ayant sur la tête une toque en martre toute pelée et dont les yeux rouges semblaient larmoyer. Pris de pitié il lui offrit une place dans sa carriole et les deux hommes se mirent à bavarder. Le général parlait bien français et le paysan crut avoir affaire à un habitant pauvre et lui rendre service.

Mais dès qu'ils eurent franchi la porte de Québec, un sergent s'écria : « *Guard, turn out!* » (Sortez, garde!) Le paysan ne voyant pas d'officier fit comme son compagnon qui avait porté la main à sa toque et effleura aussi son bonnet. En passant devant la caserne des Jésuites, même scène; le paysan, étonné cette fois, salue encore. Enfin la voiture s'arrête et le bonhomme descend, et, remerciant le paysan, lui glisse une pièce de monnaie dans la main. Il était déjà loin quand quelques personnes,

courant après lui, l'arrêtèrent et lui demandèrent : « Combien le gouverneur vous a-t-il donné ? » L'habitant, croyant qu'on se gaussait de lui, le prit de haut et dit que, si sa carriole n'était pas digne de mener un gouverneur, elle était assez bonne pour porter le bois destiné à chauffer ces « fainéants de la ville ». « Mais, dit l'un de ces hommes, regardez dans votre main ». Le paysan suivit le conseil et regarda la pièce. Elle était en or et valait huit piastres (dollars).

Le Canadien, tel son frère de la mère-patrie, a de la verve, la répartie amusante et spirituelle et souvent le mot pour rire. S'il a perdu cette vivacité fine et légère qui est à l'esprit du Français ce qu'est la mousse au champagne, cela ne l'empêche pas d'être prompt à la répartie et de savoir en user avec à-propos.

Un récollet, le père de Beray, aux allures très soldatesques, ayant été souvent sur le champ de bataille comme aumônier d'un régiment, était très vieux lors de la captivité de Pie VII et on racontait que Napoléon avait obtenu de son captif une dispense pour marier les prêtres catholiques. Un mauvais plaisant dit au vieux prêtre devant un auditoire nombreux : « Bonne nouvelle ! Napoléon a obtenu une dispense de mariage pour tous les prêtres catholiques. — Tu vois bien, gros sot, dit le prêtre, que c'est la moutarde après le dîner. »

Le même personnage voulant dignement recevoir le duc de Kent, et peut-être aussi lui prouver que de bons religieux pouvaient se souvenir d'avoir fait le coup de feu et gardé la tradition de fabriquer les

armes, avait fait disposer dans son couvent un petit parc, vrai chef-d'œuvre d'artillerie. Les pièces, en plomb ou en étain, avaient été fabriquées par un des frères. Mais le duc, ayant achevé plus tôt la parade, arriva à l'improviste dans le couvent avec ses aides de camp. M. de Béray, au désespoir de n'avoir pu faire jouer ses pièces d'artillerie, s'écria d'un ton assez bourru : « Monseigneur, on ne surprend que ses ennemis ; je croyais votre Seigneurie trop stricte sur la discipline pour abréger une parade afin de monter à l'improviste à l'assaut d'un paisible couvent. » Le prince rit de bon cœur de la mauvaise humeur du moine. Celui-ci, au dessert, but à la santé du prince, et, au moment où il prononçait ces mots : « Messieurs, à Monseigneur le duc de Kent, » une détonation formidable ébranla les vitres de l'appartement.

Autrefois, une des distractions, dans le Bas-Canada, consistait à rendre visite aux musées de cire que les Américains exhibaient souvent. Un mystificateur, voyant arriver un groupe d'habitants, s'assit entre deux personnages de cire et resta immobile. « Mé ! mé ! dit l'un des paysans, celui-ci on dirait quasiment un véritable *créquien.* » Il palpa le visage, mais, quand la main fut à portée de la bouche, la momie mordit le doigt du bonhomme qui de peur et de saisissement sentit ses cheveux se hérisser sur la tête. — Il y avait aussi dans ce musée le géant Goliath expirant, le front brisé par le caillou de la fronde de David, le général Hamilton blessé à mort et tombant entre les bras de son ami, enfin, bien des objets faits pour entretenir la frayeur des campagnards. Mais une dernière scène décida

de leur retraite : c'était le vieux général russe Souwarow étendu sur sa couche mortuaire, et se mettant ensuite lentement sur son séant.

— « Sauvons-nous, mes amis, dit l'un d'eux. Vous voyez que toutes ces inventions anglaises ne marchent que par ressorts. »

Il était alors d'usage de chanter à table et les plus graves personnages ne manquaient pas de suivre cette coutume. Les chansons, donc commençaient au dessert même chez les plus hauts fonctionnaires anglais et aussi les bons mots, bien français, ceux-là. On chantait, même en présence des vainqueurs, des chansons satiriques telles que : *Londres qu'on m'a tant vantée !* Une fois seulement un Anglais trouva à redire à la chose et, pour se venger, il entonna d'une voix fausse et sur un air que son compositeur, Lulli lui-même, n'eût point reconnu, un *God save the king*. Loin de se fâcher le Canadien rit de bon cœur d'entendre écorcher l'hymne qui, ainsi chanté, eût fait fuir Louis XIV lui-même pour qui il avait été composé. Les élèves de Saint-Cyr saluaient par ce chant le monarque, lorsqu'avec madame de Maintenon, il leur rendait visite.

Voici les paroles en français, dues à madame Brinon, et que nos voisins d'outre-mer ont traduites presque littéralement :

Grand Dieu ! Sauvez le Roy (*bis*) !
Vengez le Roy !
Que toujours glorieux,
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis !

Grand Dieu! vengez le Roy!
Sauvez le Roy!

Il est fort probable que cet Anglais ignorait, daus son *john-bullisme* (pour ne pas dire chauvinisme), l'origine du célèbre *God save the king*.

Les jeunes Canadiens sont bien des garçons de race française ; j'ai pu les observer à Montréal, à l'amphithéâtre où je faisais mon cours de pathologie générale et de biologie aux étudiants en médecine de première et de deuxième année : j'avais soixante-dix élèves en première année et cinquante-huit en deuxième. Lorsque j'entrais dans la salle de cours c'étaient des cris, des chants, des applaudissements ; on se serait cru dans un amphithéâtre de France ; si les étudiantes avaient été admises à la Faculté, comme à Paris, on eût entendu, je suis sûr, le même bruit de baisers platoniques voler dans l'air. Mais, dès que la parole du professeur se faisait entendre, ils écoutaient avec déférence et très attentivement. Mes élèves étaient bien de jeunes Français chahuteurs, riant de tout leur cœur pour une plaisanterie faite à l'un d'eux. Je n'ai cependant pas remarqué, pendant tout mon séjour parmi eux, une seule brimade, mais seulement des mystifications innocentes et des farces sans méchanceté. On m'a assuré qu'il en avait été ainsi de tout temps chez les étudiants. Je ne m'étonne donc point de retrouver dans les anecdotes d'autrefois cette bonne humeur exempte d'ironie méchante. Ce qui amusait les uns n'était point fait pour causer du tort ou de la peine aux autres, comme le prouveront les traits suivants.

Quelques jeunes gens dînaient un soir chez un de leurs amis dont le domicile se trouvait à peu de distance du Palais gouvernemental. L'amphitryon, qui possédait une lanterne magique, fit paraître sur le mur opposé, récemment blanchi à la chaux, un magnifique navire toutes voiles déployées. La sentinelle surprise cria : « Sortez, garde ! » Tout le poste descendit s'attendant à voir un officier faisant sa ronde de nuit, mais la sentinelle s'écria : « Venez voir un navire qui descend la côte à pleines voiles. » Mais le navire avait disparu, ce qui valut à la sentinelle une verte réprimande du sergent qui crut à une mystification. Le même objet apparut de nouveau une fois le poste rentré dans le corps de garde, et la sentinelle de crier de plus belle. Cela se renouvela encore trois fois au bout desquelles le sergent, croyant ce soldat atteint d'aliénation mentale, le fit relever par un autre.

Quelques instants après ce fut un brave charretier qui montait la côte en chantant, debout dans sa charrette, une joyeuse chanson canadienne. Tout à coup, il saute à terre et s'enfuit dans une course folle. Il avait vu sur la muraille blanche la projection du diable en personne et jurait à ceux mêmes qui lui avaient joué cette farce qu'il avait ressenti dans les reins le formidable coup de fourche de Lucifer.

De tous temps ils ont aimé et recherché les distractions. La société dans les villes n'était pas des plus nombreuses ; cependant les réunions étaient fréquentes, on causait, on jouait la comédie, on dansait. Longtemps après que la mode en fut passée sur le vieux continent, les dames allaient en soirée en cos-

tume Louis XV, poudrées à frimas. On dansait dans les bals la pavane et le menuet alors que ces danses étaient déjà, en France, mises au rancart avec les très vieilles choses. La Révolution était venue bouleversant tout, puis éparpillant en menue poussière ce qui restait des siècles passés. Mais la vieille France n'était pas morte et on en retrouve la figure encore aujourd'hui ; elle s'était survécue à elle-même là-bas au bord du Saint-Laurent, dans ces quelques arpents de neige, comme avait dit Voltaire, où naguère on ne rencontrait que des Peaux-rouges et des fauves. Même pendant la lutte contre l'Angleterre, même au moment où la main des conquérants pesa lourde sur l'Amérique française, opprimant ces petits-fils de la Gaule, fiers et indépendants comme elle, ceux-ci restèrent gais malgré la souffrance à l'instar des condamnés de la Révolution attendant l'échafaud dans leur prison, devenue le temple de la gaieté et de l'esprit, comme jadis les salons de Versailles. La vie des villes n'était pas arrêtée, le soir on se rendait les uns chez les autres, les jeunes gens et les jeunes filles couraient au patinage ou allaient au théâtre. Mais quelles représentations pouvait-il y avoir en ces temps de troubles ? Les étrangers venaient peu dans ces lieux où régnait la rébellion, comment était donc fourni le contingent des troupes de théâtre ? Cette question, les Canadiens surent l'éluder et s'assurer malgré tout de quelques représentations de gala dont les personnages étaient... des marionnettes.

Une des principales distractions québecquoises était donc une sorte de guignol qu'on appelait « les marionnettes ».

Ces importantes poupées eurent l'honneur de divertir le duc de Kent (1) devant lequel on fit défiler toute la famille royale d'Angleterre, le roi George III, à cheval, et, en croupe derrière lui, la reine Charlotte, puis leur nombreuse famille de princes et de princesses montés sur de fiers coursiers. On pouvait loüer le théâtre tout entier pour une représentation au prix de quatre piastres.

Pendant les troubles de 1837 et de 1838, le gouvernement anglais fit faire une razzia des pauvres marionnettes qui avaient diverti plusieurs générations de Canadiens. Les policemen ayant démoli et pillé le théâtre, se promenèrent longtemps dans les rues avec ses dépouilles en criant : « Voilà le rebelle un tel, ou un tel autre ! » et faisant suivre les noms des chefs de la rébellion.

Même de longues années après la mort de Montgomery on ne se communiquait les nouvelles que dans le tuyau de l'oreille et encore ces nouvelles étaient-elles fausses la plupart du temps, car elles émanaient de feuilles britanniques ou parfois françaises, mais éditées en Angleterre par le gouvernement britannique ou les émigrés français partis de France au moment de la Révolution de 1789. Les Canadiens disaient : « la Révolution de 1793 », la tête de Louis XVI étant tombée cette année-là.

Napoléon était traité comme un tyran sauvage et cruel rouant de coups sa femme, ses dames d'honneur, arrachant les oreilles de ses aide-de-camp et de ses officiers. Comme le plus cruel des empereurs

(1) Père de la reine Victoria ; il était à Québec avec son régiment.

romains, il parcourait les champs de bataille après la victoire, écrasant les blessés, les morts et les mourants. Enfant, à l'âge de onze ans, il avait violé une femme respectable. Tout cela enjolivé de force détails du plus affreux cynisme. On alla même, en 1806, jusqu'à voir en lui l'accomplissement d'une prophétie, c'est-à-dire la personnification de la bête de l'Apocalypse.

« Et je vis s'élever de la mer une bête qui avait sept têtes et dix cornes, et sur ces cornes dix diadèmes, et sur ces têtes des noms de blasphèmes.

« Cette bête que je vis était semblable à un Léopard, et le Dragon lui donna sa force et sa puissance. Il lui fut donné aussi le pouvoir de faire la guerre aux saints et de les vaincre, et sa puissance lui fut donnée sur les hommes de toute tribu, de tout peuple, de toute langue et de toute nation. »

Napoléon était né en Corse et sorti de la mer, par conséquent ; la seconde partie de son nom signifiait, en italien, le lion du désert, il avait la force et la puissance, il avait fait la guerre à Pie VII et était devenu le maître de l'Europe. Il avait quelques couronnes de moins que la bête de l'Ecriture Sainte, mais il devait sûrement blasphémer.

Reproduisant le texte de la Bible, les journaux anglais ajoutaient : « Et elle fera encore que personne ne puisse ni acheter, ni vendre, que celui qui aura le caractère ou le nom de la bête ou le nombre de son nom.

« C'est ici la sagesse : Que celui qui a de l'intelligence, compte le nombre de la bête, car son nom est le nombre d'un homme, et son nombre est six cent soixante-six. »

On organisait alors le blocus continental, c'était bien l'antechrist et.... ceux qui avaient de la sagesse et de l'intelligence firent des calculs en hébreu, chaldéen ou syriaque et trouvèrent que le nombre de la bête formait en toutes lettres : Napoléon-Buonaparte.

Mais, malgré les efforts des Anglais, les calomnies et les absurdités ne trouvèrent aucun crédit auprès des Canadiens-français qui aimaient et admiraient la France napoléonienne grandiose et forte.

Ils connaissaient Napoléon par les dires de ceux qui revenaient de France. Il n'y avait pas un habitant, dans les campagnes, qui ne fût persuadé que Napoléon ne traverserait l'Océan pour occuper le Canada et en chasser l'Anglais, et les légendes les plus fantastiques couraient sur cet Hercule des temps modernes. On en parlait longtemps le soir, au village, dans les veillées, une fois la porte bien close et quand on se sentait à l'abri des oreilles anglaises.

Le récit suivant prouvera combien était accrédité le bruit de la venue de Napoléon.

IV. — Un petit Canadien-français âgé de quatorze ans et élève d'un séminaire aimait déjà ardemment la chasse en bon Canadien, mais l'usage des armes à feu lui était interdit par le règlement du séminaire. Un jour, on consentit, mais pour une fois seulement, à lui prêter un fusil et à lui donner une munition de poudre. Celle-ci refuse de s'enflammer et rate trois ou quatre fois de suite. Ce que voyant, le gamin mit de cette poudre dans sa bouche : c'était de la graine d'oignons. Se rendant à la grande ferme du séminaire, il eut recours à un stratagème et

se fit ainsi donner de la poudre par la fermière et ce, grâce à Napoléon. « — Madame, dit-il à celle-ci, nos bonnes gens (1) vont vite revenir, voici un superbe présent de graines d'oignons qu'une de nos cousines de Normandie envoie à ma mère. — Mais, fit la paysanne, pourquoi pas plutôt un présent de rubans, de dentelles ou de pièces de soie ? — Avez-vous entendu parler du général Bonaparte ? — Oui, dit la vieille, c'est, dit-on, un aussi grand guerrier que le défunt général Montcalm. — Bah ! répliqua le gavroche ; Montcalm n'embrochait que deux Anglais d'un coup d'épée et Bonaparte en embroche dix. Comme il est toujours en guerre contre l'Anglais il fait tout saisir, rubans, dentelles, pour bourrer ses canons. Donc, Bonaparte va venir avec nos bonnes gens. Les Français, vous le savez, raffolent des oignons et c'est pourquoi ma cousine nous en a envoyé la graine de crainte que nous en ayons perdu l'espèce. Voilà, ajouta-t-il, une graine française, sans mélange étranger. — C'est vrai, dit la vieille, on ne peut rien faire de bon sans de bons oignons. Voulez-vous me donner plein un dé de votre bonne graine française ? — Une politesse en vaut une autre, la mère. La voici toute si vous voulez, mais en échange vous allez me donner quelques coups de poudre, car mes munitions sont épuisées. »

Le fûté gamin s'en retourna sur la grève et tua force alouettes. Le mystificateur étonné lui demanda

(1) Il y a quelques années, lorsque le premier bateau de guerre français remonta le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, les habitants suivaient le long du fleuve ce navire portant le pavillon tricolore et criaient : « Voilà nos gens, voilà nos gens. »

comment il s'était procuré ce gibier. « — Avec la bonne graine d'oignons, répondit l'enfant (il aurait pu ajouter « et avec le général Bonaparte »). — Mais sais-tu qu'il y en avait pour plus de vingt-cinq shellings? — Que voulez-vous? dit le rusé petit compagnon, apprenti n'est pas maître; je n'ai commencé la traite que ce matin, une autre fois je ferai mieux. »

Cette époque, bien qu'elle fût loin de se rapprocher de la période sanglante que nous allons rappeler, peut se dire l'époque de la terreur au Canada. On ne pouvait passer devant les postes que si l'on savait le mot de passe et on citait des cas où des Canadiens-français avaient subi la mort faute de pouvoir répondre au cri de la sentinelle.

V. — Quelques fillettes d'une quinzaine d'années revenaient un jour d'assister à une représentation des marionnettes dont nous avons parlé plus haut. Elles furent arrêtées par le qui-vive de la sentinelle auquel les petites Françaises ne surent que répondre, ignorant complètement l'anglais. Nouvelle injonction de la sentinelle. Une des jeunes filles prit le parti de répondre d'une voix tremblante et en français :

« Trois petites Canadiennes come from de marionnettes. » Le soldat amusé répondit en riant : « Pass trois petites Canadiennes come from (1) de marionnettes. »

A peu près vers cette époque, un chef de la police nommé Fletcher avait jugé bon de remettre en vigueur un vieux statut anglais qui n'avait pas été révoqué mais était tombé en désuétude à cause de l'esprit

(1) Come from, venant de

draconien de ses lois. Ses règlements étaient d'une sévérité terrible.

Le pilori, alors en permanence, n'était jamais veuf longtemps de sa dernière victime. De temps à autre, un malheureux était pendu pour grand larcin ou un simple voleur attaché en permanence à la potence. Le coupable recevait trente-neuf coups de fouet ou, si c'était un criminel endurci, il était fouetté au coin des principales rues de la ville ; on exposait, pour parjure, sur le pilori, ce qui arrivait assez fréquemment, car le Canadien qui devait jurer sur le *book* anglais (la Bible) se trompait sur l'orthographe du mot qu'il interprétait *bouc*, animal méprisé par lui, et n'hésitait pas à se parjurer s'il pouvait avoir le moindre intérêt à le faire. Le patient, attaché au pilori, avait la tête et les mains assujetties dans un carcan et pouvait difficilement éviter les œufs pourris et autres projectiles lancés par la foule hostile.

En 1816, on substitua à l'ancien instrument un carcan tournant sur pivot, ce qui permettait au condamné de mettre, en tournant, son visage à l'abri. Un shérif crut par cette réforme faire preuve d'humanité. Mais l'effet fut contraire et on invectiva le trop bienveillant fonctionnaire, car la canaille ne cessa pas de continuer à lancer ses projectiles qui, déviant du but, atteignirent pour la plupart, les paisibles passants.

Les règlements contre le jeu étaient de la dernière rigueur. Un pauvre diable stationné près de la porte Saint-Jean à Québec était possesseur d'une roulette. Les passants mettaient un sol (sou) ou deux sur la table. On gagnait quelquefois un écheveau de fil, un

papier d'épingles ou d'autres objets équivalents. Fletcher se fit amener le coupable, envoya quérir le bourreau sans même en prévenir le shérif et le délinquant reçut trente-neuf coups de fouet. Prenant ses jambes à son cou il s'enfuit laissant sa roulette au greffe de la paix et criant : « Je me sauve à Montréal, on fesse ici pour rien. »

Un meurtre avait été commis devant plus de cinquante témoins. Aussi un Canadien de l'époque s'étonne de ce que les jurés demandent à délibérer. Les douze jurés étaient enfermés dans une chambre confortable, mais sans boire ni manger, sans feu ni chandelle, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord sur le verdict. Trois jours après seulement, exténués par le jeûne, ils reparurent en cour en déclarant que le prévenu était innocent, sans doute parce que le jury n'était pas à l'unanimité contre le criminel. On sut qu'un de ces jurés avait réussi à tromper le shériff et à se faire inscrire sur la liste des jurés. En arrivant dans la salle des délibérations, il s'était couché sur un banc, déclarant qu'à aucun prix il ne délibèrerait avec les autres, voulant faire acquitter le prisonnier. Il avait eu soin de se munir de provisions pour échapper à la torture générale du jeûne que devaient endurer les autres. Il n'était pas rare de voir des signes d'intelligence entre les jurés et les criminels. Des coupables échappaient à la justice pour cause de sympathie, de race ou de religion. On se plaignait aussi de l'organisation de la police qui empêchait les factionnaires d'un quartier d'accourir dans un autre si on y entendait des cris ou des appels à l'ordre.

On cite un cas où, pour s'être fait justice lui-même,

le délinquant ne fut pas châtié outre-mesure. Une dame de Québec était redoutée comme la peste à cause de ses propos acérés et des calomnies qu'elle se plaisait à répandre. Un de ses concitoyens déclara ne point la craindre, ayant le talisman qui lui cacheterait les lèvres pour toujours. Il n'en fallut pas davantage pour qu'elle tint sur lui les propos les plus diffamants. Un jour de grand marché, au moment où la dame s'approchait de la voiture d'un habitant dans laquelle celui qui voulait la punir avait caché ses batteries, il l'apostropha ainsi :

« — Salut, belle dame à la langue de vipère !

— C'est bien à toi, fit la mégère, d'oser me parler! Vieil ivrogne! débauché! voleur!... »

Mais sa voix fut coupée court par un emplâtre fort malodorant que son adversaire lui appliqua sur la bouche et qu'il avait tenu jusqu'alors caché dans la charrette du cultivateur.

L'affaire fut portée devant les tribunaux au grand divertissement du tribunal, du barreau et de l'auditoire. L'accusé confessa le délit mais en alléguant ses motifs de vengeance.

Le juge, malgré son bon vouloir, ne put absoudre entièrement l'auteur du délit, mais déclara que la plaignante avait été traitée selon ses mérites, qu'il était à souhaiter que la dure leçon lui fût profitable. Puis, le vindicatif Canadien fut condamné à rembourser à la plaignante la somme de huit dollars, valeur d'une mante de soie qu'elle portait le jour de sa mésaventure et qui avait été endommagée.

La mante dont il avait payé le coût et qui avait été produite comme pièce à conviction fut abandonnée au

coupable. Celui-ci en affubla une femme de mauvaise vie, connue sous le sobriquet de *Pock-nose*, parce qu'elle avait en partie perdu le nez. Reconnaissante d'un aussi beau cadeau, la dite Pock-nose promit, à la demande du donateur, de passer au moins une fois par jour devant la demeure de la dame à la langue acérée pendant l'espace de six mois.

Le jugement de cette cour des anciens temps, s'il n'était pas d'une stricte légalité, eut, paraît-il, l'effet voulu et mit fin aux calomnies de la dame.

VI. — Les Canadiens voyageaient peu. Il est vrai que les communications faciles leur manquaient. Peu, parmi les habitants de Québec, connaissaient la rive opposée du Saint-Laurent. Ce ne fut que longtemps après la découverte de la vapeur que, entre Québec et la Pointe Lévis, c'est-à-dire d'une rive du Saint-Laurent à l'autre, le service fut fait par une chaloupe qui reçut le nom de Lauzon en mémoire de l'ancien intendant. Ce fut alors seulement que les citoyens de la bonne ville de Québec allèrent visiter la plage inconnue dont un quart de lieue les séparait et sur laquelle on ne voyait encore que deux maisons. Avant cette époque la traversée se faisait en canot et les passeurs très habiles se succédaient de père en fils. Malgré l'innovation du vapeur on dut garder le même passeur comme capitaine étant donné son expérience de la traversée, en automne surtout, où elle devient souvent dangereuse à cause des banquises. Mais il fut long à se familiariser avec la force de la vapeur. Le bateau bondissait parfois comme un bélier et sa coque recevait des bosses énormes. Souvent il était emporté loin du port par le courant et on devait

se tenir à deux mains pour ne pas être lancé dans l'espace, ce qui faisait dire au capitaine du Lauzon qu'il fallait un long apprentissage pour connaître le tempérament « de ces chiennes d'inventions anglaises qui avaient tué leurs canots et étaient aussi fantasques que le diable qui les avait inventées. »

Malgré cela les Canadiens étaient heureux d'avoir un moyen plus aisé pour aborder à l'autre rive.

Les humains ne furent pas les seuls à se réjouir de l'installation du vapeur. Les habitants de Québec étant très amateurs de viande fraîche, on faisait venir de la campagne des troupeaux de bœufs que les bouchers attendaient sur les remparts. Comment ces animaux arrivaient-ils jusqu'à Québec? Après avoir fait quelquefois plus de vingt-cinq lieues, il leur fallait traverser le Saint-Laurent, c'est-à-dire faire encore un quart de lieue à la nage. Car il n'y avait pas, pour les pauvres bêtes, d'autre moyen de faire la traversée. Pour cela, on les liait par les cornes et le troupeau était, par couples, attaché par des amarres au canot à sec. Puis on les forçait à quitter la terre ferme et une fois à l'eau, les malheureux quadrupèdes, soutenus par l'instinct de conservation, nageaient vers l'autre rive et sortaient alors de l'eau, ruisselants, beuglant et mugissant comme des tritons. On peut juger du grand ébahissement du touriste, s'il s'en trouvait un suivant ce canot qui, comme par un pouvoir magique, sans voile, ni rame ni aviron, s'enfuyait à toute vitesse vers Québec ! Si par hasard il arrivait (ce qui était très rare) qu'un bœuf, luttant contre la mort, devenait intraitable, on coupait l'amarre qui le retenait au canot et le pro-

priétaire, s'il tenait à la peau de sa bête, devait aller le chercher à l'Ile d'Orléans ou au Cap Rouge.

Maintenant, les bateaux à vapeur existent toujours pour aller d'une rive à l'autre, mais bientôt les trains passeront et relieront Lévis à Québec. En effet, on recommence à construire le fameux pont de Québec qui doit traverser le Saint-Laurent. Il était déjà fort avancé en 1907, lorsqu'il s'est effondré. Les masses de fer sont tombées un beau matin les unes sur les autres, précipitant dans l'eau les ouvriers qui travaillaient à la construction. Les victimes furent très nombreuses et en passant à bord du bateau qui conduit de Montréal à Québec, on me montrait le point où plusieurs ouvriers, retenus par les fers, furent noyés dans le Saint-Laurent. La catastrophe avait eu lieu au moment de la marée basse ; plusieurs ouvriers étaient restés suspendus en l'air, impossible de les dégager. Ils voyaient peu à peu l'eau monter et venir les noyer pendant que des barques étaient là, autour, cherchant sans succès à leur porter secours ! L'agonie de ces gens dura ainsi plusieurs heures, ajoutant à l'horreur du désastre qui avait fait tant de victimes !

Les pionniers de la civilisation canadienne avaient le mépris de la mort. Pour les Canadiens d'aujourd'hui la vie d'un homme est peu de chose, et il importe peu de l'exposer quand il s'agit d'une œuvre intéressant la collectivité. On peut dire qu'en cela leur mentalité s'accorde avec celle des Américains des États-Unis, bien que tout, dans leur caractère, comme on a pu le voir, porte bien l'empreinte et le cachet français.

CHAPITRE V

LA CANADIENNE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

I. La Canadienne-française autrefois. — II. La jeune fille canadienne française. — III. Amour du luxe. — IV. Canadienne de la ville et de la campagne. — V. La cuisine.

I. — Avant d'étudier la Canadienne d'aujourd'hui, il est intéressant de voir ce qu'était la Canadienne de la société d'autrefois. Elle nous apparaît, même de longues années après la conquête, gardant, pleine et entière, la personnalité de son origine, jalouse des traditions de sa race, conservant ses habitudes, sa grâce et même ses modes.

En 1763, la cession du pays à l'Angleterre amène bien des vides dans la société canadienne. Dix mille notables, militaires et gentilshommes, retournèrent alors en France, et il ne resta plus au Canada que ceux attachés à la glèbe parce qu'ils avaient mis tout leur bien dans les terres, ou parce qu'ils man-

quaient de ressources. L'émigration continue encore bien des années après le traité de Paris, car le gentilhomme canadien, mis de plus en plus à l'écart, ne peut rien avoir du gouvernement britannique qui choisit des fonctionnaires anglais, ce qui, en 1767, fait dire à un Anglais lui-même, le général Carleton, qu'on ne fait rien pour se concilier les sympathies des Canadiens. D'un autre côté, en France, le gouvernement du roi tâche d'attirer les officiers canadiens. Louis XV leur promet, bien que l'état des finances soit déplorable, d'augmenter leur solde à la condition de résider en Touraine, jusqu'à ce qu'on ait à utiliser leur concours. Enfin, sur deux cent vingt-huit nobles canadiens, cent deux veulent demeurer Français et retournent dans leur patrie d'origine, et d'autres, sur ceux qui sont restés, émigrent encore après 1767.

Malgré ces vicissitudes, nous retrouvons au Canada, même à une époque assez rapprochée de la nôtre, de vraies Françaises, en qui revit tout le charme de leurs délicieuses aïeules.

Montcalm, en 1756, à son arrivée au Canada, se plaît dans la société des aimables femmes qu'il y trouve, bien qu'il touche bientôt à la cinquantaine. Il courtise même quelques grandes dames en lesquelles il croit voir « une dévotion à l'italienne qui n'exclut pas la galanterie. »

Comme leurs sœurs de France, elles sont heureuses d'être courtisées, admirées. La galanterie excessive de l'intendant Bigot, qui osa afficher sa liaison avec madame Péan à la fin de la domination française, trouve indulgence auprès des femmes. On raconte

bien sur son compte l'étrange histoire d'une jeune sauvagesse, rencontrée un jour de chasse par l'intendant, dont il fit sa maîtresse, et qui disparut mystérieusement. Mais il est si aimable pour les jolies femmes, les reçoit si bien à l'intendance, où il donne en leur honneur de si belles fêtes, qu'elles sont clémentes pour les fredaines du grand seigneur.

Les douairières qui l'avaient connu parlèrent de lui longtemps encore après sa mort et une vieille dame, madame Descarrières, citée jadis pour sa beauté et son esprit, aimait à conter que, lorsqu'elle avait dix-huit ans, elle fut, selon l'usage, embrassée par le galant gentilhomme, le jour de sa présentation à l'Intendance, et que, cerclant la taille menue de la jeune fille dans ses quatre doigts, il s'écria : « Quelle belle poignée de brune! »

On peut citer, au sujet de la Canadienne d'autrefois, nombre d'anecdotes fleurant l'iris et rappelant le bon vieux temps de la poudre et des mouches, des saillies dignes de mademoiselle de Lespinasse ou de madame du Deffand, des traits, rappelant la grâce spirituelle qui rendait si charmantes les Françaises de l'ancien régime.

Recherchées par la colonie anglaise et fêtées par celle-ci, ces représentantes du Canada aristocratique et français ne fusionnaient pas avec l'élément nouveau, et, fières, se contentaient d'en recevoir les hommages. Elles exigeaient des vainqueurs les égards, l'exquise politesse qu'elles aimaient à rencontrer chez les gentilshommes de leur race. Un des représentants les plus âgés de cette aristocratie canadienne, mort vers la moitié du dernier siècle,

que choquait le sans-façon des Anglais vis-à-vis des femmes, s'entendit un jour reprocher d'avoir gardé la vieille habitude de toujours céder le trottoir aux dames, quitte à marcher dans la boue. On lui affirma qu'il en était, la plupart du temps, pour ses frais de courtoisie. « Un jeune Anglais, répondit-il, fut une fois tout surpris de voir un Canadien-français assez mauvais sujet faire sa prière du soir : — Que voulez-vous ? dit le Français, je ne puis m'en corriger ! — Que voulez-vous ? Je ne puis, moi, me corriger de la politesse que j'ai, toute ma vie, cru devoir aux femmes. »

Les gouverneurs et les personnes éminentes voyageant au Canada, avaient l'habitude de rendre visite à une très noble dame, vieille et dernière relique d'une génération éteinte. Le gouverneur Elgin, à son arrivée, eut soin d'aller la voir. « — Comment se porte milady? demanda-t-elle. Mais très bien, répondit lord Elgin. — J'en suis charmée, milord; lorsque j'étais plus jeune, je ne manquais jamais d'aller rendre hommage aux représentants de ma souveraine, mais, depuis que l'âge m'en empêche, tous les gouverneurs et leurs épouses ont eu la condescendance de rendre visite à la petite-fille du second baron de Longueil, gouverneur de Montréal avant la conquête. » La leçon ne fut pas perdue et lady Elgin se rendit chez la douairière quelques jours après.

Il y avait, vers 1795, stationné à Québec, un régiment anglais si turbulent que le gouverneur civil d'alors ne pouvait lui imposer la contrainte voulue et il était arrivé que plusieurs dames rencontrant

les officiers dans les rues de Québec avaient eu à se plaindre de leur attitude.

Un jour, un groupe de ceux-ci s'était emparé du haut du trottoir d'une rue alors non pavée, et les femmes, obligées de patauger dans l'eau et dans la boue, relevaient leurs jupes à mi-jambe, sous les quolibets de ces chevaliers de mauvais goût.

Une jeune Canadienne-française d'une vingtaine d'années arrivait auprès des militaires avec quelques amies qui voulurent rebrousser chemin. Mais sans la moindre timidité, la Française s'approcha d'eux, et dit d'un ton de souveraine : « S'il est un seul gentleman parmi vous, qu'il fasse livrer passage aux dames. » La colonne anglaise fut rompue par la jeune fille canadienne, et ses paroles eurent un effet immédiat. La voie se trouva aussitôt libre.

Ces femmes, si jalouses des prérogatives de leur race, savaient aussi à l'occasion faire preuve de hardiesse et de courage. Vers 1650, on trouve dans l'histoire canadienne les noms de Catherine Mercier qui, prisonnière des sauvages, lassa ceux-ci par son audace et sa fermeté ; Martine Primot qui, combattant au côté de son époux, sut mettre en fuite quatre Iroquois, sans parler de beaucoup d'autres vaillantes femmes, dont la bravoure était, par ces temps de trouble, chaque jour mise à l'épreuve.

Une fillette de quatorze ans, Marie-Madeleine Jaret de Verchères, se trouva un jour au milieu d'une invasion iroquoise qui, faisant subitement irruption, se précipita sur les habitants et en fit prisonniers une vingtaine. La jeune fille s'enfuit jusqu'au fort

de Verchères (1) qui appartenait à son père, laissant son « mouchoir de col » (fichu) aux mains d'un Iroquois qui la poursuivait. Elle monta rapidement sur le bastion, après s'être coiffée du chapeau de la sentinelle absente, pour faire croire aux sauvages que le fort était occupé par des soldats; puis, elle chargea un canon et tira sur la horde de Rouges. Les forts voisins furent avertis par cette décharge d'être sur leurs gardes. Aussitôt des renforts furent envoyés, et le sang-froid d'une jeune fille de quatorze ans sauva les habitants.

Ce sont ces Françaises d'autrefois qui ont été les collaboratrices du prêtre pour la conservation de la langue française. Quand un Anglais épouse une Canadienne, les enfants sont catholiques, et alors on parle désormais le français dans la famille. Cette naturalisation imminente est, par conséquent, l'œuvre de la femme.

II. — Les jeunes filles canadiennes-françaises d'aujourd'hui ont une liberté très grande, comme leurs voisines des États-Unis, mais elles n'ont cependant pas l'allure dégagée de ces dernières. Beaucoup de jeunes Canadiennes ont un, et même plusieurs cavaliers. C'est le nom que l'on donne au jeune homme présenté par la jeune fille à sa famille et qu'elle a le droit de recevoir le soir dans un salon spécial, où ils causent seuls pendant la veillée. Lorsque la jeune fille est « la blonde » (c'est-à-dire la favorite, en tout bien, tout honneur) de plusieurs

(1) Chaque seigneurie avait son fort de pieux, où les colons, qui ne pouvaient prendre les armes, trouvaient un refuge et où quelques combattants pouvaient soutenir l'assaut d'une centaine d'ennemis.

cavaliers, ils ont chacun une soirée. Le cavalier et « sa blonde » ont le droit de sortir ensemble, et le soir après dîner on les voit partir, seuls ou par couples réunis, pour aller faire, si c'est l'hiver, des parties de tobbogan, ou marcher avec les raquettes des sauvages sur la neige haute et fraîche. A Montréal, ils vont dans la montagne qui domine la ville. Ils traversent le cimetière en passant au-dessus des tombes recouvertes par plus de trois mètres de neige. Aucun obstacle n'arrête l'amateur de sport à ce moment-là ; les haies, les murs, sont recouverts du vaste linceul blanc. En revenant, les couples s'arrêtent chez l'une des blondes qui a invité d'avance toutes ses amies et leurs cavaliers à un souper auquel les parents n'assistent pas. Bien entendu, à la suite de ces promenades, le cavalier devient souvent le fiancé.

Les fiançailles ne durent pas très longtemps, et on voit beaucoup de jeunes gens se marier sans avoir la situation qu'ils attendraient en France. Beaucoup de blondes attendent longtemps que le cavalier devienne un fiancé, car de nombreux jeunes gens du Canada s'en vont chercher fortune aux États-Unis ; si l'oubli arrive, celle qui a longtemps espéré, n'a plus qu'à trouver, si elle est encore d'âge, un autre cavalier qui la mènera enfin au mariage.

La liberté des jeunes filles est si grande qu'on les voit partir seules ou à plusieurs pour aller faire des voyages aux États-Unis ou même en Europe.

III. — La Canadienne des villes est assez nonchalante, son enfance se passe au couvent et elle revient chez elle vers sa dix-huitième année. Elle

diffère de la Française, cette fourmi industrieuse, active, qui dans ses instants de loisir pare son intérieur de ses mains diligentes, se sert de son aiguille pour confectionner mille objets, pour embellir son intérieur, pour sa toilette ou celle de ses enfants, et sait suppléer ainsi, s'il y a lieu, à l'insuffisance de la fortune. La Française d'Amérique passera des journées à se balancer dans son rocking-chair. De temps à autre, elle va « magasiner », ce qui est la traduction de l'expression anglaise « We are Doing some choping ». Le chauvinisme existe même dans le langage, et comme l'expression « faire des emplettes » est inconnue là-bas, on a traduit littéralement le terme anglais « choping » pour ne pas se servir de celui-ci (1).

Enfin la Canadienne moderne vit pour l'extérieur beaucoup plus que pour la vie intime. Le confort est sacrifié à l'apparat. Dans les intérieurs les plus modestes, les moins fortunés, la famille (même si elle se compose de sept ou huit membres) se reléguera dans une seule chambre pour pouvoir se parer d'une salle à manger et d'un salon. On sacrifiera tout à ces deux dernières pièces ; il y aura un piano même si personne n'est musicien dans la maison. Cet instrument est encore plus répandu qu'en France ; il existe des facteurs de piano montréalais.

(1) Une autre expression qui n'est pas française, mais qui est la traduction d'une phrase anglaise, c'est : « Vous ne dites pas. » On entend ces mots lorsque, dans la conversation, quelque chose étonne le Canadien ou la Canadienne. C'est la traduction exacte de la phrase anglaise : « You don't say so. » On peut ainsi citer de nombreux exemples dans lesquels une phrase anglaise est traduite littéralement. C'est ce qui contribue, avec l'accent normand, à donner son aspect particulier au parler canadien.

Comme le dit le docteur A. Rousseau, professeur à la Faculté de Médecine de Québec, dans un rapport sur la tuberculose : « Le bien-être serait plus général si, dans le logement où la meilleure pièce est affectée à des fins secondaires ou inutiles, le souci de la parure n'excluait la recherche d'un honnête confort, si les soins du corps et la poursuite de satisfactions légitimes remplaçaient les préoccupations d'un luxe de mauvais aloi. » Et plus loin il dit, parlant des enfants : « ... Les plus âgés, rentrés au logis, s'en vont le soir, pendant que le salon vide attend les visiteurs de marque qui n'arrivent pas, s'asphyxier avec le tuberculeux (1), par demi-douzaine dans la même chambre soigneusement close, quelquefois dans le même lit. »

La notion de l'économie n'existe pas chez les Canadiens, qui ont oublié ou n'ont jamais appris la tradition française du bas de laine. Il est vrai que là-bas les filles se marient sans dot, mais elles aiment la toilette, en vraies arrière-petites-filles de Françaises qu'elles sont, changeant volontiers de robes, de chapeaux ; les plus modestes ouvrières ne payent jamais ceux-ci moins de vingt-cinq francs, car il y a toujours sur leurs couvre-chefs un minimum de quinze francs de marchandises. C'est la règle dans les magasins de nouveautés ou plutôt les bazars où ces objets sont confectionnés et vendus à prix fixe. L'apprêteuse, qui reçoit dix francs par jour pour faire huit chapeaux dans sa journée, doit utiliser des mar-

(1) Fréquemment, quand il y a un parent malade et inapte au travail, la famille le fait venir pour servir de bonne aux enfants. (Voir au chapitre VI.)

chandises, pour ce prix, pour chacun d'eux. Toutes les femmes ont de véritables fourrures.

IV. — Contrairement à ce qui a lieu chez nous, on voit les jeunes filles dont les parents habitent dans les grandes villes, accepter de vivre, une fois mariées, dans de petits centres et même à la campagne. Il est vrai que les conditions de vie sont les mêmes. Ainsi, si l'on voyage dans l'intérieur et que l'on reçoive une invitation à dîner on est sûr de trouver, non seulement la même réception, mais encore la même chère que dans les grandes villes. Les jeunes gens ne sont pas attirés ou retenus dans ces centres comme cela arrive en France. Cela tient peut être aussi à la facilité des voyages. Les distances comptent peu et on se déplace facilement à la condition de ne pas quitter la province de Québec, qui, pour les Canadiens-français, représente un pays. C'est pour eux tout le Canada.

V. — La jeune Canadienne de la campagne cuisine assez sommairement (1) ; les traditions de la cuisine française existent pourtant encore un peu ; on la retrouve dans certains plats qui sont ceux de nos campagnes de France. Les religieuses qui arrivent de France depuis quelques années, en grand nombre, apportent aussi des recettes de cuisine. Mais en général on mange à l'anglaise. Les Canadiennes font un peu de couture ; parfois, elles se rassemblent chez l'une d'elles, la plus adroite fait la coupe des robes et les autres cousent. Les déchets des étoffes

(1) Je ne compte pas comme cuisine la coutume de faire réduire le suc de l'érable et de le verser bouillant, l'hiver, sur de la neige. Il se prend en filaments jaunes que l'on mange avec délice.

taillés et rajoutés les uns aux autres, servent à faire des tapis très à la mode dans leurs maisons. Si la jeune *habitante* ne va pas travailler aux champs, elle cultive cependant, quelquefois, autour de la maison, des oignons, des pois, des tomates, mais c'est tout.

Les jours de grande presse, au moment des récoltes, on les voit venir aider les hommes ; elles ont alors des gants et de grands chapeaux pour protéger leur teint dont elles s'occupent beaucoup et qu'elles conservent en s'enduisant le visage et les mains de lait caillé. En somme, la Canadienne arrive à l'âge du mariage, forte et sans s'être beaucoup fatiguée. Ce sont les hommes qui peinent le plus pendant les jeunes années, car ils doivent se livrer aux travaux agricoles.

CHAPITRE VI

FÉCONDITÉ ; TUBERCULOSE ; ALCOOLISME

I. Fécondité. — II. Femme ayant trente-trois enfants. — III. Hygiène de la femme. — IV. Mortalité infantile. — V. Tuberculose. — VI. Hygiène de la maison. — VII. Alcoolisme.

I. — Les Canadiennes-françaises ont une fécondité extraordinaire. Les familles de six à douze enfants sont la règle. Rarement il y a moins de six enfants. On peut compter autant de familles qui ont dix-huit enfants et plus, que de foyers canadiens qui n'ont que deux ou trois rejetons. Il y a longtemps, du reste, que l'on encourage les nombreux enfants chez les Canadiens. Déjà, le 5 avril 1669, le roi de France, par une ordonnance, accorde des pensions aux familles nombreuses et encourage les mariages au Canada.

Je viens d'avoir, dernièrement, un exemple intéressant de la fécondité des Canadiennes, il m'a été

donné par un médecin exerçant dans un centre manufacturier. En feuilletant son livre de visites, je constatai qu'il faisait un très grand nombre d'accouchements. « Quatre cent soixante, me répondit-il, cette année-ci. Voilà dix ans que j'exerce et depuis trois à quatre ans, j'en ai toujours à peu près le même nombre. Cela ne me conduira pas à la fortune, car je prends vingt francs en moyenne. Voici du reste, me dit-il, le relevé de mes accouchements ». Et je voyais les noms des mêmes femmes revenir périodiquement tous les ans. L'une était à son dix-septième enfant, l'autre à son vingt-septième, et, enfin, une troisième à son trente-deuxième.

II. — Ces femmes qui ont eu un très grand nombre d'enfants, se conservent, paraît-il, très bien, et j'eus la curiosité d'aller en voir une, âgée de soixante-douze ans, qui avait eu trente-trois enfants à terme. Elle avait l'aspect d'une femme de soixante-cinq ans, ayant conservé sa taille, qui n'était pas le moins du monde déformée.

III. — Je demandai à mon confrère s'il y avait une grosse mortalité des suites de couches ; il me répondit que l'année précédente il avait perdu une femme en couches. L'infection est pour ainsi dire inconnue. Il fait des conférences aux mères chrétiennes sous les auspices du clergé, pour leur indiquer les précautions de propreté que toute femme doit prendre, et à ma question : « Leur apprenez-vous l'usage de la douche d'Esmarck ? — Parfaitement, me dit-il. Je recommande à toute femme mariée de s'en servir de temps en temps, mais le soir seulement avant de se coucher, et les veuves peuvent prendre indifféremment

ce soin de propreté le soir ou le matin. — Mais, lui dis-je, vous leur donnez là des indications dont elles peuvent se servir. — Non, nous savons à qui nous nous adressons, ce sont de ferventes catholiques qui ne doivent jamais se refuser à leur mari et accepter ce que le Seigneur leur envoie. Il n'y a qu'une seule période pendant laquelle le mari ne s'approche pas de sa femme, c'est pendant les cinquante jours qui suivent l'accouchement. Nous recommandons cela aux hommes et ils suivent nos conseils. Je m'en suis rendu compte par les questions que je pose aux accouchées. Je ne donne aucune injection pendant les suites de couches, je me contente de lavages externes. De cette façon aucun germe n'est refoulé dans l'utérus. Enfin, dès le lendemain de l'accouchement, les femmes descendent de leur lit pour aller à la chaise percée. Je considère qu'en agissant ainsi, elles obtiennent un massage de la matrice qui fait expulser les derniers caillots et évite les coliques et l'infection. Dans tous les cas mes résultats sont bons et j'ai tout lieu de me féliciter de la pratique que j'ai adoptée après un voyage aux États-Unis ».

Les enfants jumeaux sont rares, les accouchements sont normaux et se font très rapidement, même pour les primipares.

IV. — Malheureusement la mortalité infantile est considérable. Les statistiques municipales donnent comme moyenne de la mortalité chez les enfants au-dessous de cinq ans, 56,31 pour 100 pour l'année 1905. On voit donc combien la population augmenterait si on arrivait à éviter cette forte mortalité.

Le docteur Hervieux, professeur à la Faculté de médecine de Montréal, disait au congrès de Trois-Rivières : « Je suggère comme encouragement, non plus à procréer, mais à élever des enfants, le rappel de la loi Mercier, octroyant un certain nombre d'âcres de terre inculte à tous les pères de douze enfants et la création d'une loi accordant une pension viagère aux vieux parents qui ont trimé dur toute leur vie pour donner à leur pays huit ou douze Canadiens ou Canadiennes forts et bien portants qui ne demandent qu'à suivre l'exemple de leurs parents. Voilà un bon moyen d'augmenter le chiffre de la population et de rendre celle-ci vigoureuse.

« Le gouvernement devrait peut-être aussi défendre aux compagnies d'assurance de prendre des risques sur la vie des nouveau-nés et ne jamais permettre à quelqu'un d'assurer la vie d'une tierce personne, sans le consentement de cette dernière. Tous les médecins, qui sont trop souvent appelés auprès de petits moribonds en vue du certificat de décès, saisiront parfaitement la portée de ma pensée et trouveront que j'ai raison d'exprimer ce vœu ».

« Comme conclusion préliminaire, ajoute-t-il, nous pourrions dire : Le meilleur moyen d'augmenter la population, ce n'est pas tant d'augmenter la natalité qui est très élevée au Canada, mais c'est de réduire la mortalité infantile. »

M. le docteur Hervieux continue plus loin : « La Canadienne-française est propre, d'habitudes sobres et régulières, mais tout cela elle l'est naturellement, parce qu'elle a grandi dans un milieu où ces vertus domestiques étaient en honneur.

« Où donc aurait-elle pu apprendre les règles générales d'hygiène?

« Pas à l'école sûrement, ni au couvent où non seulement l'on ne trouve pas cette science au programme d'étude, mais où souvent les pratiques les plus élémentaires d'hygiène manquent absolument.

« Inutile de penser à la mère de la jeune femme pour enseigner l'hygiène spéciale de la grossesse à la future mère, par un trait de mœurs que je ne puis m'expliquer, non seulement elle ne fait pas profiter sa fille de l'expérience que lui a donnée la maternité, mais s'abstient d'une façon absolue de la renseigner sur les premières fonctions génitales physiologiques de la jeune fille, la menstruation, et sur les devoirs qu'elle aura à remplir dans la vie.

« C'est au médecin qu'incombe cette tâche pleine de responsabilités. »

Je crois, en général, qu'elles nourrissent leurs enfants elles-mêmes. Mais ceux-ci sont sevrés de bonne heure et on leur donne alors du lait conservé en boîte, et ce défaut d'alimentation est sans doute la cause de la mortalité infantile si élevée au Canada.

Chose singulière et qui présente un contraste avec nos Françaises, nous voyons celles-ci, dans toutes les classes de la société, allaiter un enfant là où elles se trouvent, même en un lieu public, sans que cela provoque le moindre étonnement, sans que nulle pudeur s'en trouve froissée.

Au Canada, au contraire, la femme qui agirait ainsi provoquerait un véritable scandale, et, comme je n'avais pas la plus petite idée de cette susceptibilité, un jour, à mon grand regret, pendant une

de mes conférences, j'ai causé un réel mouvement d'indignation. Je parlais de l'Afrique du Sud et, en exhibant une de mes projections représentant une femme cafre, je dis que j'avais vu de ces femmes dont l'usage est de porter leur enfant sur le dos, donner à têter dans cette position, faisant passer le sein sous leur aisselle pour qu'il fût à la portée du nourrisson.

Je sus plus tard, non sans étonnement, que le mot sein, fort innocemment prononcé du reste, avait été relevé et m'était reproché. Et il n'y avait pas d'Anglais, mais seulement des Canadiens-français à cette séance!

V. — La fécondité des Canadiennes s'observe aussi bien chez les sujets délicats que chez les sujets robustes, chez les malades aussi bien que chez les bien portants. Pendant une période de vingt ou vingt-cinq ans de la vie de la femme, à une grossesse en succède une autre que, très souvent n'a pu retarder l'allaitement. La femme tuberculeuse elle-même, loin d'être inféconde, épuise habituellement les restes de sa vitalité dans les fatigues de ces grossesses répétées. « Il est admirable de voir, dit le docteur Rousseau, professeur à la Faculté de médecine de Québec, comme un grand nombre de femmes supportent vaillamment un pareil surmenage des fonctions génitales; mais nous craignons qu'il en résulte pour d'autres un épuisement qui, de la mère, se transmet surtout aux derniers produits de la conception et qui constitue une prédisposition sérieuse à la tuberculose ». La population canadienne paye un lourd tribut à cette maladie.

Le nombre des foyers infectés augmente chaque jour par le fait de l'hospitalité imprudemment accordée aux visiteurs malades comme aux bien portants, par le recours aux services des mercenaires phtisiques même pour le soin des enfants. Les jeunes filles bien portantes ne veulent pas se placer comme bonnes; le problème de la domesticité est très sérieux à cause de cela au Canada. J'ai vu des bonnes, à Montréal, se cacher de leur famille en arrivant de la campagne et ne jamais avouer la situation qu'elles ont; elles considèrent cette occupation comme une véritable déchéance sociale. Bien souvent, on a recours, dans les familles, aux parents malades, aux parents tuberculeux pour la garde des enfants et dans ces maisons où jamais, de tout l'hiver, on n'ouvre une fenêtre, on peut se rendre compte des causes de contagion apportées dans les familles par ces pratiques anti-hygiéniques.

VI. — Je dis qu'on n'ouvre jamais une fenêtre et c'est la vérité. Dès les premiers froids, on adapte une double fenêtre extérieure à celle qui existe déjà. Cette nouvelle fenêtre ne peut pas s'ouvrir; cependant au milieu du montant du châssis existe une petite ouverture de vingt centimètres de long sur cinq de large, fermée elle-même par une coulisse, et lorsque l'on veut donner un peu d'air c'est cette partie seule que l'on peut ouvrir. On comprend combien ce mode de ventilation est insuffisant et combien l'air des locaux d'habitation se renouvelle mal. Tout converge, et avec raison, vers la lutte contre le froid. Enfin, les Canadiens-français ont la déplorable habitude de cracher par terre. Dans les villes

anglaises du Canada on lit des affiches le long des trottoirs disant : « Il est interdit de cracher sur le trottoir ». Rien de semblable dans les villes françaises et c'est une caractéristique des locaux où fréquentent nos cousins que de les voir souillés par les crachats de tous. J'ai eu l'extrême surprise d'apprendre qu'un traitement tout-à-fait particulier se pratiquait dans certaine paroisse de la province de Québec.

L'an dernier je vis venir me consulter un habitant âgé de cinquante-deux ans. Il me dit avoir été, à l'âge de dix-huit ans, atteint de tuberculose pulmonaire. Tous ses frères et sœurs étaient morts de cette maladie. Sur les conseils d'un rebouteux de son pays, il avait entrepris un mode de traitement qui est, paraît-il, répandu dans sa paroisse. Au bout d'un an ou deux il avait été complètement guéri et il me citait plusieurs cas dans lesquels la guérison avait été obtenue par un traitement semblable. Ce traitement consistait à recueillir toute l'urine produite par le malade pendant vingt-quatre heures et à la boire. Il est certain qu'à première vue ce traitement est fait pour répugner profondément. Mais, en somme, peut-être, y a-t-il là un remède dont on pourrait expliquer l'action. Les toxines tuberculeuses qui passent nécessairement dans l'urine ne peuvent-elles pas avoir une action dont peut profiter le malade ?

Une autre cause de tare chez les enfants du premier âge peut être l'alcoolisme. La Canadienne-française ne boit pas plus que sa cousine de France ; j'en ai vu une seule en état d'ébriété alors qu'il est

assez fréquent de rencontrer l'ivresse chez les Canadiennes-anglaises. Il n'en est pas de même des hommes et là, peut-être, est une cause de dégénérescence chez les enfants car on sait dans tous les pays que l'intoxication alcoolique du père agit sur la progéniture.

VII. — Au Canada, comme aux États-Unis, la plaie de l'ivresse existe à un haut degré. Je ne parle pas de ceux qui s'alcoolisent, comme on le fait si fréquemment en France, avec les boissons que l'on prend chaque jour sous forme d'apéritif, par exemple; ceux-là ne sont jamais ivres, ils subissent une intoxication lente. En Amérique du nord, Canada et États-Unis, ces alcooliques existent, mais les liquides dont ils se servent sont autres. Ce n'est pas l'absinthe, ni le vermouth. Ils se rendent chez le pharmacien. Sous prétexte de se tonifier on achète une foule de médicaments à base d'alcool. Ces médicaments sont inconnus chez nous et rappellent ce que nous appelons les élixirs, c'est-à-dire qu'ils sont très chargés en alcool. On les désigne sous le nom de Peruna, de Paine celery-compound, etc.

Le Canadien est comme ses voisins anglo-saxons, il NE SAIT PAS boire. Il a, à ce point de vue, l'éducation américaine. Je me souviens d'un scandale causé par des prêtres français de France qui, recevant chez eux une famille canadienne, avaient tous bu du vin. En sortant, une des dames de la famille (elles avaient toutes refusé de boire du vin au repas) me dit : « Avez-vous vu ces prêtres boire du vin? » Je ne comprenais pas, aussi elle insista en me disant : « Ils se grisent ». J'ai eu beau expliquer que chez nous

même les enfants boivent du vin et que l'on ne voit jamais un individu ivre, je ne pus arriver à me faire comprendre. En sortant d'un dîner servi à la française avec des vins, souvent un Canadien venait vers moi, me disant : « Êtes-vous gris? je le suis ». Et comme je me défendais, disant qu'un Français n'est jamais ivre, il me regardait rempli de doute. Un jour, ne sachant comment faire pour entraîner la conviction d'un Canadien à ce sujet, je demandai à l'un d'eux ayant habité Paris plusieurs années : « Avez-vous vu souvent des gens ivres en France? » — Pendant un séjour de quatre ans, me dit-il, j'en ai vu en tout le nombre que l'on voit ici pendant quatre jours; je ne sais pas comment vous faites, vous autres, vous savez quand vous en avez assez ».

Cependant la consommation de l'alcool par tête d'habitant au Canada est faible, tandis qu'elle est énorme en France. Ce n'est point étonnant, chez nous tout le monde boit du vin : hommes, femmes, enfants, cela enfle la statistique. Là-bas, ils sont nombreux ceux qui ne boivent pas du tout d'alcool. Aussi le chiffre d'alcool consommé, donné dans les statistiques, est réparti sur un petit nombre d'individus qui alors boivent beaucoup.

On rencontre au Canada des alcooliques d'un type inconnu en France; chez nous il est rare de voir des gens en état d'ébriété, c'est une tare dont on ne se relève pas socialement. Nos alcooliques s'intoxiquent sans le laisser voir. L'ivresse est un délit et on vous mène immédiatement au poste; on ne voit pas, comme en Amérique, des gens tituber dans la rue. Au Canada, l'homme ivre se rencontre indifférem-

ment dans toutes les classes. Il existe des individus qui sont des abstinents complets d'alcool pendant plusieurs mois. On ne peut pas les entraîner à boire un verre de vin, de bière ou de cidre pendant ces périodes. Ils ne prennent même pas ce que nous désignons sous le nom de boissons hygiéniques : ni whisky, ni cognac, rien, absolument rien, quelles que soient les tentations auxquelles on les soumet. Puis, un jour, ils prennent ce qu'ils appellent une brosse ; alors, pendant trois ou quatre jours, quelquefois plus longtemps ils sont ivres pendant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, buvant trois et quatre litres de whisky ou de cognac sans rien manger. Après ce régime continué plusieurs jours ils sont dans un état d'intoxication aiguë. Même dégrisés ils sont encore très malades et c'est à ce moment-là, en général, qu'ils viennent dans des hôpitaux privés spéciaux. Il est rare qu'on les y amène au moment de leur ivresse. Ils savent que, dans ces maisons de santé, on va les mettre à la diète absolue d'alcool ; c'est ce qu'ils veulent. Ils n'ont pas la volonté de cesser d'eux-mêmes et cependant ils sentent qu'ils en ont assez. On les prive d'alcool pendant un jour ou deux, souvent ils en réclament avec des menaces, mais après la crise beaucoup d'entre eux éprouvent un dégoût absolu de l'alcool pendant deux, trois, six mois, jusqu'au jour de la nouvelle brosse. Il faut parfois cacher les habits de ces gens, car ils profitent du moindre défaut d'attention pour filer au bar le plus proche ; mais ils n'ont aucune volonté et facilement, par la persuasion, on les retient. Lorsque la crise est passée, au bout de trois à quatre jours, ils

ont honte d'eux-mêmes et ne recommencent qu'à la brosse suivante. Il y a, à Montréal, comme dans toutes les villes d'Amérique, plusieurs hôpitaux privés où l'on reçoit ces malades. Dans quelques-uns on prétend avoir des moyens spéciaux de thérapeutique : c'est ce qui arrive dans les instituts de la Gold-cure. On les traite au moyen d'atropine, de strychnine et de chlorure d'or. J'ai eu plusieurs malades sortant de ces établissements, ils ne sont pas guéris d'une façon absolue; ils ont, comme toujours, le dégoût de l'alcool, mais pendant un certain temps seulement. Ces cures ne peuvent se faire à domicile, car la partie morale du traitement est ce qu'il y a de plus important.

Pendant plusieurs semaines j'ai remplacé un médecin de mes amis qui dirigeait un hôpital privé où l'on recevait de temps en temps des alcooliques. Une nuit, à trois heures du matin, je suis réveillé par la surveillante. C'est un monsieur fort bien qui arrive en cab, il est un peu rouge et surexcité. « Voulez-vous me donner, dit-il, une chambre et une garde-malade spéciale? Je suis parti de chez moi avant-hier et je viens de me réveiller. Vous voyez dans quel état je suis. Avec ce tremblement épouvantable qui ne me quittera, je le sais, que dans deux ou trois jours. Voulez-vous téléphoner à ma femme que je suis ici? Elle doit attendre avec anxiété le coup de téléphone : depuis deux jours elle ignore où je suis. » Je demande le numéro, j'ai à peine le temps de mettre le récepteur à mon oreille, la malheureuse est là : « Madame, votre mari est ici, à l'hôpital, il va aussi bien que possible. — Merci, monsieur. »... et rien de plus,

elle a l'habitude de ces fugues. Un autre jour, à sept heures du matin, un monsieur arrive : depuis huit jours, il est en brosse ; il vient de se réveiller et demande aide et protection contre lui-même. Il est effrayé car il a un hoquet formidable. Malgré tout les moyens thérapeutiques employés, il conservera ce hoquet pendant trois jours et il souffre tellement qu'il croit l'heure de sa mort arrivée et demande un prêtre pour se confesser. Après sa guérison, il part en jurant que c'est fini que jamais il ne boira plus. En effet, pendant deux mois c'est un abstinent absolu, pas une goutte d'alcool. Il m'écrit et je le vois plusieurs fois, il a une apparence superbe. Mais un dimanche soir, deux mois après, on m'appelle auprès de lui ; il a commencé sa brosse il y a trois jours et croit sa dernière heure arrivée.

Ces hommes sont souvent intelligents, à la tête de grosses maisons, dans les affaires, occupant une haute situation, dans les professions libérales. Ils sont parfaits, tant qu'ils sont abstinents ; puis, la brosse arrive. Pendant huit jours, ils sont en dehors du monde, pour recommencer ensuite normalement leur vie jusqu'à la prochaine brosse. Ils ne savent pas boire et se jettent sans mesure sur la boisson comme les gourmands se précipitent sur un plat de leur goût.

CHAPITRE VII

HISTOIRE DE LA MÉDECINE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

I. Les médecins canadiens après le traité de Paris. — II. Traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids. — III. La variole. — IV. Ecole de médecine française au Canada. — V. L'étude de l'anatomie. — VI. Le médecin de France au Canada. — VII. Examen professionnel.

I. —Nous avons dit dans le second chapitre que, au moment de la cession du Canada à l'Angleterre, en 1763, la majorité de la classe dirigeante était revenue en France. On raconte que quatre médecins français seulement refusèrent de quitter cette terre devenue désormais étrangère.

A la mort de ces médecins, personne ne vint les remplacer : les relations si suivies entre la France et le Canada jusqu'en 1763 se ralentirent beaucoup les années suivantes. Aussi, en 1793, les médecins étaient rares au Canada et les bons presque introu-

vables. Les familles habitant les campagnes devaient avoir recours immédiat à des rebouteux ou plutôt à ces garçons chirurgiens qu'on appelait autrefois *fraters*, nom qui resta dans la langue canadienne comme un synonyme ironique de mauvais chirurgien. Il existait des fraters, croyait-on, qui avaient été autrefois infirmiers dans les armées françaises. Ils étaient tous français, passaient pour guérir assez souvent les malades et les habitants les préconisaient bien plus que les véritables médecins, à cause de la facilité avec laquelle ils administraient à leurs malades d'énormes pilules qu'on devait couper en quatre pour pouvoir les avaler, tant elles étaient grosses, et dont l'effet purgatif était remarquable.

L'effet des remèdes qu'ils donnaient avait quelquefois un résultat contraire à celui qu'on espérait. Ce fut ce qui arriva vers 1793 à une femme de chambre canadienne de lady Dorchester, épouse du gouverneur. La jeune fille fut très malade à la suite de la visite d'un frater qui lui avait donné des soins. Le gouverneur manda son médecin, lequel dit ne pouvoir rien administrer à la malade avant de savoir ce qu'on lui avait fait prendre. Comme l'Esculape d'occasion ne sut ou ne voulut jamais avouer quel était ce soi-disant remède, on eut toutes les peines du monde à sauver la pauvre fille.

II. — Un médecin de Québec, le docteur Oliva, traitait à ce moment-là la fièvre typhoïde par ce que l'on a appelé depuis la méthode de Brandt et il avait la réputation de sauver ses malades. Il est assez curieux de voir, dans les anciennes chroniques, qu'en 1793, il faisait déjà mettre des typhiques, en plein

hiver canadien, dans de l'eau que l'on allait prendre à la rivière. Ce mode de traitement exaspérait le vulgaire et mainte commère l'accusait d'assassiner ses malades, qu'il soignait à la glace au lieu de les réchauffer. Elles disaient, en parlant d'un enfant de sept ans à qui le docteur avait sauvé la vie : « Il fallait que le petit maringouin (1) eût l'âme chevillée au corps et sept vies l'une au bout de l'autre, car le docteur a bien fait tout ce qu'il a pu pour le tuer. »

Ce ne fut qu'après la convalescence du malade qu'elles l'avouèrent vivant. Le docteur Oliva redoutait l'opinion publique et c'est avec crainte qu'il usait de ce traitement. Son fils aîné, qui était à toute extrémité, fut le premier pour qui il en fit usage et l'enfant guérit. En présence d'autres malades, ses amis lui conseillèrent de ne pas hésiter à l'appliquer et de mépriser les cancans des commères de village.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure de voir les Canadiens accueillir avec défiance cette méthode des bains froids. Elle nous a été apportée en France en 1871 par Glénard, de Lyon. Lorsque la méthode Glénard est bien appliquée, les résultats obtenus sont merveilleux ; mais il faut pour cela mettre toutes les trois heures dans un bain froid à dix-huit degrés le malade qui a quarante degrés de fièvre. C'est cela qui effraye beaucoup de gens et cependant il suffit d'avoir vu un typhique soigné par cette méthode pour en comprendre toute la valeur. Quarante-huit heures après le début du traitement, le malade lui-même réclame le bain bienfaisant, et il demande sa

(1) Moustique en canadien.

baignoire, d'où il sort tout ragaillardi. On lui évite ainsi les complications cérébrales, les congestions pulmonaires. Cette méthode est vraiment extraordinaire par ses résultats lorsqu'elle est appliquée par un médecin qui a de l'autorité sur la famille de son malade.

Mais, malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi, et beaucoup de médecins, pour ne pas effrayer leur clientèle, pour qu'on ne les accuse pas d'avoir tué le patient lorsqu'il arrive un accident, n'appliquent pas à la lettre cette méthode bienfaisante qui agit non seulement pour diminuer la température, mais pour augmenter la résistance des individus en activant la circulation et les moyens de défense de l'organisme qu'elle a pour but de stimuler. C'est probablement pour des raisons semblables que ce mode de traitement qui avait donné de bons résultats entre les mains du docteur Oliva de Québec disparut après lui de la pratique médicale canadienne. Mais lorsque j'en ai lu le détail dans les vieilles chroniques, je n'ai pas pu m'empêcher d'avoir de l'admiration pour notre cousin qui, à la fin du dix-huitième siècle, appliquait cette méthode malgré ce que pouvait dire sa clientèle. Cela prouve qu'il avait, en même temps qu'une réelle valeur scientifique, l'ascendant indispensable à tout bon médecin sur ses malades et leur entourage.

J'ai suivi de très près une autre campagne contre les bains froids dans le traitement de la fièvre typhoïde. C'était en 1884, à l'Académie de médecine. Les amis de Pasteur, Bouley en tête, défendaient l'usage des bains et d'autres médecins ne voulaient

pas en entendre parler. Cette discussion fut l'origine de la lutte acharnée dont Pasteur fut l'objet à cette époque.

Celui qui, dans les Académies et du haut de sa chaire à la Faculté de médecine, menait la campagne contre Pasteur, c'était surtout le professeur Michel Peter, qui défendait, disait-il, la médecine traditionnelle. Glénard avait fait une communication retentissante sur l'usage des bains froids dans le traitement de la fièvre typhoïde. Peter avait combattu ses conclusions en parlant des dangers des bains froids. Bouley avait indiqué, au nom de la science biologique moderne, que Pasteur venait de démontrer la possibilité de donner le charbon à des poules refroidies, tandis que, maintenues à leur température ordinaire, ces oiseaux ne pouvaient prendre le charbon qui leur était inoculé. Par analogie, disait-il, le refroidissement provoqué par les bains pourrait donner aux malades la vitalité nécessaire pour lutter contre le microbe de la fièvre typhoïde. C'étaient des idées toutes nouvelles introduites dans la pathologie.

Comme le dit le professeur Chantemesse : « L'expérience de la poule, réfractaire à l'inoculation du charbon, mais qui contracte le charbon inoculé si on l'expose au refroidissement, vint donner à l'étiologie, invoquée par la médecine traditionnelle, une démonstration qui mettait à tout jamais de côté l'antique spontanéité morbide des maladies infectieuses, mais fournissait une preuve décisive de l'importance, dans leur éclosion, des causes secondes appelées refroidissement, misère physiologique, etc. »

J'allais à cette époque, tous les huit jours, dîner chez Peter ; il m'écrivit une lettre destinée certainement à être montrée à Pasteur, mon oncle, qui m'avait alors auprès de lui comme préparateur de son laboratoire. Dans cette épître, Peter me demandait de venir à l'Académie de médecine entendre sa réponse à Bouley. Il voulait, disait-il, parler des expériences de Pasteur et de l'admiration que l'on doit au grand savant, mais il tenait en même temps, au nom de la médecine traditionnelle, à démontrer les dangers qu'il y avait à étendre à la pratique des théories de laboratoire. Il considérait les bains froids donnés dans la fièvre typhoïde comme un danger. Peter fit cette communication ; Pasteur répondit en disant que la biologie donnait au contraire à la médecine l'explication de nombreux faits ; la discussion s'envenima. Pasteur n'admettait pas la contradiction lorsqu'il était arrivé à la vérité ; il fallait que tout le monde s'inclinât. Il était trop convaincu pour ne pas être un apôtre. Lorsqu'il avançait une chose il en était cent fois certain et sa main s'abattait alors terrible sur les contradictions et les contradicteurs.

Le seul tort de Peter était de ne pas vouloir se mettre au courant des choses de la médecine expérimentale ; il était un des derniers défenseurs de la médecine purement clinique, et aujourd'hui que nous lisons son œuvre avec le recul du temps, nous ne pouvons qu'admirer le clinicien et regretter que cet esprit d'élite n'ait pas eu le bonheur d'avoir à sa disposition l'aide de la médecine expérimentale.

Il attaqua non seulement la méthode de traitement

de la fièvre typhoïde par les bains froids, mais encore les inoculations antirabiques.

Le traitement antirabique, si décrié à cette époque, est aujourd'hui pratiqué dans le monde entier. La méthode de Pasteur est partout mise en œuvre sans changement, et cependant, depuis plus de vingt ans, combien la science des microbes a marché !

En 1885, Pasteur, sur la demande d'un cousin du Tzar, le prince Alexandre d'Oldenbourg, m'envoya à Saint-Pétersbourg avec Perdrix pour installer le premier laboratoire antirabique fondé à l'étranger. Vingt ans après, en 1905, j'eus la satisfaction de retourner à Saint-Pétersbourg et toujours on appliquait la même méthode dans ce laboratoire, qui avait été le berceau de l'Institut impérial de médecine expérimentale.

De 1893 à 1902 je l'ai appliquée, cette méthode, en Tunisie et en 1902-1903 en Rhodésie, où je fus envoyé par l'Institut Pasteur de Paris, pour lutter contre une épidémie de rage qui venait d'apparaître au sud du Zambèse et y établir un laboratoire que Lord Grey, gouverneur général actuel du Canada, est venu visiter en janvier 1903.

Ces deux exemples montrent combien la méthode des bains froids excita, à son début, peu d'enthousiasme, chaque fois qu'elle fut proposée et il est compréhensible qu'il en soit ainsi, car elle a l'air d'un traitement des plus barbares. Il faut donc avoir de l'admiration pour ceux qui, les premiers, ont eu le courage de la proposer et de la défendre.

III. — La variole, sous le nom de picote, faisait autrefois d'affreux ravages au Canada. Elle fut

importée de France, croit-on. On la signale, en effet, à bord d'un bateau allant de La Rochelle à Québec. En 1755, année de la grande picote, il y avait deux mille six cents malades de cette picote dans les hôpitaux de la ville de Québec. Il y eut quinze et vingt morts de picote par jour. Cependant, les hôpitaux de Québec ne reçurent pas tous les malades atteints dans la colonie. Les varioleux étaient tenus à la plus grande chaleur et on leur donnait force boissons. Là encore, le docteur Oliva renouvela le traitement ordinaire. De plus, la vaccine n'était pas découverte. Pour prévenir la funeste maladie, Oliva inoculait, autant que possible, la petite vérole, en automne et au printemps. Il invitait les patients à sortir tous les jours, à rechercher le plus possible le contact de l'air. Il disait, lorsque la variole faisait de grands ravages dans les campagnes, que quatre-vingt-dix pour cent de ceux qui tombaient malades dans les forêts ou sous un abri de sapin avaient la chance de recouvrer la santé.

Ce médecin mourut vers l'année 1797. Il succomba à une attaque d'apoplexie foudroyante et fut fort regretté dans la ville de Québec où sa valeur et son savoir étaient très appréciés.

La découverte de Jenner fut très tard introduite au Canada, puisque, en 1860, on se servait encore du procédé de la variolisation. Mais les habitants, en mémoire de leur origine, considéraient encore, bien après cette époque, tout ce qui était français comme supérieur à ce qui pouvait leur venir des autres nations. Un médecin voulait un jour vacciner l'enfant d'un riche cultivateur. Celui-ci répondit :

« Non, non, monsieur le docteur ; point d'inventions anglaises. Donnez-lui la bonne picote, là, la bonne picote française ».

C'est grâce aux efforts du docteur Persillier Lachapelle, aujourd'hui doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval de Montréal, que l'on doit la disparition de ces épidémies de variole dans la province de Québec. C'est grâce à lui, en sa qualité de président du conseil d'hygiène de la province, que la vaccination a été répandue.

Les affections hystériques n'étaient guère connues des anciens Canadiens. On raconte l'histoire d'une grande dame anglaise, sœur de lady Dorchester, qui, inquiète et nerveuse de l'absence de son mari, parti pour la chasse le matin et en retard de quatre à cinq heures, se mit à pousser tout à coup de grands éclats de rire, et lady Dorchester prévint alors les autres dames qui se trouvaient avec elle au salon, que sa sœur se préparait à avoir une attaque hystérique.

Les dames canadiennes présentes ignoraient l'existence d'une telle maladie et demandèrent des détails. La femme du gouverneur répondit que c'était une maladie dangereuse et que la crise serait moins pénible pour le malade si celle-ci pouvait pleurer, ce qu'elle fit après avoir poussé des hurlements qui impressionnèrent toutes les personnes présentes. Le mari arrivant fit cesser cette douleur conjugale. « Vous ne connaissiez pas cette maladie ? » demanda lady Dorchester à un des témoins de cette scène. « Non, milady, répondit ce dernier, mais si les jeunes filles canadiennes se donnaient des airs

d'avoir des hystéries, comme vous dites, les mères y mettraient très vite ordre à grand renfort de soufflets. — Vous êtes bien tous les mêmes, fit en riant lady Dorchester, appelant gestes anglais tout ce qui est étranger à votre race, vous voulez même nous priver de nos chères hystériques. »

On a prétendu dans la suite que l'usage du thé produisait ces affections chez les femmes anglaises. « Toujours est-il, dit un gentilhomme canadien dans ses mémoires (1), que les Canadiennes ne se passent plus guère de leurs chères hystéries que de leurs infusions de feuilles de thé... » Il est vrai que l'évolution a eu le temps de s'accomplir, le fait précédent datant de la fin du dix-huitième siècle.

Il est certain que le peuple canadien resta, pendant un certain temps, n'ayant pour tout médecin que les fraters peu instruits, jusqu'au jour où les Anglais voyant qu'il y avait là, dans cette population française, un champ à exploiter, vinrent leur offrir leurs services. Malgré la répugnance que ces pauvres Français devaient éprouver, ils acceptèrent l'offre de ces médecins étrangers et l'on en vit de nombreux s'installer dans l'ancienne Nouvelle-France.

IV. — Vers 1830, les Anglais comprirent qu'il fallait donner un enseignement médical aux jeunes Canadiens et fondèrent une Université anglaise à Montréal. Le clergé canadien français, qui a conservé la langue française à son peuple, vit les dangers qu'il y avait à laisser les jeunes Canadiens aller étudier la médecine dans une université anglaise, et, dès 1852,

(1) M. de Gaspé, 1820.

fonda la faculté de médecine de l'Université Laval, à Québec d'abord, plus tard à Montréal. Quel fut le résultat de cette fondation ? On cite telle petite ville de la province de Québec qui compte douze mille âmes de braves Canadiens, dans laquelle il n'y avait pas un seul médecin de langue française au milieu du siècle dernier et où, à l'heure actuelle, il n'y a plus un seul médecin anglais. Tous, peu à peu, ont été remplacés par des médecins de langue française.

V. — Cette faculté française de médecine de Montréal eut des débuts extraordinaires. Il n'y a pas longtemps que l'étude de l'anatomie y est possible. Les médecins qui ont aujourd'hui cinquante ans se souviennent du temps où on était obligé de se cacher pour voler les cadavres nécessaires pour la dissection. Voici comment on s'y prenait. Lorsque la terre est recouverte de neige, il est très difficile d'enterrer les morts. Aussi les dépose-t-on dans ce qu'on appelle le charnier. C'est un grand hangar dans lequel les cercueils sont laissés les uns à côté des autres jusqu'aux premiers beaux jours du printemps, c'est-à-dire jusqu'au dégel.

Il n'y a pas bien longtemps, les étudiants en médecine faisaient faire de fausses clés pour s'introduire dans le hangar et voler les cadavres qu'il leur fallait pour leurs travaux. A cette époque, qui ne remonte pas à plus de vingt ans, on devait avoir un fusil pour défendre sa peau, lorsqu'on partait pour ces funèbres équipées. Il fallait d'abord se procurer un véhicule quelconque. La plupart du temps on prenait celui-ci par fraude. Un médecin de mes amis m'a raconté qu'une fois il s'était emparé nui-

tamment de la carriole d'un habitant qu'il connaissait. Il fut surpris par le paysan au moment où il venait de remettre le cheval et la voiture à leur place ordinaire. Le bonhomme, crédule comme tous les habitants, trembla en entrant dans l'écurie, car il vit ses harnais en désordre et son cheval ruisselant de sueur. Il confia à l'étudiant que les gnomes s'étaient promenés la nuit dans sa voiture, et que son cheval, tourmenté par eux, allait sûrement mourir.

Ces expéditions nocturnes étaient des plus émouvantes. Le cadavre, tiré de sa bière, était mis sur le siège à côté de l'étudiant qui servait de cocher. On le soutenait le mieux possible, pour lui donner des airs de vivant. Les habitants, voisins du cimetière, poursuivaient souvent les voleurs au moyen de coups de fusil. Le cheval était lancé à toute vitesse, et on fuyait devant le danger. Un jour, un de ces cadavres avait été placé dans le fond de la voiture dont les planches étaient mal jointes et la jambe pendait sous le caisson. On s'aperçut de la chose, mais heureusement le cheval était rapide et les carabins purent emporter leur proie.

D'autres fois, on procédait différemment pour réussir à ce cambriolage macabre pour lequel on employait des ruses d'apache (1).

Lorsque le cimetière était sur une colline, après s'être emparé du personnage inanimé, on le lançait sur la pente qui devait l'amener jusqu'aux bords de la rivière qui se trouvait en bas du versant. Les

(1) Il ne faut pas oublier que le Canada est proche de la terre d'où cette tribu de Peaux-rouges tire son origine.

morts vont vite, comme dit la ballade; en un rien de temps, et ni plus ni moins que s'il eût allégrement glissé sur un tobbogan, le cadavre atteignait le lieu voulu. Sur la glace qui, sur une épaisseur de plus d'un mètre, recouvrait la surface de l'eau, on taillait une cachette, et, à l'abri de cette glacière naturelle, le sujet, préservé de la décomposition dans cette chambre frigorifique, attendait patiemment le moment où on pût, sans encombre, le transporter au sanctuaire de la science pour être livré au scalpel canadien.

La police était au courant de ces vols, et devait se donner l'air de vouloir les empêcher de se reproduire. Les enquêtes se poursuivaient jusque dans les salles mêmes de la faculté de médecine. Heureusement les autorités policières comprenaient l'utilité des études anatomiques, et avertissaient les étudiants des descentes qu'elles étaient obligées de faire exécuter. C'est ainsi, qu'un jour de panique, un cadavre fut placé sous l'estrade sur laquelle se trouvait le poêle qui chauffait l'amphithéâtre, et lorsque le commissaire de police fit son entrée, il ne trouva qu'une assemblée de jeunes Canadiens fumant leur pipe, et ayant l'air de s'amuser au lieu d'être en train de se livrer d'une façon prohibée à l'étude de l'anatomie.

Comme on ne leur donnait pas les sujets que nos étudiants européens obtiennent facilement dans les amphithéâtre des hôpitaux, les Canadiens furent obligés encore longtemps de voler les corps qu'ils pouvaient se procurer; d'où des haines et des levées de boucliers contre eux, car chacun pouvait

se dire : C'est peut-être ma dépouille que demain on prendra pour les études anatomiques. Voilà où conduisait, à cette époque, cette aberration qui refusait de donner les cadavres nécessaires aux études médicales (1).

De tout temps a sévi cet obscurantisme sentimental. Il s'attaque aujourd'hui, en France, à la vivisection; jadis, c'était à la simple dissection des cadavres. Et sans l'anatomie, y aurait-il une chirurgie? Le respect des morts est un sentiment aussi naturel que la pitié pour la souffrance, mais comme il a fait obstacle à la médecine! Galien ne disséqua guère que des singes. L'anatomie de l'école arabe fut misérable parce que le Coran défendait comme une impureté le maniement des cadavres. Au moyen-âge il fallut souvent se cacher pour disséquer. Ce n'est que vers la fin du quinzième siècle qu'on fit à l'École de médecine de Paris des dissections en public.

Voyons maintenant l'état actuel de la médecine au Canada. Les médecins canadiens-français de la province de Québec vivent à côté de leurs confrères anglais, mais sans se mêler à eux. A Montréal, par exemple (où il y a deux cent mille Anglais et deux cent mille Français), il existe une société médicale française, et une société médicale anglaise; les membres de ces deux sociétés ne se connaissent même pas, en général.

(1) Dans nos provinces de France ces vols de cadavres se faisaient aussi autrefois. En 1802 les éludiants de Clermont-Ferrand, comme le raconte le docteur Buy, étaient poursuivis pour des vols dans les cimetières. Il en était de même à Montpellier vingt ans avant. Les Canadiens imitent leurs cousins, mais à cent ans de distance!

Les médecins canadiens-français ont décidé, en 1902, de se réunir tous les deux ans en un congrès, auquel ils convoqueraient tous les médecins de langue française de l'Amérique du Nord.

A la grand'messe qui précéda l'ouverture du congrès de Trois-Rivières, ce n'est pas sans une grande émotion, que mes confrères les docteurs Triboulet, Proust et moi, de Paris, nous entendîmes le chef des zouaves pontificaux commander : « Portez armes ! Présentez armes ! Genou terre ! » Et nous songions que, cent cinquante ans auparavant, les soldats de Montcalm obéissaient aux mêmes commandements sur cette terre américaine de la Nouvelle-France d'alors !

Dans ce milieu français, il semblerait que le médecin de France puisse se créer une clientèle, car, dans la province de Québec, les malades canadiens sont naturellement dans la même situation que les hommes de l'art, et, comme eux, ne parlent que le français. Plusieurs de nos confrères de France ont essayé, depuis quelques années, d'aller faire de la médecine dans la province de Québec. Tous s'en sont allés rapidement. Pourtant, il y avait, parmi eux, d'anciens internes des hôpitaux de Paris, ayant une réelle valeur scientifique.

Le peuple canadien qui, après sa cession à l'Angleterre, avait su demeurer une nation française dans un pays anglais et conserver sa langue, a voulu empêcher les médecins, les avocats, les notaires anglais de venir exercer au milieu d'eux. Des facultés de droit, de médecine ont été créées par les Canadiens-français. Mais, comme je l'ai dit plus haut, nos tendances

nouvelles, issues de la révolution française, effarouchent nos cousins d'Amérique, si bien que, jamais, à la faculté de droit, une chaire n'a été occupée par un seul Français de France (1). A la faculté de médecine, je suis le premier pour lequel une chaire ait été créée.

Un certain nombre de médecins canadiens viennent en France, mais simplement pour se perfectionner lorsqu'ils sont déjà docteurs ; ils ne viennent pas commencer la médecine chez nous, aussi ils sont moins d'éducation médicale française que les Argentins de l'Amérique du Sud par exemple, où l'on voit, du reste, bien plus de livres médicaux de notre langue. Il faut bien dire aussi que le Canadien-français est moins riche que l'Argentin. Les Canadiens vivent entre eux, ils ont un vocabulaire moins étendu que les Français de France ; je crois qu'on peut affirmer qu'ils lisent moins que nous. J'espère ne pas me faire écharper par eux en affirmant ceci, d'autant plus que je trouve qu'ils ont raison. Ils ont bien d'autres choses à faire, dans ce pays neuf, qu'à chercher l'érudition, bonne pour les concours de la vieille Europe.

VI. — Les Canadiens ont donc encore, à l'heure actuelle, le désir de ne pas voir venir au milieu d'eux de médecins français.

Lorsque je suis arrivé en Australie, il y a quinze ans, comme directeur de l'Institut Pasteur à Sydney, j'ai présenté mon diplôme de docteur en

(1) Cependant, dans les tribunaux de la province de Québec, on applique en grande partie nos lois françaises, et on suit la coutume de Paris.

médecine de la Faculté de Paris au conseil médical chargé d'examiner les demandes pour l'exercice de la médecine. On m'a questionné pendant cinq minutes sur la longueur de la durée des études médicales à Paris, sur les matières enseignées, et on m'a donné immédiatement le diplôme australien.

Pendant ma mission dans l'Afrique du Sud, feuilletant un jour le recueil des règlements sur l'exercice de la médecine, je vis que les médecins allemands, russes, suisses, autrichiens, pouvaient faire inscrire leur diplôme et exercer la médecine comme ils le voulaient. Le décret ne parlait pas des médecins français ; je me rendis compte que c'était probablement parce que jamais un Français n'était venu faire inscrire son diplôme. J'écrivis au gouvernement pour faire combler cette lacune. Il me fut répondu que l'on ne pouvait pas ajouter les médecins français ; que si, au début, ils n'avaient pas été placés sur la liste, il devait y avoir une raison, mais que, pour moi, je n'avais qu'à produire mon diplôme et qu'on statuerait de suite sur mon cas en me donnant la licence. Je répondis qu'en mission officielle, chargé de soigner des hommes atteints de rage et d'autres du béri-béri, je ne considérais pas avoir besoin d'autorisation spéciale pour moi personnellement. Pendant tout mon séjour j'exerçai la médecine sans être inquiété. Je regrette, à l'heure actuelle, de ne m'être pas fait inscrire, car cela eût créé un précédent que les médecins français qui iront dans la suite s'installer dans le pays pourraient invoquer. J'ai signalé en son temps cette lacune des règlements qui, en ne mettant pas le docteur français sur le même

pied que celui des autres pays, nous crée une infériorité vis à vis des populations qui se demandent si les études faites en France ne sont pas aussi bonnes que celles faites dans les différents pays compris sur la liste.

Quand je suis arrivé à Montréal l'an dernier, comme professeur à la Faculté de médecine, j'ai tenu à faire enregistrer mon diplôme pour avoir le droit de signer une ordonnance et surtout pour être, devant les élèves, un médecin aussi qualifié que les autres. Je présentai donc au conseil médical chargé d'examiner les titres des futurs praticiens mon diplôme de docteur en médecine de la Faculté de Paris et la licence qui me donne le droit d'exercer la médecine en Australie ; je pensais recevoir immédiatement le droit d'exercice de la médecine. Il n'en fut rien. Les médecins munis d'un diplôme étranger doivent passer un examen sur toutes les branches des études médicales avant de pouvoir pratiquer. Il me fallut subir une série d'épreuves devant dix médecins examinateurs, gouverneurs du collège des médecins, élus par leurs confrères ; l'examen dura plus de deux heures, plus de dix minutes pour chaque examinateur.

VII. — Les questions qui m'ont été posées, ainsi que la durée des épreuves publiques, montrent que cet examen a été sérieusement fait. Voici ces questions :

Mécanisme de l'accouchement. — Accidents après l'accouchement. — Fièvres à la suite des accouchements. — Prolapsus utérin.

Mécanisme de l'infection de l'oreille externe. — Mécanisme de l'infection de l'oreille interne.

Rhinite atrophique. Rhinite hypertrophique.

Innervation de l'œil. Troisième paire des nerfs craniens.

Les ophtalmies.

Diphtérie. Trachéotomie. Sérum.

Tumeurs adénoïdes.

Désinfection d'une pièce.

Maladies données par l'eau.

Quantité d'air nécessaire à la vie de l'homme.

Mécanisme de la mort dans la sidération.

Respiration artificielle. Tractions rythmées de la langue.

Génération spontanée.

Diagnostic différentiel entre la rage et le tétanos.

Scarlatine.

Cancer du sein.

Traitement des plaies simples.

Symptômes de l'empoisonnement par l'atropine.

Préparation de l'eau oxygénée.

Adrénaline.

Calomel en thérapeutique.

Aloès.

Après m'avoir reçu avec grande distinction, comme veut bien le dire le rapport officiel, l'un des examinateurs vint, comme pour s'excuser, me dire : « Nous vous remercions d'avoir subi cet examen; maintenant, quels que soient les titres des médecins qui viendront de France, nous pourrons leur demander à tous de faire comme vous. Aucun ne pourra présenter plus de titres puisque vous veniez comme professeur dans une de nos facultés où une chaire a été créée pour vous. »

Ainsi donc, que le docteur en médecine français qui arrive au Canada sache bien qu'il aura à payer quarante dollars pour frais d'examen, vingt dollars pour frais de diplôme et qu'il devra se présenter devant un jury de médecins pour subir un examen de plus de deux heures sur toutes les matières qui composent l'enseignement médical. Après cela, mais seulement après, il aura le droit d'exercer la médecine.

On a tellement parlé du Canada depuis quelques années qu'il devient à la mode. Non seulement les colons agriculteurs songent à y aller, mais aussi ceux appartenant à des professions libérales. Nous pensons donc qu'il est utile de mettre en garde les médecins français qui songeraient à partir pour s'établir dans la province de Québec.

CHAPITRE VIII

LE CLERGÉ ; LES EXCOMMUNICATIONS

I. Les mariages mixtes. — II. La France et le Canada. — III. Le théâtre français. — IV. Université Laval de Montréal. — V. Mysticisme canadien.

I. — Malgré deux siècles de contact, malgré des intérêts communs défendus en même temps par l'un et par l'autre, le Canadien et l'Anglais ne fusionnent pas. Ils évitent les points de rapprochement ; ils ont raison car toute promiscuité est fatale aux deux races. Ainsi lorsqu'un Canadien-français se marie avec une Anglaise, les enfants ne parlent pour ainsi dire plus le français et la famille devient bientôt anglaise. En une génération le phénomène se produit et le nom français de l'ancêtre subit même la traduction anglaise. M. Noël devient M. Christmas, M. Boileau, M. Drinkwater. Il est vrai qu'inversement, lorsqu'un Anglais, ou un Écossais épouse une

Française, on parle le français dans la famille et celle-ci devient bientôt française, en même temps que catholique. Ces alliances sont rares, elles sont considérées comme des mésalliances des deux côtés, anglais et français. Cette année-ci l'archevêque de Montréal, dans un mandement qui a soulevé toute une polémique dans les deux milieux, crut devoir rappeler à son clergé et à ses catholiques que ces mariages mixtes sont formellement interdits dans son diocèse. Tout ordre donné par l'autorité ecclésiastique est suivi à la lettre par les Canadiens.

Un mois après, Lord Grey, gouverneur général du Canada, présidant une séance du Club des Femmes de Montréal qui comprend des Anglaises et quelques Françaises, exalta, dans un discours, les mariages entre les Canadiens des deux races. Faut-il voir là l'antagonisme, la lutte sourde des deux puissances qui, malgré les dires, n'a jamais cessé d'exister?...

Le clergé s'occupe beaucoup de ce qui se passe en France, en ce moment, au point de vue religieux et les prêtres mettent en garde la population contre les tendances actuelles de nos gouvernants. Aussi le Canadien n'est pas toujours aimable pour la France moderne.

II. — Nous ne citerons pas les articles les plus virulents qui ont été écrits contre la France, voici cependant un entrefilet pris dans un journal de Montréal :

« Ce que nous aimons, nous, c'est la France des héros et des martyrs, la France chrétienne et chevaleresque, remplie du bonheur de ses enfants et de l'honneur du vieux drapeau de Versailles.

« Sachez bien, que nous détestons la France juive, la France des Zola, des Waldeck-Rousseau, des Combes et des Clémenceau.

« Nous aimons la France, mais française chez elle comme à l'étranger, non point la France de l'apostasie et de la reculade, qui reconnaît le dévouement de ses nobles enfants en les chassant du sol arrosé de leur sang et fertilisé de leurs sueurs et en les forçant de s'expatrier (1).

« Nous n'aimons point la France honteuse qui fait parade de bassesses et d'ignominies. »

Dans l'article suivant, publié par un journal d'Ottawa, on verra que l'archevêque de cette ville demande des prières en faveur du triomphe de la religion catholique dans la lutte qui se livre en ce moment entre l'Église et l'État et recommande la France à la dévotion des fidèles.

« A l'occasion d'un triduum commencé hier soir à la Basilique, Mgr Duhamel fait un éloquent sermon devant une grande affluence de fidèles. Sa Grandeur a touché à la question de séparation de l'Église et de l'État en France. « La France catholique d'autrefois, a dit Monseigneur, a fait place à la France maçonnique. L'attitude du gouvernement actuel est hostile à la religion du Christ. On fait la guerre au christianisme, on persécute les représentants de Jésus-Christ sur la terre et on ne veut pas se soumettre à l'autorité papale.

« Le distingué prédicateur a mis les fidèles en garde contre les journaux anti-religieux qui propagent de

(1) Allusion à l'expulsion des religieux.

fausses doctrines en publiant des dépêches défavorables à la cause du Vatican. Sa Grandeur a engagé les fidèles à prier durant cette semaine des Quatre-Temps pour obtenir le repentir de ceux qui persécutent l'Église et pour assurer le triomphe de la religion dans la lutte qui se livre en ce moment.

« A l'Église Sainte-Anne et au Sacré-Cœur, on a parlé dans le même sens. »

III. — Du reste, notre communauté de langue oblige le clergé à s'occuper souvent de nos productions littéraires, en particulier de nos pièces de théâtre qui sont représentées sur les scènes françaises du Canada. Dans une lettre pastorale, Mgr l'archevêque de Montréal condamne le théâtre des Nouveautés à Montréal où une troupe de France était venue jouer « la Rafale », de Bernstein.

Au prône du dimanche la lettre pastorale suivante fut lue par ordre de l'archevêque.

Archevêché de Montréal,

le 30 mars 1907.

« Nos très chers frères,

« Bien des fois, vous le savez, nous avons élevé la voix pour vous mettre en garde contre les théâtres dangereux. Dans ces dernières années nous avons vu les théâtres se multiplier à Montréal. Nous n'avons pas ménagé, à leurs propriétaires et à leurs directeurs, les avertissements et les conseils. Souvent, nous avons supplié les journalistes catholiques de ne jamais faire de réclame en faveur des pièces dont l'immoralité ou l'inconvenance étaient reconnues.

En cela nous ne faisons pas autre chose que remplir une des obligations les plus impérieuses de notre charge et défendre la foi et la vertu du peuple dont nous avons la garde.

« Voilà un peu plus d'un an, lors d'une circonstance mémorable, nous avons cru devoir vous adresser une lettre qui se terminait par les paroles suivantes :

« Il y a au sein de notre ville, personne ne l'ignore, tel théâtre en particulier, où s'est donnée naguère une représentation des plus obscènes, et où, bien des fois, se jouent sans scrupule les drames les plus pervers. Des plaintes nous sont venues contre lui dans ces derniers temps, de bien des endroits. Que les directeurs de ce théâtre se souviennent qu'ici, au Canada, le code criminel condamne sévèrement de pareilles scènes. Les autorités civiles chargées de protéger les bonnes mœurs ont donc l'obligation grave de veiller et d'agir; nous nous permettons de la leur rappeler. Pour nous, dans le légitime exercice de notre droit et de notre autorité épiscopale, nous avertissons aujourd'hui ces directeurs que, s'ils continuent dans la voie où ils sont entrés depuis quelque temps, nous aurons recours contre eux aux mesures d'ordre moral plus efficaces encore peut-être que la sanction des lois de l'État.

« Nous ne reculerons pas devant notre devoir et nous verrons alors où sont ceux qui veulent être les fils soumis de l'Église et ceux qui méprisent ses commandements et sa morale.

« Puissions-nous n'avoir pas à exercer ce pénible devoir, c'est notre vœu le plus sincère, et nous

demandons au Seigneur de nous consoler en l'exauçant.

« Nos très chers frères, le théâtre que nous visions alors était le théâtre des Nouveautés. Le devoir dont nous parlions, on nous a contraint de l'accomplir aujourd'hui et nous l'exercerons quelque douloureux qu'il soit. Avant tout, nous avons à protéger la jeunesse, à combattre le scandale, à travailler au salut des âmes.

« Il n'y a que peu de temps, repris, avertis par nous, à l'occasion d'une pièce certainement mauvaise qu'ils avaient fait représenter, le propriétaire lui-même de ce théâtre, et l'un de ses principaux collègues, venus à notre palais, après avoir plaidé bonne foi et présenté leurs excuses, nous donnaient leur parole d'honneur que jamais drame immoral ne serait joué chez eux. Et ils protestaient de leur foi et de leurs sentiments catholiques en ajoutant qu'ils se reconnaîtraient dignes de condamnation, et de censure le jour où ils manqueraient à leurs promesses.

« Or, qu'est-il arrivé? Ils ont mis à l'affiche et annoncé partout pour la semaine où notre âme doit s'ouvrir aux saintes joies pascales, une pièce qui n'est qu'un étalage de basse sensualité et une apologie du suicide. Comme l'a dit un critique français : « Au lieu de mettre en relief la lâcheté de cette fuite devant les embarras et les responsabilités de l'existence, l'auteur a prétendu l'ériger en symbole du courage en face de la mort. Au lieu d'invoquer contre ce crime les devoirs de la vie austère, il ne lui a délibérément opposé que les jouissances de la vie sensuelle Au lieu d'en appeler à la religion qui respecte la vie

comme un dépôt sacré il n'a eu recours qu'au matérialisme qui adore bassement la vie comme un instrument de plaisir.

« C'en est trop, nos très chers frères, nous ne pouvons pas permettre qu'un enseignement aussi pervers soit donné impunément à notre population, grâce à Dieu, encore vertueuse et pleine de foi.

« Avertie par nous, prévenue des mesures qu'elle nous forcerait de prendre contre elle, si elle ne renonçait pas à son projet, la direction de ce théâtre a fermé l'oreille à nos paternelles admonitions, nous pourrions presque dire à nos prières. Et les journaux — pas tous, nous le constatons avec bonheur — n'ont pas hésité à faire de la réclame en faveur de la pièce en question.

« N'est-ce pas braver l'autorité pastorale gardienne de la morale sainte ? N'est-ce pas, en même temps, braver toutes les familles où règnent l'honneur, la foi et le respect de la vertu? Or, ces familles, nous nous en glorifions, ne sont point rares, c'est vraiment d'elles que notre peuple se compose.

« Nous aimons, nos très chers frères, l'art, les lettres, le progrès bien entendu, et nous ne sommes en aucune manière opposé aux amusements honnêtes. Mais nous déclarons la guerre à tous ces amusements qui deviennent des occasions de péché et de crime.

« Quant à ces productions d'esprits dévoyés et de cœurs corrompus, nous n'en voulons pas sur notre terre canadienne : qu'elles soient ignominieusement renvoyées au pays d'où elles nous sont venues.

« En conséquence, usant de notre droit d'évêque et

dans le plein exercice de notre autorité pastorale, nous interdisons formellement à tous les catholiques de notre diocèse d'assister aux représentations du théâtre des Nouveautés. Nous espérons que les directeurs des autres théâtres dans le choix de leurs pièces, et les journalistes dans les annonces qu'ils publient, voudront bien se rappeler les leçons que nous leur donnons aujourd'hui et qu'ils agiront toujours de manière à ce que nous n'ayons pas à nous plaindre d'eux à l'avenir.

« PAUL, arch. de Montréal. »

Tous les journaux ont reproduit ce mandement.

IV. — Comme on le voit, le clergé a une influence énorme sur le peuple canadien. Cette influence se fait sentir partout et souvent Rome est obligée de prendre parti, lorsque les mesures prises par les princes de l'Église canadienne ne semblent pas justes à la cour du Pape (1). Voici l'histoire de la Faculté de Médecine de Montréal qui est fort édifiante à ce sujet.

Lorsque les Canadiens-français voulurent créer une université française en face de l'université anglaise de Montréal, ils se heurtèrent au mauvais vouloir des Anglais. On leur refusa le droit d'ouvrir une faculté de médecine conférant des diplômes. Ils furent obligés de mettre leur nouvelle université sous le couvert d'une université existant déjà dans l'Ontario et l'Université française Victoria de Montréal

(1) En 1896, lors des élections, plusieurs prélats engagèrent la lutte contre Laurier, ils furent battus. Après le triomphe du parti libéral, le premier soin de Laurier fut de faire venir de Rome un légat, Mgr Merry del Val, dont le rôle a été d'empêcher le clergé de s'occuper trop ouvertement de politique.

avait ses diplômes signés par le chef d'une université anglaise de l'Ontario. Plus tard, le clergé de Québec obtint d'ouvrir à l'Université Laval, une faculté de médecine à Québec. Peu après, des cours de médecine furent faits à Montréal par des médecins qui se mirent sous le couvert de l'Université Laval de Québec. Il y avait donc, en somme, à Montréal, deux facultés où l'on enseignait la médecine en français. Bientôt il y eut conflit entre les deux universités de Victoria et de Laval. Le clergé prit parti pour l'une des universités, celle de Laval ; et un beau jour les professeurs de l'Université Victoria apprirent qu'ils allaient être sous le coup des foudres de l'excommunication de l'archevêque de Montréal. Ceci se passait en 1890.

L'un des professeurs quitta précipitamment Montréal avant que l'excommunication ne fût officielle et courut à Rome où il exposa la situation, disant au Saint-Siège que les professeurs de Victoria étaient des catholiques convaincus et qu'ils imploraient le Pape, le suppliant de les défendre. Quelques jours après arrivait de Rome à Montréal la bulle *Suspende Omnia* (1), et la conséquence fut la fusion de l'Université Victoria et de l'École de Médecine de l'Université Laval de Montréal sous le nom de Faculté de Médecine de Montréal.

Dans cette Université il y a deux professeurs de clinique ophtalmologique ; dans beaucoup de nos facultés de provinces françaises, il n'existe pas de

(1) Dans cette bulle, ordre était donné par le Vatican de suspendre toute action ecclésiastique ayant égard à la lutte entre les deux facultés.

chaire d'ophtalmologie. Mais là, le professeur de Victoria est entré à l'Université Laval avec son titre primitif et l'a conservé à côté de son collègue de Laval.

V. — Au Canada, il faut avoir une religion. L'irréligion n'est pas admise, mais la liberté religieuse est absolue. Toutes les religions sont représentées, on en crée même de nouvelles. La religion, dans la partie française, est le catholicisme. Le protestantisme français n'existe pas au Canada, il ne peut pas exister. Les protestants se marient sans scrupule avec des Anglaises et dès lors les enfants deviennent Anglais.

Il y a quelque soixante ans, un curé de la campagne en délicatesse avec son évêque jeta le froc aux orties pour se faire pasteur protestant en emmenant avec lui la majeure partie des habitants de sa paroisse. Ils émigrèrent aux États-Unis. A sa mort, un certain nombre restèrent aux États-Unis et demeurèrent protestants, les autres revinrent au Canada et redemandèrent le baptême catholique. Il existe, bien entendu, comme dans tous les pays protestants, une infinité de sectes au Canada, mais il y en a quelques-unes qui sont extraordinaires d'exaltation. A Montréal et à Ottawa, les Honor rite se réunissent pour prier, puis, à la fin du meeting un certain nombre de fidèles tombent dans des attaques que Charcot aurait facilement classées et tout finit par une ronde générale de plus de cinq cents personnes autour de la salle de réunion, avec des cris épouvantables et une excitation générale toute maladive.

On ne peut pas se figurer, comme je l'ai déjà dit, combien le mot catholique est synonyme de français.

Pendant mon séjour dans l'Ouest, me promenant un jour en automobile dans la campagne en compagnie d'un Écossais, chaque fois qu'un clocher surmonté d'une croix apparaissait derrière les arbres, il ne manquait pas de me dire : « Encore des Français ! ils pullulent ici et partout ; ils prouvent leur présence en élevant leur clocher et en arborant le drapeau tricolore. »

Les Anglais disent cela avec une certaine amertume. Les prêtres ne payent pas les impôts et comme le clergé catholique-français est plus riche que les églises protestantes, que ses biens s'étalent aux yeux de tous, les protestants trouvent que le clergé catholique est trop favorisé et souvent cette question est agitée dans leur conversation.

Au Canada, c'est, bien entendu, le régime de la séparation de l'Église et de l'État. Le gouvernement ne payant pas le clergé, le peuple est forcé de subvenir aux frais du culte. La dîme se paye d'une façon régulière, le Canadien apportant à son curé la dixième partie des produits de sa terre. On raconte même l'histoire de ce Canadien tellement scrupuleux à payer la dîme à son curé, qu'il lui apporta un jour son enfant qui venait de naître en lui disant : « Monsieur le curé, c'est le dixième, il est à vous ! » Rien de plus curieux que d'entendre, le premier dimanche de février, le curé, du haut de sa chaire, rendre ses comptes à ses ouailles. Il indique le montant des recettes, le montant des dépenses, comprenant les frais de chauffage et d'éclairage et constatant que trop de fidèles s'abstiennent de payer la dîme qu'ils doivent à l'église sur leurs revenus.

CHAPITRE IX

EN MISSION : DE MONTRÉAL A WINNIPEG

I. Départ de Montréal. — II. Le téléphone. — III. Le long de la voie. — IV. Le pullman. — V. Les forêts. — VI. Les grandes cultures. — VII. L'exportation des bovidés en Angleterre.

I. — Le 1er septembre 1906, je quittai Montréal pour aller remplir la mission qui m'était confiée par le gouvernement canadien. J'étais chargé d'aller dans l'Ouest pour faire une étude sur une maladie microbienne du cheval qui sévissait dans cette région. Je partais avec le docteur Higgins d'Ottawa, qui m'accompagnait dans mon voyage. Le Canadian Pacific devait nous emmener dans l'Ouest où notre première étape était Winnipeg. J'étais descendu, à Montréal, chez un de mes amis dont j'apprécierai toujours la cordiale hospitalité, et, la veille au soir, je lui fis part de mes craintes de ne pas me réveiller assez tôt. Il me dit de ne pas m'inquiéter, que je serais réveillé à

l'heure voulue le lendemain matin. « Comment ferez-vous ? lui demandai-je, avez-vous un réveille-matin ? — Vous allez voir », me répond-il.

II. — Il se dirige vers un de ses téléphones (il en a trois postes dans sa maison) ; après avoir tourné la manivelle, il dit : « Mademoiselle, voulez-vous prendre note de faire réveiller demain matin à cinq heures le nº 1380 ? »

Le lendemain, à l'heure dite, j'entendais la sonnette du téléphone et immédiatement j'étais debout.

Voilà ce qui s'était passé : le matin, à cinq heures, l'employé de service avait trouvé la note laissée par la demoiselle du téléphone et avait carillonné à l'appareil pour me prévenir qu'il était temps de me lever.

Au Canada (la chose pourra paraître étrange au peuple de Paris, où ce service a, en général, une réputation de mauvaise grâce), les demoiselles du téléphone ont l'ordre d'être aimables pour le public et de lui rendre le plus de services possible.

Winnipeg est à cinquante-deux heures de Montréal, nous devions y passer deux jours avant d'arriver au pied des Montagnes-Rocheuses où est située la région où nous allions.

III. — Les trains du Canadian Pacific Railway sont confortables. Notre pullmann (1) avait de bonnes couchettes, mais je regrettais mon train du Cap au Caire. Dans le train sud-africain il y avait une salle de bain et après une journée de voyage, le luxe d'un bain n'est pas superflu. Cependant, du Cap au Zam-

(1) Mot américain désignant les wagons-lits ; en anglais, sleeping-cars.

bèze, le voyage ne devait durer que trois jours et trois nuits, alors qu'il faut plus de cinq jours pour faire la traversée du Canada.

Un Français de Mâcon se lamente à côté de moi ; le domestique nègre du pullman, à qui il a confié son billet aller et retour de Paris à Winnipeg (pour n'être pas dérangé la nuit), selon l'habitude américaine refuse de lui rendre le billet direct. Il lui dit en anglais qu'il serait remis au voyageur à son arrivée à destination. L'autre, qui ne comprend pas l'anglais, proteste énergiquement, croyant perdu son billet de retour en France. Scène du plus haut comique. Je rassure mon compatriote qui continue toujours à se méfier encore un peu de l'intégrité du noir à l'égard de son billet.

Le malheureux Français ne sait pas l'anglais et a peur d'être obligé de rester dans ce pays où une réclame l'a attiré et où il s'aperçoit qu'en dehors de la province de Québec, on ne parle plus français. Il a des capitaux, il est venu pour les placer, mais n'a pas l'air enthousiasmé du pays en ce moment. Je l'aide de mon mieux à se débrouiller. Dans le wagon-restaurant la carte est en anglais et il n'arrive pas à se faire servir. Le conducteur du train qui l'a déjà pris sous sa protection mais ne parle pas le français, s'approche. En bon Américain, il s'assied à côté de nous sans y être prié et accepte le petit verre qu'on lui offre. Nous arrivons à North-Bay. Je descends sur le quai pendant l'arrêt. Un gentleman m'aborde : il vient me proposer de le prendre à mon service. C'est un cuisinier ! Il est arrivé d'Angleterre avec un train d'émigrants. Il consent, si je veux l'emmener,

à se placer au prix de quatre dollars par jour (c'est-à-dire vingt francs) et à rester avec moi pendant une saison. Puis il obtiendra du gouvernement les soixante-quatre hectares que l'on concède à tout individu âgé de plus de dix-huit ans, dépensera sur ce terrain l'argent de son gain, et dans trois ans, s'il y a fait les quelques travaux exigés par la loi, sera propriétaire de cette terre. Nous avons, dans notre train, plus de deux cents de ces émigrants ; ils arrivent d'Angleterre, de Russie, d'Italie, du centre de l'Europe. Ils sont accompagnés d'un agent d'immigration tout galonné qui les conduit jusque dans l'Ouest. Il y a comme cela deux trains par jour. Mais pendant que je flâne ainsi sur le quai de la gare, le chef de train passe à côté de moi et dit en sourdine et d'un ton sinistre : « Tout le monde à bord » et au même instant le train s'ébranle. J'ai à peine le temps de me précipiter dans mon compartiment. En Amérique, ce ne sont pas les avertissements souvent répétés des employés des gares françaises. Ici, chacun pour soi ; le train est parti avant qu'un Français ait pu comprendre qu'il allait se mettre en mouvement.

La voie traverse maintenant des régions non défrichées, d'immenses solitudes couvertes de forêts de pins pendant des heures et des heures. Certaines parties ont été incendiées il y a longtemps déjà, car les fougères repoussent, mais les souches des gros arbres restent et forment une difficulté contre laquelle le colon aura à lutter lorsqu'il prendra possession de la terre et qu'il lui faudra la défricher. Au loin, sur les collines, voilà le haut Jura, la

forêt de la Joux. Ce sont les environs de Pontarlier, mais les arbres sont plus petits, pas de ces gros troncs comme dans le Jura. Puis, un petit village apparaît avec ses maisons de bois. Tout autour le terrain est découvert, on aperçoit des champs bien cultivés.

IV. — Entre chaque champ, des barrières formées de plusieurs arbres, supportés par des trépieds. Comme toujours, en pays anglais, les barrières sont très soignées.

Les loisirs sont longs en voyage. Pour me distraire je suis allé dans le sleeping où le nègre de service fait les lits. J'ai le numéro cinq ; le lit au-dessus du mien est partagé (1) par deux Américaines jeunes et jolies. Par galanterie française je voulais leur offrir le lit que j'occupais en bas, mais j'en ai été dissuadé par mon compagnon de voyage qui est Canadien-anglais : « Gardez-vous-en bien, me dit-il, elles refuseraient et vous répondraient peut-être des sottises. » Je suis allé ensuite dans le fumoir pour fumer ma pipe, plaisir que je suis désolé de n'avoir pas songé à m'offrir depuis longtemps et que j'ai repris ici où cet instrument est en grand usage. J'ai même, je dois l'avouer, essayé, mais sans succès, de chiquer, comme je vois mes compagnons le faire. Au Canada, comme aux Etats-Unis, on chique volontiers soit du tabac, soit de la gomme.

La nuit, vers deux heures, je dormais profondé-

(1) On peut facilement coucher à deux dans ces grands lits. Les ménages peuvent prendre deux billets de première classe et un seul billet de pullmann, puis ils vont ensemble se reposer dans le wagon-lit.

ment quand tout-à-coup un pied s'est posé sur mon bras qui dépassait un peu le bord du lit et je me suis réveillé. Un corps souple a glissé à côté de moi, j'avais envie de le saisir, mais il est passé. Cinq minutes après le même pied s'est reposé sur le bord du lit et, grâce à la veilleuse du pullmann, j'ai vu des jambes fines faire la petite escalade nécessaire pour remonter dans la couchette au-dessus de la mienne.

J'ai ensuite entendu le murmure d'une conversation, puis un autre pied, appartenant sans doute à l'autre Américaine, est venu cette fois se placer près de ma tête ; un corps est encore descendu et remonté...

Presqu'aussitôt la machine poussait son cri enroué, lugubre, et, dans un choc épouvantable, comme à chaque arrêt, le train stoppait. Le silence le plus complet régnait dans le pullmann, même à l'étage au-dessus de moi. De mes deux fantômes il ne restait plus rien, sinon une agréable odeur de parfum à la mode. Sans doute mes Américaines avaient, la veille, mangé des fruits... et maintenant, satisfaites, elles dormaient.

En Australie, on comptait, le soir, le nombre des dames à coucher dans le wagon-lit et on plaçait un grand rideau. Les femmes étaient cantonnées d'un côté, les hommes de l'autre. Ici on ne s'inquiète pas de savoir si le titulaire d'un lit est un homme ou une femme. C'est le mélange des sexes.

V. — Dans une rivière aux bords escarpés, on voit surnager au fil du courant des troncs d'arbres. Les billots, sont ainsi emportés jusqu'à la scierie voisine ou à la fabrique de pulpe (c'est-à-dire de pâte à papier) qui se trouve à cent kilomètres plus bas.

Cette façon de faire voyager les billots est une des caractéristiques du Canada. Les bûcherons, les descendants ou les successeurs des premiers colons de l'ancienne Nouvelle-France, abattent les arbres, les coupent en morceaux d'une longueur de trois ou quatre mètres, les marquent du nom du propriétaire, puis les conduisent au bord de la rivière pour les abandonner au fil de l'eau. Quelquefois ils en font de véritables trains de bois, qu'ils enlacent avec des chaînes et on voit descendre ces masses sur lesquelles marchent des hommes munis de souliers à la semelle desquels sont fixés de grands clous qui leur permettent de se maintenir à la surface des pièces de bois. Lorsque celles-ci sont parties seules, à la dérive, elles sont recueillies auprès des usines où l'on arrête les troncs qui sont marqués du nom du propriétaire, laissant couler plus bas ceux qui portent une autre adresse. Les Américains surtout exploitent en ce moment les forêts. Ils ont établi des usines à pulpe un peu partout le long des rivières si nombreuses et si larges dans tout l'est du Canada, ils ont obtenu des concessions du gouvernement et ils enlèvent tout le bois qu'ils peuvent trouver, laissant un pays absolument nu. On regrettera probablement plus tard ces coupes éhontées faites sans ménagement et qui auraient besoin d'être certainement surveillées par un service des eaux et forêts.

Une des choses qui frappent le plus le Canadien-français à son arrivée en France, c'est la quantité d'arbres qu'il y a dans notre pays. « Je croyais voir en France très peu d'arbres, disent invariablement nos cousins. C'est ce qu'on nous avait tou-

jours dit. » Au Canada, lorsque les colons arrivaient dans des régions boisées, ils y allumaient des feux de forêts, ce qui simplifiait le travail mais ne ménageait en rien ces richesses futures.

Constamment, à mesure que le train roule, nous traversons des rivières souvent très larges. Celle qui est au-dessous du train en ce moment sert de décharge à ce joli lac parsemé de petites îles sur lesquelles jamais l'homme n'est allé. Dans l'une d'elles, cependant, une petite maison de bois indique que les Canadiens viennent là de temps en temps pour pêcher, pour chasser, pour y vivre de la vie menée autrefois par leurs ancêtres, les premiers colons. Ils adorent ces sports et vont souvent fort loin des centres civilisés pour s'y livrer. Plus tard, les milliardaires Américains des États-Unis viendront peut-être dans ce site délicieux bâtir des palais sur chacune de ces îles et refaire dans cette place une nouvelle édition des Mille-Iles qui s'étagent sur le Saint-Laurent avant d'arriver à Toronto. Mais ces lacs sont si fréquents que partout on ne pourra pas bâtir un château de Blois ou de Chambord, comme aux Mille-Iles, et sur certaines îles on trouvera ces clubs de pêche et de canotage, petits cottages charmants où on vient passer, plusieurs familles ensemble, la saison des vacances. En ce moment la civilisation n'est pas encore dans cette région. C'est le désert qui attend le bras des immigrants.

Nous passons devant une agglomération de maisons ; un drapeau bleu, blanc, rouge flotte sur l'une d'elles. Ce sont des Canadiens-français venus là, coloniser le long de la voie ferrée. Leurs champs sont bien

cultivés, une faucheuse mécanique est conduite par un homme en manches de chemise et chapeau gris à larges bords. Puis un nouveau lac avec ses îles. Depuis plus de vingt-quatre heures ce paysage se renouvelle toujours le même — varié à l'infini — car dans ce grand et immense pays, les mêmes aspects de la nature se répètent constamment sans se ressembler.

VI. — Plusieurs centaines de chevaux sont dans un grand paddok. Ils se sauvent à l'extrémité la plus éloignée de la voie à l'approche du train. Plus loin, c'est un troupeau de moutons : ils répètent la même manœuvre et fuient aussi loin que le leur permet la barrière. Je me souviens qu'en Australie j'ai vu un troupeau se sauver ainsi pendant des lieues et des lieues. Lorsque la chute d'une branche les effraie, lorsqu'ils sont poursuivis par un chien sauvage on les voit courir et arriver au loin absolument surmenés par cette course folle.

Ici l'enclos est plus restreint. Dans un paddok voisin on aperçoit quelques chevaux, mais en petit nombre car nous arrivons dans la région des grandes cultures et ce n'est que plus tard, dans deux ou trois jours, que nous verrons le pays de l'élevage : l'Alberta.

Nous sommes à Port-Arthur, au nord des grands lacs supérieurs : Michigan, Huron, Erié, ces immenses mers intérieures sur lesquelles les tempêtes sont quelquefois plus terribles que dans la grande mer. A travers ces lacs qui baignent les États-Unis et le Canada, le trafic est plus considérable que dans le canal de Suez. Une grande partie du blé de l'Ouest canadien, en particulier, les traverse.

VII. — Voici un train qui vient dans l'autre sens; nous en croisons en moyenne un toutes les deux heures. Celui-ci comprend trente wagons, contenant chacun vingt-cinq bêtes à cornes. Tous ces animaux vont à Québec s'embarquer pour l'Angleterre, ils arriveront vivants à Birkenhead près de Londres, sur la Tamise, et seront débarqués pour être tués dès leur débarquement. Les pauvres bêtes coloniales n'ont pas le droit de vivre dans la mère-patrie, ainsi le veut la politique du moment. Le prétexte invoqué par l'Angleterre n'est pas sérieux, aussi les Canadiens intriguent pour obtenir le retrait de ces mesures prohibitives. L'Angleterre accuse le Canada d'avoir encore la fièvre aphteuse et la péripneumonie contagieuse des bêtes à cornes. Depuis quinze ans ces maladies n'existent plus dans le Dominion. A Winnipeg d'où partent ces trains et où se concentrent tous ces animaux au nombre de cinq mille par semaine, j'ai eu plus tard l'occasion de visiter le marché attenant à la gare. Là, on ne trouve pas une seule bête atteinte de ces maladies. Mais à la chambre des lords, en Angleterre, les propriétaires veulent défendre leur bétail contre la compétition coloniale; ils entr'ouvrent la porte petitement en empêchant le bétail sur pied de vivre et de se refaire après la traversée d'Amérique à Londres.

Maintenant les Indiens Peaux-rouges sont nombreux à chaque station. Ils viennent en habit européen voir passer le train. Ils vivent comme les Européens avec lesquels ils se mélangent de plus en plus. La majeure partie d'entre eux, dans cette région, a un peu de sang blanc. Ce sont surtout les Canadiens

français et écossais qui se mélangent aux Peaux-rouges. Les Anglais, d'ordinaire, ont un profond mépris pour les squaw (1).

La région des grands lacs est passée, la forêt diminue, bientôt nous serons dans la prairie. Les Français sont disséminés en assez grand nombre dans toutes ces régions. Là, comme dans la prairie du Grand-Ouest, ils forment des colonies agricoles. Ils possèdent, comme toujours, l'amour obstiné du passé, ils ont la souplesse et la patience comparables seulement à celles de la race sémite et résistent aux tentatives d'assimilation.

(1) Femmes Peaux-rouges en dialecte indien.

CHAPITRE X

LA PROVINCE DE MANITOBA

I. La prairie. — II. Feu de prairie. — III. Winnipeg. — IV. Saint-Boniface. — V. Sarah Bernhardt à Winnipeg. — VI. Les écoles du Manitoba.

I. — Au bout de cinquante-deux heures nous arrivons à Winnipeg. La campagne est devenue plate, dépouillée de ses arbres. C'est la prairie actuelle de l'Amérique du Nord. Le terme de *prairie* fut appliqué, par les premiers arrivants, aux parties découvertes qu'ils rencontrèrent après les régions des forêts situées le long des côtes. En face de Montréal se trouve un village du nom de « La Prairie ».

Les pionniers allèrent ensuite aux Etats-Unis et La Prairie se trouvait alors le long des plaines du Mississipi; mais à mesure que la civilisation arrivait dans ces régions, les habitants devenaient plus denses et bientôt la prairie du Far-West américain

ne fut plus celle de ces premières années. On ne la voit plus, actuellement, que dans l'Ouest canadien.

Là, pendant cinq à six heures, avant Winnipeg, c'est la prairie dans toute son étendue, qui se prolonge encore pendant dix-huit heures, après cette ville.

La mer s'étendait autrefois dans cette plaine et les eaux, en se retirant, laissèrent des fossiles, des vestiges d'animaux marins, et une terre riche, noire, sur une profondeur de plusieurs pieds.

La prairie est plate, à perte de vue, et c'est là que le cultivateur canadien fait pousser son blé : c'est le grenier de l'Empire britannique.

Les villes s'élèvent, dans cette région, aussi rapidement que le blé.

Au moment où nous passons à Winnipeg, en allant dans l'Ouest, la moisson n'est pas faite encore ; le blé a été semé et tout croît rapidement grâce à la chaleur de l'été qui est intense. Hier nous avions trente-cinq degrés à l'ombre, à Winnipeg, dans la ville.

II. — Au moment où nous revenons, un mois après, les moissons étaient faites ; le blé avait été battu avec les grandes machines agricoles à vapeur et la paille mise en tas. Pour s'en défaire on la brûle et ces amoncellements énormes sont en feu pendant plusieurs jours et éclairent l'immense prairie plate, illuminée en tous sens. C'est superbe par ces belles nuits claires.

L'herbe est ici trop verte pour prendre feu au ras du sol, mais il est des régions où l'on traverse des feux de prairies. C'est terrible : on entend les clameurs des bêtes, on voit des animaux domestiques

s'enfuir, si le feu est aux environs d'un centre civilisé. Si c'est dans des régions inhabitées, des antilopes, des loups, se sauvent. Ils connaissent le feu des prairies.

Le long de la voie ferrée on a tracé un sillon de six ou sept mètres de large. La terre est retournée sur cet espace où il n'y a plus d'herbe. Le feu ne traversera pas cette barrière. Ce sillon est tracé à cent cinquante ou deux cents mètres de la voie de façon à ce que, si la locomotive lance des flammèches, celles-ci ne puissent pas mettre le feu à la prairie. En même temps cet obstacle est destiné à protéger la voie s'il y a le feu dans la prairie.

III. — Winnipeg avait 42.000 habitants en 1890, aujourd'hui on en compte plus de 100.000. La ville est immense, elle s'étend au loin dans la prairie. Les villas, à perte de vue, en bordure sur des rues asphaltées, vont jusqu'à un grand parc municipal, immense, dans lequel on voit des buffalos. Ces bovidés furent les anciens maîtres du pays.

Des tramways, des autos, circulent dans la Cité. Hier nous avons fait, en auto, dans la prairie, plus de cent kilomètres autour de Winnipeg à la recherche d'un malade ; à un certain moment nous étions perdus dans la prairie et nous nous conduisions d'après le soleil.

Les Français sont de l'autre côté de la rivière, dans une ville fondée par eux, Saint-Boniface.

Au Parlement provincial, sur quarante députés, il y en a quatre des leurs.

Winnipeg donne la sensation d'une grande ville très propre. On y trouve des hôpitaux fort bien tenus,

dont un à Saint-Boniface, une école de médecine bien installée et un hôtel du Canadian Pacific, ouvert depuis deux mois seulement, mieux aménagé, plus grandement édifié que les grands hôtels européens. C'est la ville la plus plate qui soit. Dans les grands magasins on tient, à la disposition des acheteurs qui viennent de tous les coins du monde, des traducteurs qui parlent douze langues différentes dont la liste est affichée à côté de chaque caisse.

En visitant l'hôpital de Winnipeg, je vis, dans un bel amphithéâtre, un jeune chirurgien qui faisait une opération avec dextérité. Lorsqu'il eut fini, mon cicérone me présente en disant : « Le docteur Loir de Paris ». Le jeune chirurgien reprend : « Paris, Ontario? » Je répondis : « Non, Paris, France. » Je demandai ensuite qui était ce jeune médecin qui me croyait venir de la petite ville de 1.500 âmes qui porte le nom de Paris dans la province canadienne de l'Ontario. Il est, me dit-on, né à Winnipeg et n'est jamais sorti du Manitoba ; il a fait toutes ses études à l'école de médecine de Winnipeg. Ce pays a déjà donné de nombreux médecins aux Etats-Unis ; le doyen de la Faculté de Médecine de Saint-Paul-Minneapolis est né à Winnipeg ; c'est un organisateur fort intelligent, que j'ai été très heureux de rencontrer lors de mon voyage aux Etats-Unis, lorsque je suis allé visiter ces deux villes jumelles.

Dans l'Ouest, les chirurgiens ont souvent une extraordinaire audace professionnelle. Je suis passé dans une petite ville où, deux jours avant, avait eu lieu un accident de chemin de fer. C'est fréquent sur ces voies ferrées américaines. Un chirurgien avait fait

la suture de la moelle à la suite d'une fracture de la colonne vertébrale; le malade ne survécut du reste pas, il mourait au moment où je visitais l'hôpital.

A Winnipeg la Société protectrice des animaux a obtenu une mesure que je trouve parfaite. Ce qui m'a toujours le plus péniblement impressionné, c'est de voir des chevaux traîner des tombereaux dans la terre meuble qui se trouve en contre-bas des rues quand on construit une maison. Les malheureuses bêtes sont obligées de tirer les voitures pleines de terre et c'est une scène très désagréable dans les vieux pays. C'est à Winnipeg que j'ai vu pour la première fois, comme ensuite à Chicago et ailleurs, aux Etats-Unis, fonctionner une grue semblable à celle qui existe à bord des navires. Cet appareil prenait en bas le tombereau plein de terre et le déposait délicatement dans la rue où les chevaux étaient alors attelés et pouvaient le traîner sans difficulté.

Au milieu du jardin public de Winnipeg est une ruine antique gardée jalousement par la commission municipale des antiquités. C'est le fort Garry : il témoigne que le point fut occupé autrefois par la Cie de la baie d'Hudson. Elle avait là un relais de traite dans ses affaires avec les Indiens Peaux-rouges. Je demandai naïvement de quel siècle datait cette ruine, habitué que je suis aux ruines puniques de Carthage et de l'occupation romaine en Tunisie. Nul ne sut me le dire. Enfin un savant archéologue (tout est relatif, même l'âge des ruines) me dit que ce fort avait été construit en 1868, pour servir de refuge contre les Indiens.

Il faut voir les soins dont on entoure cette « anti-

quité ». Elle se trouve au milieu d'un square, d'un carré comme disent les Canadiens, toujours avec la même antipathie des locutions anglaises. Ce square est planté d'arbres et entouré de grilles.

IV. — Winnipeg date de 1883. Dès 1879 de hardis Canadiens, guidés par des pères Oblats missionnaires, vinrent s'établir de l'autre côté de la rivière, à Saint-Boniface.

Quelques années plus tard, les Anglais s'établissaient à Winnipeg. C'est, maintenant, la ville centrale du Canada ; ce sera bientôt la grande capitale économique de l'Ouest canadien. La civilisation marche vers l'Ouest. La prairie, tout autour, est couverte de champs de blé. Les deux cités, Saint-Boniface et Winnipeg, sont voisines, mais offrent un contraste frappant. En elles est le symbole de toute l'histoire du Canada. A Saint-Boniface, l'aînée des deux cités, cinq mille Français travaillent et leurs affaires réussissent. C'est une ville taillée dans la campagne. Elle est loin de donner l'aspect de grande ville que l'on a de l'autre côté du pont, dans la ville cosmopolite. On trouve, à Saint-Boniface, une belle cathédrale et un grand couvent de jésuites.

Winnipeg donne l'impression d'une ville américaine ; on y rencontre même ces grands magasins où sont installés toutes sortes de jeux auxquels on peut prendre part en mettant une pièce de monnaie dans un appareil. On voit défiler des vues cinématographiques ou bien, en mettant une pièce de cinq sous américaine sur la rouge ou la noire et prenant un numéro, on perd ou on gagne. Il sort de la machine

jusqu'à dix francs. J'ai suivi ainsi un pauvre diable d'ouvrier qui, seul dans un coin, en tête-à-tête avec sa machine à jouer, a mis plus de vingt francs dans le trou sans rien gagner. En partant il a jeté sur l'appareil un regard de défiance comme s'il avait eu peur qu'il le suive. Cela m'a fait songer au malheureux romancier Guy de Maupassant poursuivi par un rêve peu de jours avant sa folie et fuyant devant son piano à queue soudain animé et acharné à sa poursuite.

V. — C'est à Winnipeg que j'eus la surprise, en passant devant un théâtre, d'entendre dire ceci par un Anglais :

« Nous avions là, il y a un mois, une de vos compatriotes, la grande tragédienne Sarah Bernhardt. Quel excellent moyen de diffusion de l'esprit français que ces tournées de votre grande artiste ! Nous avons tous, dans la société anglaise de Winnipeg, tenu à l'écouter et nous nous sommes disputé les places. Dans ma famille, depuis son départ, on apprend le français. Vous verrez que mes enfants ne sont pas encore très forts dans votre langue, mais il y a un mouvement dans cette direction ». Voilà des gens qui vivent en contact d'une population française, qui refusent d'apprendre notre langue, qui pourrait cependant leur être utile dans leurs relations avec leurs concitoyens français. Ils changent d'avis après le passage de Sarah Bernhardt. J'avais déjà constaté le même fait en Australie, en 1891, au moment où on annonçait la venue de la grande Sarah à Sydney. Plusieurs Anglaises de la société m'avaient dit que si elle ne jouait pas en anglais

elles s'abstiendraient d'assister à ses représentations. Trente-sept fois, cependant, elle fit salle comble, et, après son départ, celles-là qui m'avaient assuré ne pas vouloir aller l'entendre se mettaient à apprendre le français. Il faut dire que Sarah excite, parmi les populations anglaises, un enthousiasme dont on ne peut se rendre compte que lorsqu'on a assisté à ces manifestations. A Sydney, la municipalité, maire et mairesse en tête, offrit un lunch en son honneur dans la grande salle du Town-hall où se pressaient plus de deux mille invités. Le jour où je demandai de sa part un train spécial pour aller visiter le pays une journée de dimanche où elle ne jouait pas, il fut accordé de suite, les ministres disant : « Nous ne pouvons rien refuser à la grande tragédienne qui nous fait l'honneur de venir jusqu'à nous. » Le gouvernement poussa l'amabilité jusqu'à faire décréter par le gouverneur que mon laboratoire de l'Institut Pasteur, qui était situé dans une île de la jolie rade de Sydney, serait à l'avenir une quarantaine annexe, et tout cela... pour pouvoir me donner les deux chiens de la divine Sarah qui, selon la loi, devaient purger une quarantaine de six mois comme tout chien débarqué en Australie. Elle n'avait eu d'autre peine que de demander cette faveur pour l'obtenir. Et cependant, la veille au soir, l'honorable Creck, chef de l'opposition, depuis premier ministre, avait posé une question au gouvernement pour savoir si les chiens de la célèbre artiste seraient traités autrement que ceux de la dernière des bourgeoises.

Au Canada, elle n'a pas été partout bien accueillie

et il est assez curieux de voir que les manifestations hostiles lui ont été faites dans la partie française. Lord Grey, le gouverneur général, a été obligé de lui présenter des excuses pour ses administrés en l'invitant à Government-house, à Ottawa.

Winnipeg est la capitale de la province du Manitoba.

VI. — Jusqu'en 1890 le Manitoba était territoire de la Couronne; on a voulu en faire une province à cette époque pour qu'il pût entrer dans la confédération de la puissance du Canada. Il devenait, en effet, peu à peu, un grand centre de production de blé et prenait conscience de sa valeur. Les hommes politiques de Winnipeg, accompagnés d'un évêque canadien, vinrent à Ottawa étudier l'entrée de la nouvelle province dans le Dominion. L'évêque, en bon Canadien-français, lorsqu'il en vint à discuter la question de l'éducation, fit la demande de voir la loi qui régit la province de Québec avoir son application dans la nouvelle province. Selon cette loi chaque religion a ses écoles séparées. Il n'y a pas de ministre de l'Instruction publique. En fait, dans la province de Québec où la majorité est catholique, c'est l'assemblée des évêques qui régit l'instruction publique. Mais même si la majorité n'était pas catholique dans cette province, les écoles pour les Français seraient toujours confessionnelles. Il n'y a pas d'inspection gouvernementale, les prêtres sont maîtres dans les écoles. Le ministre de la Justice du gouvernement fédéral, le Canadien-français Cartier, insista et obtint de l'évêque qu'il acceptât de laisser mettre dans la constitution de la nouvelle province

que les écoles seraient maintenues dans les conditions où elles étaient au moment de la fondation. Rien, dans la constitution, n'oblige donc, comme dans la province de Québec, à maintenir les écoles françaises; aussi, peu après, la majorité étant anglaise et protestante, l'enseignement du français fut supprimé dans les écoles publiques. Il y a un ministre de l'Instruction publique du Manitoba. La cour suprême d'Ottawa ratifia la nouvelle loi, la chose fut portée à Londres devant la Chambre des Lords qui ne put que ratifier la décision votée, elle aussi; mais jugeant la mesure vexatoire pour une partie des habitants du Canada, recommandation fut faite d'appliquer cette loi avec modération. Le gouvernement actuel du Manitoba, pour montrer qu'il n'est pas intransigeant, permet une heure par jour d'enseignement du français qui se confond avec l'enseignement religieux. Lors de la fondation des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905, le même problème a été soulevé. Après des discussions sans fin, il fut décidé de mettre dans la constitution, au chapitre Instruction publique (qui, comme partout au Canada dépend du parlement local de la province et non du parlement fédéral d'Otawa), une demi-heure par jour d'enseignement religieux,c'est-à-dire de français, car c'est le catéchisme des catholiques que l'on enseigne en cette langue. La loi n'est pas aussi absolue que dans la province de Québec où les écoles doivent être anglaises ou françaises suivant le chiffre de la population de l'une ou de l'autre langue, mais il est inscrit dans la constitution que, pour les Français, il y a une

demi-heure chaque jour d'enseignement catholique. La chose n'est donc pas soumise, comme dans le Manitoba, à la bonne volonté d'une majorité plus ou moins favorablement disposée. Le ministre de l'Instruction publique de la province ne peut pas à son gré modifier cette convention.

Dans l'Alberta, comme partout ailleurs au Canada, chaque père de famille doit payer chaque année une taxe par tête d'enfant pour subvenir à l'entretien des écoles, ces fonds contribuent à subventionner les écoles qui sont maintenues par le gouvernement. A Edmonton, les pères de famille paient comme partout, mais beaucoup d'entre les Français qui veulent conserver à la fois langue et religion, entretiennent une école tenue par des religieuses dans laquelle on ne fait que du français et d'où l'anglais est exclu.

Même dans l'Ouest, d'influence anglaise, nos cousins cherchent à conserver leur langue.

CHAPITRE XI

A TRAVERS LES PROVINCES DE LA SASKATCHEWAN ET DE L'ALBERTA

I. Dans la Saskatchewan. — II. Réserve des castors. — III. Les villes nouvelles. — IV. Le gaz artificiel. — V. L'Alberta. — VI. Calgary et Edmonton. — VII. Débouché sur la baie d'Hudson. — VIII. Mœurs américaines. — IX. Les Français d'Edmonton. — X. Education américaine.

I. — Après Winnipeg, la prairie continue pendant de longues heures, monotone et plate, mais nous arriverons bientôt dans les nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Là, le paysage changera. On apercevra quelques arbres, et l'horizon sera limité par des monticules et des accidents de terrain. Plus loin ce seront les Montagnes-Rocheuses avec les grandes forêts, les pins, les glaciers, les neiges éternelles des hauts sommets et, derrière ces montagnes, la province de la Colombie Britannique, qui va se terminer par la côte du Pacifique à Vancouver

et à Victoria. La ligne du chemin de fer a été, dans ces régions, d'abord posée à plat, en suivant les caprices du terrain, avec des rails légers de trente livres le mètre. Maintenant le trafic est considérable, les courbes sont corrigées. Les rails nouveaux pèsent quatre-vingt-dix livres au mètre. On a, en faisant des travaux d'art, diminué les distances de trente milles anglais sur des parcours de quatre cents milles. On voit, auprès de la nouvelle voie, le tracé de l'ancienne qui suit les mouvements du terrain. Celui-ci est si plat, dans la prairie, que l'on aperçoit les machines agricoles allant d'un bout à l'autre d'un immense champ, sans être arrêtées par aucun obstacle, aucune saillie.

A dix-huit heures de Winnipeg, c'est la région mixte. On cultive du blé dans la région plate, on fait de l'élevage là où le terrain est mouvementé. Bientôt celui-ci devient de plus en plus ondulé. C'est une région dont on semble peu s'occuper. A un peu plus d'un kilomètre de distance, un troupeau de quinze ou vingt antilopes regardent passer le train ; puis, deux heures après, toujours dans la plaine, nous voyons courir deux loups et, de temps à autre, paraître la piste tracée par les buffles en marchant l'un derrière l'autre dans le même sentier. Ces bovidés ont aujourd'hui disparu de ces parages, mais sur cette terre non cultivée leurs traces restent visibles.

II. — Et pendant des lieues, la prairie ainsi se continue. Non loin de la frontière des États-Unis, à deux cent cinquante milles de Winnipeg, près de la ville d'Oxbow, située sur la rivière Souris au sud de la province de la Saskatchewan, se trouve la

réserve des castors. Cet animal, avec la feuille d'érable, figure dans les armes du Canada. Dans cette réserve il y a plusieurs centaines de ces animaux qui travaillent, vivant là sans crainte de l'homme de peau blanche ou de peau rouge. Ils sont dans la rivière Souris, sur les bords de laquelle se trouvent beaucoup de peupliers qui leur donnent le bois dont ils ont besoin pour leurs constructions et leur nourriture.

Il était défendu de tuer un castor jusqu'en 1908. La loi existe depuis 1896 et depuis cette date ils se reproduisent avec rapidité. Ces animaux sont très peu sauvages ; ils travaillent gravement et construisent leurs maisons sous l'eau, à la lumière de la lune. Lorsque tout dort dans la nature, on peut voir tous ces petits êtres à l'ouvrage.

En une nuit ils coupent souvent jusqu'à cinquante-deux arbres. Tous travaillent ; pas un seul ne reste oisif. Lorsqu'il se trouve parmi eux un paresseux, ils le rejettent de la société et ce sont ceux-là que l'on trouve isolés quand on en rencontre.

Les castors arrivent à abattre très rapidement un arbre de moyenne grandeur. Une fois à terre, l'arbre est découpé pour être utilisé à la construction de la maison ou pour servir d'aliment. Il tombe toujours dans la direction voulue par l'animal. La maison est bâtie sur le flanc des rives, l'entrée se trouve sous l'eau. Puis ils viennent en remontant, de façon à ce que l'endroit où ils s'installent soit en dehors des atteintes des eaux, au-dessus de son niveau. La chambre est alors chaude, sèche et à l'abri du danger.

En général la femelle a quatre petits qui restent avec les parents pendant deux ans, puis ils vont plus loin fonder une famille et bâtir une maison.

Un gros castor mesure deux pieds de long et vingt centimètres de queue. C'est avec cette queue qu'ils travaillent. Ils s'en servent en guise de pelle.

La durée de leur vie est d'environ quinze à vingt ans. C'est quand ils ont neuf ans que la fourrure est le plus recherchée.

La population de la Saskatchewan, qui était de 91.279 habitants en 1901, atteignait au dernier recensement de 1906 le chiffre de 257.763. On ne compte pas moins de quatre-vingt-dix villes, de plus de deux mille cinq cents âmes, dans un district où il n'existait pas un seul colon il y a cinq ans.

III. — Deux villes essentiellement commerciales l'une et l'autre se serrent de près. Regina, capitale de la province de la Saskatchewan, compte 6.169 âmes, et Moose-Jaw, 6.249. En 1901, la population de la première de ces villes était de 2.249 habitants et celle de la seconde, de 1.558. Pendant le même intervalle, Saskatoon a passé de 113 habitants à 3.000. Il ne serait pas impossible que l'avenir donnât gain de cause à ce hameau, devenu si promptement une ville. Citons, enfin, Brandon, qui compte un peu plus de 12.000 âmes, ville admirablement située, mais peut-être trop rapprochée de Winnipeg.

Nous arrivons dans l'Alberta. Là, on élève surtout du bétail et l'agriculture fait place à l'élevage. Autour des villes et des fermes, on voit quelques arbres, mais il n'y en a pas un seul le long de la route.

Dans cette province encore, les villes poussent

comme des champignons. Mon compagnon me dit qu'à son dernier voyage dans cette région, c'est-à-dire il y a quatre ans, on voyait à peine deux maisons aux environs de la gare devant laquelle nous passons en ce moment. Maintenant, à côté des élévateurs qui reçoivent le grain, s'étale une ville de 2.000 âmes. On sent la richesse des habitants et on entend parler des fortunes faites par les spéculateurs sur les terrains et de celles acquises par les cultivateurs.

IV. — Mais voici une drôle de ville ; il est une heure de l'après-midi et les réverbères sont tous allumés. On les voit en profusion sur le quai de la gare et dans les rues que nous apercevons. C'est Medicine-Hat. Je demande pourquoi on gaspille ainsi la lumière et on me répond que c'est la ville du gaz naturel ; cela coûterait plus cher de payer un allumeur de réverbères pour allumer et éteindre chaque jours les lampadaires municipaux, que de les laisser brûler nuit et jour, le gaz ne coûtant rien. Cependant, dans l'Ouest, on voit se reproduire ce que j'ai déjà vu en Australie : les allumeurs de réverbères sont montés sur des chevaux, et le service se fait par ce moyen plus rapidement qu'en Europe, bien entendu. Seulement, comme les salaires sont plus élevés, la dépense serait tout de même plus forte. Nous descendons du train, car nous devons nous arrêter deux jours à Medicine-Hat.

En 1883, creusant un puits pour avoir de l'eau, à quelque quarante milles à l'ouest de la ville, un colon vit sortir de terre un courant de gaz au lieu de l'eau qu'il cherchait.

Au contact d'une allumette ce gaz prit feu et il fut impossible de l'éteindre pendant plusieurs années. Plus tard on se servit de ce gaz pour se chauffer et s'éclairer dans une maison voisine. En 1891, un ingénieur eut l'idée de rechercher s'il n'y avait pas de charbon sous l'emplacement de la ville actuelle de Medicine-Hat; il fit un sondage et, à six cent soixante pieds, trouva du gaz qui sortit en jet. On se servit de ce gaz dans les fours à chaux. Ce n'est qu'en 1899 qu'un nouveau sondage fut fait et que le gaz fut trouvé à peu près à la même profondeur que la première fois. On s'en servit pour chauffer et éclairer les maisons de la ville dans lesquelles des conduites furent installées. Ce gaz était vendu très bon marché et donnait un revenu très important à celui qui avait creusé les puits. Une compagnie se forma pour obtenir le monopole du gaz. Un meeting de tous les citoyens fut convoqué et la municipalisation de cette source de richesse fut décidée. La municipalité a, depuis lors, établi plusieurs puits : quatre en tout. On se sert de la force donnée par le gaz pour amener l'eau. Chaque maison est fournie de gaz pour son éclairage et son chauffage. L'un des puits fut creusé jusqu'à une profondeur de mille pieds. Le gaz fut alors trouvé dans le roc tandis qu'à des profondeurs moindres on ne l'avait découvert que dans la vase. Ce puits donne plus d'un million de pieds cubes dans les vingt-quatre heures, et depuis que tous ces puits sont creusés, la pression du gaz arrivant à la surface est toujours de quarante-trois atmosphères depuis le début, sans variation. Ce gaz naturel est du méthane ayant une légère odeur

de plantes marines ; sa formule est CH^4 pour 99.49 pour 100 ; le reste est formé d'hydrogène, d'oxygène, d'acide carbonique. Ce gaz ne contient pas d'oxyde de carbone, aussi il n'est pour ainsi dire pas toxique et n'a pas l'odeur de notre gaz ordinaire, odeur donnée par les impuretés qu'il contient.

Le gaz passe dans un régulateur et est distribué dans les conduites à une basse pression. La municipalité vend ce gaz aux habitants à dix-huit sous les trois cents mètres cubes ; pour l'industrie elle le vend même à cinq sous les trois cents mètres cubes. On ne se sert que de ce gaz pour tous les usages dans cette ville extraordinaire, où l'on n'emploie ni charbon, ni bois. Le chemin de fer du Canadian Pacific vient d'y installer un atelier de réparation. Combien d'industries pourront venir se servir de ce gaz naturel ! C'est une source de richesse incalculable, aussi Medicine-Hat aspire à être la capitale industrielle du Nord-Ouest canadien. Il est vrai que de longues années s'écouleront encore avant que les usines et les hauts fourneaux aient le temps de se développer dans un pays où la main-d'œuvre est rare et dont l'unique souci devrait être, en ce moment de donner un essor illimité à sa prospérité agricole.

V. — L'Alberta, comme la Saskatchewan, a été érigée en province à la fin de 1905. C'est un immense territoire qui commence, au sud, à la frontière des États-Unis et s'étend jusqu'au nord dans les régions froides et inexplorées. La région sud se compose de grands territoires non boisés, c'est la continuation de la prairie.

Le quart sud de l'Alberta n'est pas boisé ; un peu

au nord de Calgary le pays commence à se couvrir d'arbres. Des villes importantes se trouvent dans cette province.

C'est, au sud, Lethbridge dans la région où les Mormons sont venus s'établir et où ils sont maintenant plus de dix mille, répartis dans plusieurs bourgades.

Gleichen est situé au milieu de la région agricole qui couvre seize cent mille hectares rendus propres à la culture intensive du blé grâce à l'irrigation artificielle. Le canal d'alimentation a été construit par la Compagnie du Canadian Pacific.

VI. — Calgary, ville de quinze mille âmes, vient ensuite. Jusqu'à l'an passé, cette dernière était la grande ville, mais aujourd'hui elle cède la place à Edmonton, son émule, que ses représentants élus, en particulier l'honorable Oliver, ministre de l'Intérieur du Dominion, sont arrivés à faire désigner comme la capitale de la province.

Cependant, Calgary ne se considère pas comme vaincue et oppose à Edmonton les avantages immédiats que lui assurent le Pacific Railway et les terrains irrigués de Gleichen qui sont à côté.

VII. — Qui l'emportera dans cette lutte ? Les pronostics nous paraîtraient d'autant plus téméraires qu'une active campagne est en ce moment organisée en faveur d'un débouché sur la baie d'Hudson. Ce projet est très séduisant sur la carte, car le port de Churchill est beaucoup plus rapproché de Liverpool que New-York et occupe dans le nord du continent américain une situation centrale qui lui permettrait de rayonner sur tout le territoire du Dominion. Si ce

plan se réalise, ce ne sera plus sur le Canadian Pacific et au sud du lac Winnipeg, mais sur la future ligne d'Edmonton à Churchill qu'il faudra chercher les villes de l'avenir. Il reste seulement à savoir si l'art de la navigation dans les mers polaires a fait assez de progrès pour que des bâtiments de commerce osent entreprendre un service régulier de transports à travers le détroit d'Hudson, qui est libre de glaces pendant quatre mois seulement !

De Calgary à Edmonton le train passe dans des régions où des Français de France sont venus coloniser, en particulier autour de Red-Deer.

. . . .

VIII. — Je viens d'aller dans le fumoir ; là, autour d'un crachoir, nous étions cinq ou six à tirer des bouffées de nos pipes. Ce tableau, on le retrouve dans tous les trains du Canada ou des États-Unis. Chacun vise, plus ou moins adroitement, le réservoir destiné à recevoir la salive. Il n'y a pas de conversation, chacun regarde sa propre fumée sans s'occuper du paysage extérieur. Tout à coup un Yankee qui se trouve en face de moi a mal calculé sa distance et... c'est mon pantalon qui reçoit ce qui est destiné au crachoir. Il ne bronche pas, me regarde, sourit, ne sachant que faire. Moi non plus, je ne savais que faire, à la fois furieux et dégoûté. S'il m'avait seulement dit « pardon » j'aurais probablement supporté la chose plus patiemment, mais son apparente indifférence m'horripilait. Je pris le parti de me venger à l'américaine, c'est-à-dire avec le plus grand calme. Je me levai et de l'air le plus naturel du monde, vins frotter contre le sien la partie de mon pantalon

souillée. Il ne bougea pas d'une ligne, et en lançant une bouffée de sa pipe, il me dit en souriant avec aménité : « All Right! Well done! » tout comme un Français aurait dit : A votre aise!

« Il me semble que je m'américanise », dis-je au confrère qui m'accompagnait.

Mais voilà déjà Strathcona, c'est là que le train s'arrête. On traverse la rivière en voiture et on se trouve en quelques minutes à Edmonton.

Il y a six ans, Edmonton n'existait pour ainsi dire pas. Il fallait, dans cette partie du nord, créer une ville. Deux compagnies de chemin de fer partant de Winnipeg arrivaient dans le pays : l'une au sud de la rivière dans le hameau Strathcona, l'autre, le Canadien Northern, en face du petit hameau d'Edmonton. Entre ces deux petites bourgades, qui se trouvaient séparées par la vallée de la rivière, large d'un kilomètre environ, il fallait choisir celle qu'on devait favoriser et qu'on destinerait à devenir une cité plus importante. Les mêmes influences que celles qui, quelques années plus tard, firent choisir Edmonton comme la capitale de la province, l'érigèrent au rang d'une grande cité. Strathcona, toutefois suit le mouvement et s'étend aussi comme sa sœur jumelle, mais on ne peut comparer son accroissement à celui d'Edmonton. Dans un an, le grand tronc Pacific, qui ira rapidement de l'Atlantique au Pacifique, s'arrêtera à Edmonton, il y aura donc trois lignes pour arriver dans la capitale; la spéculation s'empare de cette ville et le prix des terrains monte avec une rapidité extraordinaire.

Les émigrants, ne trouvant pas à se loger, vivent

dans les tentes, les hôtels sont partout; la ville est immense, partout des rues sont tracées, des trottoirs en bois sont aménagés à côté des arbres en pleine forêt. Des maisons se construisent sans cesse, rien n'est drôle comme de voir tous ces émigrants de toutes les nations travaillant aux terrassements avec des gants, et, en dehors des heures de travail, après avoir gagné quinze et vingt francs par jour, se promener comme des gentlemen dans la rue. Ils n'ont même pas des mains de travailleur.

La ville est très joliment située sur une colline à laquelle on accède par une belle rampe grandiose; la vue de l'extrémité des rues, qui aboutissent à la crête, est superbe sur la vallée de la rivière. Edmonton sera une grande et belle ville. On sent une vitalité extraordinaire dans ce centre où les Américains affluent en grand nombre, y apportant leur esprit entreprenant; mais ils ne sont pas seuls à arriver et la majorité des émigrants étrangers venus au Canada cette année sont allés dans l'Alberta et beaucoup sont restés à Edmonton. Aussi la ville, qui comptait deux mille âmes, il y a six ans, en compte maintenant plus de quinze mille.

Les habitants de cette cité naissante ont une si robuste confiance dans ses destinées, qu'ils ont déjà fondé le club des Cent Mille. Cette société s'est organisée pour préparer les fêtes qui seront célébrées le jour où la ville aura une population de cent mille habitants. Il est vrai que Calgary et Edmonton sont encore loin de ce chiffre.

Dans la région, on fait de l'agriculture et de l'élevage, mais c'est une région minière : il y a du

charbon, du pétrole, de l'or, dit-on, un peu au nord; enfin, dans les Montagnes-Rocheuses, du zinc, du plomb, du cuivre, des sources d'eaux minérales; il n'est point étonnant que la ville progresse. Située à la hauteur de Hambourg, son climat est moins froid que celui de Winnipeg qui est plus au sud. Un vent chaud venant du Pacifique se fait sentir fréquemment pendant l'hiver, jusqu'à cent cinquante kilomètres d'Edmonton. Il amène le dégel plusieurs fois par hiver; à Edmonton il fait remonter le thermomètre. En somme l'hiver est beaucoup moins long, moins humide que dans la province de Québec; il est plus facile à supporter. Dans l'Alberta, jusqu'à Edmonton, il est inutile, comme il faut le faire à Winnipeg, de mettre les animaux à l'étable pendant l'hiver. Ils trouvent le pâturage naturel, non recouvert de neige dans la froide saison; il est inutile de les alimenter artificiellement à l'étable ou à l'écurie. Ils peuvent rester au dehors sans aucun inconvénient.

IX. — A Edmonton il y a une colonie de Français de France très importante. Ils réussissent bien dans leurs affaires, paraît-il. A côté d'eux se trouvent de nombreux Canadiens venus de la province de Québec, si bien que, dans l'Alberta, on parle le français presque partout. Un journal « Le courrier de l'Ouest », est publié dans notre langue (1).

(1) Dans le Manitoba on trouve des Français à Saint-Boniface, Forget, Grande-Clairière, Oak Lake, Makinac, Notre-Dame de Lourdes, Saint-Claude, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Léon, Saint-Norbert, Sainte-Rose du Lac.

Dans la Saskatchewan, à Montmartre, Whitewood, Wanchape,

Dans une de ces petites villes de l'Ouest je fus un jour très surpris de trouver un parfait gentleman anglais, âgé de trente-cinq ans environ, comme garçon du bar de l'hôtel où j'étais. Comme j'hésitais à lui faire monter ma valise dans ma chambre, mon compagnon me dit : « Laissez-le faire et donnez-lui vingt-cinq sous, vous verrez s'il ne les prend pas. » Mon ami avait raison.

Dans la salle à manger, la bonne qui vint nous servir au dîner avait un grand air de distinction. Elle était aimable sans être triviale et commune comme le sont d'ordinaire les bonnes de l'Ouest, on sentait une éducation soignée chez cette femme. Le soir, je la vis entrer dans la chambre du garçon du bar. C'était un ménage anglais venu d'Angleterre à la suite de quel drame ?... Ils se trouvaient maintenant dans le Grand-Ouest, sans ressources, et ils avaient eu le courage de prendre la situation qui s'offrait à eux.

C'est en parcourant cette région de nouvelle colonisation que j'ai eu une des plus fortes émotions de ma vie. J'étais parti avec des compagnons et nous avions à traverser une rivière d'une largeur de cinq à six cents mètres. Un peu plus haut, à trois kilomètres, nous aurions trouvé un bac, mais comme nous étions près du pont du chemin de fer, nous décidâmes de traverser sur ce pont qui avait juste la largeur d'un wagon : même, les voitures du train

Willone-Bunch, Prince-Albert, Wolseley, Domremy, Duck-Lake, Flette Springs, Saint-Brieux, Saint-Louis.

Dans l'Alberta, à Edmonton, Red Deer, Legal, Pincher creek, Marinville, Luttler, Disdbury.

devaient déborder un peu hors des planches, pas de parapet. Ces planches épaisses posées à plat à dix centimètres d'intervalle l'une de l'autre laissaient voir l'eau bouillonnante dans ces interstices.

Les rails sont placés sur les planches. C'est le modèle des ponts de chemin de fer en Amérique. C'est simple et rien n'empêche le train de tomber dans l'eau. Si un homme s'engage sur un pont semblable au moment où un convoi y arrive lui-même, il doit passer en courant, avant le train qui vient derrière lui, car il n'y a aucun refuge pour se garer.

Mes compagnons causent et marchent en avant, je ne suis pas très rassuré et j'avance avec précaution. Bientôt, en fixant les planches, je n'ose plus les enjamber ; je dois mettre le pied sur chacune d'elles, je fais de petits pas. Mes compagnons, tout en devisant, s'éloignent. Je vais de plus en plus lentement, regardant entre les deux rails pour ne pas voir le vide de chaque côté, mais entre les planches, j'aperçois l'eau. Elle devient de plus en plus profonde à mesure que j'arrive au milieu du pont. Le courant est, lui aussi, plus rapide et je vois toujours le gouffre aux eaux furieuses. Mes pieds sont lourds, je marche avec difficulté, c'est une vraie sensation de cauchemar ou de folie. Tout à coup je m'arrête, il me semble avoir entendu la cloche, cette cloche sinistre des chemins de fer américains qui remplace le sifflet strident de nos locomotives. Il me semble entendre, cette cloche, qui sonne constamment pendant que le train passe dans la campagne et qu'il veut prévenir les riverains de ne pas s'engager sur la voie le long de laquelle ils ont le droit de marcher. C'est cette

cloche qui tinte longuement, avec rage, au moment où le train va traverser les passages à niveau ouverts à tout venant qui, ici, au Canada, sont marqués par les mots *Railway crossing*, tandis qu'aux États-Unis ce sont *Railroad crossing*. Je songe à tout cela et j'entends toujours les tintements, lugubres comme un glas qui sonnerait ma dernière heure ! Mais je me retourne et ne vois rien. Mes compagnons viennent déjà de s'engager dans la prairie et j'ai à peine dépassé le milieu du pont ! Ils me crient de me dépêcher, que le train va venir. Ils ne comprennent pas ma situation et continuent à marcher. Où vais-je me mettre, si le train arrive ? J'ai chaud, ma sueur coule et c'est à peine si je peux lever les pieds, j'ai le vertige. Je n'ose pas le crier à mes amis, c'est ridicule ! La cloche tinte toujours dans mes oreilles.

Enfin, entre les planches, l'eau disparaît, j'aperçois le gravier de la rive, je suis sauvé ! encore quelques pas et je toucherai à la terre ferme. A ce moment, une sonnerie vibrante retentit. Cette fois c'est bien la fameuse cloche dans le lointain. Mes compagnons se retournent et j'ai tôt fait de les rejoindre ; mais je cache mon trouble et ne parle pas de l'émotion poignante que je viens d'éprouver. Aujourd'hui de longs mois se sont écoulés ; en retrouvant cette page de souvenirs, je n'ai plus de fausse honte de la terreur éprouvée. Le vertige est une impression nerveuse dont on n'est pas maître, il n'y a pas à raisonner une personne qui en est atteinte.

X. — Combien l'administration française a raison de nous défendre de nous engager sur les voies de chemins de fer ! Comme j'aime cet état tutélaire qui

nous tend la main chaque fois que nous pourrions tomber dans l'eau ! Comme je suis peu fait, avec mon éducation française, pour vivre en Amérique ! Un jour, à Minneapolis, je passais à côté d'une maison ; je vois sortir de la porte cochère un énorme tonneau. J'ai juste le temps de me garer, l'homme qui le pousse n'a même pas l'idée de s'excuser. Pour un peu il me dirait : « C'est à vous d'éviter ce qui peut vous atteindre, moi je pousse mon tonneau et ne m'inquiète pas de vous. » J'aime mieux la civilisation à laquelle je suis habitué ! elle est plus policée. C'est du moins ce qu'il me semble.

Cela me rappelle une aventure survenue à un Français arrivant de France et qu'un Canadien de mes amis avait pris comme cocher. Il conduisait une voiture dans une des rues de Montréal. Dans cette voiture se trouvaient la femme et l'enfant de mon ami. Le pauvre Français voit venir un tramway, il croit avoir le temps de passer, lève son fouet comme s'il était dans les rues de Paris pour faire arrêter le tramway au besoin, mais rien ne s'arrête et il y a une collision épouvantable. En se relevant avec de nombreuses contusions, le pauvre cocher criait en invectivant le wattman. Celui-ci, un Canadien-français, ne bronchait pas, il avait le droit pour lui. Une voiture particulière doit se garer devant un service public comme on se gare devant les voitures des pompiers. Ce cocher de France était incapable de conduire en Amérique ; il fut mis à la porte et racontait son histoire avec acrimonie. Voilà les tours que nous joue notre éducation française lorsque nous arrivons en Amérique. Toutes nos habitudes sont à modifier !

CHAPITRE XII

EXPÉDITION SCIENTIFIQUE DANS LE SUD DE L'ALBERTA

I. — L'avarie chez le cheval ; on accuse la France d'avoir introduit la dourine. — II. Lethbridge. — III. A la frontière des Etats-Unis. — IV. Immigrants aux Etats-Unis. — V. Les oiseaux n'ont pas d'arbres pour se poser. — VI. La vie du range. — VII. Examen de six cents juments. — VIII. Un Français de Marseille dans la police montée.

I. — Nous arrivons, dans le sud de l'Alberta. C'est dans cette région qu'est apparue, il y a trois ans, sur les chevaux, une maladie nouvelle au Canada, la dourine, importée des Etats-Unis. Le but de ma mission est l'étude de cette maladie microbienne.

Etant donné les conditions de l'élevage, qui n'est absolument pas surveillé, elle s'est répandue rapidement et ne cessera que lorsqu'on prendra contre elle les mesures qui l'ont fait disparaître de notre pays. Une surveillance sévère est de rigueur pour les chevaux aptes à la procréation, ceux-ci étant les seuls capables de transmettre cette affection que l'on peut qualifier du nom d'avarie équine.

Les chevaux, les juments n'ayant pas l'âge de procréer et les chevaux hongres demeurent indemnes puisque la maladie ne se propage que par les rapports sexuels. Elle est surtout connue des Américains sous le nom de « maladie du coït » pris dans notre langue, sans changement, même par les individus de langue anglaise.

La dourine est due à un être microscopique, un trypanosome de la même famille que le trypanosome si connu depuis quelques années comme étant la cause de la maladie du sommeil dans l'Afrique centrale. La syphilis du cheval, d'après une légende américaine, aurait été introduite aux Etats-Unis par l'étalon Moore, importé en 1883, après avoir été réformé par le service de la remonte en France, comme atteint de la dourine. Dans le « Report on « maladie du coït », équine syphilis, by Dr W. L. Williams state veterinarian, Illinois, » on trouve les lignes suivantes :

« La maladie aurait été importée directement de France par le cheval « Moore », étalon percheron venu à Monticello, (Illinois) à l'âge de trois ans. Il fut vendu par Benson et Knapp au printemps 1883. »

Puis le rapport continue en formulant une imputation qu'il doit être possible de réfuter.

« Du côté droit, sur la crête du cou, on voit une marque très nette, ce sont les lettres D. N. Je suis informé, d'une façon certaine, par le Professeur Law et le docteur P. Paquin, que ceci indique que cet étalon a été condamné par les autorités vétérinaires françaises comme atteint de maladie du coït. »

Il doit être possible d'établir que les lettres D. N.

n'indiquent pas que le cheval ait été condamné par les vétérinaires de France (1).

C'est là une impossibilité qu'il serait utile de réfuter officiellement au point de vue de notre élevage et de la réputation de nos chevaux. Nous n'avons pour ainsi dire pas de dourine en France, je le répète. Lorsque nos services vétérinaires en découvrent un cas sur la frontière espagnole (car c'est d'Espagne que les bourriquots peuvent nous l'amener), le cheval est abattu après avoir été conduit dans une école vétérinaire pour servir à l'étude des élèves, tellement les cas sont rares. Ce cas de dourine qui nous est reproché autorise les Américains et les Canadiens à entraver l'entrée des produits de notre élevage dans ces pays par des quarantaines injustifiées. Tandis que les chevaux venant de Belgique n'ont pas les mêmes entraves, on exige que nos chevaux, même ceux qui partent du Havre où la dourine n'a jamais existé, soient accompagnés d'un certificat constatant que la dourine et la morve n'existent pas dans le port d'embarquement. J'ai eu, en 1906, à la demande du Consul de France à Montréal, à m'occuper d'un cas semblable. Trois étalons ne pouvaient pas entrer au Canada, car, sur le certificat on ne parlait pas de dourine. Le vétérinaire du port de départ ne pouvait pas se figurer que le mot dourine était absolument nécessaire à mettre dans son certificat.

La dourine, comme nous l'avons dit plus haut, est

(1) La marque du service sanitaire français est S. S. De plus, dans tous les cas où il est ordonné par la loi de marquer les animaux, la chose doit être faite du côté gauche de l'encolure. Les lettres D. N. sont donc une marque de propriétaire puisqu'elles sont à droite.

une maladie vénérienne ; c'est la syphilis du cheval et le seul moyen de la faire disparaître d'un pays est de veiller minutieusement aux conditions de reproduction des chevaux. Comme cette maladie est grave, qu'elle entrave l'élevage des chevaux et amène la ruine des éleveurs, il est nécessaire de prendre les mesures voulues pour isoler les reproducteurs dès l'apparition des premiers symptômes.

La lutte est difficile à mener à bien au Canada à cause des particularités de l'élevage dans ces grandes régions de l'Ouest canadien.

Dans la grande prairie, dans l'Alberta, en particulier, un peu avant les froids, le vent souffle avec vigueur, il dessèche l'herbe. Vers le 15 septembre, en dix jours, tout est sec. Mais cette herbe a conservé ses qualités nutritives, elle peut être comparée à du foin pressé. La neige arrive, recouvre cette herbe sous laquelle pendant tout l'hiver les animaux peuvent la trouver. Dans ces régions immenses, les bœufs et les moutons trouvent pendant tout l'hiver de quoi manger, mais en très petite quantité, ils utilisent l'herbe qui dépasse ou les petits arbustes. Les chevaux, eux, écartent un peu, avec leur pied, la neige qui n'atteint jamais une grande épaisseur. Les buffalos faisaient ainsi, avant leur disparition. Ils habitaient depuis longtemps ces régions, mais les autres bovidés ne savent pas écarter la neige avec leur pied, aussi cette région est surtout propice pour l'élevage du cheval. Si même les bovidés peuvent vivre à l'état de liberté, c'est que, de temps en temps, un vent chaud vient du Pacifique. Les Peaux-rouges le désignent sous le nom de chinook. Il fait fondre

la neige et facilite la tâche des animaux. En soufflant, il dessèche le sol et empêche les dégâts que pourraient faire les gelées suivantes. Lorsqu'il tarde trop on voit les bovidés tromper leur faim en avalant les déjections des chevaux.

Ces derniers vivent dans cette prairie à l'état de liberté le plus complet. Deux ou trois fois durant l'année on les amène dans le corral pour les inspecter. Les troupeaux sont composés de plusieurs centaines de bêtes et jusqu'à présent on laissait un certain nombre d'étalons libres au milieu des juments. L'étalon le plus robuste choisit les juments qu'il préfère. Ces femelles restent en troupe autour de lui sans jamais entrer dans un autre groupe. Chaque étalon a environ vingt-cinq à trente juments, c'est le nombre qu'il peut servir.

Chaque étalon choisit ainsi, en commençant par le plus robuste, les femelles qu'il préfère, les suivants prennent ce qui reste; les jeunes juments sont choisies les premières et comme les jeunes étalons sont les plus faibles, ils doivent se contenter des juments plus âgées.

Jamais une jument ne va d'une troupe dans l'autre, mais il existe des juments que personne ne semble vouloir. Elles restent toujours isolées à quatre à cinq cents mètres des différents groupes. Cependant, au moment des époques, elles viennent près des troupeaux. Souvent, un étalon se laisse convaincre, puis, la jument s'éloigne sans entrer dans la troupe du mâle qui vient de la servir et elle ira auprès d'un autre étalon. On comprend combien ces isolées peuvent être dangereuses si elles sont contaminées.

Il existe aussi des étalons solitaires qui contribuent à répandre la maladie.

C'est pour remédier à cet état des choses que le règlement suivant vient d'être édicté :

« Il sera défendu de laisser courir en liberté dans la prairie ou sur des terrains non clôturés dans la Province de l'Alberta ou dans la partie de la Province de la Saskatechewan située à l'ouest du troisième méridien principal, aucun cheval entier ou à demi-châtré âgé de plus d'un an.

« Tout cheval entier ou à demi-châtré de plus d'un an qui sera trouvé en liberté dans le territoire ci-dessus délimité pourra être saisi et détenu sur l'ordre de tout inspecteur vétérinaire du Ministre de l'Agriculture dûment autorisé, lequel devra immédiatement, dans le plus court délai possible, informer le propriétaire du dit animal du fait de la saisie, et si, dans un délai de trente jours à dater de la saisie, le dit cheval n'est pas réclamé, il pourra être châtré et le propriétaire n'aura droit à aucune indemnité pour les dommages qui pourraient résulter de la dite castration, de la saisie ou de la détention de l'animal.

« Les animaux atteints de la maladie du coït pourront être immédiatement abattus, sur l'ordre signé par un inspecteur vétérinaire dûment autorisé, et agissant en vertu des instructions spéciales du directeur général du Service vétérinaire, et on disposera de la carcasse ainsi qu'il en aura été décidé dans l'ordre et il pourra être alloué aux propriétaires des dits animaux une indemnité dans les cas où la loi le prévoit. »

Le jour où les étalons seront séparés, soumis au contrôle et maintenus dans des écuries où les juments

seront amenées périodiquement à l'étalon, on pourra facilement diminuer les risques de contagion. J'ai vu les choses se passer ainsi dans la République Argentine. La question de l'élevage du cheval est capitale pour l'Alberta ; en effet, c'est l'animal qui convient le mieux à cette région. En appliquant ces mesures on pourra lutter avec efficacité contre une maladie qui se transmet seulement par les rapports sexuels.

Cette maladie, nous en avions des cas à la station de la quarantaine de Lethbridge, où l'on amène les chevaux malades ; mais c'est surtout pendant un voyage aux environs de Gleichen, sur les bords de la rivière Elbow, que j'ai eu l'occasion de voir la maladie dans un range où elle sévissait sur un grand nombre de chevaux. Ce voyage, fécond en incidents, m'a fourni l'occasion de plusieurs excursions en pleine prairie où, pendant l'espace de plusieurs semaines, nous avons, mon compagnon et moi, vécu à la façon des pionniers du Far West américain.

II. — La première ville où nous nous sommes arrêtés au sud de l'Alberta est Lethbridge, petite cité de trois ou quatre mille habitants, centre d'une région d'élevage. Il y a là des cas de dourine et j'y suis resté pendant trois semaines pour étudier la maladie.

A peu de distance de la ville existe une quarantaine avec un petit laboratoire où on nous amenait des sujets d'étude. De nombreux vétérinaires de la région étaient venus nous recevoir et nous faire visiter les ranges (1) infectés.

(1) Propriétés où l'on élève les chevaux en liberté. C'est probablement une corruption du mot hispano-américain « rancho » qui a la même signification.

Quelques jours après mon arrivée, je fis un court voyage pour aller avec le vétérinaire en chef de la police à la frontière des États-Unis voir un cheval malade. Nous partîmes avec un inspecteur du bureau de l'industrie animale de Washington que le gouvernement des États-Unis avait envoyé au-devant de nous.

III. — Nous quittâmes Lethbridge à sept heures du matin pour le Sud, pour aller voir ce cheval malade à quatre-vingts milles environ, tout à l'extrême Sud de la province. Notre train devait continuer sa route vers les États-Unis.

Après une heure de voyage, l'inspecteur du bétail qui m'accompagnait me montra une petite ville au loin. C'était Magrath, la ville des Mormons, où je devais aller le lendemain examiner des chevaux. On apercevait là une fabrique de sucre de betterave, industrie qui tient une place considérable dans le pays.

Peu après nous arrivions à Raymond, autre cité des Mormons, sur une petite rivière ; il y a, aux alentours de nombreuses meules de foin.

Quatre ou cinq dames prennent le même train que nous. Un coup d'œil jeté sur les malles des voyageuses m'apprend qu'elles vont à Salt Lake City (1). Ce sont des Mormones. Hommes et femmes appartenant à cette secte ne diffèrent pas en apparence des autres yankees. Mais ma curiosité est piquée au vif, je ne quitterai pas ces parages sans les voir de près.

(1) Ville-du-Grand-Lac-Salé, capitale de l'État des Mormons (États-Unis), fondée par eux. Voir chap. XIV : « Les Mormons au Canada. »

Plus loin, le long de la voie, nous rencontrons une caravane composée de plusieurs voitures couvertes de toile blanche ; des chevaux suivent. Il y a au moins dix à quinze hommes et femmes, ce sont des émigrants venant des États-Unis pour s'établir au Canada. Ils viennent ainsi, plus de cent mille par an, les uns en caravane, les autres par trains spéciaux. Trente ou quarante familles frètent un train qui les transporte ainsi que leur bétail.

Le long de la voie se succèdent des champs de betteraves, des meules de foin et des champs de blé à perte de vue. La prairie s'étend au loin, on y voit des chevaux et des bœufs dans le même enclos. Au fond se profilent les pics des Montagnes-Rocheuses avec de la neige sur leur sommet. Elles s'étendent à l'horizon à droite et à gauche. A cinq cents mètres dans la prairie, à droite, un loup est arrêté et nous regarde passer. Il y a un assez grand nombre de loups, ils mangent en général les animaux morts : gophers (1), rats, souris... Ils tuent quelquefois des moutons, s'attaquent parfois à un veau et le tuent, mais seulement s'il est loin de sa mère ; si celle-ci est là, ils n'osent pas entrer en lutte avec elle. Lorsque ces fauves sont affamés, ils se jettent sur les chevaux, les bovidés qu'ils rencontrent. Quand un troupeau de vaches est attaqué, le taureau les défend. Mais ces carnassiers deviennent cependant plus rares dans le pays qu'il y a quelques années.

IV. — Dans le train nous avons deux émigrants italiens. Ils sont venus au Canada il y a six mois et

(1) Rongeur ressemblant à l'écureuil. Voir plus loin dans ce chapitre.

vont au Colorado (États-Unis) rejoindre des camarades. L'agent d'immigration arrive leur poser les questions d'usage. Ils ne savent pas un mot d'anglais et on va les renvoyer à Calgary, car il n'y a pas d'interprète dans ce train ni même à la douane de Sweet-Grass. Avec un peu d'italien et de français je parviens à les aider. Ils viennent de Venise, les deux sont mariés, l'un a six enfants et l'autre trois en Italie. Ils me disent qu'ils comptent bientôt faire venir leurs familles. Ils savent lire et écrire l'italien, ont travaillé depuis six mois dans une fabrique de ciment et ont chacun quatre-vingt-cinq dollars. En arrivant à la frontière, dans une demi-heure, ils paieront douze francs cinquante pour l'examen médical et pourront entrer aux États-Unis. — Un instant après, l'agent d'immigration, mis en goût, vient me demander si je peux traduire de l'allemand, personne ne pouvant le faire dans le train et où se trouve émigrant de cette langue. — Mes Italiens, avec lesquels je cause quelques instants, me disent qu'ils vont retrouver un de leurs cousins qui travaille dans le Colorado ; ils me donnent son nom et son adresse. Je questionne l'agent d'immigration : il a chaque jour trois ou quatre émigrants qui vont du Canada aux États-Unis. S'ils sont en bon état sanitaire, ils peuvent passer la frontière même s'ils n'ont pas d'argent. Mais il me montre un Canadien-anglais avec une jambe de bois. Celui-ci a en sa possession quelques dollars, mais il peut devenir une charge publique, aussi il est obligé de le renvoyer. Il ne peut entrer aux États-Unis.

Le léger incident causé par la présence des Ita-

liens me procure une petite popularité dans le train. C'est à qui m'offrira quelque chose : une cigarette, un verre de lait et même du tabac à chiquer. Un voyageur vient dans un coin me demander une consultation payante (vingt-cinq francs), car j'ai été obligé de décliner ma qualité de médecin. Le mot général est celui-ci : « C'est bien, vous vous êtes rendu utile, chacun a constaté que vous êtes bon à quelque chose. » Je suis donc digne, selon eux, d'entrer aux États-Unis. Voilà la caractéristique du peuple américain. On tend les bras à celui qui par ses actes prouve ses capacités.

Nous quittons bientôt ce train qui emmène ses autres voyageurs vers les États-Unis, tandis que nous restons, nous, dans le territoire canadien, mais à la limite extrême de celui-ci. En effet, Coots, la ville où nous descendons, est la station du côté canadien et Sweet-Grass la station du côté américain. Elles ne forment qu'une seule et même ville divisée en deux parties. La délimitation du Canada et des États se trouve au milieu du quai de la gare. Une simple ligne rouge sur le sol divise les États-Unis du Canada. Dans le village une barrière en fil de fer sépare les deux parties. Au haut de la partie canadienne domine une église catholique.

Sur la gare flotte d'un côté le drapeau anglais, de l'autre le drapeau américain. Cette gare est commune aux deux nations. La douane canadienne est sous le drapeau anglais, la douane américaine sous celui des États-Unis.

Le chef de la douane canadienne est un ancien soldat anglais ; il a fait la guerre de Crimée et est tout

heureux de me dire qu'il s'est battu à côté des Français.

On me prie de venir devant l'officier de l'immigration américaine, pour mes deux Italiens qui ne savent pas s'expliquer et qu'on ne veut pas laisser passer. J'entre, et, comme traducteur, on me fait asseoir. Puis nous jurons tous, sur la Bible, de dire la vérité. Après avoir répondu aux questions et payé la taxe de douze francs cinquante, les deux Italiens sont admis à passer la frontière. Il n'en est pas de même d'un Irlandais bancal et d'un Polonais qui ne peut prouver qu'il est capable de travailler aux États et n'a pas d'argent. L'un et l'autre sont obligés de rester du côté canadien. Ce soir, le train les ramènera à Lethbridge, pour rien. Le service de l'immigration refuse fort souvent l'entrée des États-Unis, il est difficile de passer.

Après le déjeuner nous partons pour aller à trente kilomètres de Coots, dans la voiture de la gendarmerie, voir un cheval atteint de la syphilis équine. Après qu'on lui eut lancé le lazzo que les dompteurs de chevaux sont ici adroits à manier, nous le couchons par terre. Rien de gracieux comme les mouvements d'un cheval pris au lazzo. Nous pourrons après cela l'examiner, prendre de son sang et de ses humeurs, pour les regarder au microscope.

En revenant le soir à Coots pour reprendre le train pour Lethbridge, nous rencontrons un skung qui, pour nous mettre en fuite, lance le contenu de sa poche à odeur, ce qui empeste l'atmosphère pendant trois cents mètres durant. J'ai déjà vu des skungs en Amérique du sud.

Plus loin, à cinquante mètres de nous, est le cadavre d'une vache, dont un loup fait sa pâture. Sans même se déranger, ce dernier lève la tête, nous regarde et continue à manger pendant que nous passons.

La prairie est parsemée de trous, ouvertures des terriers des gophers qui vont bientôt hiverner. Rien d'amusant à chasser comme ces petits animaux dont l'aspect tient à la fois de l'écureuil et de la gerboise. Pour les capturer, on place un nœud coulant à l'entrée du terrier et on se tient à une distance de deux à trois mètres. Quand le rongeur sort la tête de son trou pour inspecter le paysage, on serre le minuscule lazzo et le gopher est pris.

Je me souviens m'être emparé d'un gopher par ce procédé. Je l'avais emmené dans la maison où nous avions fait halte. Le cuisinier de l'endroit (un Chinois, comme presque toujours dans l'Ouest) insista pour avoir ma capture. Il me disait : « Give to John ! » (1) c'est-à-dire : Donnez à John ! en mettant l'index sur sa poitrine.

Je fus ensuite furieux de lui avoir livré la jolie petite bête, qu'il ne convoitait... que pour la faire cuire, car je sus plus tard que les Chinois sont très friands de la chair des gophers.

V. — Dans cette vaste prairie, il n'y a pas un arbre, aussi, au coucher du soleil, nous voyons les oiseaux s'installer sur l'herbe pour dormir. Notre voiture en fait fuir des légions. Près d'une mare on voit plusieurs

(1) John est le nom donné là-bas à tous les Chinois. Quand ils viennent en Amérique, on les désigne sous le sobriquet de John le Chinaman (le Chinois).

centaines de canards sauvages. Quel joli coup de fusil pour un chasseur !

L'homme de la police montée, qui nous sert de cocher, a engagé notre voiture sur une mauvaise piste et au bout de plusieurs kilomètres, nous nous apercevons que nous sommes perdus dans la prairie. Il faut traverser des fossés, monter, descendre. Le buggy américain, avec ses quatre roues de même dimension, se trouve dans des positions fantastiques, mais le centre de gravité est placé de telle façon, que jamais la voiture ne verse. Déjà, en Australie, j'ai eu l'expérience de ces véhicules. En Afrique du Sud, les routes étaient aussi très mauvaises, mais la voiture des Boërs, qui n'avait que deux roues, ne semblait pas moins stable, et, malgré les positions penchées qu'elle prenait parfois, ne versait jamais.

L'élevage est donc la grande source de richesse dans cette région de l'Alberta. On y élève des moutons, des bovidés, des chevaux surtout. Les bovidés sont importés en grand nombre des États-Unis. Au moment où ils arrivent à la frontière, on les examine et comme souvent ils ont des maladies contagieuses de la peau, telles que la mange, en particulier, on les fait passer dans des bains antiseptiques. Pour ne pas les rendre malades par un bain donné trop froid, et faire agir plus complètement les substances destinées à détruire les parasites, on chauffe, au moyen de chaudières à vapeur, des bains où plusieurs bovidés peuvent passer à la fois.

Ces bains sont identiques à ceux installés dans certaines villes de l'Afrique du Sud, en Rhodésie, pour détruire les tiques qui transportent la fièvre du Texas

ou malaria bovine. A Coots, il y a un de ces bains et un sergent de la police montée est chargé d'y faire entrer les animaux qui passent la frontière des États-Unis, pour entrer au Canada.

Les chevaux sont en grand nombre dans les ranges. Pour peupler ces ranges, on fait venir des animaux des États-Unis. Afin d'améliorer la race, on importe aussi de nombreux pur sang provenant de tous les pays où l'élevage est réputé. J'ai dit plus haut dans quelles conditions seulement pouvaient être importés les chevaux de France, exigence absurde car, je le répète, *il n'y a pas* de dourine dans notre pays.

Au bout de trois semaines nous quittons définitivement Lethbridge et ses environs, pour continuer nos études un peu plus au nord, autour de Calgary.

Nous avons passé une nuit à Gleichen, à soixante kilomètres de Calgary, dans un petit hôtel de cette ville, cité bien jeune encore, puisque, à l'heure actuelle, elle ne possède qu'une dizaine de maisons. Mais on y vient en nombre pour voir les terres que la compagnie du Canadian Pacific Railway vient de mettre en vente, après avoir construit un immense canal permettant l'irrigation de ces terrains. Nous sommes partis de Gleichen pour aller, à trente-cinq kilomètres, voir des chevaux récemment atteints de dourine. La région où nous nous trouvons est à mille mètres d'altitude, et la matinée est fraîche, si fraîche même, qu'après un moment, le vent soufflant assez fort, j'ai fait arrêter la voiture pour prendre ma pelisse de fourrure dans ma valise qui était dans le caisson de la voiture.

Bien m'en a pris.

VI. — Un peu avant d'arriver à destination, nous avions à traverser la rivière Elbow, qui doit être passée à gué. En arrivant au bord de l'eau, nous demandons, dans une petite maison où habite le propriétaire d'un range, si nous pouvons passer. Il répond négativement. Les eaux sont trop hautes, mais il y a un autre gué trois kilomètres plus bas. On peut, peut-être, le franchir. Nous remontons, quittons la rive et arrivons auprès de l'endroit indiqué. Il me paraît mal choisi, car nous sommes maintenant au sommet d'un rocher surplombant la rivière de deux cents mètres environ. Autour de nous, pas un seul sentier par où descendre. Enfin, un couloir à pic se présente. Le cocher reste sur son siège ; nous, les trois voyageurs, un Yankee, un Canadien descendant d'Écossais et moi, nous nous engageons dans le couloir avec pas mal de peine. Les pierres roulent devant nous. La descente s'effectue, nous arrivons en bas. Là, le fils d'Écossais déclare que ce chemin peut servir à la voiture et il remonte la chercher. Notre automédon, un Irlandais arrivé depuis six ans dans le pays, refuse de s'engager dans ce couloir. Le Canadien-écossais prend donc les guides de la voiture, et celle-ci descend. Du bas, je suis du regard le véhicule, les deux chevaux et ceux qui conduisent le tout. La voiture prend les positions les plus extravagantes. C'est fou. Comme nous sommes ensuite dans la jongle impénétrable, les roseaux sont de véritables arbres. Ils plient sous nos pas, et, en se redressant, viennent fouetter nos visages, pendant que nous suivons prudemment à pied la voiture qui, maintenant descendue, se dirige vers le bord de l'eau. Nous arrivons à la

rivière : elle est divisée en plusieurs bras, séparés par deux îles de sable et de cailloux. Le courant est très fort. Le Canadien-écossais nous conduit vers une sorte de rapide, crête de cailloux où le fond semble peu profond. Il a décidé que nous passerions par là, mais personne ne connaît ce gué.

L'Irlandais refuse de conduire la voiture, disant que celle-ci vaut deux mille cinq cents francs et qu'elle va être avariée ou perdue. J'interroge mon Yankee du regard, il me dit : « Cet Irlandais ne connaît pas ces rivières, mais le Canadien qui est du pays les connaît, laissons-le faire. » Je n'ose pas dire que j'ai peur, et je monte sur le banc d'arrière de notre voiture à quatre roues avec le Yankee à côté de moi. Le cocher est sur son siège avec le Canadien qui tient les guides. Nous partons. La crête de cailloux est peu profonde, les roues ont de l'eau jusqu'au moyeu. Mais après avoir fait cent mètres, le bruit de l'eau devient un peu affolant et un des chevaux s'arrête. Il fait un petit écart sous le coup de fouet du Canadien. Les roues enfoncent, nos pieds sont dans l'eau, je tiens mon manteau neuf de fourrure sur mon épaule. « Pull up » ! dit l'Écossais, en excitant les chevaux. L'eau monte, nos pieds sont sur les banquettes, la voiture est dans l'eau, la valise de l'Écossais file à la dérive, les nôtres sont sous le siège, en sécurité parce qu'elles sont attachées, le bas de mon manteau trempe dans l'eau, nous avons, sur le banc, de l'eau jusqu'aux genoux. Le poitrail des chevaux a disparu dans l'eau, le sac d'avoine destiné à ces animaux est emporté par le courant ainsi qu'une couverture. Je tiens mon plaid d'une main, mais dans les évolutions

forcées, il m'échappe dans le courant et file. Les coups de fouet pleuvent. « Pull up ! Pull up ! ! » dit l'Écossais. Moi, je voudrais m'arrêter, mais le Yankee me dit : « Serrez-vous contre moi, faisons bloc ; nous ne pouvons qu'avancer. Nous verrons bien. » Après deux ou trois minutes d'anxiété, les chevaux montent la rive ; nous sommes encore dans le courant, le bruit est assourdissant. Mais nous voyons bientôt les roues. Nous sommes sauvés !

Pour aller de la première île à la seconde, cela va bien. La crête des cailloux est peu profonde et nous avons peu d'eau ; mais de la seconde île à la terre ferme nous restons une heure à chercher une voie d'accès, partout le courant paraît fort et profond. On voit, à l'autre rive, une petite barque attachée ; nous appelons, mais nos cris restent sans écho. Le Canadien-écossais qui, comme nous, a les jambes mouillées jusqu'aux genoux, entre dans l'eau et s'avance sur une crête de cailloux jusqu'au milieu de la rivière. Il revient en nous disant : « On peut, je crois, passer par là. » Nous nous regardons tous, et l'émotion de tout à l'heure est si forte que nous refusons de le suivre. Il monte seul sur le siège en nous disant que, s'il arrive de l'autre côté de l'eau, il viendra nous chercher dans la barque. Nous suivons son aventure. Les roues disparaissent, le caisson est dans l'eau, mais enfin il arrive de l'autre côté. Nos bagages ont encore pris un bain, mais tout était bien attaché. Quant à ma pelisse, elle est toujours sur mon bras.

Notre Ecossais vient nous chercher en bateau ; le courant est si fort qu'il doit faire remonter l'embar-

cation à trois cents mètres plus haut pour pouvoir traverser. Nous voici sur la terre ferme !

Nous arrivons bientôt à destination. Enfin ! la perspective de quelques heures de repos nous paraît assez séduisante après ces péripéties, nous ouvrons nos valises ; tout est trempé ! nous étendons tout : effets, livres, microscope ; toutes nos affaires au soleil et pendant que cela sèche, il faut défendre notre bien contre la curiosité des cochons, des poules et des chevaux qui paissent ou picorent librement.

Mais... où coucherons-nous cette nuit ?... La maison où nous devions loger vient d'être brûlée. Il ne reste plus que les dépendances, c'est-à-dire la ferme, les écuries et l'habitation des ouvriers où s'est installée la famille du propriétaire.

Il y a dans cette maison trois assiettes, trois tasses, tout par trois et rien que par trois.

Le cuisinier (encore un Chinois) est parti hier, c'est la mère de famille qui se met à préparer notre dîner. Elle me dit habiter Calgary et n'être ici que de passage.

Mon hôtesse est Irlandaise, elle est au Canada depuis vingt-deux ans, son mari et son beau-frère (que j'ai vu dernièrement à Ottawa) ont maintenant une grosse fortune. Sa fille, une jolie et grande jeune fille aide à préparer notre repas que nous attendons assis sur des troncs d'arbres.

Mais pendant que les choux et les pommes de terre cuisent, la jeune fille, une écuelle à la main, sort avec la plus jeune de ses sœurs ; elle se dirige dans la prairie du côté d'un groupe de deux chevaux. Elle crie, et l'un d'eux se détache, vient vers elle et mange

sa pitance dans l'écuelle qu'elle lui présente. C'est une petite pouliche de trois mois, sa mère est morte à sa naissance, elle doit, comme me le dit la jeune fille, « chercher sa vie pour elle-même ». C'est une orpheline. Elle est fille de l'étalon qui est auprès d'elle. Ils sont toujours ensemble. Les jours du pauvre étalon sont comptés. Nous allons tout à l'heure l'examiner. Il est avarié, l'animal a la syphilis équine. Bientôt la pauvre orpheline n'aura plus de père, elle sera seule dans la grande prairie. Elle vient de finir le contenu de l'écuelle que la jeune Canadienne tient à la main ; la jeune fille caresse la petite pouliche, la prend par le cou, la serre, l'animal se laisse faire : ce sont deux amies. Je veux, à mon tour, flatter la jeune bête sauvage ; mais elle ne me connaît pas et se sauve vers l'étalon en lançant une ruade de mon côté. Son jeune âge la met à l'abri de la maladie ; le mâle sera mort avant d'avoir pu l'infecter.

. . . .

C'est terrible. Ce soir nous sommes dans une habitation petite, toute petite. Notre hôte, sa femme, ses deux filles sont dans une chambre, et nous, nous allons être logés dans une autre petite chambre où il y a trois lits très larges. Au-dessus de l'un d'eux est un autre lit comme dans les cabines, à bord des bateaux, ou plutôt à la mode bretonne. Nous allons coucher avec les ouvriers de la ferme. Ils sont déjà trois. Comment allons-nous nous installer ? Cette question me laisse perplexe. Si j'osais, je ne me coucherais pas. Sur les lits sont des couvertures grises et bleues ; dans un coin, au fond de l'un des

lits, celui qui a un autre lit au-dessus, je viens de voir un oreiller avec une taie blanche, probablement c'est une attention qui m'est destinée de la part de la maîtresse de maison. Dans la chambre de notre hôte il y a un feu d'enfer; le tuyau du poêle passe par notre chambre (je dis *notre*, je ne sais pas combien nous sommes à la partager), puis il passe dans la chambre commune, celle où on mange et où il y a de vrais essaims de mouches. Dans cette pièce le tuyau est ouvert pour faire le tirage et des étincelles tombent sur le sol. Toute la maison est en bois. J'ai trouvé mon excuse pour ne pas me coucher, je vais dire que j'ai peur du feu. Tant que je le pourrai, je resterai assis à cette table où j'écris.

. . . .

Jamais je n'ai eu une expérience pareille ; je commence à sentir des puces et des poux. C'est de la suggestion, je le sais, mais c'est fort désagréable. A côté de mon oreiller blanc on vient d'en mettre un second ; il est bleu, celui-ci. Qui va se mettre à côté de moi, grand Dieu ? Mais je me rassure bientôt. Mon compagnon de voyage sera mon voisin.

Notre première nuit s'est bien passée, chacun de nous a assez bien dormi, roulé dans sa couverture.

VII. — Le matin nous sortons de bonne heure pour aller donner des ordres afin de nous faire amener les juments sauvages que nous devons inspecter. Plusieurs, nous dit-on, ont la dourine. Les cowboys (1) partent à cheval, nous, nous rentrons pour déjeuner. Les animaux sont dans la prairie à

(1) Bergers, gardiens de troupeaux montés sur des chevaux.

quelques kilomètres. Nous ne sommes plus dans la prairie plate des environs de Winnipeg. Il y a tout autour du range où nous sommes une ceinture de collines. Après le déjeuner nous restons à attendre le retour des cowboys. Du côté du levant, sur la colline, nous voyons bientôt apparaître un nuage de poussière. Ce nuage se rapproche, il descend dans la plaine, maintenant il est plus près, nous entendons un bruit sourd et enfin nous apercevons au milieu une masse noire. Cette masse se précise. Voilà une troupe de deux cents chevaux environ qui arrivent au petit trot. Armés de branches d'arbres, nous nous mettons en rang. Nous sommes cinq, à pied, à les attendre ; ceux qui conduisent les animaux sont tous à cheval. Les bêtes tournent en arrivant près de nous, elles entrent dans le corral (1) où elles sont prisonnières. Un peu étonnés après cette course assez longue, les chevaux sont inquiets et regardent sans plus bouger. Nous entrons dans le corral dont la porte a été fermée après le passage des chevaux. Les animaux que nous avons devant nous sont des *bruncos*, c'est-à-dire des étalons jeunes de un an, des chevaux hongres plus âgés, enfin des juments adultes. Ces dernières seulement seront examinées. Seules elles peuvent être atteintes de dourine. Les bruncos et les chevaux hongres n'ayant ni l'âge ni la possibilité de procréer restent forcément indemnes.

Les travaux qui se font un peu partout dans l'Alberta, pour la construction des chemins de fer, emploient un nombre considérable de chevaux ; aussi

(1) Paddock, enclos formant en général un cycle où on enferme les chevaux.

le prix de ces animaux est assez élevé. On me raconte qu'il y aurait en ce moment un fonctionnaire du service des remontes de France parcourant le pays pour acheter des chevaux. Je crois la chose peu vraisemblable. Cependant, il est certain que, après la guerre du Transvaal, il a été question d'acheter des chevaux pour la remonte de l'armée anglaise tellement on avait été satisfait des chevaux canadiens pendant la guerre.

Il s'agit maintenant de s'approcher des juments afin de pouvoir les examiner. Dans un coin du corral se trouve l'ouverture d'un boyau large d'un mètre environ et long de trente ; il est formé de solides poteaux reliés les uns aux autres par des planches. Les chevaux devront entrer dans ce passage où ils seront serrés les uns derrière les autres. Au moment où ils seront tous engouffrés dans le couloir, on placera en travers une forte planche maintenue par deux des poteaux de façon à ce que les animaux soient retenus prisonniers. Mais il n'est pas facile d'arriver au résultat voulu et nous devons aider à faire la manœuvre nécessaire pour mettre les chevaux en état d'être examinés.

Nous continuons donc à remuer les branches d'arbres que nous tenons toujours à la main et le troupeau sauvage s'élance au galop.

Les chevaux tournent en rond en soulevant des nuages de poussière et en faisant un bruit épouvantable. Leurs sabots résonnent sur le sol sec. Après trois ou quatre courses en rond nous essayons d'obliger la troupe à s'engager dans le couloir. Mais, par un brusque écart, les chevaux nous évitent et pas un

n'entre dans la voie où nous voulons les pousser. Ils galopent tous de plus en plus vite, et leur excitation parvient à son comble. Après un peu de repos, mais en les obligeant à faire sans arrêt leur marche tournante, nous nous mettons brusquement devant eux et leur cercle est rompu. Peut-être cette manœuvre suffira-t-elle pour les faire passer dans le couloir. Mais presque tous passent devant l'ouverture sans y entrer. Enfin en voici un qui s'y engage. Nous voyons aussitôt vingt-cinq ou trente autres chevaux se précipiter à sa suite comme les moutons de Panurge.

Vite, nous allons placer la traverse de bois contre la croupe de l'un d'eux, et, lorsque après la poussée première, ils se reculent pour sortir de l'impasse, ils ne peuvent plus bouger. Les voilà enfin prisonniers. L'un d'eux monte avec ses deux pattes de devant sur le dos de son camarade, sa tête passe au-dessus des planches, je demande s'il ne va pas sauter par-dessus la barrière et nous tomber sur la tête. Mais on me rassure, il ne peut pas sauter n'ayant pas d'élan. Il se remue tellement qu'il se renverse. Bientôt il est sur le dos, les quatre membres en l'air. Les autres se reculent effrayés. Le dernier sent contre sa croupe la planche qui retient dans le couloir les prisonniers. Il rue, puis se cabre ; enfin, il fait si bien que sa colonne vertébrale passe sous la planche qui le maintient. Il se relève, donne un effort, retombe aussitôt sans faire aucun mouvement. Nous voyons qu'il vient de se blesser grièvement. On enlève la planche cause de l'accident ; les autres chevaux cessant d'être maintenus par la planche

rentrent à reculons dans le corral en passant sur le blessé.

Une fois le calme un peu rétabli, on tire celui-ci en dehors du couloir et nous nous apercevons qu'il est paralysé de tout le train postérieur. Il a une fracture de la colonne vertébrale. On le met assis sur sa croupe, les jambes postérieures sont inertes, il remue un peu en s'arc-boutant avec ses membres antérieurs. Il perd du sang en abondance et au bout de deux heures il est mort. La perte de ce cheval n'est pas imputable au gouvernement, nous ne payerons pas la valeur de cet animal au propriétaire. Il incombe à celui-ci de nous mettre à même d'examiner les chevaux sans accident. Nous ne remboursons que le prix des bêtes malades de dourine et en même temps nous les condamnons à mort.

Il faut recommencer la manœuvre ; nous le faisons cette fois sans suite fâcheuse et, à travers les barrières à claire-voie, il est facile de reconnaître le sexe des chevaux, de choisir les juments et de les examiner à loisir tout en étant à l'abri de leurs ruades.

Parmi celles-ci, nous en avons trouvé dix malades et vingt-sept douteuses sur six cents examinées. Les vingt-sept douteuses seront surveillées quelques semaines. On les met en quarantaine et on les marque au fer rouge de la lettre *E* (Edouard VII), ce qui veut dire qu'elles appartiennent au gouvernement et sont sous sa surveillance à partir de ce jour. Dix, plus malades, sont estimées et nous versons au propriétaire, à titre de compensation, les deux tiers du prix de leur estimation. Ceci fait, le vétérinaire du gouvernement les tue, en leur tirant une balle

de revolver entre les deux yeux. Elles tombent foudroyées l'une après l'autre. Les dix cadavres, ligottés avec des cordes, sont alors traînés à même le sol à sept à huit cents mètres de la ferme par un attelage de deux chevaux. Nous faisons l'autopsie des bêtes tuées. La nuit arrive, nous rentrons en laissant les cadavres à côté les uns des autres. Nous ne nous sommes pas éloignés de cinq cents mètres que nous voyons les loups s'approcher, ils commencent à aboyer. Le lendemain matin, la presque totalité des cadavres des chevaux avait disparu.

VIII. — Pendant que nous étions encore occupés par l'inspection de nos juments, je vis arriver, vers la fin de la journée, un homme de la police montée (1) du Nord-Ouest canadien.

L'uniforme de ces hommes est le même que celui des troupes coloniales anglaises que j'ai vu en Afrique du Sud après la guerre des Boërs : costume kaki, grand chapeau gris, cartouchière en bandoulière. Un d'eux m'apportait mon courrier quand j'étais à la quarantaine de Lethbridge ; aussi avais-je hâte d'aller au-devant de lui quand de loin je le voyais s'approcher monté sur son cheval harnaché de jaune.

Souvent, là-bas, je me suis promené, à la recherche de cas pathologiques, dans une haute voiture conduite par un de ces policemen.

(1) La police montée joue, dans le Nord-Ouest canadien, le même rôle que nos gendarmes. Ils font la police et sont les soldats dans la Saskatchewan et l'Alberta. Ils vont jusque dans le Nord et ont été chargés de maintenir l'ordre dans le Yukon lors de la venue de tous les chercheurs d'or. Il existe plusieurs postes de police montée dans cette contrée de l'or, à Dawson City et sur la route qui y conduit.

Je m'approche donc de celui qui vient de s'arrêter et nous observe (peut-être m'apporte-t-il une lettre), et, pour entrer en conversation, je lui offre du tabac pour sa pipe. Il m'apprend qu'il vient ici demander à dîner et à coucher. Il voyage avec un aide de police indien. Ce dernier, en passant près d'un campement de Peaux-rouges, dans une réserve (1) qui n'est pas loin, lui a demandé d'y passer la nuit. Il doit avoir une squaw (2) de sa connaissance dans ces parages, il reviendra le rejoindre demain matin. Peut-être apportera-t-il des indications sur des vols de bois destinés à construire des barrières pour les nouveaux colons. Ces larcins ont été commis aux environs et ils sont chargés d'en rechercher les auteurs. Tout à coup, ce jeune homme de vingt-deux ans dont la figure ouverte est sympathique et avec lequel nous parlons anglais, me dit en français avec un léger accent du Midi : « Mais, monsieur, vous n'êtes pas Anglais; êtes-vous Français? — Oui, lui dis-je, et vous, vous n'êtes pas Canadien? — Non, me répond-il, je suis arrivé de Marseille il y a deux ans. Je venais retrouver mon frère, puis je me suis engagé pour cinq ans dans ce corps. Ce temps fini, je resterai, je pense, comme colon. Le métier n'est pas trop dur, nous sommes à cheval, à travers la prairie, plus de vingt jours sur trente. On nous traite bien dans les ranges où l'on nous donne toujours le couvert et le coucher, nous sommes considérés. »

(1) Territoire réservé par le gouvernement aux Indiens, c'est-à-dire aux sauvages de la prairie. Voir au chapitre XIV « Les Peaux-rouges ».
(2) Femme indienne.

Puis il me raconte que plusieurs Français de France sont engagés comme lui. Le soir il couche dans la même chambre que nous, c'est un garçon bien élevé, de bonne éducation. Le lendemain matin le Peau-rouge arrive sur son cheval, il a des indications au sujet du vol. L'homme de police et lui partent pour aller faire une enquête sur la provenance d'une barrière que l'on est en train de poser à vingt kilomètres de là. Est-elle construite avec les matériaux volés?

Depuis trois fois vingt-quatre heures, je ne me suis pas déshabillé, couchant toujours dans l'étroit campement établi dans la maison des ouvriers, ayant pour camarade de lit mon compagnon de voyage.

J'ai appris à estimer la valeur des chevaux : c'est amusant, je commence à connaître les prix de ces animaux comme un vrai maquignon.

Examiner six cents juments en trois jours ! jamais la police des mœurs de Paris n'a donné un travail semblable à ses médecins! Et tout cela pour permettre à messieurs les étalons de procréer ! !

Voilà un nouveau point de la province de l'Alberta qui n'était pas contaminé il y a un an et qui se contamine peu à peu. Il y a six mois que les premiers cas ont été observés pour la première fois dans cette région.

Nous retournons à Gleichen que nous avons quitté il y a trois jours. Notre hôte nous fait traverser la rivière par un autre gué et notre voyage de retour se termine sans incident. Sur la piste que nous suivions nous avons rencontré une famille de Peaux-rouges.

La femme est à cheval. Deux bâtons pendent de chaque côté de l'animal et traînent sur le sol. Ils soutiennent un petit chariot dans lequel est installé un enfant. Ce véhicule n'a pas de roues, c'est ainsi que les Indiens installent leurs voitures qu'ils traînent sur l'herbe de la prairie ou sur la neige en hiver. En nous voyant, la femme descend de cheval et se retourne pour ne pas se montrer, tout comme une Bédouine nomade des environs de Tunis. L'homme qui l'accompagne nous fait un signe de la main. Lorsque nous sommes déjà loin la femme remonte à cheval et le groupe repart.

En arrivant à Gleichen, vers quatre heures de l'après-midi, on me dit que je puis, si je le désire, ne pas attendre le train transcontinental du soir qui passe à onze heures ; le transcontinental du matin a huit heures de retard et va arriver dans quelques minutes, il est signalé. Ce sont des surprises que l'on a souvent au Canada, les trains sont rarement à l'heure, même sur les plus petits parcours. C'est quelquefois agréable, comme dans le cas que je cite, mais, d'ordinaire, nos nerfs européens réagissent désagréablement à ces retards auxquels nous ne sommes pas habitués sur nos lignes des vieux pays.

CHAPITRE XIII

PREMIER HIVER AU CANADA

I. — L'hiver. — II. On sait lutter contre le froid. — III. Les plaisirs de l'hiver canadien. — IV. Rapidité de la végétation au printemps.

I. — J'étais au Canada depuis six mois et décembre commençait. Depuis plusieurs semaines je savais par les lettres de France que le temps se refroidissait dans mon pays. Jusqu'à ce jour on ne me parlait jamais du climat froid du Canada. A ce moment, dans presque toutes les lettres, on me disait : « Je ne vous envie pas d'être au Canada, cela fait frissonner rien que d'y penser. Brrrrr brrr ». On a froid et on se réchauffe en se disant : « Au Canada, il a plus froid que moi ». D'autres m'écrivaient : « Mais quel climat aurez-vous ? le Canada n'est-il pas un pays très froid ? je devrais le savoir, je viens de regarder sur la carte, Ottawa est à la

h auteur de Bordeaux, il me semble cependant que j'ai lu quelque part qu'il faisait froid dans cette région. »

Lorsque je rentrerai en France, il me faudra répondre à beaucoup de questions, réfuter beaucoup d'idées fausses. Quand je dirai que je n'ai pas souffert du froid on ne me croira pas.

En partant pour le Canada au mois de juin dernier on me répétait de tous côtés : C'est le moment d'aller au Canada, il y a là-bas environ quatre ou cinq mois pendant lesquels la neige ne recouvre pas le sol, il y fait froid dès le mois de septembre.

A la fin du mois d'août, au moment de partir pour l'Ouest, j'étais tellement persuadé que le froid allait venir que j'ai cru devoir me procurer un manteau de fourrure dont je n'ai pas pu me servir. Le soleil de novembre n'est pas fait pour me faire croire que nous sommes dans un pays très froid. La neige, je l'ai attendue longtemps. Comme sœur Anne, je ne voyais rien venir.

En France, nous nous figurons toujours que le Canada se compose de quelques arpents de terre recouverte de neige, que dans le nord même, c'est toujours glacé. Nous en sommes encore à ce qu'on disait sous Louis XV pour excuser, aux yeux de la foule, l'abandon de la colonie de la Nouvelle-France.

Nous ignorons que ce pays du nord peut être cultivé et qu'en 1902, le blé classé le premier à l'exposition de Chicago pour ses qualités diverses, avait poussé à huit cents kilomètres au nord de la frontière qui sépare les États-Unis et le Canada.

En novembre, à Ottawa, on pourrait sortir sans manteau, car avec un paletot léger on a trop chaud et les dépêches de Paris nous disaient que la neige était tombée dans certaines parties de notre pays.

Depuis longtemps certainement les feuilles ne sont plus sur les arbres en France et c'est à peine si au Canada on commence à voir des feuilles sur le sol des avenues.

On me dit cependant que la température d'Ottawa, la capitale du Canada, est toujours d'un ou deux degrés plus froide que celle de Québec ou de Montréal.

La neige disparaît à la fin de mars. Il y a donc presque huit mois pendant lesquels la terre n'est plus vêtue de son grand manteau blanc, et, pendant ce temps, la température est douce et même élevée en août.

Sous cette couverture de neige, la terre est protégée si bien que, dès que la neige disparaît, la végétation se montre; le réveil des plantes est moins long à se produire que dans nos climats.

Je n'ai pas l'intention de vouloir démontrer que le Canada n'a pas un climat froid, mais je voudrais prouver par ces notes, écrites au Canada même, que le climat ne mérite pas sa réputation d'extrême rigueur. En décembre, le soleil peut être radieux.

A la fin d'octobre, lorsque je suis arrivé à Montréal avec un manteau de fourrure, j'ai été l'objet de la risée de tous. On me demandait si je me croyais déjà au mois de décembre. Que mon expérience serve au moins aux Français qui ne sont pas encore venus ici, pour les fixer sur les rigueurs du climat canadien.

II. — En décembre il fait froid, mais on n'en souffre pas. En France, tout l'hiver on gèle; aussi on a peur de cette saison. Rien n'est préparé pour affronter les rigueurs du climat. Dans les maisons il existe des cheminées presque dans toutes les pièces; mais on n'allume pas le feu dans chacune d'elles, cela reviendrait à un prix trop élevé. Dans les hôtels, un feu coûte deux francs, quarante sous, diraient nos cousins canadiens, car le mot *sou* est pour eux synonyme de *cent* et le dollar vaut cent cents ou cent sous. On nous apporte donc, pour ce prix, un peu de bois et un seau de charbon, il y a du combustible pour fournir un feu qui durera trois heures environ. Pendant ce temps, on se chauffe d'un côté pendant qu'on se refroidit de l'autre. Dans les maisons, il faut être presque aussi bien couvert que dans la rue. A Paris, pendant tout l'hiver, d'un bout à l'autre de la saison, j'ai froid aux pieds et je ne suis pas le seul puisqu'on a inventé de petits appareils, inconnus au Canada, les chaufferettes, que les femmes, les épaules garanties par un gros châle, transportent d'une chambre à l'autre.

Les hivers de Paris, quelle chose épouvantable! Aussi je préfère de beaucoup aller au pays du soleil, en Tunisie, par exemple, où le temps froid ne dure que quelques jours. On est encore moins équipé pour la lutte, mais elle dure si peu.

En France, nous habitons un pays qui n'est pas froid, mais on y gèle.

Au Canada, on est dans un pays froid, mais on sait se garantir contre la température extrême. Les maisons sont chaudes, les femmes y séjournent en

blouses blanches, les blouses d'été. Je portais les habits que j'avais en automne en France, rien de plus. Lorsque je sortais, j'avais un manteau de fourrure, des gants chauds, une toque de fourrure, ce qui me permettait de relever mon col de paletot lorsqu'il faisait trop froid dans la campagne. Mes souliers étaient recouverts de caoutchoucs pour m'empêcher de glisser, et, lorsque j'en eus l'habitude, je marchais vite sur la neige dure qui craquait sous mes pas et qui recouvrait le sol depuis le 20 novembre. On ne voit jamais personne glisser et tomber, ce que j'ai fait une fois le premier jour.

Ce qu'il y a d'extraordinaire pour un colonial français, habitué aux pays chauds, c'est d'être dans une colonie et de marcher vite, d'avoir besoin d'activité. Plus de pas colonial mesuré, cadencé, que le plus vif des Français prend au bout de quelques mois de vie dans nos colonies chaudes. Je faisais avec plaisir, deux fois par jour et à pied, les trois kilomètres qui séparent la Ferme expérimentale (1), de la ligne des petits chars (à l'usage des Français de France, je traduirai ce mot par son synonyme bien français celui-là : « Tramway »).

En France, j'ai tellement froid tout l'hiver que lorsque j'arrivais autrefois à l'Institut Pasteur, mon premier soin était d'entrer dans la grande étuve où l'on cultive les microbes. Je restais là quelques minutes pour me réchauffer ; mais bientôt il faisait trop chaud et il fallait sortir pour se refroidir dans les corridors.

(1) Jardin d'essai d'Ottawa.

Au Canada, dans toutes les maisons, existe une douce température entretenue dans toutes les pièces par des tuyaux d'eau chaude. Ce chauffage est produit par un poêle situé au sous-sol ou à l'étage inférieur. Le feu ne s'éteint pas de tout l'hiver et pour une maison de dimension ordinaire, comme celle que représente le laboratoire de Biologie, où je travaille à la Ferme expérimentale, la dépense est seulement de quatre-vingts dollars, environ quatre cents francs par an.

Au dehors, il y a de la neige, mais jamais de pluie et jamais de brouillard, toujours du soleil.

Les ouvriers travaillent ici avec des gants, ils en ont tellement l'habitude que dans l'Ouest, pendant l'été, on voit des ouvriers terrassiers remuer la terre les mains gantées. Aussi, le dimanche, on reconnaît difficilement le travailleur de l'employé de commerce. Ils portent les mêmes habits. L'état des mains ne peut même pas servir à établir un diagnostic.

III. — J'ai passé deux hivers dans ce pays, mes premières impressions ne sont pas modifiées (1). Il me reste de ces hivers le souvenir d'une période de soleil, d'une période où l'on s'amuse, car les sports qui s'organisent sur la neige et la glace, le toboggan, les raquettes, le hockey sont une source de plaisir pour tous les habitants qui volontiers prennent part

(1) Le froid du Canada est passé en Europe à l'état de légende. Un journal parisien a donné l'année dernière un cliché photographique représentant une maison de Montréal recouverte de glace ; pour la dégager on fut obligé d'employer la pioche et la bêche. Or, cette maison, que j'ai vue, avait subi un commencement d'incendie et l'eau des pompes d'extinction avait gelé, c'est ce qui explique la formation de ces stalactites en pleine rue.

à ces divertissements si hygiéniques. Les voitures sont remplacées par des traîneaux qui glissent sur la neige et, sur le siège ou couvrant les voyageurs, on voit les belles peaux noires des buffalos. Les clochettes tintent aux brancards et rompent le silence. Les enfants se bousculent, se vautrent dans la neige, en font des projectiles inoffensifs qu'ils se lancent ou glissent dans toutes les rues sur de petits toboggans. Des mamans poussent de minuscules traîneaux où des petits enfants ont des figures réjouies.

Cependant, si l'on ne souffre pas du froid, il arrive quelquefois, lorsque la température est très basse, l'air calme, le soleil brillant, d'avoir tout à coup la surprise de ne plus sentir son nez ou ses oreilles, mais en les frottant un peu on ramène la circulation et on évite ainsi d'avoir une partie du visage gelée. Cela m'est arrivé une fois au commencement du mois de février, il m'a suffi de ramener ma casquette de fourrure sur mes oreilles pour éviter la désagréable impression dont je commençais à subir les effets.

A cette occasion un Canadien me racontait l'histoire suivante :

Un Canadien-français du nom de Gouin, ancien officier devenu cultivateur, reconduisait un jour dans sa carriole le gouverneur lord Dorchester. On était au mois de janvier et il faisait un froid glacial. Le gouverneur passait l'hiver pour la première fois dans ce pays de neige. Sans méfiance, il avait négligé d'emmitoufler, avec le reste, son nez qu'il avait fort grand. Tout à coup son compagnon s'aper-

çut que cet appendice était devenu tout blanc et « gelé comme un greton » (1).

L'Anglais averti se tâte vainement le nez qui a perdu toute sa sensibilité et, inquiet, demande ce qu'il faut faire. « Dame ! réplique le Français, pour un nez canadien le remède est facile.... mais pour un nez de gouverneur peut-être est-il un peu brutal. — Goddam ! réplique lord Dorchester, voilà mon nez dur comme du bois. Dépêchez-vous de m'administrer votre médecine et foin de vos égards pour mon pauvre nez. »

Le capitaine Gouin arrêta sa carriole, prit quelques poignées de neige dont il frotta vigoureusement le nez du gouverneur stupéfait, et quelques instants après, il était dégelé tout comme s'il eût été un nez canadien.

Les saisons autres que l'hiver offrent des particularités intéressantes dans ce pays.

IV. — Dans les prairies de l'Ouest, la neige entretient l'humidité de la terre. En juin, on trouve encore la terre gelée dans sa profondeur, tellement le réchauffage du sol se fait lentement. Cette terre, en se dégelant, entretient de l'humidité qui monte à la surface par capillarité. Le soleil chaud fait évaporer cette eau que l'on voit s'échapper sous forme de buée, comme dans un pays tropical. Sous l'influence de cette humidité de l'atmosphère et de la chaleur du soleil, la végétation a une rapidité d'évolution très grande ; tout pousse comme dans une serre chaude. De plus, les nuits, qui sont longues en hiver, sont

(1) Partie de graisse de porc que les Canadiens aiment surtout à manger gelée.

courtes en été et la lumière, bien entendu, aide la végétation. Dans nos pays tempérés, elle s'arrête chaque nuit et ces nuits reviennent fréquemment; aussi, pour employer une comparaison frappante comme l'a fait M. Tisserand, le réorganisateur de l'Agriculture en France, on peut dire que la végétation, dans nos régions tempérées, se comporte avec la lenteur d'un train omnibus qui s'arrête constamment, tandis que dans les pays du nord elle marche avec la rapidité d'un express faisant halte le moins possible. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans la province de Québec, on récolte le blé cent vingt-cinq jours après la semence et cent jours après dans les régions du Nord-Ouest, tandis qu'en France les récoltes doivent rester sur pied bien plus longtemps.

Au commencement du mois de mai, sur la côte du Pacifique, dans l'île de Vancouver, qui jouit d'un climat méditerranéen, les fraisiers ont deux semaines d'avance sur ceux qui poussent dans la province de Québec. Le 1er juin, la différence entre l'état des produits des deux provinces n'existe plus, on mange des fraises à Québec comme à Vancouver. Le 15 juin, elles sont abondantes partout.

La vie se continue au Canada en hiver comme en été. Il fait certainement plus froid qu'en France. Je ne donnerai pas de chiffres, car le nombre des degrés ne signifie pas grand'chose, il y a beaucoup d'autres éléments qui doivent entrer en ligne de compte. Mais enfin, en vivant au Canada pendant l'hiver, on comprend le charme de ce climat qui vous rend plus alerte, plus actif. L'air est plus léger.

Nos ancêtres sont venus s'établir dans ce pays et

le Français d'aujourd'hui profite de l'expérience acquise par plusieurs générations. Aussi, si les Français de l'ancien régime ont fait souche sur les bords du Saint-Laurent, les Français de nos jours peuvent eux aussi supporter ce climat, dont les rigueurs ne sont pas redoutables et qui, loin de compromettre la vie des colons, est, au contraire, pour eux, une garantie de santé.

CHAPITRE XIV

LES PEAUX-ROUGES

I. Les Hurons, les Iroquois, les Algonquins. — II. Les Indiens dans la province de Québec, la traite de l'hiver. — III. Les courses de chevaux des Peaux-rouges de l'Ouest. — IV. Les Indiens disparaissent. — V. Richelieu et les indigènes du Canada. — VI. Assimilation des Indiens prévue mais non réalisée.

I. — Les indigènes, autrefois, vivaient par bandes farouches. Ils se nourrissaient du produit de leur chasse, de leur pêche et d'une culture très primitive du sol. Lorsque les Français arrivèrent au Canada, ils trouvèrent les Algonquins sur les bords du Saint-Laurent; plus au Sud, le pays était occupé par les Iroquois ou les Cinq Nations. Les Algonquins sont classés comme étant des Malais polynésiens, ils sont donc de la famille des peuplades habitant Taïti, la Nouvelle-Zélande, Madagascar, les îles Sandwich. Les Iroquois se rattachent aux races finnoises, turques et mongoles. Les sauvages du Canada,

tirant leur origine de deux races distinctes d'ancêtres, peuvent être divisés en quatre familles : les Eskimos, les Tinnehs, les Algonquins, les Hurons iroquois.

Les Algonquins sont connus sous les noms de : Sauteux, Cris des prairies, Cris des bois, Pieds-Noirs, Sang-Mêlés, Micmacs, Abénaquis. On les trouve du littoral de l'Atlantique jusqu'aux régions méridionales du Nord-Ouest. Les Iroquois se rencontrent sur les bords de l'Atlantique sous les noms de Mohawks, Onéidas, Onondagos, Cayugas et Senecas. Ils sont connus sous le nom de Cinq Nations. Les Sioux et les Assiniboines sont plus au Sud.

En 1871, lors du premier recensement, on a compté 102.350 Peaux-rouges. En 1901, le chiffre des sauvages fut de 93.454. Enfin dans le rapport du surintendant des affaires indiennes on trouve le chiffre de 107.637 en 1905.

Les sauvages ne sont pas tous au même degré de civilisation. Les uns sont polygames, d'autres se sont adaptés à la civilisation et sont même devenus électeurs ; ils possèdent des fermes et vivent comme des blancs. D'autres, au nombre de 85.553, sont sous la tutelle du gouvernement dans les réserves. Enfin il y a encore des tribus nomades qui parcourent le nord. En 1905, il y avait 35.060 sauvages catholiques, 15.079 anglicans, 11.794 méthodistes, 1.487 presbytériens, 1.103 baptistes, 646 autres chrétiens et 10.906 païens.

Le voyageur rencontre de temps en temps de ces Peaux-rouges, descendants des anciens maîtres du pays.

II. — Dans la province de Québec, à la Pointe-Bleue, à côté de Roberval sur le lac Saint-Jean, on voit des tentes pendant tout l'été. L'hiver elles disparaissent, car c'est à ce moment de l'année que les Indiens vont dans la forêt. Ils s'y livrent encore à leur ancien sport de la chasse, mais les négociateurs d'autrefois sont remplacés par les agents de la compagnie de la Baie d'Hudson et par les acheteurs de la maison Révillon de Paris. Cette dernière maison a plus de quarante comptoirs dans tout le Canada. C'est là que les Iroquois, les Hurons viennent maintenant échanger leurs fourrures contre les marchandises, ou mieux contre de l'argent, car ils en savent la valeur (1).

Un soir d'aurore boréale, à la Pointe-Bleue, en juillet 1906, le ciel embrasé était superbe et les Peaux-rouges étaient réunis dans le petit magasin du débitant, comptant leur fortune et se racontant des histoires de chasse du dernier hiver. Ils disaient qu'ils attendaient les froids pour s'engager de nouveau dans les régions du Nord, emmenant sur un traîneau des provisions pour plusieurs mois, tout un matériel de cuisine pour permettre à leurs femmes de préparer en leur absence les repas de la famille. Ils se plaignaient des rigueurs de l'hiver dans la forêt, la nuit, pendant qu'ils étaient à l'affût. Naïvement je demandai : « Mais pourquoi ne pas profiter du beau temps pour aller chasser au lieu d'attendre l'hiver,

(1) Le *troc*, *la traite* ou l'échange de fourrures se faisait autrefois avec les Rouges pour des habits, des vivres, des armes, de l'eau-de-vie, des grelots ou des bijoux de verroterie. Un colon obtint une fois une pièce magnifique pour..... un urinoir de fer blanc.

si rude ? » (Sans avoir besoin d'interprète ; dans la province de Québec le français leur est familier de même que, dans l'Ouest, ils comprennent tous l'anglais.) Ceux qui étaient autour de moi se mirent à rire et à se moquer de mon ignorance, sans même chercher à m'expliquer pourquoi. Ce ne fut que plus tard, en y réfléchissant, que je me rendis compte de leur hilarité. C'est pendant la saison froide seulement que les bêtes sauvages sont revêtues de leurs belles fourrures qui leur permettent de lutter contre les glaces.

Je me suis trouvé une autre fois en présence de Peaux-rouges. C'était encore dans la province de Québec. Nous avions déjà, la veille, traversé un des nombreux lacs que forme le Saint-Laurent. Deux Indiens nous avaient servi de passeurs. Nous avions un bateau à fond plat pouvant contenir au maximum sept à huit personnes compris les sauvages qui tenaient les rames. Pour aller à Montréal nous revenons sur nos pas et retournons sur les bords du lac en voiture. Nous étions au 12 novembre. Le temps, très beau jusqu'alors, avait brusquement changé, la route était devenue blanche. C'était la première neige, elle n'était pas encore adhérente. On ne voyait plus où l'on marchait et les roues enfonçaient souvent dans des trous. La neige, soulevée par les rafales, nous fouettait le visage. Nous étions en pleine poudrerie, cette fine et aveuglante poussière de neige, mortelle aux voyageurs quand ils s'égarent dans la prairie. Pour nous, elle nous empêchait de voir notre route. A un certain moment, en mettant pied à terre pour alléger la voiture, j'eus une véritable sensation d'an-

goisse, la poudrerie m'aveuglait et j'enfonçais dans la neige jusqu'aux genoux. Nous regardions du côté du lac en nous demandant avec inquiétude si nous allions pouvoir le traverser et revenir sur nos pas.

Nous nous installâmes bientôt dans la barque des deux Iroquois, j'étais à côté d'un Américain. Derrière nous avaient pris place deux prêtres. Un des Iroquois était à l'arrière, il maniait une rame qui lui servait de gouvernail. Le mât avait été dressé, le sauvage tenait la corde de la voile déployée afin de pouvoir profiter du vent qui soufflait en rafales. A l'avant de l'esquif plat, l'autre Iroquois se tenait debout. On ne voyait pas l'autre rive cachée par le rideau de neige, mais les deux prêtres me dirent qu'ils avaient traversé par des temps bien plus mauvais. A trois ou quatre cents mètres du bord les lames devenaient plus fortes, il y avait des sautes de vent. Les sauvages se parlaient entre eux et l'un des prêtres dit quelques mots en iroquois. A chaque lame un peu forte l'un des prêtres nous disait : « Il n'y a pas de danger. Ces hommes connaissent le lac et leur bateau. » L'esquif à fond plat ne bougeait pas, mais à chaque lame nous embarquions un peu d'eau. Je songeais aux anciens Canadiens qui passaient autrefois de Lévis à Québec entre les blocs de glace que charrie le Saint-Laurent, regardant la petite croix de leur église pendant qu'ils ramaient et tandis que le patron cherchait à éviter la banquise. Tout à coup, un craquement sinistre interrompit mes réflexions. Le mât venait de se casser ; la voile tomba dans l'eau à moitié, avec ce qu'il en restait, nous filâmes sous le vent. Les mots en iroquois se préci-

pitaient. Le jeune Américain se retournant un peu demanda la bénédiction de l'un des prêtres. Il me serrait le bras et j'avais beau lui dire : « Ne me tenez pas ainsi, » il me répondait : « Il faut bien que je me tienne. » Je le regardai, dans le cas où notre bateau aurait chaviré, il m'eût entraîné au fond de l'eau, paralysant les efforts que j'aurais pu faire pour me sauver, car dans sa frayeur il était incapable d'initiative. — Une lame, deux plus petites (la troisième toujours, plus forte) se suivent. Elles viennent de côté. Nous les recevons en plein. Nous sommes dans l'eau jusqu'à la cheville. — Un silence glacial et impressionnant règne maintenant parmi nous. — Les deux prêtres ne parlent plus ; seul, de temps en temps, un mot d'iroquois, un signal, coupe l'air. La neige tombe toujours poussée par le vent et obscurcissant l'atmosphère. La voile continue à traîner dans l'eau, le vent souffle en tempête, nous filons avec rapidité. « Vous allez aux rochers, » dit l'un des prêtres. Nous filons toujours, les vagues deviennent moins fortes. Un choc, nous sommes sur le sable. En tout, nous avions mis dix minutes pour traverser ce qui nous avait pris trois quarts d'heure hier. Il fait froid, nous sommes trempés, mais nous gagnons bien vite la station, — pas avant que l'un des prêtres n'eût fait promettre aux Iroquois de profiter de l'hiver pour construire un nouveau bateau pour remplacer celui qui vient de nous faire passer, qui est vieux de vingt-cinq ans et pas très solide.

III. — Dans l'Ouest, j'ai eu l'occasion, à Gleichen, dans l'Alberta, de voir des courses indigènes.

Il existe, en face de cette petite ville, de l'autre côté de la voie ferrée, une réserve pour les sauvages. On désigne ainsi un emplacement qui n'est pas livré à la colonisation européenne et dans lequel les Peaux-rouges vivent entre eux. Ils établissent là leurs tentes. En face de la gare, il y a plusieurs maisons pour les administrateurs et le médecin. Ce dernier est un Hindou (des Indes) qui a servi dans l'armée anglaise. La réserve a trente kilomètres sur cinquante. Les Peaux-rouges y font de l'élevage, ils ne travaillent pas la terre.

Voici en quoi consistent ces courses indigènes. Dans la prairie on voit un rassemblement où il y a trois ou quatre voitures, une vingtaine de chevaux, une cinquantaine d'individus. Ce sont des Peaux-rouges au milieu desquels trois Anglais disputent les paris. Un grand Peau-rouge, de la tribu des Apaches, paraît-il, enlève la selle d'un cheval, un de ceux qui paraissent les plus difficiles à dompter et qui fait des bonds et des ruades. L'Indien le prend par le cou. Le cheval, un alezan, est nu avec un simple licol. L'animal se cabre, se défend ; le sauvage met sa tête contre celle du cheval et suit les mouvements de la bête ; puis on voit les longues jambes glisser en s'élevant le long du corps du coursier, le pied arrive au niveau du dos, les bras tournent autour du cou et le cavalier est campé sur le dos de la bête qui saute tant qu'elle peut. Un autre Indien est monté sur un cheval noir. Ils partent tous deux pour aller à environ deux kilomètres de là. Sans qu'il soit donné de signal, ils filent ensemble au même moment et on entend dans

la prairie le galop des chevaux qui arrivent de notre côté. Ils sont à côté l'un de l'autre, se dépassant par moments, criant, hurlant, les grandes jambes pendantes, les longues nattes flottant au vent. Ils ont bien l'air de sauvages. Ils arrivent au poteau, le cheval noir a gagné. Ils viennent de s'amuser beaucoup et rient comme des enfants. Ils se paient les enjeux; les Anglais ont perdu. Une autre course se prépare et ainsi toute la journée; celle de demain, probablement, se passera de même. Les indigènes adorent les courses de chevaux et ne font à peu près que cela. Ils sont huit cents, environ, dans cette réserve. Ils ont des chevaux et quelques vaches, vendent leurs animaux et jouent leur argent tant qu'ils en ont. Ils travaillent rarement pour les Européens, en général; ils ne font rien pour eux. Jamais un Peau-rouge ne se dispute ni ne se bat avec un autre individu de sa race ; jamais une rixe à la suite de ces courses.

Le nombre des indigènes diminue, paraît-il, rapidement ; sous la tente ils sont bien portants ; dès qu'ils vont dans une baraque la tuberculose se manifeste.

Un soir, dans l'Ouest, un Rouge vint apporter une lettre dans la maison où j'étais ; j'obtins qu'on lui donnât à manger. Nous venions de finir notre repas. Il se mit en face de moi avec sa grande figure immense, ses yeux obliques comme ceux d'un Chinois, grands et noirs, ses longues nattes. Il se servit et se mit à manger, tout comme un véritable Anglais, avec son couteau et sa fourchette qu'il tenait fort élégamment et avec beaucoup de distinction. Je regardais son teint jaune et mat. Voulant être ai-

mable, je lui dis : « Êtes-vous satisfait de votre repas ? » Il me répondit du tac au tac : « Je vis par la nourriture. » Et sa main de patricien, longue et effilée, portait la fourchette à sa bouche.

Comme beaucoup d'indigènes, les Peaux-rouges ont une dignité naturelle de maintien parfaite, ce qui leur donne un grand air de distinction. C'est cette légère surface, faite pour séduire les voyageurs, qui nous a valu les beaux et poétiques récits de Chateaubriand et d'autres écrivains qui ont célébré cette race.

IV. — Le contact de la civilisation n'a eu qu'un résultat à l'égard de presque toutes ces peuplades : au lieu de les assimiler, elle les fait peu à peu disparaître. Un de ses principaux effets auprès de ces sauvages c'est de les exciter à l'intempérance des boissons alcooliques pour lesquelles ils ont un goût très marqué.

On a donc été obligé de leur réserver des terrains où ils vivent, qu'ils ne peuvent pas aliéner, mais qu'ils ne cultivent même pas. Ils y font un peu d'élevage et, s'il y a un lac, une rivière, près du lieu où ils se trouvent, étant très adroits passeurs, ils conduisent les bateaux où se risquent les Européens. Ils vont à la chasse comme leurs aïeux, mais le font pour le compte des maisons européennes. Dans ce cas, lorsqu'il est dans la région de chasse, le Rouge chausse ses mocassins et ses raquettes (1),

(1) Sorte de chaussures que les Indiens mettent par-dessus leurs mocassins de cuir souple. Les raquettes d'une forme ovale ont trois pieds de long, quinze ou seize pouces à l'endroit le plus large et se terminent en pointe à l'extrémité de derrière. On assujettit les raquettes au pied par des courroies. Le contour des raquettes

ce qui lui permet de s'avancer sur la neige molle, sans enfoncer. Il prend ainsi l'habitude de marcher la pointe du pied en dedans, ce qui donne à sa démarche un aspect particulier.

Les Indiens savent très bien distinguer les traces de la marche d'un blanc de celles d'un Peau-rouge, même si celui-ci est chaussé à l'européenne. Le sauvage est accoutumé aux raquettes, ce qui lui fait prendre l'habitude de poser les pieds en dedans pendant la marche, tandis que l'Européen marche en dehors.

Pour se mettre à l'affût, lorsqu'ils traquent les bêtes sauvages, ils restent des journées et des nuits entières cachés dans la neige jusqu'au cou. Il fait tellement froid que la neige reste sèche, elle leur sert en même temps de manteau protecteur.

V. — Les Peaux-rouges devaient, dans l'idée des premiers colonisateurs, être assimilés aux Européens.

Richelieu partageait les illusions de Champlain et des missionnaires. Il croit à l'avenir des races américaines. Il les voit rapidement converties, policées, s'unissant aux Français par des mariages. Pour cette heure qui lui semble proche, il proclame leurs droits. A la seule condition qu'il soit baptisé, l'indigène sera l'égal du Français (1).

est en bois léger durci au feu. Elles rappellent l'aspect et la forme des raquettes de tennis.

(1) On trouve cependant dans les chroniques des anciens missionnaires que les enfants métis étaient autrefois abandonnés aux tribus pour maintenir chez les blancs la pureté de leur race et que les femmes peaux-rouges ne recherchaient pas les Européens, au contraire. Une d'elles, baptisée sous le nom de Barbe, refusa dit-on d'épouser un gentilhomme du nom de Chastillon. Cette antipathie se comprend par l'éloignement des indigènes pour la vie séden-

A la cour des rois (1) de France, on se réunissait quand il arrivait un échantillon humain de ces colonies lointaines. De ses savanes on le jetait au milieu de la plus brillante des cours et c'était un spectacle qui amusait les rois de voir l'ébahissement de ces indigènes. M. de Bougainville, aide de camp de Montcalm, ramena d'Amérique une jeune Iroquoise de quatorze ans, appelée Alzire, dont il fit présent au roi. La jeune fille fut introduite dans les immenses salons de Versailles où toute la cour avait été réunie pour assister à l'arrivée de la petite sauvage que Louis XV voulait offrir à son tour à sa favorite, madame Dubarry. Celle-ci la destinait à devenir la compagne de son nègre Zamore, élevé par elle à la dignité de gouverneur de son pavillon de Luciennes. Quand la jeune Alzire se trouva au milieu de cet étincellement de diamants et de lumière elle fut à la fois éblouie et épouvantée ; s'échappant des mains de Bougainville elle se précipita vers une des princesses aux pieds de laquelle elle s'affaissa en cachant son visage. Madame Louise, fille de Louis XV, princesse de haute vertu et de grande piété, demanda au roi de lui donner Alzire qui, sans le savoir, l'avait ainsi choisie pour protectrice, et la première destinataire, présente à cette scène, offrit elle-même la petite sauvagesse à la fille du roi. Quand madame Louise se retira au couvent des Carmélites de la

taire; ainsi, dans l'Ouest, on en voit s'allier à des blancs qui, dans la forêt, mènent la vie des bois. Ces unions sont irrégulières et les mémoires du temps reprochent à ces colons de changer souvent de sauvagesse tous les huit jours et de porter préjudice à la colonisation à cause des enfants qui resteront des sauvages.

(1) Les Indiens appelaient le roi de France le grand Ononthio.

rue de Grenelle, l'Indienne l'y suivit et prit aussi le voile et l'habit. Elle survécut seulement de quelques années à la princesse.

VI. — A cette époque, l'égalité était si pleinement conférée aux sauvages qu'elle ne se limitait pas au territoire colonial. Les sauvages chrétiens « *peuvent venir en France quand bon leur semblera et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et légats tout ainsi que les vrais régnicoles et originaires français, sans être tenus de prendre aucunes lettres de déclaration ny de naturalité.* »

C'est la politique de l'assimilation des indigènes. Ont-ils répondu à ce qu'on attendait d'eux? Non ; malgré les efforts des missionnaires, ces sauvages sont restés presque tous des sauvages ; beaucoup vivent toujours sous la tente et sont à l'état primitif des premières années de la colonisation.

Les naturels sont d'un caractère doux et passif ; ils ne rappellent en rien les guerrières et belliqueuses tribus d'autrefois. C'est un fait rare que d'entendre parler d'un indigène ayant commis un crime depuis de longues années. Sauf pour quelques peccadilles, les annales de la justice ne relatent, pour ainsi dire, pas de représailles exercées envers les représentants des anciennes peuplades du Canada.

CHAPITRE XV

LES MORMONS AU CANADA

I. Les Mormons dans le sud de l'Alberta. — II. Visite d'une de leurs villes. — III. Organisation sociale des Mormons. — IV. La religion des Mormons. — V. Le livre des Mormons. — VI. Polygamie.

I. — Pendant mon voyage dans le sud de l'Alberta j'ai fait une excursion aux environs de Lethbridge, dans la région colonisée par les Mormons où les cas de dourine (1) avaient été particulièrement nombreux.

Cette région fertile manque un peu d'eau; celui qui a eu l'idée de la coloniser a d'abord pensé qu'il pourrait être utile d'y attirer des Français et, pendant deux ans, des négociations ont été faites avec les habitants de la région de Banyuls, qu'il considérait comme étant au courant des choses de l'irrigation. M. Magrath (2), n'ayant pu attirer des

(1) Avarie du cheval. Voir chapitre XI.
(2) Fondateur de la ville de Magrath.

Français de ce côté-là, eut l'idée d'aller à Salt-Lake-City demander aux Mormons de venir coloniser le pays.

Le 14 septembre 1906, je partais de Lethbridge par le train de 7 h. 30 du matin, qui devait me conduire à Magrath. Deux jours avant mon départ, j'avais reçu du bishop Levi Harker, le grand chef des Mormons, une lettre en réponse à la mienne, où je lui demandais si je pouvais visiter son settlement. En quittant Lethbridge, je lui téléphonai pour l'avertir de ma visite pour le lendemain.

A la gare, je trouve l'hon. Finley, ministre de l'Agriculture de l'Alberta; il va à Raymond inaugurer la foire de cette ville, bâtie par les Mormons et située à quarante kilomètres de Magrath. Ce même ministre est venu, il y a huit jours, me rencontrer à la gare de Médicine-Hat, où il était de passage. Au moment où nous partions de Lethbridge, je le retrouve en voyageur, sa valise à la main, son billet de chemin de fer à son chapeau comme nous tous. Nous causons, il est question de la dourine.

Me voilà dans le train qui me mène à Magrath, où j'arriverai à neuf heures. Autour de moi, je vois de nombreuses familles. Ce sont des Mormons, je suppose. Il y a des mères qui allaitent leurs enfants, d'autres plus grands les entourent ; trois ou quatre de différents âges sont auprès de chaque femme. Ils sont jolis en général et paraissent forts et bien portants. Je fais des avances à une petite fille blonde. Elle minaude un peu, baisse modestement ses yeux bleus, me regarde en dessous et se retourne de temps à autre. Bref, je l'occupe beaucoup et, du reste, je

m'occupe beaucoup d'elle. La mère, qui s'est aperçue du manège, sourit. Je lui parle. Elle me dit que sa fille a quatre ans. Elle est belle et forte pour son âge.

Au dehors, la prairie se déroule sans fin. Elle est moins mouvementée qu'autour de Lethbridge; il n'y a pas d'arbres, mais la campagne est bien cultivée : des champs à perte de vue, du blé, des vraies plantations de betteraves; c'est, du reste, le pays des sucreries. Au loin, à plus de quatre-vingts kilomètres, les Montagnes-Rocheuses, au sommet couvert de neige.

II. — Le train ralentit sa marche, nous arrivons. Une de nos voyageuses salue de la main un homme qui est sur la route, puis se retourne en rougissant. — « Magrath ! ! » Je descends. Lévi Harker est là, il m'attend. Il me présente un Anglais, très au courant, me dit-il, des cas de dourine qui ont eu lieu dans le pays.

Je demande à cet Anglais s'il est Mormon, il me répond qu'il est méthodiste, mais que, malgré les différentes confessions auxquelles ils appartiennent, tous les habitants du pays vivent ensemble en bonne intelligence.

A Magrath, dans cette ville vieille de six ans, il y a 1.265 habitants, sur lesquels cent environ ne sont pas Mormons. Je retourne auprès du bishop, auquel je dis que je ne suis pas seulement venu pour l'étude de la dourine, mais aussi, en grande partie, pour voir les Mormons. Je lui exprime mon désir de ne pas passer ma journée entière avec un méthodiste, malgré toute l'aménité de celui avec lequel il a bien voulu me mettre en rapport. Il m'a compris. Il me

présente alors à un jeune homme qui paraît avoir vingt-deux ans. C'est un missionnaire mormon; il parle le français, a été en mission en Belgique et en Suisse, où les Mormons ont des adeptes. Je ne me sens pas d'aise, tant je suis content de ne pas visiter cette ville de Mormons avec un méthodiste, et lui demande de rester avec lui les heures que je passerai à Magrath. Il m'engage à monter dans la voiture du méthodiste et me prévient qu'il viendra me prendre dans une heure pour m'amener déjeuner dans sa famille. Je vais enfin voir un intérieur de Mormons, y vivre quelques heures. Je suis joyeux d'ajouter cet incident à l'imprévu de ma vie.

Je pars donc en voiture avec le méthodiste. Il s'occupe d'importation de fer et se plaît dans ce pays. « Les Mormons, me dit-il, sont de braves gens. Ici, les différents cultes ont leur temple où chacun se rend, mais c'est affaire de religion, sans aucune influence sur les questions commerciales. » Nous nous arrêtons devant un magasin, dans la rue principale de la ville. On y vend de tout : des chapeaux de femme, de la lingerie, de la mercerie, de l'épicerie. Le propriétaire a un cheval atteint de la dourine. Je demande s'il est Mormon (le propriétaire, pas le cheval); on me répond négativement. Il est anglican de la *high church*. Il y a trois magasins comme le sien dans la ville, mais comme il cherche à satisfaire sa clientèle le mieux possible, il fait bien ses affaires. Aussi va-t-il mettre un peu plus de capital dans son commerce, afin de lui donner plus d'importance. Lui aussi se dit content d'être dans un pays de Mormons. Je demande à entrer chez le médecin de Magrath,

auquel je me présente. C'est un Anglais-canadien. Il me dit être le seul praticien de Magrath et se déclare très satisfait de son sort. Il a été autrefois passer trois ans à la Côte Occidentale d'Afrique et rit en pensant qu'il a pu avoir idée d'aller si loin chercher fortune, dans un si mauvais climat, alors qu'il était tout voisin du pays où il se trouve actuellement. Il me donne quelques renseignements sur l'état sanitaire de la région ; celle-ci est très salubre. Dans cette ville si jeune, sur 1.265 habitants, il y a 574 enfants allant à l'école, c'est-à-dire âgés de dix à quinze ans. Les études comprennent six années de classe. Tous les habitants savent lire et écrire et, en général, ont de l'instruction. La religion des Mormons ordonne que ceux-ci soient instruits, et le père de famille doit veiller à l'exécution de ce commandement.

Il y a dans tout le Canada environ 10.000 Mormons, répartis dans sept petites villes dans le genre de Magrath, ayant de mille à quinze cents habitants. Les autres vivent dans la campagne.

L'état sanitaire de Magrath est remarquablement bon. On y remarque seulement la coqueluche (qui sévissait quelque peu au moment de mon passage) et les maladies de l'enfance. Le docteur a surtout à soigner des fractures, car les malades sont rares.

Les femmes ont ordinairement sept ou huit enfants; il est rare que ce nombre atteigne quatorze. Elles sont donc moins prolifiques que les Canadiennes-françaises. Les mères de vingt-et-un enfants et même celles de dix-sept enfants seulement ne se rencontrent pas fréquemment ici comme dans la pro-

vince de Québec. Mais ils sont, semble-t-il, plus résistants ; ils succombent moins souvent aux maladies de l'enfance, aussi les mères de nombreux enfants tous vivants sont légion. Moins rapprochés que dans la province de Québec, il y a, en général, entre les enfants, une différence d'âge variant de dix-huit mois à deux ans environ.

Après avoir causé avec mon confrère, j'abandonne mon méthodiste et me remets entre les mains du jeune Mormon, qui va me conduire chez ses parents. Mon rêve est satisfait ! Je vais dans une famille de Mormons, je vais même y déjeuner !

M. Evans habite avec les siens un gentil petit cottage. Je suis reçu par son père et sa mère, auxquels mon guide me présente. Puis je vois arriver une grande jeune fille de vingt ans, sa sœur. Enfin défilent sept enfants. Le père exerce la profession de charpentier. Il me souhaite la bienvenue. Comme il me sent curieux de tout, il me dit bientôt : « Demandez, nous serons trop heureux de vous répondre ; notre foi n'a rien de caché. On nous ignore, et nous avons besoin de nous faire connaître. J'espère que vous vous rendrez compte, en pénétrant dans nos familles, que nous sommes de braves gens. Nous cherchons à être honnêtes et suivons les préceptes de la Bible, où nous trouvons notre loi. »

Cette famille est remarquablement intelligente ; tous, ils sont aimables et ouverts. Le père est un homme d'énergie et de volonté. Cette journée entière n'a été, de ma part, qu'un long questionnaire, auquel les uns et les autres ont répondu avec beaucoup de tact. Voici le résumé de ce qui m'a été dit :

III. — « Comme vous l'avez vu vous-même, nous vivons parmi des membres de toutes les religions et nous les acceptons au milieu de nous. S'ils sont respectables, ils reçoivent un bon accueil. Nous avons un Chinois qui est confiseur ; c'est un brave homme chez qui nous allons volontiers. Mais si un Gentil (1) vient ici pour vendre des liqueurs, établir des jeux, nous le mettons à la porte, car nous ne voulons pas exposer nos enfants à ces tentations.

« A Salt-Lake-City, il y a des protestants, des catholiques, et toutes les religions s'y trouvent représentées. Au Parlement, nous nommons indifféremment des gens qui sont ou ne sont pas de notre confession. Il s'agit de politique et la religion n'a rien à y voir. Ici, au Canada, nous avons nommé, dans une partie de notre pays, un membre du Parlement qui est Mormon, mais à Magrath, par exemple, nous venons d'élire un Gentil contre un Mormon. Vous voyez que, contrairement à ce qui vous a été dit, nous ne favorisons pas plus qu'il n'est juste ceux qui appartiennent à notre religion.

« Il y a aussi aux États-Unis, dans l'État de l'Utah, environ 300.000 Mormons. Salt-Lake-City a 70.000 habitants, sur lesquels on compte 55.000 Mormons. Il y a, dans quelques villes, de 5 à 6.000 Mormons sur 15 à 20.000 habitants ; les autres sont cultivateurs et vivent dans la campagne. Dans le Sud de l'Utah, on cultive les fruits tropicaux,

(1) Les Mormons appellent ainsi les individus des autres cultes, comme les païens étaient désignés sous ce nom par les chrétiens ; ainsi, saint Paul qui le premier les évangélisa fut appelé l'Apôtre des Gentils.

la vigne, etc. ; dans le Nord, on retrouve à peu près le même climat qu'au Canada. On s'occupe particulièrement de la fabrication du sucre de betterave. C'est en France que nous sommes allés prendre cette industrie. Partout, nous faisons de l'irrigation, dans les villes comme dans les campagnes. Nous sommes élevés dans l'idée que sans irrigation on ne peut rien obtenir. Dans Salt-Lake-City, de chaque côté de la rue, il y a une petite rivière le long de laquelle nous plantons des arbres. Les égouts sont sous la terre ; à la surface, l'eau est aussi pure que possible et destinée seulement à l'irrigation. Ici même, à Magrath, vous voyez ces ruisseaux, larges d'un mètre environ, de chaque côté des rues. Cette eau provient d'une source lointaine de plus de soixante milles anglais, et va au loin, dans la campagne, arroser les pâturages et les cultures.

« Il y a six ans, les autorités de l'Alberta vinrent à Salt-Lake-City nous parler de ce pays en nous disant qu'avec l'irrigation on pourrait peut-être obtenir beaucoup de cette région. Cent familles choisies vinrent ici ; elles eurent le terrain à quinze francs l'hectare. Ces cent familles furent suivies de beaucoup d'autres, et ce fut l'origine de la richesse de cette partie du Canada, où nous avons maintenant quatre villes, Stirling, Raymond, Magrath et Carlston.

« Cette année-ci, à Magrath, ont été plantés cinq cent mille arbres ; chaque propriétaire fut avisé, un certain dimanche, à l'église, du nombre d'arbres qu'il aurait à planter. Une commission avait demandé ces arbres, donnés gratuitement par le

gouvernement canadien, et la répartition avait été faite avec justice à chaque habitant. Nous continuerons ainsi à planter le même nombre d'arbres pendant quatre ou cinq ans, jusqu'à ce qû'il y en ait en quantité suffisante.

« Nous avons, comme vous le voyez, de grandes plantations de betteraves, et le sucre que nous fabriquons dans nos usines se vend maintenant dans tout le Canada.

« Nos chefs, continua M. Evans, ne sont pas payés, nous avons tous un emploi dans l'Église ; même les enfants appartiennent à une association qui s'occupe des jeux et apprennent à obéir et à commander.

« Ici à Magrath, par exemple, Levi Harker a été élu notre chef; il sera notre chef toujours, si nous sommes satisfaits de lui ; il s'est choisi deux conseillers et à eux trois ils dirigent nos affaires. Ils ne touchent pas un sou et, par conséquent, doivent avoir un métier pour vivre. Mon fils a été envoyé en Europe comme missionnaire, c'est moi qui, pendant ce temps, lui ai donné de quoi vivre. Moi-même je suis allé en Angleterre et ai payé toutes mes dépenses pendant ce séjour. Ce que nous faisons pour l'Église doit être fait gratuitement. La récompense nous sera donnée après la mort. Nous devons travailler pour vivre et ne nous occuper des choses de l'Église qu'après notre travail.

« L'argent que nous donnons à l'Église sert à construire les temples, à donner des fêtes aux vieillards, par exemple : quelle que soit la religion des vieillards âgés de plus de soixante ans, vivant dans notre territoire, nous devons, de temps en temps, leur donner

du plaisir. Nous organisons des fêtes pour eux, on va les chercher en voiture et ils assistent aux dîners, aux concerts, etc.

« Partout, et à Magrath en particulier, les femmes des Mormons sont constituées en comité. Ici, vingt-cinq d'entre elles vont, tous les mois, visiter chacune des familles de la ville, riches ou pauvres sans distinction. Une femme voit bien des choses : elle peut donner des conseils, des secours en argent, même aux plus aisés, au moment d'une maladie, d'un accident, par exemple. Elles fournissent les gardes-malades, enfin, elles guident un peu ceux qui ne savent pas se guider eux-mêmes et ce sont les fonds de l'Église qui sont, pour cet objet, à leur disposition. Pour cela ces fonds peuvent être donnés aux riches qui en ont momentanément besoin, de même qu'aux pauvres.

« Chacun de nous, poursuit mon hôte, peut à un moment donné être prié par le chef pour venir donner des explications, les leçons dont la communauté a besoin, chaque dimanche, à la réunion hebdomadaire, par exemple. Pour cela, nous devons tous être aptes à discuter quelque peu la question théologie.

« Les élèves des écoles publiques ont, en dehors des heures d'étude, une heure par jour d'enseignement théologique; cet enseignement ne se donne pas pendant les heures de la classe et est facultatif.

« Nous avons des missionnaires. Plus de mille des nôtres sont de par le monde à prêcher notre doctrine. Ce sont des personnes engagées dans différents métiers. Ils vont au loin porter la bonne parole, comme les premiers apôtres, ils ne reçoivent pas un

sou de l'Église et font cela pour le bien général.

« Le prophète mormon Joseph Smith est né le 23 décembre 1805, dans la ville de Pharon, dans la province de Clermont, aux États-Unis de l'Amérique du Nord. En 1820, à l'âge de 14 ans, il eut une vision de Dieu et de Jésus-Christ à Manchester (État de New-York) pendant qu'il était en prière dans les bois. Plus tard il reçut fréquemment la visite des anges et eut plusieurs visions sacrées. Le 22 septembre 1827, un ange lui fit obtenir les plaques contenant le livre des Mormons. Elles étaient gravées de hiéroglyphes égyptiens et enfouies dans la terre par le commandement divin depuis quatorze cents ans. En 1829, ces plaques furent montrées par un ange à trois témoins ; puis, huit autres les tinrent en main et ce témoignage fut publié dans le livre des Mormons. Avec ces plaques, dans une boîte de pierre, furent trouvés un Urim et un Thummim consistant en deux pierres transparentes enchâssées, avec lesquelles Smith traduisit en anglais le livre des Mormons, par la volonté de Dieu. Le 15 mai 1825, Jean-Baptiste apparut à Joseph Smith et à Olivier Coroderi, leur imposa les mains et les ordonna à la prêtrise d'Aaron avec ces paroles : « Sur vous, mes compagnons de service, au nom du Messie, je confère la prêtrise d'Aaron qui possède la clef du ministère des Anges et de l'Évangile, du repentir et du baptême pour la rémission des péchés. Ceci ne sera jamais enlevé de terre jusqu'à ce que les fils de Lévy offrent une offrande de justice à l'Éternel. » Les apôtres Pierre, Jacques et Jean leur apparurent aussi et les ordonnèrent à l'apostolat et à la prêtrise de

Melchissédec qui fut organisée à Fayette (État de New-York) par J. Smith à l'âge de vingt-six ans, le 6 avril 1830.

IV. — « L'évangile de Jésus-Christ enseigne qu'il faut être baptisé par immersion, le Christ ayant dit :

« En vérité, en vérité, je te dis que si un homme ne naît d'eau et d'esprit il ne peut entrer dans le royaume des cieux ». Paul compare le baptême à un ensevelissement. Dans son épître aux Romains (épître VI, 3, 4, 5) Paul dit : « Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ? Nous sommes deux ensevelis avec lui en sa mort par le baptême, afin que comme Christ ressuscité après sa mort, nous marchions vers une vie nouvelle. Le baptême est donc le symbole de la mort, de l'ensevelissement et de la résurrection de Jésus-Christ. Il n'y a qu'un seul baptême comme il n'y a qu'une seule foi, qu'un seul Seigneur. Nous n'admettons pas que le baptême efface les péchés et considérons que baptiser les enfants constitue un manque de foi, ceux-ci étant rachetés par le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ, qui a effacé le péché d'Adam. A l'instar du Christ qui fut baptisé à trente ans, c'est à cet âge que l'on doit être baptisé, car les apôtres ne baptisaient que des croyants repentis de leurs péchés. Pour nous, le baptême des enfants est une des nombreuses erreurs introduites dans l'Evangile par les hommes, car Jésus-Christ a dit : « Mais ils m'honorent en vain, en enseignant des doctrines qui ne sont que des commandements des hommes, et toute plante que mon Père Céleste n'a point plantée sera déracinée. » Nous considérons que le baptême

est destiné à la rémission des péchés et non pour donner un nom à un enfant. Il n'est pas, comme disent quelques-uns, un signe extérieur de la grâce intérieure. Il avait été institué par la révélation de Dieu. Le livre de Mormon fut imprimé à Palmyra (État de New-York) et publié la même année. Le 14 février, il fut fondé un collège de douze apôtres et celui des Septantes fut organisé le 28 février.

« En 1838, les Mormons, sans aucune raison, furent chassés du Missouri. Ils allèrent dans l'Illinois où ils fondèrent Nauvoo, mais le 27 juin 1844, Joseph Smith et son frère Hyrum, rendus à Carthage (ville du même État), sous un sauf conduit du gouverneur, furent massacrés par des gens qui avaient le visage noirci pour ne pas être reconnus. En 1846, les ennemis des Mormons chassèrent ces derniers de leurs demeures, et le 24 juillet 1847, une avant-garde composée de cent quarante-trois hommes, sous la conduite de Brigham Young, arriva dans la vallée du lac Salé, dans l'Utah, et au milieu du désert fut fondée la Ville-du-grand-lac-salé. En 1857, à la suite de faux rapports, Buchanam, président des États-Unis, envoya une armée pour détruire les Mormons. Grâce à Brigham Young, cette armée ne put entrer dans l'Utah. Une commission se rendit de Washington à la Ville-du-grand-lac-salé, l'injustice fut prouvée et la paix s'ensuivit sans effusion de sang. En mars 1882, le peuple américain, par des mensonges et des fausses accusations parvint à faire chasser les Mormons ; le congrès des États-Unis passe une loi, leur défendant la polygamie et réduisant à l'Utah l'habitat des Mormons, à condition que ceux-ci seraient leurs vas-

saux. Treize cents hommes subirent la prison ; après avoir payé les amendes infligées, les Mormons, pour revendiquer leurs principes sacrés, publièrent, afin d'éviter tout conflit, un manifeste disant qu'ils s'étaient toujours soumis aux lois, qu'ils n'avaient, par conséquent, pratiqué la polygamie, autorisée par leur religion, que dans leurs États et se justifièrent de ce qu'on leur avait imputé.

« Nous croyons, m'a dit M. Evans, à Dieu, en Jésus-Christ et au Saint-Esprit. Nous donnons à l'Église dix pour cent sur ce que nous gagnons, nous n'avons pas de prêtre. Notre chef actuel est le chef de tous les Mormons, mais il habite dans une circonscription où il existe un chef, duquel il dépend comme individu ; ce chef peut lui faire des remontrances et le punir, et il en est ainsi pour chacun de nous.

« L'Écriture atteste qu'il y aura une grande apostasie de l'Évangile et une période de ténèbres, mais elle prédit aussi que l'Évangile doit être rétabli sur terre. Dans l'apocalypse, saint Jean le dit (chap. XIV, 6 et 7).

« L'Évangile a été rapporté sur la terre pour les Mormons. Ce fut leur prophète, Joseph Smith, qui prédit le retour du Christ. On est sûr de sa venue, mais on ne sait pas quand ce sera. Le Seigneur parle des signes qui précéderont sa venue. Il est dit dans l'Évangile de saint Luc (chap. XVII, de 26 à 30) : « On mangeait et on buvait jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, et le déluge vint qui les fit tous périr. » De même aussi, comme du temps de Loth, on mangeait, on buvait, on vendait, on achetait... mais

le jour que Loth sortit de Sodome, il plut du feu et du soufre qui les fit tous mourir. Il en sera de même le jour où le Fils de l'Homme paraîtra. Les Prophètes existent, suivant les Mormons, mais ceux-ci doivent être inspirés par le Saint-Esprit. Le prophète seul peut donner le baptême et l'imposition des mains. Les Mormons disent par l'organe de leurs prophètes Spori, Tanner et Hintze : « Nous sommes témoins que l'Évangile a été rétabli sur la terre avec des apôtres et des prophètes, les signes, les pouvoirs, les bénédictions qui étaient dans l'Eglise primitive du temps du Sauveur et de ses Apôtres. Joseph Smith et Joseph Taylor sont des prophètes. »

« Il vous est facile, du reste, de vous rendre compte du résumé de nos articles de foi ; les voici. » Et me tendant une carte il me dit : « Des feuilles semblables sont publiées en toutes langues : celle-ci est écrite en français ». Effectivement je lus en notre langue ce qui suit :

Articles de foi des Mormons ou saints des derniers jours :

1° Nous croyons à un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

2° Les hommes sont punis pour leurs péchés et non pour la transgression d'Adam.

3° Par le sacrifice de Jésus tout le monde peut être sauvé en obéissant aux lois et ordonnances de l'Evangile.

4° Ces ordonnances sont : 1° la Foi en Jésus-Christ ; 2° le regret des péchés ; 3° le baptême par immersion ; 4° l'imposition des mains pour recevoir les dons du Saint-Esprit.

5° Un homme peut être appelé à Dieu par révélation et imposition des mains pour prêcher et ordonner.

6° L'église des Mormons est organisée sur le modèle de la primitive Église.

7° Nous croyons au don des langues ; aux prophéties, aux visions, aux miracles.

8° La Bible est la parole de Dieu, ainsi que le livre des Mormons.

9° Dieu a révélé, révèle tous les jours et révélera de grandes choses regardant le royaume de Dieu.

10° Nous croyons au rassemblement littéral d'Israël, à la restauration des dix tribus. Une nouvelle Sion sera édifiée sur le continent d'Amérique. Jésus-Christ en personne sera roi sur toute la terre, la terre sera renouvelée et recevra la gloire paradisiaque.

11° Nous réclamons le privilège d'adorer le Dieu tout-puissant et concédons aux autres qu'ils l'adorent comme ils veulent, sous la forme qu'ils veulent.

12° Nous sommes soumis aux rois, aux présidents, aux lois, aux gouvernements et aux institutions, et devons les honorer et les soutenir.

13° Nous devons être honnêtes, chastes, fidèles, bienfaisants, vertueux ; nous suivons les exhortations de saint Paul, nous croyons à tout ce que Dieu a promis et espérons en tout.

Voici un extrait du journal mormon, le *Moniteur* du 1er avril 1853 :

« ... La construction du temple avançait, la propagande faite aux États-Unis et en Angleterre amenait des prosélytes dans la ville sainte. Ce n'est pas

par quelques meurtres qu'on arrête les progrès d'une secte. Il faut un grand massacre, une Saint-Barthélemy pour les étouffer. Pendant l'automne 1845, des hostilités violentes eurent lieu contre les Saints-des-derniers-jours. On brûlait leurs champs, leurs maisons, on faisait des représailles sanglantes. On ne savait aucun renseignement sur les motifs qui poussaient les habitants de l'Illinois contre la cité de Nauvoo. On leur reprochait d'inciter le peuple à la révolte, de désobéir aux lois. Il y avait des préjugés contre eux, disant qu'ils étaient des étrangers parmi leurs compatriotes. Ils étaient plus prospères que ces derniers, parce que plus habiles qu'eux, et éveillaient leur jalousie à cause de leur supériorité. La guerre civile était proche. Encore une fois, les Mormons quittèrent le pays ; abandonnés par le gouvernement fédéral, ils s'en allèrent par delà les Montagnes-Rocheuses. Leur départ fixé, une trêve fut décidée. Ils promirent d'évacuer le terrain et les habitants s'engagèrent à ne pas les molester durant leurs préparatifs. Ils allaient dans un pays peu connu, sinon par les récits des Indiens et poétisé par Fenimore Cooper. Ils traversèrent d'immenses prairies peuplées par des tribus indiennes belliqueuses, les Sioux, les Crows, les Schoschones. Il fallait, lorsqu'on rencontrait une rivière, se détourner de la route pour trouver un endroit guéable. Le fourrage manquait. Au pied de la montagne ils trouvèrent des fondrières, des glaciers, des précipices.

« Puis, au-delà, le Lac salé, espèce de mer morte sur les rivages de laquelle ils découvrirent le désert, leur terre promise, où ils allèrent fonder leur quatrième

ville sainte. Au commencement de l'hiver 1846, les premières colonnes formant d'immenses convois, emmenant des ustensiles aratoires dans les chariots traînés par les bœufs, étaient obligées de camper pour faire leur route, établir un pont, se creuser un chemin. Les laboureurs préparaient la halte pour ceux qui venaient derrière. Il fallait préparer les camps sur le bord des rivières ou sur les collines boisées, car dans la plaine, quand le soleil dessèche la terre, il ne reste plus rien. Il n'y avait point de route tracée, on avançait la boussole à la main. Les Mormons avaient à souffrir des intempéries et de terribles incendies détruisaient les prairies, les obligeaient à s'enfuir. En 1847 une ville provisoire fut fondée. Il y avait dans la caravane une musique militaire qui souvent se faisait entendre ; malgré les souffrances de la route les émigrants ne paraissaient pas fatigués. Au repos, les femmes filaient sur les chariots ; on tissait du drap, de la toile, on confectionnait des instruments de labour, on tannait les peaux des bêtes que l'on tuait. Le dimanche on se reposait ; hommes et bêtes paraissaient heureux. — Le scorbut et le typhus firent de nombreuses victimes dans le camp. Ils n'avaient pas de cercueils et les hommes allaient à la recherche de troncs d'arbre que l'on creusait et où on enterrait les morts. Des amas de pierres tombales servirent de guide à ceux qui suivaient. A Nauvoo, on achevait, durant ce temps, d'édifier un temple, monument du culte des Mormons. On devait y célébrer les rites mystérieux avant le départ. Les Mormons, qui avaient rendu les armes, furent attaqués par une armée de deux mille hommes,

avec canons. Ils furent repoussés à Nauvoo, par le général Wels. Une fois l'émigration terminée la foule se précipita sur la ville et détruisit le temple.

« Malgré cela les Mormons répondirent à l'appel du président des États-Unis; au moment de la guerre du Mexique, cinq cent vingt hommes partirent pour la Nouvelle-Californie. Les femmes remplacèrent les hommes et prirent les guides des chariots. Le 21 juillet 1847, ils arrivèrent au bord du Lac salé. L'année suivante on construisit un fort et cette ville fut appelée Deseret, ce qui, en la langue dans laquelle est écrit le livre des Mormons, signifie *abeille*. En effet tous travaillaient. Young était charpentier et travaillait de ses mains, car c'est seulement le travail manuel qui est considéré comme un travail par la loi religieuse mormone et ordonné par elle. Seul, Joseph Smith, à cause de ses charges spirituelles, était dispensé de ce travail, obligatoire pour les autres. On avait construit une maison pour les pauvres ; ceux-ci, au nombre de deux, y furent admis ; peut-être ont-ils fait fortune. »

V. — Mais, demandai-je, qu'est donc le livre des Mormons?

« Le livre des Mormons, me dit mon interlocuteur en prenant le ton grave et recueilli d'un prédicateur en chaire, est l'histoire sacrée des anciens peuples d'Amérique, comme la Bible contient l'histoire des nations anciennes du monde. Ce livre contient aussi l'Evangile de Jésus-Christ. Le livre des Mormons est plus clair que l'Evangile et que la Bible et plus facile à comprendre parce qu'il a été traduit par le don et le pouvoir de Dieu lui-même. Le livre des

Mormons raconte que, au temps de la tour de Babel, Jared et son frère Mormon obtinrent qu'il n'y eût pas confusion dans leur langage, et ils furent avec quelques autres conduits par le pouvoir divin en Amérique sur des vaisseaux ayant une forme particulière. Leur nombre augmenta, mais ils s'adonnèrent aux vices et aux crimes et furent détruits par les guerres civiles seize cents ans après (six cents ans avant Jésus-Christ). A cette même époque Sohi, qui vivait à Jérusalem sous le règne de Sédéchias, vint en Amérique. Il traversa l'Arabie, suivit les bords de la Mer Rouge, le Chili, et arriva en Amérique du Sud. Ici ses enfants se divisèrent en deux peuples, les Néphites et les Lamanites. Les Lamanites se pervertirent s'adonnèrent à l'idolâtrie, à la barbarie, et Dieu leur donna une peau brune pour les distinguer des Néphites. Il suscita chez ceux-ci des prophètes pour appeler les peuples au repentir et proclamer la venue du Rédempteur. A l'époque de la naissance de Jésus on nota des signes remarquables de sa venue en Amérique. Il y eut pendant deux jours et une nuit une lumière continuelle et il survint une nouvelle étoile. De nombreuses conversions se firent. Le jour où Jésus fut crucifié une tempête détruisit plusieurs cités. Jésus apparut ensuite et établit son église en Amérique. Pendant quatre cents ans la paix et la prospérité régnèrent. Les Néphites se pervertirent aussi, furent détruits par les Lamanites, les Indiens d'à présent. Ceux-ci, dit le livre, après quelques générations, redeviendront civilisés et ne seront plus maudits. Les ruines des palais, les vestiges du passé trouvés en Amé-

rique, prouvent l'authenticité du livre des Mormons qui donne la clef du mystère des anciennes races détruites.

« Cette histoire écrite de la main de Mormon, ancien prophète américain, sur des plaques en métal, fut transmise par Mormon à son fils Moroni, qui, avant de mourir, cacha ces plaques dans la terre. En 1827, un ange remit à Joseph Smith le précieux dépôt, pour accomplir les prophéties (Apocalypse, XIV, 6 et 7). Jean Smith traduisit le livre en anglais. On dit que les plaques étaient écrites en égyptien réformé, ce qui est refuté par un grand nombre de savants. Pour prouver la vérité de leur doctrine, les Mormons font observer que les Indiens ont des rites et, dans leur culte, des réminiscences des cérémonies et croyances du culte juif. Les Indiens disent qu'il existait autrefois un livre perdu dans un temps très ancien, que ce livre serait retrouvé, qu'autrefois les anges parlaient aux hommes et que ces tribus descendaient d'un seul homme qui avait eu douze fils. Ils croient au don de prophétie, à l'intervention miraculeuse et à beaucoup d'autres croyances analogues à celles de la religion judaïque. On retrouvait chez les Indiens les sacrifices de l'ancienne religion juive. La victime devait être blanche; ils dansaient et chantaient autour du sacrifice et dans les chants on pouvait entendre le nom de Jéhovah. Ils appellent le Grand-Esprit A-la-helem (1) et on entendait souvent dans leurs hymnes le mot *halleluya* comme dans les chants liturgiques de l'église catholique. Ils ont

(1) Synonyme de l'Eternel en yedish.

une arche d'alliance, un vaisseau sacré pour lequel ils professent le plus grand respect. Comme les Juifs, ils le transportent pendant leurs guerres et ils disent que deux personnes, ayant un jour considéré l'arche, tombèrent frappées de cécité.

« Ils ont des grands-prêtres et des prophètes ordonnés par l'onction ; dans leur temple il y a le *lieu très saint*, dans le *saint des saints*, comme le sanctuaire des Juifs, et l'archimage porte, en imitation du pectoral ancien, une conque marine blanche ornée de manière à ressembler aux pierres précieuses de l'Urim. Au lieu de la plaque d'or sur le front du lévite, l'Indien porte une couronne de plumes de cygne et une touffe de plumes blanches appelée *yatira*. L'arche n'est jamais posée à terre. La précieuse coquille repose, durant les combats, sur des pierres ou sur les bûches de bois sur lesquelles les Indiens s'assoient. On sait que l'arche des Juifs ne devait jamais non plus reposer sur le sol.

« Le livre des Mormons enseigne que l'Amérique fut peuplée par deux races différentes. La première vint au moment de la confusion de la tour de Babel, la deuxième est une partie de la postérité de Joseph, sortie de Jérusalem aux jours de Sédéchias, roi de Juda. Il est dit aussi, dans le livre, que l'Amérique fut habitée par un peuple plus ancien et que les pyramides de Tholib et de Palarque ne sont pas l'œuvre des Juifs. Le livre des Mormons parle d'une race idolâtre, faisant des sacrifices humains, détruite par la guerre. Le Yucatan est la tombe de cette nation passée mystérieusement sans laisser d'histoire. Les forêts contiennent des peuples avec des symboles des

religions éteintes, les cités en ruines témoignent la grandeur de leurs fondateurs. On trouve des collines qui ne sont que des tombeaux gigantesques de ces races illustres sans nom ni épitaphe. Les Indiens ne parlent qu'avec terreur de la tradition de ce peuple féroce, qui faisait des sacrifices humains et qui fut exterminé par les ancêtres des Indiens. Cette terreur des indigènes guide les conjectures pouvant être faites sur la manière dont les anciens habitants du Yucatan furent effacés du nombre des vivants. D'après le livre des Mormons ce peuple fut exterminé dans le défilé étroit qui sépare l'Amérique du nord de l'Amérique du Sud. Là est Yucatan.

« Les écrivains Favey et de Gasparin ont été très acharnés contre la doctrine des Mormons. Favey reproche au livre des Mormons de dire que les premiers peuples d'Amérique, dans leur exode, se servirent de la boussole, qui ne fut inventée que plusieurs siècles plus tard. Il est dit, répondent les Mormons, que l'on se servait alors d'un instrument fait de deux aiguilles posées sur un rond de bois, dont l'une se dirigeait du côté où les voyageurs devaient aller, et que l'intervention miraculeuse pouvait seule constituer ce fait ; mais qu'il n'était pas le moins du monde parlé de boussole dans le livre de Mormons. »

VI. — Ce qui a fait le renom des Mormons, c'est l'institution de la polygamie. Elle ne se pratique plus aux États-Unis depuis 1890, date à laquelle l'état de l'Utah entra dans la confédération. Avant cette époque voici ce que disaient les Mormons pour justifier cette mesure : Selon les Mormons la polygamie fut autorisée par Dieu lui-même et ordonnée

aux membres de l'Église des Saints des derniers jours, suivant les révélations faites au prophète Joseph Smith (12 juillet 1843). L'Église a pour but de préparer le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Le noyau de la grande nation sur laquelle Jésus-Christ viendra régner se trouve dans le territoire de l'Utah (États-Unis). La polygamie doit y être mise en pratique parce que là, la loi religieuse est d'accord avec la loi civile. La polygamie était donc, pour les Mormons, restreinte dans les limites de ce territoire, mais elle est interdite aux Mormons, dans les nations étrangères, sous peine d'être retranchés de l'Église. Ce principe n'est applicable que chez eux et ils doivent respecter les lois des autres pays.

En 1851, le Corps législatif de l'Utah votait ses propres lois. Voici quelques-unes de celles qui ont régi les Mormons pendant longtemps.

1° Celui qui aura connu par violence une personne de dix ans ou au-dessus sera puni de l'emprisonnement à vie ou au moins pour une durée de dix ans.

2° Celui qui aura violenté une femme contre sa volonté, pour lui ou pour un autre, sera condamné à cent dollars d'amende ou à un emprisonnement de dix ans ou aux deux, suivant la décision de la Cour.

3° Celui qui aura un commerce illicite avec une femme en la mettant en état de stupéfaction ou de faiblesse par un narcotique sera condamné aux mêmes peines que celui qui aura commis le crime de viol.

4° Celui qui aura violé une femme non mariée et chaste sera condamné à une amende de cent à mille dollars.

5° Celui qui aura attenté à l'honneur d'une femme sera condamné à un emprisonnement de dix ans, et à une amende fixée par la cour ou aux deux peines réunies.

6° Celui qui sera coupable d'adultère sera condamné de trois ans à vingt ans d'emprisonnement et à une amende de trois cents à mille dollars ou aux deux peines réunies. Il ne sera fait nulle poursuite s'il n'y a aucune plainte de la part du mari ou de la femme. Si des deux une est mariée, toutes deux sont coupables d'adultère et punies comme telles.

7° Si un homme et une femme vivent ensemble d'une façon dissolue, si l'un ou l'autre se rend coupable d'exposition déshonnête de sa personne ou d'autrui, il sera condamné de six mois à dix ans de prison ou à une amende de cent à mille dollars ou aux deux peines suivant la décision de la cour.

8° Celui qui aura organisé une maison de prostitution sera condamné à cinq mille dollars d'amende ou à un à dix ans d'emprisonnement ou aux deux peines. En cas de récidive les peines pourront être doublées.

9° Celui qui aura attiré une femme dans une de ces maisons sera puni d'une amende de cinq à dix dollars et de prison suivant la décision de la cour.

10° Celui qui, par des pamphlets, des chansons, des livres ou des journaux aura fait outrage aux bonnes mœurs pourra être puni de quatre mille dollars d'amende.

VI. — La polygamie, lorsque les Mormons la pratiquaient, était fort rare. On comptait deux ou trois polygames pour cent individus. Il fallait avoir

assez d'argent pour entretenir deux ou trois ménages et se livrer à ce luxe. La polygamie a été abolie en 1890. Depuis cette époque une récompense de soixante-cinq mille francs est offerte par les anti-Mormons à celui qui pourra prouver qu'un sectaire s'est marié une seconde fois, sa première femme étant en vie. Ce cas ayant fait totalement défaut, la récompense n'a pu être donnée et ne pourra l'être probablement jamais (1).

Il n'y a donc jamais eu de Mormons polygames au Canada.

(1) Voici quelques fragments d'une lettre tirée de la correspondance de deux femmes mormones mariées au même époux et séparées au moment des persécutions de 1847.

« Chère et bien-aimée sœur,... Cette maison que je vais quitter bientôt est sombre depuis votre départ, le jardin est si triste que je ne puis m'y reposer sans verser des larmes. Mais bientôt, j'espère, nous serons réunis dans le nouveau foyer que Dieu nous concédera, auprès de notre cher époux, entourées de nos enfants. Quelle paix nous aurons alors après les tribulations passées, ma compagne, ma sœur !... Nos préparatifs sont faits, bientôt j'accomplirai aussi ce pèlerinage pour lequel vous êtes partis... J'ai préparé des vêtements, du linge pour nos enfants... Prions pour que la vraie lumière éclaire ceux qui nous persécutent... Les femmes des Gentils ne nous comprennent point. Elles nous méprisent parce que nous appartenons à un même époux. Mais n'est-ce point là la famille instituée selon la vraie loi du Seigneur ? Ne vivons-nous pas comme Lia et Rachel, les douces épouses de Jacob, dans la paix avec celui que nous aimons. Comment ne point chérir les sœurs qu'il nous donne parce que son cœur les a choisies ? »

CHAPITRE XVI

LES DOUKHOBORS ET LA POLITIQUE CANADIENNE

I. Arrivée des Doukhobors. — II. Leurs centres de colonisation. — III. Tolstoï et les quakers. — IV. Le communisme des Doukhobors. — V. Ils marchent nus dans la campagne. — VI. Persécution.

I. — Depuis dix ans que M. Laurier est premier ministre du Canada, l'opposition n'a pas fait beaucoup parler d'elle. Son programme est, du reste, bien difficile à différencier de celui du parti au pouvoir. A tel point que les conservateurs, pour expliquer les progrès indiscutables faits depuis dix ans dans la politique économique du pays, disent que les libéraux se sont appropriés le programme des conservateurs et que là est la cause du succès. Une nouvelle législature commencera l'année prochaine, les dernières élections générales ayant eu lieu il y a quatre ans. L'opposition a peu de chances d'arriver

au pouvoir, mais elle cherche cependant ses armes de différents côtés. Une question qu'elle soulève en ce moment est celle des Doukhobors. Elle reproche au gouvernement Laurier de spolier des colons qu'on a fait venir au nombre de neuf mille, il y a neuf années, sachant parfaitement que s'ils quittaient la Russie, c'est parce qu'ils se mettaient en dehors des lois de leur pays, et maintenant ils agissent à l'égard du Canada comme jadis à celui de leur pays d'origine. Le gouvernement, dit-on, aurait dû s'attendre à ce qui arrive et le prévoir, afin de ne pas risquer de s'aliéner ces neuf mille colons russes au moment où des efforts considérables sont faits en vue de la colonisation du Canada.

Dans ce pays qui se proclame celui de toutes les libertés, où toutes les dénominations religieuses sont représentées depuis le catholicisme et le protestantisme avec toutes ses sectes jusqu'à l'Armée du Salut, les Mormons, les Scientistes, les Honorrites, etc., le gouvernement aurait voulu de la façon la plus élégante possible se débarrasser de ces gênants Doukhobors et était prêt à payer le rapatriement de ces sujets du tsar, mais le gouvernement russe refuse absolument de les reprendre puisqu'ils ont conservé leurs idées philosophiques, qu'ils continuent à les mettre en pratique et qu'il faudra recommencer, parce qu'ils refuseront d'obéir à la loi commune, d'en envoyer un certain nombre en Sibérie.

A l'heure actuelle, la plupart de ceux qui résident au Canada ont encore là-bas des parents prisonniers. Veriguine, leur chef, n'est venu les rejoindre qu'il y a sept ans. Il quittait alors la Sibérie où son père était

mort et où il laissait trois de ses frères. Pendant son absence, au moment de l'arrivée des Doukhobors au Canada, Nastasia Veriguine, sa mère, était reconnue comme chef de la communauté. On a pour elle la même vénération que pour une sainte.

II. — Veriguine n'aime pas trop à vanter son peuple, mais il raconte tout de même en quelques mots les progrès étonnants accomplis par ses compatriotes depuis leur établissement dans la Prairie.

« Il y a actuellement, dit-il, neuf mille Doukhobors dans l'Ouest canadien. Notre colonie se compose de quarante-huit villages entre Yorktown et la rivière Swan. Si vous voyiez ces villages vous constateriez qu'ils se modernisent aussi vite que possible. Le partage des terres cultivables est fait avec la plus grande impartialité. Chez nous, chacun est propriétaire du sol qu'il habite, mais les produits de la terre sont mis en commun dans chaque village et on les distribue à tous quand l'intérêt s'en fait sentir.

« Dans chaque village il y a de vastes greniers et c'est là qu'on met en entrepôt le produit de toutes les récoltes individuelles. On garde là ces récoltes jusqu'à ce que vienne l'époque de les vendre.

« Dans chaque village, on a commencé, cet automne même, les travaux préliminaires pour la construction des écoles. Nous croyons arriver à en terminer une dizaine avant les premières neiges. Au printemps, nous ferons le reste. Toutes ces maisons d'école, construites en blocs de ciment, sont très modernes et très confortables. Comme nous désirons que nos enfants parlent la langue anglaise, nous y subventionnerons des professeurs parlant cette langue.

Cependant nous enseignerons à nos enfants la langue russe, cela va de soi.

« Tout sera terminé cet hiver pour l'installation complète de notre service de téléphone. Nous avons à planter des poteaux sur une étendue de trente-cinq milles, mais nous aurons fini ce travail avant les premiers froids. Aussi, vers Noël, nous espérons pouvoir communiquer par fil d'un village à l'autre, par toute la colonie. Nous en sommes même à étudier un projet d'éclairage de chaque village à la lumière électrique.

« La saison de 1906, continue le chef doukhobor, a été pour nous la plus prospère depuis que nous sommes au Canada, et la récolte a été exceptionnellement abondante.

« Chaque village possède entre quinze mille et vingt-cinq mille minots de grain, de sorte qu'en établissant une moyenne de vingt mille minots par village, nous arrivons à une récolte totale de un million de minots pour notre colonie seulement. Nous construisons actuellement un grand nombre de moulins, et à Veriguine même, un édifice de trente mille dollars est presque terminé.

« Notre ingénieur, M. Paul Stralaef, vient de terminer le tracé du Grand Tronc Pacifique pour notre colonie. Nous avons eu jusqu'à sept cent cinquante hommes et cent cinquante équipes travaillant à ce tracé, et ce travail aurait pu être terminé trois semaines plus tôt s'il ne nous avait pas fallu retirer quatre cents hommes pour les appliquer aux récoltes qui pressaient davantage.

« Nous étions sans doute relativement prospères

en Russie, mais nous préférons vivre au Canada, sous les lois canadiennes. Demain, je prendrai le train pour Montréal, d'où je m'embarquerai pour l'Europe, où je visiterai plusieurs pays. Ce n'est pas mon intention de faire un long séjour parmi mes compatriotes de Russie, à cause des troubles actuels. Bien que je n'aie pas de plan définitif d'amener de nouveaux compatriotes au Canada, je crois tout de même que bon nombre d'entre eux m'accompagneront à mon retour. »

Pierre Veriguine est un bel homme de six pieds et de forte encolure.

Il a l'air décidé et très entreprenant. C'est un meneur d'hommes.

III. — C'est à Tolstoï qu'ils doivent leur établissement au Canada en 1899.

Leur doctrine consiste, disent-ils, à appliquer à la lettre la morale de Jésus-Christ. Venus des provinces intérieures de la Russie, ce sont de véritables Russes, par la langue et les mœurs.

La loi religieuse de cette secte leur interdit de tuer, ils doivent s'entr'aider les uns les autres; celui qui possède doit donner à celui qui n'a rien. Ils pratiquent, en somme, un communisme absolu, ne doivent rien posséder en propre. La propriété doit être la chose de la communauté.

Le refus de se soumettre au service militaire en Russie provient d'une conséquence de leurs idées. Ils ne voulaient pas tuer en cas de guerre. Le gouvernement russe les réunit alors aux environs de la forteresse de Kars; le voisinage des tribus belliqueuses du Kurdistan et de l'Asie-Mineure oblige-

rait, pensait-on, les Doukhobors à se défendre contre leurs incursions. Il n'en fut rien; on dut bientôt envoyer des soldats pour empêcher les razzias faites par les Kurdes, les pauvres fanatiques se laissant tondre comme de vrais moutons par les batailleuses tribus d'Asie.

Ce fut alors que les quakers américains et la Society of Friends de Londres, à l'instigation de Tolstoï, payèrent aux Doukhobors leur passage au Canada où ils vinrent au nombre de neuf mille environ au nord de la Saskatchewan et établirent des villages autour de York-town. Un embranchement de chemin de fer passe maintenant au milieu de leur territoire et il existe une station à laquelle a été donné le nom de Veriguine, de celui de leur chef. Un autre centre est le village d'Ostradnoé, aux environs de Saskatoun.

IV. — En arrivant au Canada, quatre mille d'entre eux environ se trouvaient dans les conditions requises pour avoir les concessions gratuites données par le gouvernement, c'est-à-dire les soixante-quatre hectares de concessions que l'on donne à tout individu ayant dix-huit ans, à la condition d'y vivre pendant six mois de l'année et d'y faire des améliorations (1).

(1) RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS (CONCESSIONS) DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute section de nombre pair des terrains de la Puissance dans le Manitoba ou les Provinces Maritimes, excepté les lots 8 et 26, non réservés, pourra être prise comme homestead par toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section de cent soixante acres plus ou moins.

Depuis qu'ils se sont installés dans ces régions, les Doukhobors, bien que prétendant obéir aux lois canadiennes, ont refusé systématiquement de faire les démarches pour prendre possession de ces terres.

Selon la loi, on devait procéder à la délimitation de celles-ci ; il fallait les améliorer et en défricher un nombre déterminé d'hectares.

La concession, en un mot, était destinée à devenir la résidence du propriétaire et à être améliorée par lui, pour constituer un centre de colonisation.

Les concessions sont disséminées, le gouvernement se réservant, entre les lots qu'il donne, des terrains pour la vente future lorsque les travaux des concessionnaires auront considérablement augmenté

L'entrée pourra être faite personnellement au bureau local des terrains, dans le district où se trouve le terrain à prendre.

Un colon auquel on a accordé une entrée pour un homestead, devra remplir les conditions s'y rapportant de l'une des manières suivantes :

1. Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours du terme de trois ans.

2. Si le père, ou la mère, si le père est décédé, de toute personne qui est éligible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, demeure sur une ferme dans le voisinage du terrain entré par la dite personne comme homestead, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

3. Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il possède dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte quant à la résidence pourront être remplies par le fait de résider sur le dit terrain.

La demande de lettres patentes devra être faite à l'expiration de trois années, devant l'agent local, le sous-agent ou l'inspecteur des homesteads.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion à Ottawa, de son intention de ce faire.

la valeur de leurs terres et, par suite, celle des terrains avoisinants.

Mais ces conditions gouvernementales sont restées lettre morte pour la communauté russe. Ils abandonnaient la terre concédée tout en la considérant comme leur pour se grouper au nombre de deux ou trois cents en un espace restreint où ils fondaient un village, refusant de se répandre dans les nombreux hectares qu'ils avaient reçus du Canada. Là, ils vivaient en communauté, selon leur loi religieuse, qui leur permettait de se soutenir et de s'entr'aider.

Avec l'argent prêté par les quakers ils ont organisé des écoles où leurs enfants apprennent l'anglais et le russe ; on les voit, dans les vastes salles bien aménagées, écrivant sur leur ardoise.

Il y a aussi des écoles pour les adultes.

Autour de leur village ils font les quelques cultures nécessaires à la vie de la communauté. Quant aux terrains qui leur restent, ils les laissent en friche pour les utiliser dans l'avenir, lorsque, à cause du nombre accru des Doukhobors, ils seront forcés d'occuper une plus vaste étendue de domaine.

Le premier mai 1907 expirait le terme fixé par le gouvernement pour déposer au bureau de la colonisation le nom de chaque propriétaire, individuellement. Avant cette date ils devaient aussi prêter le serment d'allégeance, c'est-à-dire de fidélité, au roi d'Angleterre. Ils n'ont rien fait de tout cela, ne pouvant, d'après leur doctrine, ni posséder individuellement, ni prêter serment, car Jésus-Christ a dit : « Ne dites que oui lorsque c'est oui, non lorsque c'est non, et ne mentez jamais ». A partir de cette époque (1er mai

1907), le gouvernement a commencé à inscrire le nom des colons récemment arrivés, comme concessionnaires des terrains donnés autrefois aux Doukhobors et ces colons vont prendre possession de leur terre, faits contre lesquels les Doukhobors, qui se trouvent chassés, protestent en disant simplement : « Nous sommes persécutés », et toutefois en refusant de prendre les mesures nécessaires pour que leur terre leur soit acquise.

Mais si ces Russes prennent les événements avec leur mansuétude évangélique ordinaire, il n'en est pas de même du côté de leurs protecteurs, les quakers, qui ont été l'instrument de la venue des Doukhobors au Canada.

A ceux-ci se joint le parti de l'opposition qui profite de cette occasion pour récriminer contre le gouvernement qu'il accuse de ne pas avoir prévu les difficultés qu'il rencontrerait en acceptant de faire venir ces colons de Russie.

Sur les neuf mille, six cents seulement se sont soumis et sont naturalisés canadiens. Les autres continuent à vivre comme par le passé dans leurs villages autour desquels les terres sont labourées, mais très superficiellement. Ce sont les femmes et les hommes qui s'attellent aux charrues, car il leur est interdit d'imposer aucun travail à une créature de Dieu, fût-ce une bête, si elle n'en a pas besoin pour vivre. Par conséquent, ils ne se servent ni de cheval ni d'âne, ni d'aucun animal pour les faire travailler.

Ils coopèrent tous à la besogne commune ; pendant que les uns sont aux champs, les autres taillent les

habits dans des pièces d'étoffe que la communauté fait venir des États-Unis.

V. — Soixante-dix d'entre eux, poussant le fanatisme aux dernières limites, prétendent que Veriguine ne fait pas observer la loi religieuse avec assez de vigueur.

« L'homme, disent-ils, doit vivre comme un mendiant et ne jamais travailler pour les sociétés qui exploitent les pauvres gens. » Leur orthodoxie va si loin que tous les ans ils se réunissent après la moisson, allument un grand feu, et se dépouillent de tous leurs vêtements qu'ils font brûler. Puis ils se promènent dans la campagne, hommes, femmes, enfants, dans le plus simple appareil, jusqu'à ce que la police les arrête.

L'an dernier, soixante-dix de ces individus ont été arrêtés et mis en prison. Ils refusèrent de manger; on les soutint avec des lavements alimentaires. Cinq moururent, tués, dirent les autres sectaires, à l'instigation du chef Veriguine, qui, les trouvant trop compromettants, avait poussé le gouvernement à les faire arrêter.

Lorsque je suis passé dans la Saskatchewan, l'an dernier, on m'a montré une photographie prise au moment où ces soixante-dix énergumènes de tout sexe et de tout âge se promenaient tout nus en chantant des hymnes.

Les plus fanatiques refusent de donner leur nom ; ils ne veulent enregistrer ni naissance, ni mariage, ni mort. Ne pouvant tuer aucun être vivant ils ne mangent pas de viande et se contentent de légumes et de fruits.

Le climat du Canada les éprouve car ils étaient auparavant autour de la forteresse de Kars en Transcaucasie, pays chaud où il est plus facile de vivre des fruits de la terre en se livrant à une culture fort sommaire. Quand ils acceptent de travailler pour des particuliers comme garçons de ferme, domestiques, par exemple, ce n'est point chez ceux qu'ils qualifient d'accapareurs de richesses. Ils nomment ainsi les syndicats anonymes.

VI. — Pendant l'été dernier, une centaine de Doukhobors étaient partis de la Saskatchewan pour venir exposer leurs doléances au gouvernement, à Ottawa. Ils s'y rendaient à pied par petites journées sans distinction d'âge ni de sexe, en suivant la voie ferrée. Avant la froide saison ils étaient arrivés à Port-Arthur (au nord du Lac Supérieur, dans la province d'Ontario) et c'est là qu'ils ont été obligés d'hiverner.

La population de Port-Arthur ne tarda pas à se plaindre d'avoir à faire vivre ces mendiants d'un nouveau genre. Le gouvernement fut obligé de louer une maison et de leur donner la nourriture, c'est-à-dire environ trente-cinq dollars par semaine.

Douze de ces malheureux entreprirent, le 2 décembre dernier, une marche à travers la ville de Port-Arthur. Ils étaient dépourvus de tout vêtement, bien que le thermomètre marquât vingt-quatre degrés au-dessous de zéro. La bande comprenait sept hommes et cinq femmes; ils avaient fait près d'un kilomètre en chantant des hymnes au centre de la ville, sans s'inquiéter de l'ahurissement des habitants.

La police les arrêta et les conduisit au poste où ils continuèrent leurs chants en circulant autour des tables. Ils furent finalement mis en voiture et reconduits dans leur maison. Aucun d'eux ne semblait avoir souffert des rigueurs de la température.

Ils comptaient reprendre leur course cet été et arriver probablement avant l'automne à Ottawa. Le gouvernement a arrêté leurs projets et ils ont été réexpédiés vers la Saskatchewan. Mais le gouvernement de la province, le gouvernement fédéral et la municipalité déclinent toute responsabilité dans l'affaire, sans lui donner de solution.

L'opposition pourra donc continuer à se servir de cette arme au cours de la période électorale prochaine.

Bien qu'il n'y ait pas, dans leur religion, de cérémonie nuptiale, la monogamie est pratiquée.

Depuis le commencement de ce qu'ils appellent leur ère de persécution, les Doukhobors ont voulu empêcher les naissances. Jusqu'à ce que l'oppression touche à sa fin, une abstinence complète de rapports sexuels a donc été imposée et est parfaitement observée par eux.

CHAPITRE XVII

INVASION JAUNE

I. Immigration japonaise. — II. Ce que disent les Japonais. III. Les Japonaises. — IV. Les Chinois.

I. — La question de l'immigration japonaise au Canada est à l'ordre du jour. L'honorable Rodolphe Lemieux, ministre du travail de la puissance du Canada, vient d'être envoyé au Japon et il a obtenu du gouvernement de Tokio que le départ des Japonais serait surveillé, limité et non pas encouragé comme précédemment. Les Japonais tiendront-ils leur promesse ? Ce qui se passe au Canada est la reproduction de ce qui se produit aux États-Unis. Dans l'Ouest Canadien, on voit des Japonais partout ; ils viennent même faire de la colonisation en masse. Au moment des derniers troubles qu'ils ont suscités dans la Colombie britannique, l'enquête a démontré qu'une compagnie de chemin de fer canadienne favo-

risait cette immigration par des contrats donnés à des Japonais pour les employer à la construction des voies ferrées. Les Japonais pénètrent dans le pays de toutes les façons.

Les Canadiens ont raison de chercher à empêcher l'immigration japonaise. Cet extrait d'un journal japonais publié à San Francisco indiquera le danger qui menace l'Amérique du Nord, le Canada aussi bien que les États-Unis, mais surtout le Canada, qui est le moins peuplé :

II. — « En Amérique, dit l'organe jaune, les Japonais peuvent rencontrer de temps à autre de la résistance et des obstacles de la part du peuple qui occupe le pays, mais l'attrait naturel de ces terres est si grand que l'opposition humaine sera trop faible pour arrêter la grande marche des Japonais. C'est en Amérique que ceux des Japonais qui veulent trouver de nouveaux foyers en dehors de leur propre pays rencontreront la moindre résistance. »

Voilà qui est clair, et il faut remercier le *New-York American* d'avoir, en reproduisant l'extrait ci-dessus, fait connaître la pensée japonaise. « La grande marche des Japonais » n'intéresse pas seulement les Californiens; elle touche aux intérêts des ouvriers blancs dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Il y a, dès maintenant, tant aux îles Hawaï que dans les États du Pacifique, environ cent cinquante mille Japonais, et il en arrive d'autres par chaque paquebot venant de Yokohama. Quant à la besogne réalisée par ces immigrants, une citation d'un journal japonais, le *Shingoron*, est singulièrement édifiante :

« A Fresno, les Japonais sont parvenus, à force d'efforts, à s'assurer le monopole de la culture des vignes, quoique tous les propriétaires soient des Américains. Ce sont les cultivateurs japonais qui réussissent le mieux dans la culture de la betterave, des asperges, du céleri, des pommes de terre, des fraises. Ces temps derniers, les Japonais se sont mis à s'occuper des affaires industrielles. Une compagnie nipponne de San Francisco, la Kangiosha, entreprenait des travaux de construction pour le compte des compagnies de chemins de fer. Elle est la seule concessionnaire des soixante milles du chemin de fer de la Yosemite Valley. A Seattle comme à Portland, d'autres compagnies japonaises existent, employant toutes plus de trois mille ouvriers nippons. »

« Les ouvriers nippons envoient annuellement dix millions de yen. On expédie de l'empire du mikado pour cinq millions de yen de provisions de toutes sortes, nécessaires aux travailleurs japonais. Nul ne peut prévoir dans quelle mesure l'influence japonaise est appelée à se développer sur le continent américain. »

Le gouvernement japonais connaît trop bien ses intérêts pour entraver l'émigration de ses « coolies » vers l'Amérique ; il l'encourage par tous les moyens. D'après les journaux de Tokio, si les Américains tentaient d'interdire aux Japonais l'accès de leur territoire, il pourrait en résulter la guerre. Et les chauvins, lorsqu'on les met sur ce chapitre, n'hésitent pas à déclarer que le Japon est sûr de la victoire. Voici comment s'exprime à cet égard un important organe de Yokohama, le *Shimboun :*

« Les États-Unis sont-ils en mesure d'affronter la guerre? Pitoyable est leur armée; quant à leur marine, bien que numériquement supérieure à la nôtre, elle a le cruel désavantage, par la configuration même du pays, d'être en quelque sorte coupée en deux.

« D'ailleurs, les équipages américains sont des plus médiocres, constitués d'éléments disparates, sans cohésion aucune. Il s'y rencontre, à part quelques Américains de pure race, des nègres en quantité, des Allemands, des Anglais, et, ce qui est particulièrement avantageux pour nous... des Japonais, dont quelques-uns sont des officiers retraités ou démissionnaires de la marine impériale nipponne. Certains d'entre nous se sont insinués à bord des cuirassés au milieu même de l'équipage. D'autres de nos compatriotes n'ont pas hésité à accepter d'humbles fonctions à bord des navires de guerre et à se faire engager comme cuisiniers ou comme boys : l'un d'eux est employé comme tel à l'arsenal maritime de Brooklyn : c'est un ancien officier de la marine impériale!

« Au moment où éclata la guerre hispano-américaine, c'étaient des cuisiniers et des boys chinois qui servaient à bord les officiers américains. Au premier coup de feu, ils démissionnèrent à l'envi et s'enfuirent à terre, peu soucieux d'essuyer les bordées des canons espagnols. Profitant de leur lâcheté, nous pûmes nous emparer adroitement de toutes les places vacantes. La guerre terminée, lorsque les boys chinois voulurent réintégrer leurs fonctions, ils les trouvèrent occupées par nos nationaux.

« C'est à l'arsenal de Brooklyn lui-même que le syndicat des Japonais employés à bord des navires américains a son siège social !

« N'est-ce pas là un avantage énorme que de posséder par avance mille intelligences secrètes au cœur de la citadelle ennemie ? Joignez à cela que ces Japonais, employés comme cuisiniers ou boys à bord des navires de guerre, sont des gens très instruits, aptes à tout deviner, tout voir et tout saisir. Rien de ce qui est américain ne peut aujourd'hui nous être caché. »

Voilà ce que disent les Japonais dans leurs journaux et toute l'Amérique du Nord les attire. Au Canada nul, pour ainsi dire, ne s'oppose à leur envahissement dans certaines régions.

III. — On ne se douterait jamais combien les Jaunes sont implantés dans le Dominion.

Dans un grand nombre de villes de l'Ouest, même les maisons où l'on sacrifie à Vénus sont occupées par des Japonaises. Pendant trois semaines je suis passé tous les jours devant un petit cottage dont les rideaux étaient toujours soigneusement baissés ; derrière les fenêtres, entre les vitres et les rideaux, il y avait des pots de minuscules plantes de géraniums nains aux fleurs écarlates.

Dans les pays très variés où je suis allé depuis que je cours le monde, ces maisons spéciales étaient connues sous le nom de maisons françaises. Est-ce que ce serait un monopole que les Japonais viendraient nous disputer ?

IV. — Les Chinois aussi sont assez nombreux au Canada. Ils sont domestiques, cuisiniers, blanchisseurs.

Il existe dans toutes les villes canadiennes, même les moindres, un ou plusieurs restaurants chinois. Dans ces restaurants on ne mange pas de cuisine anglaise mais des omelettes épicées, des légumes assaisonnés, etc., ce qui varie les menus, surtout pour les estomacs réfractaires aux plats habituels des maîtres-coqs d'Albion. Le mets principal, surtout recherché chez ces Jaunes, est le *T bone*, ce qui signifie l'os en forme de *T*. C'est tout simplement une partie de la colonne vertébrale et des côtes du bœuf ayant un demi-centimètre d'épaisseur, à laquelle est adhérent un fort délicat morceau de filet toujours cuit d'une façon très soignée et qui se mange accompagné d'un légume accommodé à la volonté du client. Ces restaurants n'ont pas en général une clientèle fashionable, c'est un peu notre marchand de vin parisien. Ils obtiennent la faveur de rester ouverts le dimanche et sont, la nuit, rarement fermés, ayant une permission spéciale. On y cuisine à toute heure et ils prennent souvent le nom de « Quick lunch », lunch rapide. On y boit du thé, pas d'alcool, de vin, ni de bière ; ils n'ont pas la licence nécessaire pour vendre des boissons alcooliques.

Les jaunes, Japonais et Chinois, s'unissent pour l'exploitation des blancs.

CHAPITRE XVIII

ÉDUCATION DES CANADIENS

I. Les sports. — II. A Montréal université française contre université anglaise. — III. Éducation des Canadiens-anglais. — IV. Le Canadien doit-il venir faire son éducation en France? — V. Esprit religieux des Canadiens. — VI. Le Français au Canada.

I. — Le Canadien a emprunté des mœurs anglaises tout en perdant nos mœurs d'autrefois.

Dès son jeune âge, il est orienté de différente façon que son cousin de France, il reçoit l'éducation pratique nécessaire à la vie américaine à laquelle il est destiné ; de là, d'autres idées et d'autres appréciations. Rebelle aux mœurs anglaises au début, le Canadien a fini par les adopter en s'éloignant peu à peu des nôtres. Ce changement ne s'est pas accompli en un jour et le Français d'Amérique ne s'est modifié qu'au bout de très longues années et après plusieurs générations.

On sait, par exemple, que le duel n'est pas en usage et est interdit en Angleterre sous peine de sévères représailles. Longtemps les Canadiens n'ont pas compris d'autre manière de vider les querelles d'égal à égal. Vers le milieu du dix-neuvième siècle, ces fils de Français maniaient encore l'épée et le fleuret dans des duels clandestins quand surgissait une question d'honneur, et ce, malgré les défenses de leurs gouvernants. Maintenant l'idée du duel à l'arme blanche ou au pistolet n'existe plus. Elle a été, comme en Angleterre, remplacée par la boxe et c'est ainsi qu'on règle ce que nous appelons le point d'honneur. Ils ont, maintenant, un amour tout particulier pour la boxe et les séances de ce sport sont fréquentes au Canada, parmi les Canadiens. Si je ne me trompe, le champion du monde, en ce moment, est un Canadien-français. J'ai vu une de ces séances de boxe autrefois en Australie. Je suis parti au moment où les deux champions, assis à côté de leurs entraîneurs, étaient arrivés à se donner des coups de poing aussi faibles que ceux que des enfants de six ans auraient échangés entre eux. Ils étaient à bout de forces. Au Canada j'ai été entraîné deux fois par des amis à des séances de boxe. Les Canadiens qui boxent ont une musculature superbe ; je me souviens qu'un médecin de mes amis m'a fait entrer un jour dans son cabinet pour me faire voir un athlète canadien-français qui possédait des muscles d'un développement remarquable.

Les exercices physiques sont maintenant très en honneur chez les Canadiens. Un journal de Montréal n'a-t-il pas, il y a quelques mois, comme pen-

dant à la fameuse marche de l'armée d'un journal de Paris, inventé la marche des cent kilos de sel? Celui qui a eu le prix avait porté un sac de sel à travers toute la ville de Montréal un samedi après-midi sur une longueur d'environ quatre kilomètres.

II. — J'ai été invité un jour par mes élèves de l'Université française à une partie de hockey (1) ; il s'agissait de se mesurer avec une équipe de l'université anglaise. Chaque fois que l'un des camps faisait un point, il y avait des cris parmi ses compatriotes, des hourrahs lorsqu'il était anglais, des cris de « *L*, *a*, *v*, *a*, *l*, Laval ! » lorsqu'il était français. Plusieurs fois le juge a été obligé de suspendre pendant quelques minutes le jeu de l'un des combattants qui, au lieu de pousser le palet de caoutchouc sur la glace, s'était servi de son maillet pour frapper la tête d'un de ses adversaires. Ce jour-là, les Français ont gagné par neuf contre trois et lorsque le lendemain j'ai félicité mes élèves de leur victoire de la veille, ils ont répété dans leur enthousiasme les cris que j'avais entendus au moment du combat. C'était la première fois, en 1907, qu'une équipe de l'université française se mesurait avec une équipe de l'université anglaise. Le dimanche matin on voit les jeunes Canadiens élèves des collèges, des séminaires jouer aux boules, à la crosse, aux quilles, au hockey, et à Ottawa (pour qui connaît les habitudes dominicales des pays anglais), on est étonné de voir, après la messe, prêtres et élèves se livrer publiquement sur la glace à leurs sports favoris, ce qui ne serait pas toléré en Angleterre.

(1) Sorte de polo joué sur la glace.

Autrefois les Canadiens-français ne pratiquaient aucun des sports violents des Anglais, mais ils n'ont pas voulu être en reste avec ceux-ci, si fiers de leur force à ces jeux ce qui leur donnait, à leurs propres yeux, une supériorité sur les Français. Ils considéraient, comme les peuples latins, que le droit conféré à un gentilhomme de se mesurer dans la rue avec un portefaix ne constituait pas la liberté, selon les dires des Anglais. Pour le grand seigneur, le fait de sortir victorieux de la lutte qu'il pouvait avoir avec un homme plus fort que lui ne méritait point qu'il en tirât vanité, chacun des coups de poing qu'il avait appris de son professeur de boxe lui ayant coûté une guinée.

Mais, par amour-propre national, ils ont voulu se mettre à même de lutter avec eux et c'est ainsi qu'ils ont pris ces habitudes anglaises. Ce fut vers 1825 qu'ils commencèrent à pratiquer les sports anglais, à jouer au criquet (1). Puis, pour lutter de vitesse et prouver aux cokneys venus d'Angleterre qu'il ne tenait qu'à la volonté des Français de triompher sur eux, ils s'entraînèrent aux courses à pied, à soulever des poids énormes.

On cite dans des mémoires datant de 1810 environ, qu'un Anglais souleva un jour une grosse cloche en fonte, défiant avec goguenardise les Canadiens présents d'en faire autant. Un gentilhomme canadien prit la cloche et, la soulevant, la fit tinter deux ou trois fois aux acclamations de ses compatriotes. Une autre fois un officier anglais et un Canadien fixèrent

(1) Ce jeu importé d'Angleterre est d'origine bretonne et encore appelé de ce nom par nos paysans de Bretagne.

un enjeu de dix guinées pour celui qui soulèverait le poids le plus fort. Le Canadien, prenant à la fois quatre fusils de grenadier, introduisit les doigts dans les canons et les maintint, pendant quelques secondes le bras tendu horizontalement.

Un gentilhomme, doué d'une force herculéenne, trouva un jour dans sa maison un Indien, espèce de brigand redouté sur lequel la police n'avait jamais pu mettre la main. Il avait pénétré par une fenêtre du rez-de-chaussée et voulait se faire remettre les clés des armoires. Les femmes, qui étaient seules, poussaient des cris de terreur.

Le Canadien saisit le Huron, un géant, paraît-il, taillé en athlète, et le lança par la fenêtre par laquelle il était entré. Le sauvage arriva sur le sol très maltraité et s'éloigna en disant : « Il est mauvais charivari (1). » Cette fois le développement de ses muscles servait avantageusement le gentilhomme canadien.

Maintenant les jeux sportifs sont entrés dans les mœurs ; mais, quand ils ont des match, Canadiens et Anglais ne se mêlent jamais : ils forment toujours deux camps séparés. Ces sports, qu'une race a implantés dans l'autre, ne les réunissent pas; ils cherchent, au contraire à se prouver par là leur antagonisme malgré l'accord. Et c'est ainsi pour tout. Ils ne sont pas anglifiés, ils ne sont plus les Français de jadis; cette race, la même que la nôtre, est devenue particulière, elle a une personnalité indéniable, c'est vraiment le nouveau peuple français d'Amé-

(1) Encore un mot indien passé dans notre langue; il signifie adversaire peu commode, mauvais coucheur. V. au chap. II.

rique, avec un caractère spécial, comme nous sommes, nous, les vieux Français d'Europe.

III. — Dernièrement je causais dans l'Alberta avec un Canadien anglais, et je m'étonnais de son esprit pratique. Il me raconta que, lorsqu'il avait eu onze ans et son frère douze ans, leur père leur fit construire à chacun un poulailler, leur donna quarante dollars et leur dit : « Je ne vous donnerai plus d'argent pour vos habits ni pour vos menus plaisirs ; gagnez-en en élevant des poules. Vous vendrez vos œufs, vous ferez le commerce de la volaille, vous dépenserez votre argent à votre guise, mais je veux avoir des comptes très bien tenus, à un centime près. » A l'âge de quatorze ans, le père voulait mettre son fils en apprentissage dans une industrie ; l'enfant préféra entrer dans une école supérieure, il y resta jusqu'à ce qu'il eût obtenu le titre qu'il cherchait et qui lui ouvrait une carrière libérale, sans que son père l'aidât, pour ainsi dire. C'était au moment du début des machines à écrire ; il était travailleur, il rédigeait les cours des professeurs, les copiait et les vendait à ses camarades moins studieux que lui ; c'est ainsi qu'il fit ses études sans coûter un sou à sa famille.

Comme je l'ai dit plus haut, l'éducation de ces jeunes Canadiens est sommaire, mais elle est pratique et répond au genre de vie qu'ils ont à mener, à la lutte qu'ils doivent rencontrer pendant leur vie. Notre éducation française est tout autre, bien entendu, et ne nous prépare guère à vivre au milieu de ces peuples qui ont un idéal différent du nôtre.

IV. — Voilà la civilisation au milieu de laquelle

nos cousins les Canadiens ont à vivre. Ont-ils, dès lors, intérêt à venir chez nous faire leur éducation? Je désirerais répondre à ceux qui proposent de couler les Canadiens-français dans notre moule français : Non jamais, au grand jamais. Ils ont peu à y gagner et peut-être ont-ils à y perdre. Ils ont, jusqu'à ce jour, évolué en contact avec les Américains, ils sont américanisés à leur manière et, comme c'est en Amérique qu'ils ont à lutter pour la vie, notre civilisation serait plutôt faite pour les gêner que pour les aider. Que quelques-uns (mais seulement une minorité) viennent en France acquérir des notions de science ou une culture spéciale, c'est bien. Qu'ils viennent aussi en France chercher quelques hommes pouvant leur apporter un sang nouveau dans leurs universités, ils seront dans le vrai ; ils moderniseront leur enseignement ; ils imiteront ce que font les Canadiens-anglais qui vont en Angleterre rechercher des spécialistes de langue anglaise, mais il ne faut pas qu'ils soient exposés à subir l'influence des vieilles contrées d'Europe. La masse ne doit pas venir chez nous. Un jeune médecin praticien me disait dernièrement : « Je ne regrette pas d'avoir été en France finir mes études médicales ; j'ai beaucoup appris, cependant je suis trop resté chez vous. En revenant j'ai perdu plusieurs années à me remettre au courant des choses d'Amérique, j'avais perdu le contact et je n'avais plus la pratique des choses de ce côté-ci de l'Océan. »

Je me souviens encore de cette phrase qui m'a été dite par une personne occupant une haute situation : « Nous ne faisons rien pour empêcher les nôtres

d'aller en France se perfectionner dans leurs études, mais nous pensons qu'il est préférable de les voir partir une fois qu'ils sont mariés, car alors leur femme les aide à conserver leurs idées canadiennes. »

En France, j'ai souvent entendu dire par des élèves de l'École polytechnique, qui forment une élite intellectuelle, qu'ils apprennent à l'école à savoir apprendre et qu'en sortant de là, ils sont aptes, rapidement, à se mettre au courant des différentes questions qui se présentent à eux. Cette gymnastique de l'esprit, à laquelle sont soumis les élèves de notre grande école, peut être bonne pour cette élite qui produit certainement des hommes éminents. Mais nous tendons à appliquer cette méthode d'instruction générale et peu pratique à une trop grande partie du peuple français. Combien de jeunes gens d'intelligence moyenne, sortant d'une école qui devrait être pratique et technique, sont aptes à tout faire et vous disent naïvement : « Que puis-je faire ? dans quelle direction dois-je aller ? » et cela à l'âge de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, c'est-à-dire au moment où on n'est plus un écolier, où un apprentissage doit être terminé. « Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour ? demandez-vous. — J'ai tel diplôme, j'ai donc une instruction générale sur tel ordre de sciences. » Alors, ce jeune homme qui n'est pas spécialisé, qui n'a pas une grande envergure d'esprit, je le veux bien, ne songe plus qu'à une chose pour se tirer d'embarras : avoir une place quelconque d'employé de l'état tutélaire ; il cherche à devenir fonctionnaire. En Amérique, il est possible que l'éducation en soit à l'état primaire, mais au moins elle est pratique et son niveau s'élè-

vera plus tard. Avec cette instruction, on fait une armée d'hommes utiles, d'hommes d'initiative. On ne fabrique peut-être pas une élite très intellectuelle, mais malheureusement, sous prétexte de démocratie, nous voulons, en Europe, faire de tout le monde l'élite très intellectuelle.

Prenons un exemple de ce qui se voit en Amérique, à l'école d'agriculture anglaise de Guelph, au Canada. En première année, les élèves ne font pas de la chimie, physique, etc., au point de vue général, sans comprendre l'utilité de ces bases scientifiques pour leurs études spéciales. C'est ce qui a lieu en France. Ils abordent tout de suite l'agriculture même, un mois sur une question, deux mois sur une autre ; ils sont ainsi au courant des grandes questions qu'ils auront à étudier et cela d'une manière générale. S'ils ne restent que six mois à l'école pour une raison quelconque, ils savent quelque chose de pratique qui pourra leur servir dans la vie (en France un élève qui n'est resté que six mois dans une école ne connaît que des sciences théoriques). En deuxième année, ils étudient au Canada les mêmes questions, mais en mettant dans l'étude de chacune d'elles un peu plus de science ; alors ils comprennent mieux l'utilité que peuvent avoir les sciences qui s'appliquent à ce qu'ils connaissent déjà au point de vue pratique. En troisième et quatrième années, ils se spécialisent. L'un, par exemple, s'occupera de la bactériologie du lait, et, en sortant de l'école, il sera un expert dans cette branche et pourra pousser très loin l'industrie laitière qui le prendra comme technicien. Il aura peut-être, à la base, moins de notions de chimie générale,

mais nos élèves ont-ils, véritablement, chez nous, un bagage scientifique tellement considérable qu'il faille sacrifier un temps précieux pour acquérir cette science au détriment des connaissances pratiques plus utiles dans la vie? Puis, tous les programmes ne sont pas les mêmes dans toutes les écoles. En Amérique, la valeur pratique de l'homme compte pour beaucoup.

J'ai visité, en allant de Winnipeg à Chicago, la Faculté de médecine de Saint-Paul-Minneapolis. Je suis arrivé dans le pavillon où l'on enseigne la pathologie au moment d'une leçon pratique dans un laboratoire fort bien installé. Les élèves sont là du matin au soir, pendant deux à trois mois. On leur fait des tranches de médecine et le très aimable et intelligent doyen de la faculté me disait : « Vous allez être étonné de la façon dont nous enseignons la médecine. » L'étude de la tuberculose dure, par exemple, une semaine. On étudie le microbe, ses cultures, son action sur les animaux, puis, grâce à un musée d'anatomie pathologique très bien organisé, on présente aux élèves des spécimens des lésions courantes produites par la tuberculose. Les cultures, les modèles, les lésions, sont accompagnés d'un résumé dactylographié qui est remis à chaque élève. En huit jours on a vu tout ce que le médecin doit savoir de la tuberculose, on passe à une autre maladie. En trois mois, toutes les maladies ont été passées en revue et lorsque l'élève va à l'hôpital, il sait déjà beaucoup de choses. Chez nous, toutes ces études, si rapidement faites aux États-Unis, demandent de nombreux travaux pratiques, de nombreux laboratoires ; en

trois ou quatre ans on ne fait pas un médecin (1). Je ne demande pas que ces mœurs américaines soient introduites en France, je constate ce qui se fait dans certaines universités.

Ce sont des élèves sortant de ces écoles de médecine que, bien souvent, les médecins canadiens qui vont aux États-Unis trouveront comme confrères dans les villes où ils se fixeront.

Nos cousins ont, pour l'instruction, à lutter contre leurs compatriotes anglais qui reçoivent des sommes importantes des millionnaires de leur nationalité. L'université anglaise de Montréal a été dotée royalement, en particulier par lord Strathcona, l'ancien représentant de la compagnie de la baie d'Hudson qui a vécu pendant plus de quarante ans dans le Nord-Ouest canadien au moment où la colonisation n'avait pas pénétré dans ces régions. Il y a épousé une femme peau-rouge qui est devenue tout à fait grande dame et très civilisée et c'est lui qui maintenant représente le Canada à Londres. Un autre bienfaiteur de la même université est sir William Mac Donald. Il gagne des sommes énormes dans l'industrie des tabacs et consacre sa fortune à doter les universités.

C'est un ancien catholique converti au protestantisme ; il circule sur lui, parmi les Canadiens-français, les histoires les plus extraordinaires. Comme on lui reprochait un jour de ne plus recevoir sa famille, restée catholique, il invita ses parents un vendredi,

(1) Dans les écoles vétérinaires il en est de même ; à Chicago les études durent trois ans. L'an dernier, à l'école vétérinaire de Toronto, après deux ans on obtenait le diplôme.

ne leur servit que des plats gras et, comme ils refusèrent de faire honneur à sa table, il refusa dorénavant de les recevoir puisqu'ils ne voulaient pas manger chez lui.

Non seulement les universités profitent de ses largesses, mais le magnifique hôpital Victoria a, lui aussi, été doté généreusement.

Sir William Mac Donald vient de donner vingt-cinq millions de francs pour fonder une école d'agriculture, une école normale et un collège de jeunes filles à Sainte-Anne-de-Bellevue, à quelque trente kilomètres de Montréal. Tout l'enseignement s'y fera en anglais, mais on espère que quelques Canadiens et Canadiennes iront dans ce milieu britannique. Cette école de Sainte-Anne-de-Bellevue est dirigée par des hommes qui ont été pris à l'école de Guelph, autre fondation de sir William dans l'Ontario. Les programmes de l'école de Sainte-Anne seront les mêmes que ceux de Guelph et elle doit s'ouvrir cette année-ci. J'ai visité l'école de Guelph et parcouru, en particulier, le « ladies college ». Les jeunes filles y passent deux, trois ans ; d'autres y viennent seulement pour quelques mois et même pour quelques semaines. A mon passage à Guelph il y avait là une jeune Canadienne-française de la province de Québec. L'éducation donnée aux élèves comporte un programme essentiellement pratique. On veut en faire de bonnes maîtresses de maison. Il y a des cours de couture, de repassage, de cuisine. J'ai même vu, dans la cuisine, faire un cours sur la *french omelette* (omelette à la française). La directrice est installée dans un petit appartement fort coquet qu'elle partage avec

une autre maîtresse. Chacune des jeunes filles vient dans cet appartement servir de domestique aux deux maîtresses pendant huit jours; elle fait toute la besogne de femme de chambre et de cuisinière et, avec une certaine coquetterie, la directrice me montrait combien, dans les plus petits recoins, tout était propre et soigné. Après avoir obéi, ces jeunes filles sauront commander.

Parmi les travaux de cette école, il en est qui m'ont particulièrement intéressé. On enseigne aux élèves, sous le nom de *domestic science*, des éléments de bactériologie. On leur dit et on leur montre dans des laboratoires fort bien installés, où chacune peut faire des manipulations, que les microbes se cultivent dans des milieux artificiels, de la gélatine en particulier. On leur fait étudier leur développement dans ces milieux, puis on place une plaque de gélatine nutritive pendant quelques minutes dans une chambre où l'air est calme et on compte le nombre des colonies de microbes. On recommence la même expérience après avoir balayé avec un balai sec et humide, épousseté avec un plumeau ou nettoyé avec un torchon humide, et on démontre ainsi dans quels cas l'atmosphère est plus ou moins souillée et offre plus de germes de maladie. Le même examen est fait sur le bas d'une jupe très courte et celle dont la traîne a balayé les poussières de la rue.

Ces filles de colons, qui la plupart du temps épousent des agriculteurs, apprennent aussi par des analyses microbiennes l'avantage qu'on a à humidifier avant la traite la région située autour du pis de la vache pour empêcher les poussières de tomber dans

le lait ; elles savent que le lait peut être infecté de microbes apportés par un morceau de glace, que les mouches servent de véhicules à de nombreux germes et sont les agents transmetteurs de maladies contagieuses.

Voilà l'éducation de ceux à côté desquels nos cousins ont à vivre. C'est dans ce milieu anglais qu'ils trouveront des modèles qu'ils façonneront avec l'esprit particulier de leur race.

V. — En Amérique du Nord on est religieux ; les francs-maçons anglais eux-mêmes vont au service divin, le dimanche, dans l'église de leur religion ; l'irréligion ne se comprend pas.

Le sentiment religieux est différent de celui que j'ai trouvé dans les autres parties du monde anglais dans lesquelles j'ai vécu.

Si j'ai pu apprendre l'anglais comme je l'ai fait, c'est, en grande partie, grâce à l'habitude que j'avais prise d'aller le dimanche, en Australie, dans les baraques de l'Armée du Salut où j'entendais des fidèles, gens du peuple, venir donner leurs témoignages en se confessant publiquement. C'est là certainement que j'ai pris l'habitude d'entendre et de comprendre l'anglais.

Les fidèles, tout en ayant la foi, ne l'avaient pas aussi agissante que les adeptes de cette secte que j'ai vus au Canada.

Je suis retourné dans leurs meetings en Amérique du Nord. On est pris au Canada par une ambiance de mysticisme tout autre que celle que l'on subit en Australie.

Chacun doit aller à son église et, conséquemment,

doit avoir une église et ressentir le besoin de la fréquenter.

Combien on est loin de notre libertarisme français !

VI. — Les différences que je signale ici dans l'éducation des Canadiens et des Français de France expliquent jusqu'à un certain point pourquoi notre compatriote éprouve de la difficulté à réussir au Canada.

Le maudit Français (1), comme disent les Canadiens, est reçu avec amabilité lorsqu'il passe au *pays* (2), mais il a trop de points de dissemblance pour être complètement accepté, pour être englobé par nos cousins canadiens. Ils ont une prévention contre lui. Je puis citer des Français de France qui ont réussi dans le commerce mais n'ont pu arriver dans leurs affaires qu'en employant des commis canadiens. Ils auraient certainement obtenu des résultats moins favorables en se servant d'un personnel venu de France.

Il y a là une mentalité dont il faut tenir compte ; elle tient, je crois, à notre différence d'éducation, à l'évolution particulière subie par les Canadiens, du fait du voisinage des États-Unis.

Les prêtres français eux-mêmes ne trouvent pas grâce aux yeux des Canadiens. Cette phrase, cueillie dans un journal de Montréal du mois de mai 1908, renseigne sur cet état d'esprit :

(1) Nos cousins prononcent ordinairement *frança*, de même qu'ils disent le *lât*, pour le lait, *Angla* pour anglais, ce qui est bien normand.

(2) C'est ainsi qu'ils désignent le Canada.

« Ah ! s'il y a une chose à reprendre, c'est bien notre sot emballement pour tout ce qui est étranger, et particulièrement tout ce qui est français. S'agit-il d'avoir un principal pour une école des hautes études commerciales, vite, traversons l'Océan (1) ! Comme s'il était vraiment trop difficile à un homme intelligent et instruit d'aller étudier sur place le fonctionnement de quelques écoles de ce genre ! S'agit-il d'enseigner la littérature, la chimie, les mathématiques, que sais-je? on va chercher des étrangers : nous ne sommes pas assez fûtés à ce qu'il paraît...

« Nous n'avons pas d'hommes ! dit-on. Mais est-il si difficile d'en former, des hommes ? Sommes-nous tellement dépourvus que nous ne puissions préparer des sujets, quand certains des nôtres, instruits à l'étranger, remportent des distinctions remarquables ? Ne pourrait-on nous donner des prédicateurs canadiens qui vaudraient amplement ceux qu'on importe de l'étranger ?... »

Je me souviens d'un jeune Français de France, ingénieur électricien très instruit, sortant d'une de nos écoles techniques. Il avait commis l'erreur d'entrer dans une grande usine d'électricité de la province de Québec sans savoir l'anglais, aussi l'avait-on mis sous la coupe d'un contremaître canadien-français qui servait de traducteur entre les ingénieurs anglais et le Français. Quelques jours après son entrée, le Canadien lui dit : « Vous êtes d'une famille aisée. Pourquoi n'êtes-vous pas resté dans votre pays au

(1) C'est un Belge, venant de l'Université catholique de Louvain, qui a été nommé, à la fin de 1907, à la tête de cette nouvelle école des Hautes Etudes commerciales.

lieu de venir prendre la place d'un Canadien? » Trois jours après, le pauvre garçon était remercié sans en savoir le motif. C'est là un fait qui se répète souvent et que nos compatriotes doivent connaître.

Cette espèce de phobie pour le Français actuel se traduit souvent par des jugements aussi injustes qu'inattendus et une interprétation faussée, quelquefois froissante pour le Français, peut être le résultat d'un acte ou d'une simple parole de ce dernier.

On serait tenté de croire que le Canadien joue sur les mots tellement il dénature le sens d'une expression qui, souvent, est employée quotidiennement en France sans attirer le moins du monde l'attention d'une manière fâcheuse. J'ai dit avoir, dans une de mes conférences, été critiqué pour m'être servi très innocemment du mot sein. Un fait analogue est survenu, attaquant cette fois une jeune fille française du meilleur monde, très intelligente, d'une parfaite éducation et qui, certes, était loin de songer que l'on donnerait à un mot prononcé par elle au cours d'une conversation, une signification à laquelle nul, dans son milieu, n'eût certainement songé en France. Cette méprise se révèle clairement dans l'article suscité à un journaliste de Montréal au sujet de l'expression employée par cette jeune personne.

La jeune fille difficile.

« J'ai fait, ces jours-ci, la connaissance d'une jeune Française, récemment arrivée.

« En un seul après-midi, elle a trouvé moyen de reprendre vertement trois de nos jeunes Canadiennes, qui s'efforçaient de lui plaire.

« A l'une d'elles, qui racontait qu'en une circonstance terrifiante, on avait poussé des « cris de mort », elle dit qu'il était ridicule de parler ainsi, parce que les morts ne criaient pas. Ne comprenant pas l'expression, qu'on trouve pourtant dans Rabelais, et qui ne signifie pas que les morts crient, mais que l'on crie par peur de la mort.

« A cette autre, elle fit remarquer qu'un homme n'était jamais « gros comme un cheval », et qu'il était également ridicule d'employer cette expression.

« Ridicule encore cette autre qui disait : « coiffée comme un singe », parce que les singes ne se coiffent pas.

« Quand je retournerai en France, dit la charmante enfant, je ferai bien rire mes amies, en leur racontant vos expressions. »

« Bref, en très peu de temps, elle sut indisposer autant de personnes qu'elle en connut.

« Les Canadiens non plus ne furent pas épargnés : « En France, les jeunes gens de vingt ans peuvent nous causer de toutes les questions. Ici, les jeunes gens sont légers, ils n'ont rien de mâle. »

« Depuis mon arrivée, je cherche un homme, et n'en ai pas trouvé. Peut-être en trouverai-je, en connaissant mieux les Canadiens. »

« Oui, mademoiselle, oui, vous en trouverez, prenez-en ma parole. La chose vous sera même facile, pour peu que vous cherchiez, et vous n'aurez pas besoin de la lanterne de Diogène pour trouver des mâles parmi les Canadiens-français. Les nombreuses familles canadiennes sont là pour en témoigner. Mais en attendant, mademoiselle, et tout en

respectant votre impatience de trouver un homme et votre déception de n'avoir pas encore trouvé de mâle depuis votre arrivée, je vous conseillerais de garder ces ennuis pour vous. En en parlant trop, vous vous feriez mal juger.

« Et, si vous êtes intelligente, vous rentrerez aussi vos petites critiques. En les répétant trop souvent, vous blesserez au vif les Canadiennes, très sensibles sous ce rapport, et vous vous attirerez beaucoup d'ennuis, dans une société que vous devrez fréquenter pendant quelques mois, ou quelques années. »

La jeune Parisienne, comme nous tous, n'avait entendu employer l'expression « cri de mort », par exemple, que dans le sens de cris séditieux poussés par la foule contre un criminel, acception que l'on donne à cette locution à l'époque présente, car celles employées il y a plusieurs siècles sont pour la plupart tombées en desuétude. Depuis le XVIe siècle la langue et la littérature françaises ont fait du chemin et on peut excuser les jeunes filles françaises d'ignorer une expression de vieux français qu'on retrouve dans Rabelais, puisque, disons-le à leur honneur, les ouvrages philosophiques de l'illustre écrivain ne sont jamais entre leurs mains.

Les Canadiens n'ont pris dans le mot mâle que le sens de générateur, mais ils n'ont pas songé qu'il peut l'être aussi dans le sens de l'ensemble des vertus propres au sexe fort. La première acception échappera certainement à l'appréciation d'une jeune fille française. Je puis assurer que ma jeune compatriote n'a pas pensé que ce mot pouvait, autour d'elle, éveiller l'idée de qualités prolifiques.

On ne se rend compte de l'état de défiance constante des Canadiens vis-à-vis de leurs cousins que lorsqu'on a vécu un peu dans la province de Québec. Je crois donc honnête de prévenir ceux de nos Français qui rêvent du Canada (1).

(1) Hébert, le grand statuaire Canadien-français, est venu en France faire son éducation artistique.

CHAPITRE XIX

LA QUESTION JUIVE A MONTRÉAL

I. Les étudiants juifs à l'Université française de Montréal. — II. Les Juifs bien accueillis par les Anglais et les Français. — III. Les élections dans le quartier juif. — IV. L'inspection des viandes selon la loi de Moïse.

Montréal est la grande métropole de la province de Québec. La ville de Québec n'a pas 100.000 habitants, tandis que Montréal compte environ 400.000 âmes. La partie Ouest de la ville est habitée par les Anglais, la partie Est, par les Français. Il y a près de 200.000 habitants dans chacun de ces quartiers, ayant l'un et l'autre leur vie propre et particulière. Rien n'est étrange comme d'entendre les conducteurs des tramways faire l'appel des arrêts dans les deux langues.

Entre ces deux villes, le long de la rue Saint-Laurent qui les sépare perpendiculairement, sont venus s'établir, depuis dix à quinze ans, près de 25.000 Juifs

d'Orient. Jusque-là le Juif était presque inconnu à Montréal. Ils débordent même maintenant dans les parties anglaise et française de la cité et prennent tous les jours un peu plus d'importance.

I. — L'hiver dernier, je causais un jour avec un jeune médecin, dans la partie anglaise de la ville de Montréal. Je m'aperçois bientôt que des termes scientifiques français reviennent au milieu de ses phrases anglaises, et à ma question il me répond que je n'ai pas à être étonné car il a fait ses études à l'Université Laval. « Vous êtes Français? — Non, je suis Juif. Mes parents sont arrivés d'Orient il y a une quinzaine d'années, et comme les études sont un peu moins coûteuses à l'Université française, c'est là que j'ai suivi les cours. — Votre clientèle est-elle française ? — Non. J'en fais très peu ; je soigne surtout mes coreligionnaires et quelques Anglais. »

En général, les élèves de l'Université Laval sont réservés, ils viennent rarement causer avec le professeur ; il est vrai que j'étais un étranger. Mais il m'a fallu beaucoup de persévérance pour les amener à lier conversation avec moi. Cette réserve est, du reste, très française. L'un d'eux, seul, venait toujours, après mes cours, me poser des questions, me suggérer des projets d'études. Un jour que je lui demandais de quelle partie du Canada il était, il me répondit qu'il était Juif, venu de Syrie depuis peu d'années avec sa famille.

Les Juifs de Montréal réussissent bien dans tous les genres de commerce et quelques-uns commencent à édifier des fortunes. Naturellement les institutions telles que l'Alliance israélite universelle fonctionnent

comme partout ailleurs et on lit sur un vaste bâtiment : Fondation Hirsch. En plus de leur langue maternelle, polonais, allemand, hiédish, etc., ils parlent très rapidement l'anglais et le français et pénètrent dans les civilisations des deux peuples.

II. — C'est à se demander s'ils ne serviront pas un jour à la fusion des éléments anglais et français. Les premiers les accueillent naturellement avec aménité ; n'a-t-on pas écrit un livre tendant à démontrer que le peuple anglais descendait d'une tribu d'Israël ? Il est assez curieux de constater que les Canadiens-français n'ont aucune défiance vis-à-vis des Juifs ; il n'y a même pas, parmi eux, le mouvement instinctif de méfiance que les peuples d'Europe ont en général contre les Juifs. Lorsqu'on arrive au Canada et que l'on prend un indicateur d'adresses quelconque, on est tout étonné de voir des noms français à côté de prénoms juifs : Moïse, Siméon, etc., et, après enquête, on apprend que ce sont des Français qui ont été chercher leur prénom dans l'histoire sainte qui, naturellement, leur est apprise par le clergé catholique. On dirait qu'ils voient dans les Juifs actuels des parents de ceux de l'Ancien Testament. Ils ne vont pas, je pense, jusqu'à avoir vis-à-vis des Juifs de la reconnaissance pour les avoir amenés au Canada. En effet le 8 mai 1756, Montcalm dit que le plus important des armateurs qui envoyèrent leurs navires au Canada était un Juif de Bordeaux du nom de Gradish. Quoi qu'il en soit, les Juifs ont, à Montréal, une influence politique qui va grandissant tous les jours. En février dernier, aux élections pour le conseil municipal, ils ont encore nommé un

Canadien-français comme leur représentant et cependant ils avaient la majorité dans leur quartier et pouvaient faire passer, à leur gré, le député qu'ils voulaient.

III. — J'ai eu la curiosité de suivre plusieurs de leurs réunions électorales dans le quartier juif. Il y avait là des jeunes gens parlant indifféremment, outre leur langue maternelle, l'anglais et le français et sachant soulever un auditoire avec une véritable éloquence. L'un d'eux était très fier de pouvoir me dire : « Nous avons, il y a deux ans, obtenu du parlement canadien une faveur qui montre l'importance que nous prenons dans le corps électoral. Lorsque le jour des élections, fixé par la loi à un certain nombre de semaines après la fin de la législature précédente, tombe un dimanche, on reporte les élections au lundi. Nous avons obtenu que, si le jour des élections tombe un samedi, ne voteront, ce jour-là, que ceux appartenant aux autres confessions religieuses, mais le scrutin ne sera fermé pour nous que le lundi soir afin de nous permettre de voter sans violer le jour du sabbat. »

Une mesure qui va encore favoriser l'introduction, dans la province de Québec, d'éléments juifs intelligents vient d'être prise par le collège des médecins. Jusqu'à ce jour, pour passer l'examen professionnel imposé à tout praticien, il fallait répondre en anglais ou en français. On pourra maintenant répondre en une autre langue si le candidat se présente avec un interprète dans lequel le collège des médecins peut avoir confiance.

Les Juifs de Montréal, bien entendu, suivent les

rites de leur religion et c'est avec une curiosité bien naturelle que j'ai cherché à me rendre compte comment ils observent ces prescriptions, au point de vue de l'inspection des viandes. En effet, j'ai vu au Canada des tueries clandestines, en dehors des abattoirs, et c'est là que l'on va tuer les animaux suspects de tuberculose, par exemple. Si les Juifs suivent bien les prescriptions de la loi de Moïse, ils auront une cause de contagion de moins que les chrétiens canadiens. C'était donc là un problème intéressant à élucider.

IV. — Depuis de nombreuses années je m'occupe, en effet, de cette question. Pendant mon séjour à Tunis, ville dans laquelle on compte 40.000 Juifs sur 160.000 habitants, et où j'ai dirigé l'Institut Pasteur pendant neuf ans, j'ai eu l'occasion de suivre de près la façon dont les Israélites procèdent à cette opération. J'avais publié, avec le vétérinaire directeur de l'abattoir de cette ville, un certain nombre de faits concernant la tuberculose de la chèvre. Un jour, me rendant à l'abattoir pour y examiner des organes provenant de chèvres saisies, j'eus l'occasion de voir le sacrificateur juif faire l'inspection de la viande « cachir » (1).

J'ai eu la curiosité de vouloir me rendre compte si, dans la manière d'examiner les animaux, on procédait à Montréal selon la méthode des sacrificateurs des Juifs orientaux. A Tunis, j'avais obtenu qu'un rabbin vînt à mon laboratoire, faire l'autopsie d'une génisse. J'ai vu que le directeur des abattoirs était

(1) Propre à la consommation, aliment pur.

dans le vrai, quand il m'avait fait remarquer que ces pratiques paraissaient être dirigées pour la recherche de la tuberculose.

Ce vieux sacrificateur à la longue barbe blanche appartenait à cette classe de rabbins, dont la longévité est remarquable, peut-être parce qu'ils observent à la lettre les interdictions alimentaires du judaïsme. Ce sont ces vieillards qui, parvenus à l'âge caduc, s'en vont, en un nouvel exode, se retirer en Palestine, afin de mourir dans la Terre Promise, traversant à pied, courbés sur leur bâton de pèlerin, les déserts de Tripolitaine et d'Égypte.

La loi mosaïque est scrupuleusement suivie par ces sacrificateurs. Celui qui voulut bien venir chez moi et faire l'inspection sous mes yeux, m'indiqua trois pratiques qui m'étonnèrent. En premier lieu, il passa la main derrière le poumon, le long de la colonne vertébrale, et déclara la bête « cachir », la main ayant été introduite sans rencontrer aucune adhérence, ce qui aurait rendu l'animal « trifa » (1). Or, deux maladies peuvent donner ces adhérences : la péripneumonie contagieuse des bêtes à cornes et la tuberculose. Continuant sa démonstration, il suspendit le poumon par la trachée, et introduisit de l'eau dans ce viscère. Il m'expliqua que si l'eau s'en écoulait, la viande serait déclarée « trifa ». Puis, prenant le poumon par la trachée, il l'éleva à la hauteur de son épaule et le lança violemment à terre. Si un liquide, s'échappant du viscère, eût souillé le sol, il aurait déclaré la bête immangeable.

(1) Impropre à la consommation, aliment impur, défendu sous peine de péché.

Je me demandai, à cette époque, s'il ne poursuivait pas son inspection de façon à se rendre compte si l'animal n'avait pas la pommelière, c'est-à-dire la tuberculose du poumon. Depuis, j'ai recherché dans le « rituel du judaïsme » si, parmi les règlements, on ne trouvait pas des données permettant de croire que la tuberculose était poursuivie. Partout il me semble en trouver la preuve. Je lis, à l'article 10 du chapitre XXXVI intitulé : « Des diverses lésions du poumon », le paragraphe suivant : « Si le poumon est tellement dense qu'il provoque, à la palpation, la sensation qu'on éprouve en touchant le bois, l'animal est immangeable ; de même, si le poumon est léger comme du bois, l'animal est immangeable. »

Souvent la prescription hygiénique n'est pas aussi nette dès le début. Voici, par exemple, ce qu'on trouve à l'article 14 : « Lorsque le poumon est entièrement ratatiné, l'animal est immangeable, si ce rétrécissement est dû à la frayeur que l'animal a éprouvée par suite d'un acte humain, parce qu'on a saigné un autre animal en sa présence. Mais, si la frayeur de l'animal a été causée par quelque phénomène céleste, tel que le bruit du tonnerre, l'animal est mangeable. » Cet article ne peut pas être interprété au point de vue de l'hygiène, mais l'article 15 lui donne un tout autre sens, en l'expliquant de la façon suivante : « Article 15. Comment examiner ce cas (lorsqu'il y a incertitude sur la cause de la frayeur) ? On laisse tremper le poumon dans l'eau durant vingt-quatre heures. Si le poumon revient à son état normal, on en déduit que la frayeur qui a déterminé le rétrécissement a été causée par un phénomène cé-

leste. Aussi, l'animal est-il mangeable. Sinon, on en conclut que la frayeur est due à un acte humain, aussi l'animal est-il immangeable. »

L'animal est donc trifa lorsque la lésion est permanente, c'est-à-dire due à une lésion pathologique. Je ne multiplierai pas à l'infini ces citations, et je me bornerai à dire que, par l'aspect du poumon, on reconnaît si la bête est saine, et que, dans bien des cas, on a l'air de poursuivre la viande tuberculeuse. Les Phéniciens, les Égyptiens, chez lesquels Moïse et les anciens Juifs sont allés chercher les règles qu'ils ont codifiées au point de vue religieux, connaissaient-ils donc les dangers que peut faire courir à l'homme l'ingestion de viande tuberculeuse? Ce que, par l'expérience, nous avons trouvé nous-mêmes ces dernières années seulement, le jour où, en 1865, Villemin nous a démontré que la tuberculose de la vache pouvait se donner à l'homme, les Anciens, qui avaient sur nous l'avantage d'être des observateurs, n'ont-ils pas pu s'en rendre compte? L'hygiène, telle que nous la comprenons aujourd'hui, n'existait pas autrefois, mais l'homme a toujours paru se préoccuper du soin de se maintenir à l'état sain. Il a pu voir que le porc était une viande indigeste, et en défendre l'usage. Je sais que, pour ma part, il m'est absolument impossible de manger de la viande de porc le soir, sans payer la chose, qui est pour moi un écart de régime, d'une insomnie fort désagréable, causée par des troubles stomacaux. Il y a plusieurs années, vivant avec des camarades, et choisi par eux comme chef de popote, je commandai certain soir un rôti de porc. Le plat fut reçu avec une désapprobation générale et

me valut une amende. Il me fut indiqué que l'on ne doit jamais présenter de la viande de porc dans un repas du soir. Les estomacs de tous les temps ont été assurément réfractaires à ce que, de nos jours, les nôtres digèrent difficilement, et il est indubitable que nos ancêtres en ont fait la remarque. Le porc est indigeste à cause de sa graisse, nous le rendons arthritique à force de le suralimenter et, comme tout animal dont l'alimentation est déviée, il fabrique des poisons, non seulement toxiques pour lui, mais encore pour celui qui le mange. Si le boudin est si indigeste, c'est parce qu'il est fait avec le sang du porc et que le sang est, dans tous les êtres, le liquide dans lequel on trouve les résidus de la vie des cellules, c'est-à-dire tous les poisons fabriqués par celles-ci. Si nous faisons du porc un animal gras, c'est que facilement il se suralimente, c'est que facilement sa nutrition est anormale ; il en a été certainement ainsi pour les porcs de tous les temps. Il est donc certain qu'en Egypte on a dû trouver de ces animaux dont le sang toxique amenait des désordres chez ceux qui le consommaient. De là, à la défense, il n'y a qu'un pas dans une religion qui repose sur des prescriptions hygiéniques. Il est donc inutile d'inventer une histoire d'animal « tabou » quand une raison si simple s'offre à nous pour empêcher la consommation de cette viande. Si le législateur a, dans sa sagesse, frappé d'anathème ces viandes, c'est évidemment pour mettre en garde contre lui-même un peuple qui, s'il n'avait eu le frein d'une défense religieuse, aurait usé d'aliments pouvant causer des maladies. Le moyen était bon : quand bien même un petit nombre

eût compris l'efficacité de ces défenses au point de vue de l'hygiène, la majorité ignorante n'eût point été à l'abri, et celle-ci est sauvegardée, car ces aliments sont condamnés, comme étant impurs, par prohibition religieuse.

Le porc est aussi, comme on le sait, le véhicule d'un grand nombre de maladies ; et, de même que nous, nos pères ont dû s'en rendre compte. La meilleure preuve que l'on puisse donner de l'application de données d'hygiène dans une interdiction alimentaire est, je crois, dans le fait suivant : le lièvre, nourriture lourde et indigeste, est interdit chez les Juifs, chez les Indiens d'Amérique, chez les Bretons au temps de César, chez les noirs de l'Afrique et de l'Océanie. Comment croire que cette interdiction n'avait point été basée sur des raisons d'hygiène ? Il est fort à supposer que ces peuples, tout en n'ayant aucune relation entre eux, se sont rendu compte que la viande de cet animal était désavantageuse aux fonctions stomacales et souvent nuisible à l'organisme humain. Il me semble que cette prescription hygiénique est bien plus simple à admettre que de croire que des raisons de totémisme ont fait proscrire la chair de ces animaux considérés comme impurs. Pythagore et sa secte considéraient comme un crime de manger des fèves. Voilà une prohibition dont, de prime abord, il ne saute aux yeux que la superstition, le motif de cet ostracisme à l'égard d'un innocent légume nous échappant ; mais il est à remarquer que, dans les Marais Pontins, les paysans romains considèrent les fèves blanches comme un poison mortel pour les individus

atteints de fièvres paludéennes, si communes dans le pays. N'avons-nous pas, dernièrement, trouvé que des haricots, d'une certaine espèce et de provenance étrangère, contenaient de l'acide cyanhydrique, qu'ils pouvaient empoisonner ceux qui les mangeaient et causer leur mort ? Aussi la consommation de ce légume a-t-elle été défendue. Des interdictions de ce genre ont été certainement utiles à une époque où les Juifs vivaient en contact de civilisations peu avancées et dans lesquelles l'hygiène alimentaire était tout à fait négligée. Grâce à l'existence de ces prescriptions, qui avaient un caractère religieux, on n'a pas touché à ces dernières et elles se transmettent de siècle en siècle. Si elles n'avaient pas eu cette forme rituelle, il est certain que la superstition pouvait être seule inculpée de l'existence de ces abstentions. Leurs usages seraient, depuis longtemps, tombés en désuétude. Un peuple croyant respectera toujours les prescriptions religieuses, tandis qu'il peut arriver que des affirmations provoquées par des recherches scientifiques peuvent tomber, pour faire place à d'autres ultérieures. Est-il avantageux de supprimer à l'heure présente ces restrictions alimentaires ? Nous répondrons carrément : non. Dans les grandes villes où l'inspection est bien faite, dans les abattoirs, par les vétérinaires sanitaires, les Juifs pourraient se considérer comme étant à l'abri de la contamination par l'usage des viandes; et il est certain qu'aucun inconvénient ne s'opposerait à ce que, comme l'affirmait un jour devant moi un savant français, M. Salomon Reinach, l'abîme qui sépare les Juifs des autres confessions religieuses soit

comblé. Mais ce qui est sans danger pour les grands centres civilisés où nous vivons, peut en avoir en d'autres lieux où l'inspection des viandes, dans les abattoirs, est mal faite. Pourra-t-on, à un certain moment et dans un certain point du globe, reconstituer la tradition rompue ? je ne le crois pas. En 1902, l'Institut Pasteur de Paris m'a envoyé en mission sur les bords du Zambèze, à Bulawayo, pour installer dans ce pays un Institut antirabique. Dans cette cité de Bulawayo, une des importantes étapes du chemin de fer du Cap au Caire, taillée largement en prévision de son avenir prochain, entourée d'un parc immense, la police sanitaire anglaise n'a pas manqué d'assurer toutes les mesures hygiéniques ; mais il n'y a, pour procéder à l'inspection des viandes, d'autre fonctionnaire qu'un nègre débrouillard, chargé du soin délicat de la surveillance de l'abattoir. Celui-ci, incapable d'être juge quand il croit se trouver en présence d'une viande douteuse, m'a dit que, dans ce cas, il consultait le sacrificateur qui immolait les bêtes destinées à la nourriture des soixante Juifs qui habitent la ville. Ce petit nombre d'Israélites avaient trouvé moyen de faire inspecter les viandes selon les rites, tandis que les trois mille habitants anglais ne s'étaient pas préoccupés de charger un individu compétent, de la tâche si importante de l'examen des viandes.

Il est certain que les prescriptions qui ont regard à la viande, dans la loi israélite, aident à remplir plus facilement les indications que nous fournit la science moderne de l'hygiène. Par l'abatage selon la méthode juive, qui consiste à couper les vaisseaux du cou,

l'issue rapide du sang et les convulsions épileptoïdes qui surviennent à la dernière période de l'hémorragie, favorisent la production de l'acide lactique qui agit sur le phosphate de chaux et le transforme en lactate et en phosphate acide de chaux. Ce dernier corps entrave le développement des microbes, retarde la formation des produits de la putréfaction et rend la viande très savoureuse. Les convulsions épileptoïdes diminuent l'alcalinité du sang resté dans les vaisseaux et par suite, créent un terrain moins favorable au développement des microbes. Les convulsions épileptoïdes rendent la viande plus tendre et d'un plus bel aspect. Par l'apparition plus précoce de la rigidité, la viande est utilisable plus tôt. Par l'apparition plus tardive de la putréfaction, elle reste utilisable deux ou trois jours, même en été. Il est donc certain que, dans les pays chauds, nous devrions suivre beaucoup des prescriptions recommandées par la loi israélite, et il n'est pas à douter aussi que, dans les pays tempérés, une inspection des viandes prescrite par une loi religieuse sera toujours mieux suivie qu'une inspection simplement édictée par le bon vouloir de ceux qui sont chargés de la police sanitaire.

Dernièrement, je fus envoyé, par le gouvernement canadien, visiter les abattoirs de Chicago où, depuis la campagne de l'an dernier, on a beaucoup amélioré la situation. Ma visite avait surtout pour but de voir comment on procède à l'inspection de la viande de porc au point de vue de la trichine. La méthode employée est très rapide et donne de bons résultats, mais on ne l'applique que pour les porcs qui doivent servir au commerce allemand, l'Allemagne étant le

seul pays qui l'exige. Et, cependant, les porcs de Chicago sont fréquemment trichinés. L'an dernier, dans ces grands abattoirs où l'on tue aussi des bœufs et des moutons, il y avait soixante-dix inspecteurs, et souvent leur action était entravée par les riches propriétaires des usines de viandes. Aujourd'hui, ces inspecteurs sont au nombre de trois cent quatre-vingt; le service est sérieusement fait et l'un d'eux me disait l'autre jour, que l'on trouve environ deux pour cent des bêtes atteintes de tuberculose. Autrefois, ces animaux n'étaient pas arrêtés. Mais, à Chicago comme partout ailleurs, dans les abattoirs, il y a pour la communauté juive, un sacrificateur religieux qui, lui, de tout temps, a procédé selon les rites, et a fait son devoir en conscience.

La religion juive a codifié ce qui était courant dans la science d'autrefois; cette science, nous ne la connaissons que par ce qui nous en est apporté par les traditions religieuses. Véritablement, on ne peut qu'en être étonné, et il est bien permis de se demander si, dans vingt siècles, à la suite de l'évolution que nous appelons le Progrès, il y aura un monument comme celui qui nous est transmis par la tradition juive pour apporter à nos descendants les traces de notre science actuelle : nos livres existeront-ils encore, et ont-ils la vitalité d'une religion ?

Notre science évolue : elle est discutée. En 1865, Villemin nous a démontré que la tuberculose était une ; en 1902, Koch a affirmé le contraire; à l'heure actuelle, nous sommes revenus aux théories de Villemin. Qui sait si nous n'évoluerons pas encore ? C'est

le propre de l'homme jeune de vouloir changer les théories qui existaient avant lui.

Le rabbin qui examine si le poumon de l'animal qu'il vient de sacrifier a un trou et qui compare le trou qu'il vient de rencontrer avec une lésion faite par sa main, pour voir si la coloration est la même, si l'aspect est identique, ne recherche pas une lésion particulière ; il voit que le poumon n'est pas sain, et il proscrit l'usage de la viande. Il se trompe peut-être quelquefois, mais il sauve certainement bien souvent des existences humaines, car il accomplit religieusement sa mission, et la viande malsaine, nous le croyons avec notre science actuelle, est dangereuse pour l'homme.

A Montréal les mêmes pratiques sont observées et en causant avec des rabbins j'ai constaté que pour l'inspection des viandes, pour les diverses cérémonies du culte juif, notamment pour la circoncision, on observait presque à la lettre les rites et les coutumes des Juifs orientaux, c'est-à-dire ceux des pays d'origine.

CHAPITRE XX

AGRICULTURE ; ENSEIGNEMENT AGRICOLE

I. Agriculture dans l'Ouest et dans l'Est. — II. Les pommes. — III. Bétail canadien. — IV. Lutte contre les maladies. — V. La morve. — VI. Vache canadienne. — VII. L'élevage des volailles. — VIII. Enseignement agricole dans le Canada français. — IX. Nécessité de pousser les Canadiens-français à étudier l'agriculture.

I. — Dans l'Ouest du Canada les colons se livrent surtout à la grande culture et à l'élevage ; mais, dans l'Est, l'agriculture est assez développée. Le gouvernement a aidé à la création de laiteries, de beurreries et de fromageries. Il a créé des chambres de maturation pour le fromage, un arbitre officiel pour la vente du beurre et du fromage. Il a accordé des encouragements considérables pour la création et le développement des installations frigorifiques qui ont révolutionné depuis quelques années, au Canada, le commerce des produits agricoles périssables. Tout

un service sous la surveillance d'inspecteurs spéciaux permet de livrer en Europe, en bon état, des marchandises comme le beurre et les fruits. Le ministère de l'agriculture a organisé en outre, pour la basse-cour, des stations modèles. Il s'est occupé aussi de la sélection des races de bétail. Des inspecteurs sont dans les ports, chargés de surveiller l'embarquement des produits ; d'autres, dans les ports d'Europe, signalent les défectuosités des marchandises de provenance canadienne.

A la suite de ces efforts il y a eu un accroissement remarquable de la valeur de l'exportation des produits agricoles.

II. — Mais il y a encore beaucoup à faire au point de vue de l'agriculture. Dans ce pays où les pommes, par exemple, sont une des richesses naturelles, on ne fait que peu de cidre, on ne s'occupe pour ainsi dire pas de la conservation du jus de pommes sans fermentation; ceci permettrait pourtant d'avoir un breuvage sans alcool qui serait fort apprécié dans une région où la lutte anti-alcoolique a une tendance à se faire sous la forme de l'abstinence absolue de toute boisson alcoolique. Ne voit-on pas, au Canada, certaine secte protestante qui utilise comme liquide, au moment de la communion, du jus de raisin stérilisé, c'est-à-dire sans alcool, au lieu de donner aux fidèles le vin traditionnel ?

L'Honorable Sydney Fischer, ministre fédéral de l'Agriculture, voulut bien, l'an dernier, me charger d'étudier les industries agricoles de fermentations et de visiter les centres où l'on s'occupe de ces questions dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Au ministère de l'Agriculture d'Ottawa, la division des fruits m'a donné les renseignements voulus pour accomplir cette mission. J'ai visité les régions du Lac Saint-Jean, de Sainte-Hyacinthe, d'Oka, La Gâtineau, Sainte-Catherine, le district du Niagara, Norwich, Brandford, Windsor-Sandwich, Guelph et Toronto, c'est-à-dire que j'ai parcouru les deux provinces de Québec et d'Ontario. A l'École d'Agriculture de Guelph, j'ai pu assister aux séances des « Farmers Institute » et comparer cette organisation de la province d'Ontario avec celle des « conférenciers agricoles » de la province de Québec. Ces réunions sont faites pour donner des notions d'agriculture à des conférenciers qui, après une réunion de quelques jours, vont ensuite porter la bonne parole dans les provinces.

Il y a plusieurs questions qui ne sont pas étudiées au Canada et qui pourraient l'être avec utilité. D'après les chiffres qui m'ont été donnés, on produit tous les ans plus de quinze millions de tonneaux de pommes. On en exporte seulement un million cinq cent mille tonneaux. Une petite quantité des pommes qui restent au Canada est employée à faire du cidre qui lui-même donne du vinaigre. Le reste n'est pas utilisé et, lorsqu'on passe pendant la saison dans les régions où les pommiers abondent, on voit une quantité de fruits abandonnés sur le sol. Le cidre est aujourd'hui une boisson alcoolique dont la fabrication est très étudiée en France au point de vue scientifique. On recherche les meilleures méthodes de filtration, on cultive les ferments qui donnent de bons produits et ces ferments sont livrés

aux propriétaires qui obtiennent de bons cidres. Toutes les pommes ne donnent pas un jus de bonne qualité pour la fermentation. Je prends un exemple pour préciser ma pensée. La levure, pour sa culture, recherche l'acidité. Cette acidité du jus primitif donne, dans la suite, avec l'alcool formé, des éthers qui contribuent à fournir le goût délicat que l'on aime à trouver dans le cidre en Europe. La fabrication du cidre n'est donc pas aussi simple qu'elle le paraît et toutes les pommes ne fournissent pas un jus qui donnera un cidre apprécié par le commerce.

Au Canada, on ne choisit pas les pommes bonnes pour faire le cidre; on prend tout ce qui se présente, on obtient ainsi un jus beaucoup trop sucré, pas assez acide, dans lequel la levure pousse mal et où, au contraire, les ferments étrangers, c'est-à-dire les ferments de maladie, poussent avec vigueur. C'est ce qui explique pourquoi on a beaucoup de peine à conserver le cidre, et pourquoi nombre de manufacturiers disent qu'ils vendent une petite quantité de cidre et qu'ils font surtout du cidre pour obtenir du vinaigre. Le vinaigre qu'ils ont ainsi est mauvais, de sorte qu'au point de vue économique, il n'y a aucun avantage.

Si le jus des pommes du Canada n'est pas acide, le cidre, lui, une fois fait, est plat et acide de maladie (acide acétique). Il ne serait certainement pas accepté sur le marché français. Il ne doit pas être non plus acheté facilement par le marché anglais qui demande surtout du cidre mousseux. Cependant, les pommes du Canada, certaines espèces, tout au moins, sont bonnes, puisqu'elles sont exportées en

France où elles sont utilisées dans la fabrication du cidre, les années où les pommes manquent en Normandie. La consommation du cidre augmente beaucoup en France ; cette boisson tend à remplacer les liquides alcooliques qui contiennent de l'alcool de distillation (eau-de-vie, absinthe, etc.), et cela pour le plus grand bien de l'hygiène. Cette même mesure pourrait, avec avantage, être prise au Canada.

Une grande partie du cidre canadien est utilisée, ai-je dit plus haut, pour faire du vinaigre. J'ai vu une fabrique importante où l'on met, dès après la récolte, les tonneaux de cidre de côté, et une année après on trouve le cidre devenu vinaigre. La vinaigrerie est maintenant une industrie scientifique, et il serait simple de pousser les industriels à perfectionner leur manière de faire.

Le jus de pomme vendu tel que, sans fermentation, serait lui-même bien plus agréable et plus facile à conserver, si les pommes dont on se sert étaient systématiquement choisies.

En France, les pommes qui servent pour le cidre ne sont pas bonnes pour la table et, au Canada, les pommes de table qu'on utilise pour produire le cidre sont nombreuses. En France, les pommes ne sont pas en général aussi belles, aussi bonnes, aussi juteuses, aussi savoureuses que celles que l'on trouve en quantité au Canada. Aux environs de Paris, dans les serres de Nanterre, on cultive des pommes pour les grands restaurants de la capitale, et ces pommes sont vendues à un prix très élevé. Il serait facile d'ouvrir le marché français aux pommes du Canada, qui sont fort belles, mais ces pommes devraient être

soignées. Je me souviens être passé, en 1891, à Hobart (Tasmanie) à bord du *Cusco* de l'Orient Line, et avoir vu embarquer sur ce navire le premier chargement de pommes. Chacun de ces fruits était enveloppé dans un papier et ces pommes étaient dans de petites caisses bien conditionnées. Ce chargement est arrivé à Londres, après avoir traversé la Mer Rouge, être resté près de quarante jours à bord, et il a été très bien vendu. La vente des pommes de Tasmanie constitue maintenant un commerce régulier entre l'Australie et l'Angleterre. Il y a, à Paris, dans les sous-sols de la Bourse de commerce, des chambres frigorifiques dans lesquelles on pourrait conserver les pommes venant du Canada. Les gouvernements australiens y déposent déjà des quantités de lapins qui sont consommés peu à peu par le commerce parisien.

Si le Canada pouvait ainsi se débarrasser de ses belles pommes en les envoyant soit en Angleterre, soit en France, on pourrait, en même temps, prendre les pommes de moins bonne qualité pour les convertir soit en cidre, soit en jus de pomme vendu sans alcool de fermentation. Cette dernière boisson est fort employée dans certains pays où l'on cherche à diminuer les ravages causés par les boissons alcooliques.

Au Canada, ce jus de pomme n'est pas stérilisé au moyen des procédés connus, que la bactériologie enseigne et que j'ai contribué à faire connaître. On se sert, pour le conserver, d'anti-ferments vendus aux États-Unis. L'usage de ces anti-ferments est défendu par les conseils d'hygiène d'un grand nombre de

pays, de sorte que le marché pour ce jus stérilisé est limité au Canada jusqu'au jour où le Canada lui-même en interdira la vente. Si l'on ne vulgarise pas les méthodes scientifiques de stérilisation du jus, il y aura, au moment de cette interdiction, une perturbation dans le marché et la consommation de l'alcool augmentera.

Il ne s'agit pas de faire des recherches scientifiques nouvelles, mais d'appliquer au Canada les notions acquises, mises en pratique dans les autres pays. C'est le rôle que jouent en France les laboratoires de Pomologie de Caen en Normandie, de Rennes en Bretagne. On ne s'occupe pas de cette question de la fermentation du cidre dans les laboratoires qui existent à l'heure actuelle au Canada : elle me semble cependant vitale pour la province de Québec et celle d'Ontario.

La question du vin est un peu la même. La vigne se cultive dans le sud de l'Ontario. Je dois dire que plusieurs viticulteurs cherchent à améliorer leur fabrication, et, comme la vigne est plantée, il serait utile de les aider dans la voie scientifique où ils désirent s'engager. Pour le vin, il ne faut considérer que la consommation locale, sans songer à l'exportation.

Le climat froid du Canada est un obstacle à la fermentation, les levures du vin poussent lentement et laissent la place avec facilité aux autres microbes de maladies du vin. Il serait donc utile de conseiller l'usage et de fournir, au besoin, les levures destinées à faire partir une bonne fermentation. Cette question est largement étudiée en France où il existe, à

ma connaissance, cinq laboratoires disséminés dans les différentes régions de France. J'ai été moi même envoyé en Tunisie en 1893, pour m'occuper de cette question vitale pour notre colonie, et je suis resté neuf ans à la tête du laboratoire que j'avais établi.

Les diverses manufactures que j'ai visitées dans lesquelles on fait le vin, ont besoin de conseils scientifiques. Le goût canadien semble être faussé et le commerce demande des vins sucrés (1). Comme le jus de raisin n'est pas très chargé en sucre, on ajoute cette matière. Mais le vin ainsi sucré est difficile à conserver en bon état, il faut donc avoir recours à divers procédés de conservation.

En France, la loi défend d'ajouter dans le vin des substances antiseptiques, mais on se sert, sur une vaste échelle, du procédé indiqué par Pasteur, de la pasteurisation du vin par la chaleur. J'ai vu un fabricant qui use de ce procédé au Canada, mais il chauffe au contact de l'air et obtient des résultats douteux. Pasteur a toujours recommandé d'éviter ce chauffage au contact de l'air. La pasteurisation a fait ses preuves et il faudrait enseigner sa technique aux vinificateurs. Le vin est une boisson peu alcoolique; elle contient seulement huit à neuf pour cent d'alcool tandis que le whiskey et le cognac en contiennent environ quarante pour cent. Il est donc préférable de boire du vin que de boire du cognac.

Voilà une série de questions intéressantes pour la richesse du Canada et qui ne sont pas étudiées. Il y

(1) On voit des Canadiens et des Canadiennes, trouvant le Bordeaux trop sûr, ajouter du sucre dans cet excellent vin. Ils en font un sirop inbuvable.

aurait lieu d'aider ces industries de fermentations qui utilisent les fruits que le Canada produit en grande quantité. C'est une partie importante de l'agriculture à encourager.

III. — Le bétail canadien est considérable à l'heure actuelle, dans l'Est comme dans l'Ouest, et sa santé est l'objet de la sollicitude du Ministre de l'Agriculture. Pour s'en faire une idée, il suffit de lire le dernier rapport annuel du vétérinaire, directeur général du Dominion.

L'élevage du bétail est une industrie importante pour le Canada ; elle constitue une des grandes branches de l'agriculture. Il s'agit donc là de millions de dollars à conserver, aussi le parlement ne refuse jamais les crédits qui lui sont demandés. Le recensement de 1901 donne les chiffres suivants pour le bétail. Si on estime les animaux au prix du marché moyen de l'année 1903, par exemple, on peut se rendre compte de l'importance de l'élevage comme facteur de la richesse canadienne.

Chevaux. . . .	1.577.493	$ 261.863.838,00
Bovidés	5.576.411	706.419.745,48
Ovins	2.511.239	21.272.891,69
Porcs.	2.353.838	51.254.441,30

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et il est certain que de grands progrès ont été faits depuis 1903 et que, par conséquent, cette statistique est bien au-dessous de la vérité actuelle.

Une quantité énorme de bétail a été importée, en effet, par les nouveaux colons de l'Ouest, et le

marché demandant maintenant beaucoup de bêtes, l'élevage augmente chaque jour dans tout le Canada.

IV. — L'organisation d'un service destiné à surveiller la santé des bestiaux qui représentent un tel capital, est comme l'organisation d'une vaste assurance pour s'affranchir des épidémies qui peuvent survenir à un moment quelconque et ruiner cette grande industrie agricole.

Prenons quelques exemples :

Le choléra des porcs diminue dans tout le Dominion, principalement dans les provinces de l'Est, grâce aux mesures sévères qui ont été prises pour empêcher l'importation des porcs d'une région affectée dans une partie du pays où la maladie était inconnue. De plus les animaux atteints ou suspects étaient détruits. Voici, du reste, la marche des épidémies :

1902, 313 épidémies sont signalées.
1903, 360 —
1904, 151 —
1905, 52 —
1906 (5 mois), 30 —

Les sommes payées aux propriétaires en compensation des porcs tués comme suspects de maladie ont été :

1902	$ 15.962,97
1903	36.029,75
1904	21.352,35
1905	7.042,73
1906 (six mois).	739,34

On voit que le choléra des porcs diminue sensiblement chaque année grâce aux efforts faits par le service.

V. — Il en est de même pour la morve chez le cheval. Ce dernier peut être une source de contagion pour l'homme. Au Canada, la morve, en effet, se présente de temps en temps chez l'homme. Les travaux récents du laboratoire du professeur Adami, à l'Université Mac Gill de Montréal, prouvent que l'on doit penser à cette maladie, chez les humains.

Autrefois, le diagnostic de la morve, chez le cheval, était malaisé. Il fallait un cas clinique bien caractérisé pour oser porter un diagnostic.

Je me souviens de mon embarras et de celui de E. Stanley, vétérinaire du gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud, lorsqu'il nous a été nécessaire de poser un diagnostic certain sur le cas d'un cheval ayant un petit écoulement sanguinolent du naseau. Ce cheval venait de San-Francisco, il faisait partie du cirque des Frères Sell, et, selon notre décision, ce cirque, le premier cirque américain venant en Australie — c'était en 1891 — allait être reçu ou renvoyé en Amérique.

La morve est inconnue en Australie; aussi la question était grave, d'autant plus qu'au parlement on se préparait à interpeller le ministre de l'Agriculture, qui, selon ce que nous allions lui dire, allait peut-être priver les habitants de l'Australie du plaisir d'assister aux représentations.

Plusieurs cochons d'Inde mâles furent inoculés dans le péritoine et trois à quatre jours après, l'orchite morveuse caractéristique apparaissait et nous

dictait notre réponse qui devait être affirmative. Le cirque fut renvoyé en Amérique malgré les protestations des habitants.

Cette méthode des inoculations intrapéritonéales de Straus était utile ; mais on ne pouvait pas, par ce procédé, déceler les cas de morve sans symptômes, ou avec des symptômes si peu prononcés, qu'ils passaient inaperçus. Cependant, ces cas sont les plus dangereux, car les animaux ainsi atteints sont contagieux ; on ne sait pas ce qu'ils ont et ils servent bien souvent de véhicule à la contagion.

Depuis quelques années on a trouvé un moyen de diagnostic bien préférable, il est fourni par l'usage de la malléine. La malléine en usage au Canada est fabriquée par le laboratoire de biologie de la ferme expérimentale d'Ottava, dont le directeur est le Dr Higgins. C'est une culture de morve stérilisée par la chaleur.

Lorsqu'on inocule cette malléine à un cheval bien portant, il ne réagit pas ; lorsqu'il a, au contraire, une lésion morveuse, même très minime, il présente une réaction intense, c'est-à-dire que sa température monte de plus de deux degrés centigrades.

Alors on peut être certain que le cheval est morveux. A l'autopsie, on trouvera quelque chose, peut-être simplement un ganglion morveux, mais si, au lieu de le tuer, on avait laissé la maladie évoluer, ce cheval serait devenu rapidement une source de contagion.

Donc, à l'heure actuelle, tout cheval qui a été en contact avec un cheval reconnu morveux doit être soumis à l'épreuve de la malléine, et souvent ces

chevaux qui semblent bien portants réagissent. En les tuant, on évite les cas de contagion qui se seraient produits dans la suite.

Il est souvent difficile de faire comprendre à un propriétaire qu'un cheval, en apparence bien portant, est atteint de morve, que la chose est certaine car il a réagi à la malléine. Souvent le propriétaire a des doutes et il attendrait longtemps pour tuer son cheval, si la loi ne l'obligeait pas à le faire. Mais cette loi, pour être effective, doit pouvoir obliger tous les propriétaires à tuer les chevaux suspects (1). Comme l'application de cette règle est destinée à prévenir la dissémination de la maladie dans le pays et, par là doit profiter à tous, le gouvernement canadien a pensé qu'il était sage de payer deux tiers de la valeur du cheval que l'on venait d'abattre. L'estimation est faite par les inspecteurs du service de la santé des animaux. C'est, en somme, le même procédé que celui des indemnités dont nous avons parlé à propos de la dourine dans un chapitre précédent.

Au Canada, le mode de dissémination de la morve le plus dangereux est peut-être dû à la façon dont les chevaux sont traités dans les ranges de l'Ouest. La morve y est fréquente, elle se présente sous des formes très bénignes, peu ou pas de manifestations cliniques ; mais ces dernières apparaissent lorsque les chevaux sont mis dans des écuries et qu'ils sont obligés de travailler.

(1) Les Anglais se soumettent facilement à l'application de ces mesures, les Canadiens-français font agir leurs députés pour sauver leurs chevaux, de là des discussions fréquentes. Ils ont bien en cela le tempérament français.

On peut citer plusieurs épidémies canadiennes qui ont eu leur origine chez des chevaux venus des ranges. Le propriétaire tue les bêtes qui présentent des symptômes, et vend ses chevaux qui ont été en contact avec des animaux malades.

Je crois que la morve est une maladie qui diminue de plus en plus et qu'on rencontre maintenant rarement chez les chevaux canadiens.

La lutte s'organise peu à peu pour toutes les maladies. Chaque année on s'attaque à une de celles qui existent au Canada. Le gouvernement fédéral s'occupe, comme on le voit, de la santé des animaux de tout le pays. Dans cette contrée où les provinces ont une autonomie absolue, on est cependant arrivé à établir une loi pour la santé publique des animaux qui est promulguée pour tout le Dominion. On sait qu'il n'en n'est pas de même aux États-Unis où chaque État a ses lois et que c'est là une source de difficultés très grandes.

VI. — A la ferme expérimentale d'Ottawa, le ministre de l'Agriculture, l'Honorable Sydney Fisher, fait faire des recherches sur l'élevage des animaux au Canada et, en particulier, sur les animaux de la province de Québec. Ces expériences démontrent la valeur de la vache canadienne qui descend directement des animaux importés autrefois de France. Au Canada nos animaux ont donc, eux aussi, été de bons colonisateurs.

Les expériences de la ferme expérimentale portent sur une durée de trois cent soixante-cinq jours. En effet, les résultats d'expériences portant sur une seule journée ou même sur une semaine, sont plutôt

de nature à tromper le public qu'à le renseigner sur la valeur comparative réelle des diverses races d'animaux soumises à l'étude. C'est en étudiant pendant longtemps et d'une façon systématique, que l'on peut arriver à affirmer la valeur d'un résultat. Il est aujourd'hui possible de démontrer que la vache canadienne, bien nourrie et bien traitée, vaut plus que celle des autres races pour le cultivateur ordinaire.

Il est donc inutile, lorsqu'on possède un troupeau de vaches canadiennes, de perdre un temps précieux et son argent en voulant le remplacer par un troupeau de vaches d'une autre race. Il est préférable à tous les points de vue de bien nourrir les vaches ordinaires, de leur donner de bons soins, tout en s'efforçant d'en améliorer la taille, les formes et la couleur par l'emploi de mâles reproducteurs de la même race venant de troupeaux améliorés.

Les races examinées pendant cette année d'étude étaient de races canadiennes (Fortune d'Oka, Zamora exilée) et des Ayrshires, des Guerneseys, des Courtes-cornes.

Les vaches canadiennes ont fourni une quantité de beurre plus grande, et ce beurre a été vendu à un prix plus élevé. Enfin, ce sont les vaches canadiennes qui ont donné le bénéfice net le plus élevé durant l'année. Voici, du reste, un résumé démonstratif :

Pendant un an la vache canadienne a donné : 34,42 dollars de bénéfice net de plus que la courtes-cornes ! 9,09 dollars de bénéfice net de plus que la Guernesey ; 6,73 dollars de bénéfice net de plus que l'Ayrshire.

VII. — Les études faites sur les oiseaux de basse-cour sont aussi fort intéressantes. Il faut, en effet, tenir compte du climat si rude de ce pays pendant l'hiver.

Nombreux sont les Canadiens qui cherchent à élever des animaux de basse-cour, mais beaucoup de colons ont vu leurs efforts rester stériles. En effet, il est difficile de réussir dans l'élevage des poules et des poulets; c'est une véritable science dont on ne peut pas obtenir la connaissance en un jour.

A la ferme expérimentale d'Ottawa, j'entendais le régisseur adjoint de la section avicole dire à deux Canadiens : « Non, il est inutile de chauffer votre poulailler, construisez-le économiquement en vous rapprochant du modèle de celui-ci et cet hiver il sera inutile d'employer du bois pour maintenir une douce température, vos poules ne souffriront pas du froid. C'est qu'il en faut des œufs pour vous payer le bois employé à chauffer le poêle ! C'est le plus clair de vos bénéfices qui s'en va en fumée inutile. »

Pendant les longs mois d'hiver, les poules ont besoin de mouvement et elles ne peuvent sortir à l'extérieur. Comment faire ? Leur santé dépend cependant de l'exercice qu'elles peuvent prendre. On tourne la difficulté, conséquence du rude climat canadien, en répandant la nourriture dans la litière, sur le sol, dans une pièce suffisamment grande et spacieuse. Cette pièce qui a, comme surface, environ les deux tiers du poulailler tout entier, doit être bien aérée, bien éclairée ; elle est moins chaude que la chambre où sont les perchoirs pour la nuit, et assez grande pour que les volatiles, en picorant leur nour-

riture de ci et de là, fassent la gymnastique nécessaire à l'entretien de la vie en bonne santé.

VIII. — Pour aider au développement de l'agriculture dans la partie française de la province de Québec, il faudrait organiser l'enseignement agricole sur des bases sérieuses, il y a là une question vitale à envisager pour les Canadiens. Nous l'avons longuement discutée avec M. Gervais, député de Montréal, un des hommes les mieux doués du Canada. Il s'est fait l'apôtre de la création de cet enseignement dont il comprend la nécessité.

Il existe en France un rouage des plus utiles, sous le titre de Professeurs départementaux d'Agriculture. Ce sont des hommes de science et de pratique, ils sortent des écoles d'agriculture et ils vont faire des conférences, visiter les centres agricoles, parler à chaque cultivateur et entraîner les convictions, en donnant à chacun les arguments qui peuvent le frapper. Si l'agriculture française se réveille et brille d'un si vif éclat depuis plusieurs années, si les industries agricoles se créent de plus en plus, c'est en grande partie grâce à eux, car très souvent, après avoir donné des conseils en général, ils s'attachent à une œuvre dont ils prennent bientôt la direction, laissant à d'autres le soin de donner des leçons et des conseils. Aussi des exploitations agricoles sont créées, des industries laitières, fromagères, des sucreries, des distilleries, etc., sont dirigées par des hommes de science pour le plus grand bien du pays.

D'où viennent ces hommes? d'où sortent-ils? des écoles d'agriculture. Existe-t-il, au Canada, une école, où un semblable personnel puisse se former?

Oui; à Guelph, il existe une école d'agriculture, et à Sainte-Anne de Bellevue, l'Université Mac Gill va fonder une autre école d'agriculture. Ces établissements sont anglais.

Les Anglais ont donc deux écoles où des ingénieurs agronomes vont étudier, et lorsqu'il faudra créer des professeurs d'agriculture on devra les prendre parmi eux, car les Canadiens-français n'ont pas une seule école supérieure d'agriculture.

Au congrès d'agriculture de la Trappe d'Oka, en 1906, la question a été agitée. Doit-on créer une école française supérieure d'agriculture ? Et la réponse a été : Non, contentons-nous d'une école primaire d'agriculture où nous recevrons les enfants. Dans la suite nous verrons à créer une école supérieure; en ce moment, cette école n'aurait pas d'élèves.

Mais il faut les faire naître ces élèves ; il faut le créer ce courant qui doit amener les Canadiens, sortant des établissements où ils ont reçu l'éducation préparatoire aux professions libérales, à s'occuper d'agriculture ! Il y a vingt ans, en France, on souffrait du même mal dont souffre le Canada. Tous les jeunes gens sortant de l'enseignement secondaire voulaient être ingénieurs, officiers, médecins, avocats. On ne pensait pas, à cette époque, à entrer dans une école d'agriculture. Aujourd'hui on discute en famille, lorsque le jeune homme doit choisir sa voie, les avantages de la carrière agricole et des carrières libérales, et de nombreux jeunes gens, qui sans cela s'adonneraient aux professions libérales, retournent à la terre en entrant dans les écoles d'agriculture,

et ils apportent l'esprit scientifique dans cette grande branche de l'activité humaine.

Au Canada, ne serait-il pas temps de créer un courant dans ce sens, en montrant aux élèves des séminaires et universités qu'ils peuvent se rendre utiles au pays en entrant dans une école française d'agriculture dans laquelle l'enseignement sera élevé et mis à leur portée?

Il ne s'agit pas de l'enseignement primaire agricole, il s'agit de prendre les élèves sortant de l'enseignement des séminaires et universités, et de leur donner une instruction élevée dans la science de l'agriculture. A l'heure actuelle, ils sont nombreux ceux qui sortent des collèges et des écoles de la province de Québec et qui ne voient qu'un débouché : les professions libérales, le droit, la médecine.

Il en était de même en France, il y a trente ans; mais aujourd'hui, l'Institut agronomique, les écoles nationales d'agriculture de Grignon, de Rennes, de Montpellier, sont devenues à la mode et les élèves qui veulent y entrer sont presque tous bacheliers. Pour les attirer dans ces écoles on a créé des débouchés : les uns profitent des situations qui ont été instituées par le gouvernement, comme celles de professeur d'agriculture, de directeur de stations agronomiques, etc.; mais un grand nombre entrent dans les industries agricoles pour les diriger.

Le gouvernement français a compris l'intérêt qu'il y avait à attirer les jeunes gens dans les écoles d'agriculture, et il a été jusqu'à opérer une révolution qui n'a pas été sans soulever de grosses récriminations.

La grande École polytechnique de Paris qui, non seulement donne à l'armée les officiers du génie et de l'artillerie, mais encore les fonctionnaires d'un grand nombre de corps civils, ingénieurs des mines, des ponts et chaussées, des manufactures des tabacs, etc., fournissait aussi les inspecteurs, les directeurs du service des eaux et forêts. Ils sont maintenant pris parmi les élèves sortant de l'Institut agronomique, et comme ces fonctions sont très recherchées, beaucoup d'élèves viennent s'asseoir sur les bancs de cette école supérieure d'agriculture avec cet objectif en vue : protéger les forêts et les cours d'eau.

Il est, à l'heure actuelle, à la mode d'entrer dans les écoles d'agriculture et les professeurs de l'enseignement secondaire poussent leurs élèves dans cette voie.

IX. — Si les Canadiens-français veulent lutter contre les Anglais qui sortiront bientôt des écoles de Guelph et de Sainte-Anne de Bellevue, ils doivent agir de même et suivre des cours d'agriculture en sortant des écoles d'enseignement secondaire. Ils seront alors à la hauteur de leurs compétiteurs anglais et pourront leur disputer les places. Sinon, dans peu d'années, toutes les têtes, tous les chefs de service seront anglais.

Bien entendu, ils peuvent aussi aller dans l'école anglaise de Sainte-Anne de Bellevue, mais le voudront-ils?

En France, la profession médicale est tellement encombrée que depuis plusieurs années les sociétés médicales ont pris l'initiative d'arrêter le mouvement qui porte les jeunes gens à entrer dans les facultés

de médecine. Des circulaires sont envoyées dans les collèges et on démontre ainsi aux futurs étudiants les inconvénients de la profession, les longueurs des débuts, les déboires de la vie. On est arrivé, de cette façon, à entraver un peu le courant et depuis quelques années les élèves en médecine sont moins nombreux. Il ne s'agit pas, en effet, de faire beaucoup de médecins qui gagnent péniblement leur vie, il faut avoir de bons médecins. A l'heure actuelle, la mode ne poussant plus vers les écoles de médecine, entrent à la faculté ceux seulement qui ont l'énergie voulue pour se consacrer au sacerdoce médical.

Que deviennent les autres, ceux qui, il y a quelques années encore, seraient devenus médecins? Beaucoup entrent dans les écoles d'agriculture. Ils cultivent une science des plus intéressantes et apportent un esprit scientifique dans les études agricoles. Ils ne porteront pas le titre de docteur, qui, pour beaucoup de jeunes gens, était un stimulant les entraînant à faire les études médicales, mais on a créé pour eux le titre d'ingénieur agronome (1) qui sonne très bien aux oreilles françaises et qui, maintenant, est un véritable titre scientifique, tellement ceux qui le portent ont atteint un niveau intellectuel élevé.

Au Canada, la profession médicale est aussi très encombrée (2) et il serait temps que les médecins fassent comprendre les dangers de l'état de choses actuel aux jeunes générations qui sont portées vers

(1) Le Canadien-français lui aussi aime le panache tout comme son cousin de France.

(2) Beaucoup de médecins font de la politique et sont députés.

les études médicales. Comme en France, pourquoi ne pas diriger vers l'agriculture les jeunes intelligences qui ne sont pas poussées par une vocation irrésistible vers la médecine ? Il y a là un service à rendre au pays d'abord, en augmentant la quantité de ceux qui s'occupent de l'étude des moyens de développer la grande source de richesse nationale, et à la profession médicale ensuite, en diminuant le nombre de ses membres, en développant le bien-être des médecins.

CHAPITRE XXI

LES ABATTOIRS DE CHICAGO, MODÈLE DU CANADA POUR L'INSPECTION DES VIANDES

I. Inspection des viandes. — II. Abattoir de Chicago. — III. Les vétérinaires au Canada. — IV. Congrès des vétérinaires de l'Amérique du Nord.

I. — L'an dernier, le parlement d'Ottawa a voté une loi au sujet de l'inspection des fabriques de produits alimentaires, de viandes et de boîtes de conserve destinées à l'exportation. Pour organiser le nouveau service, il a été décidé d'envoyer, cette année, soixante-quatre vétérinaires canadiens étudier la question à l'école vétérinaire de Chicago.

C'est, en effet, à la suite de la campagne menée contre les industriels de cette ville que l'utilité de cette inspection des viandes a été reconnue nécessaire. Il faut reconnaître que les progrès réalisés à

Chicago sont très satisfaisants, comme j'ai pu m'en rendre compte pendant la visite que j'ai faite à ces abattoirs au retour de ma mission de l'an dernier dans l'Ouest du Canada.

II. — Après l'incendie de 1869, l'attention du monde fut attirée sur Chicago. En masse, les émigrants vinrent se grouper autour de ce coin du lac Michigan où ils créèrent un petit abattoir où tous vendaient leurs bœufs, leurs moutons et leurs cochons. On établit des usines, petites d'abord, destinées à convertir les porcs des colons en jambons. Ces jambons furent appréciés sur les marchés européens. Ils venaient d'Amérique et étaient taxés, par les vendeurs, comme les meilleurs du monde. L'Europe ouvrit ses marchés à ces produits.

L'enceinte du petit abattoir est devenue trop étroite, car les commerçants sont maîtres en fait de réclame et ils inondent le monde des produits de leur industrie. Il a fallu augmenter les usines, les ouvriers ont été entassés, les étages ont été élevés les uns sur les autres, les animaux que déversent constamment les lignes de chemins de fer montent par des plans inclinés au sommet des édifices. Pour que la pente soit douce et que les animaux s'élèvent insensiblement on a construit d'immenses routes inclinées et ces couloirs sont suspendus partout au-dessus des abattoirs. Les hommes, eux, se servent des ascenseurs pour aller tuer ces bêtes et les utiliser complètement, de façon que la moindre partie de l'animal soit convertie en objet d'exportation.

Il a été nécessaire de trouver de la place pour tout. Cette place était limitée, on ne pouvait indéfini-

ment la gagner en hauteur, il a fallu entasser les installations à côté les unes des autres, et le point de vue sanitaire a été complètement sacrifié.

Un organisme remarquable de la vie agricole des États-Unis, le bureau de « l'Animal Industrie », veillait. Il avait, jusqu'à l'année dernière, cent soixante inspecteurs chargés de visiter les usines de cet abattoir ; mais la surveillance n'était qu'illusoire et, en réalité, les conseils les plus élémentaires de propreté n'étaient pas suivis. Ce n'est seulement qu'à la suite des scandales récents que les enquêtes amenèrent le vote, par le Congrès, d'une loi protectrice de la santé publique.

Aujourd'hui, dans tout l'abattoir, dans chacune des usines, un service officiel est organisé. Les inspecteurs des abattoirs de Chicago sont maintenant au nombre de trois cent soixante. Dans une des usines que j'ai visitées il entre chaque jour environ treize mille porcs. Ils sont examinés par un premier inspecteur du bureau de « l'Animal Industrie. » S'ils sont déclarés bons, on suspend par la patte le premier porc qui se présente à une chaîne qui, elle-même, est attachée à des crochets fixés autour d'un immense disque placé de champ. L'animal est enlevé, la roue tournant autour de son axe, il se remue tant qu'il peut en s'élevant. Malgré ses bonds, son poids même le rend tangent au disque. Au moment où le crochet auquel il est fixé va descendre en suivant le mouvement du disque, il est pris par un rail sur lequel il s'engage (le porc étant toujours saisi à son extrémité, la tête en bas). L'animal passe devant un homme qui lui plonge un couteau dans le cœur, un

flot rouge jaillit; le cochon roule encore quelques mètres sur le rail pendant qu'il s'agite sous les derniers spasmes ; tout son sang est bien recueilli ; le crochet arrive à l'extrémité du rail, sur lequel il glisse depuis un instant, et l'animal est précipité dans le vide. Il tombe à l'étage inférieur dans une bassine, bac de six à sept mètres de long plein d'eau bouillante. Des hommes avec des piques conduisent le corps jusqu'à l'extrémité de ce récipient. Une machine avec des dents le saisit et le dépose délicatement, sans secousse, sur un tapis roulant. Le tapis a une longeur de quarante mètres environ. De chaque côté il y a des hommes qui frottent la partie du corps de l'animal qui passe à leur portée avec un instrument, avec un linge. Après ces différents et successifs coups de tampon, toutes les soies de la bête sont enlevées : elle est blanche et rose.

Elle passe alors devant un inspecteur qui regarde la tête, les ganglions et les muscles du cou ; il a tout le temps de faire son inspection, car le tapis roule avec lenteur. Si, à l'inspection, on ne voit aucun signe suspect, le corps de l'animal continue à rouler ; dans le cas contraire, on le marque d'un numéro rouge sur le côté. A partir de ce moment, l'animal ainsi marqué demeure tabou en ce qui concerne ses treize mille camarades. On n'enlèvera pas ses viscères, on ne le dépècera pas et il suivra sa route, toujours respecté jusqu'au moment où il sera aiguillé vers une salle spéciale, dans laquelle un vétérinaire (ils sont soixante-dix pour ce service) va l'inspecter une dernière fois et le déclarera bon pour l'alimentation ou bon seulement pour faire du suif.

Si le premier inspecteur a déclaré que l'animal était bon, on le suspend dès qu'il est propre, sans soies, par les pattes de derrière à une chaîne qui est fixée à un crochet glissant sur un rail ; il s'avance ainsi gravement et subit, de la part d'hommes placés sur son passage, pendant les cinquante à soixante mètres suivants, toutes les opérations nécessaires pour le débarrasser de ce qui n'est pas utilisable pour faire du jambon et du lard. D'abord on l'éventre ; ensuite on extrait les organes internes qui glissent sur un plan incliné placé devant un autre inspecteur (c'est-à-dire un troisième). Cet inspecteur laisse passer l'animal ou le marque en conservant les organes internes.

Les viscères des animaux sains sont découpés et jetés dans des trous spéciaux pour chacun d'entre eux, ils tombent à l'étage inférieur. C'est là qu'on les utilisera. Pendant ce temps l'animal, privé de ses organes, continue sa marche lente et passe sous un jet de vapeur, sous un jet d'eau ; une douche permet de bien le laver et de le rendre propre à l'extérieur comme à l'intérieur. On le laisse égoutter sur un espace de cinquante mètres environ, puis il est pesé et, suivant son poids, il est aiguillé dans une des allées de l'immense chambre frigorifique où il ira passer vingt-quatre ou quarante-huit heures. Ce n'est, en effet, que le lendemain ou le surlendemain que la viande sera assez faite pour être tendre et se laissera bien découper tout en ayant un goût savoureux.

Après avoir passé deux jours dans la chambre froide, la viande est reprise ; les gigots restent trois

heures dans un four où ils sont fumés au moyen de sciure de bois et de bois dur. Les intestins sont remplis d'un hachis de viande plus ou moins assaisonné, pour en faire des produits destinés soit à la consommation locale, soit à l'Italie, à la France, à l'Allemagne, etc.

L'Allemagne ne reçoit que des jambons qui sont l'objet d'une surveillance particulière. Il y a trente ans environ, on s'aperçut un jour, dans ce pays, que les jambons de Chicago contenaient très souvent les germes d'une maladie, la trichine, et on ferma la porte des marchés. Les industriels de Chicago proposèrent alors d'établir une inspection spéciale pour tous les porcs destinés à être envoyés dans l'empire allemand et encore aujourd'hui cette inspection se fait d'une façon fort simple et rapide, tout à fait intéressante et pratique. Les jambons destinés à l'Allemagne n'ont jamais la trichine, ceux qui vont dans les autres pays du monde ne sont pas examinés à ce point de vue. Il faut dire que cela n'a pas une très grande importance, car c'est en Allemagne seulement que l'on consomme, en général, le jambon cru. Dans les autres pays il est toujours soumis à une cuisson qui détruit la trichine. Chaque animal est donc l'objet de l'inspection de quatre personnes et même de cinq pour l'Allemagne. Ces inspecteurs poursuivent surtout la tuberculose, la ladrerie.

L'inspection des ganglions, du cou donne au point de vue de la tuberculose, une première indication et l'attention des vétérinaires inspecteurs est pendant toute l'inspection dirigée du côté de la découverte de lésions dues à la bacillose. Ils recherchent aussi les

caractères de la ladrerie. Généralement, les cysticerques existent en grand nombre dans les muscles du cou, de la langue et de l'épaule des porcs et c'est là qu'il faut les chercher lorsqu'ils ne sont pas généralisés. Les vésicules font saillie à la face inférieure de la langue sous forme d'élevures demi-transparentes. C'est en mangeant ces cysticerques que l'homme prend le tænia armé. La ladrerie chez le porc est assez fréquente aux États-Unis, sans qu'on puisse donner des statistiques à ce sujet. On sait que pour tuer l'embryon contenu dans les cysticerques il faut que la température de la viande au moment de la cuisson atteigne 50° environ, il résiste à des températures de 47° et 48°. Il faut savoir que dans les viandes grillées, cette température n'est pas souvent atteinte à l'intérieur des parties soumises à la cuisson, sauf lorsque la viande est bien cuite.

On trouve à l'heure actuelle, à la suite de l'inspection, environ deux pour cent des porcs atteints de la tuberculose. Il y a quelques mois encore ils passaient sans examen.

Ces usines utilisent les porcs (nous avons vu qu'une seule en tue treize mille par jour), d'autres se servent de moutons, d'autres de bovidés pour faire des conserves en boîtes. Dans ce cas un inspecteur spécial suit d'un bout à l'autre la fabrication des boites, y compris la pasteurisation par la chaleur, et les déclare bonnes ou mauvaises.

En somme l'inspection est rationnellement faite. On examine d'abord les bêtes sur pied, puis la contre-vérification est faite lorsque l'animal est abattu, mais les viscères étant encore adhérents.

Autrefois la propreté était, paraît-il, douteuse. Le gouvernement n'était pas armé pour l'inspection générale. Aujourd'hui chaque usinier répare ou construit et, avec la nouvelle loi, le bureau de l'*Animal Industrie* a le pouvoir de tout contrôler, d'entrer partout, si bien que la propreté est parfaite. Dans le moindre recoin, pas d'odeur, tout est lavé à grande eau. A partir de cinq heures du soir il n'y a plus un ouvrier dans les usines. C'est alors que les lavages se font en grand.

Tous les visiteurs sont priés d'entrer et lisent sur de grandes affiches : « Sous l'inspection des délégués des États-Unis. » La place de chaque inspecteur est bien en vue. La réclame s'est emparée de cette inspection et les propriétaires font parade de la présence de ces délégués gouvernementaux. Ils disent que jamais les commandes n'ont été si fortes et que la campagne menée contre eux a été d'un immense avantage pour le commerce.

C'est un service analogue que le gouvernement du Canada va instituer de l'autre côté de la frontière. La loi votée, l'an dernier, à Ottawa, à l'instigation de l'Honorable Sydney Fisher, sur l'inspection des viandes, lui donne les armes nécessaires pour mener à bien cette entreprise.

Cette question est importante au point de vue du commerce d'exportation comme au point de vue de l'hygiène générale.

III. — Les vétérinaires du Canada se forment soit aux États-Unis, où il existe de nombreuses écoles, soit au Canada où l'on trouve deux écoles, l'une dans la partie anglaise à Toronto et l'autre à Montréal.

L'Université française de cette ville possède, en effet, une école vétérinaire. Malheureusement les Canadiens ne fréquentent pas beaucoup cet établissement qui, l'an dernier, n'a donné de diplôme qu'à trois jeunes Français. A Toronto, au contraire, les Anglais sont fort nombreux à l'école vétérinaire. Comme les médecins, les vétérinaires français vivent entre eux, sans se mêler à leurs confrères anglais, mais comme ils sont moins nombreux, ils représentent une force moins compacte et n'ont pas l'autorité qu'ils pourraient et devraient avoir s'ils se mélangeaient davantage avec les vétérinaires de l'Amérique du Nord tout entière qui, en se réunissant dans des congrès, affirment leur existence et leur valeur. J'ai fait devant un de ces congrès une conférence sur la rage et, à la suite, j'ai dû répondre à une foule de questions qui m'ont été posées et qui montrent l'esprit curieux de ces praticiens.

IV. — Le congrès des vétérinaires de l'Amérique du Nord, auquel j'ai assisté l'an dernier, se réunissait à New-Haven, à côté de New-York.

Six vétérinaires canadiens, tous anglais, y représentaient le Dominion.

La profession vétérinaire occupe aujourd'hui, dans le monde entier, une place sociale de plus en plus élevée. Le gouvernement anglais a récemment donné le titre de Sir à plusieurs vétérinaires ; c'est qu'en effet, depuis le développement étonnant pris par l'étude des microbes, la pathologie comparée de l'homme et des animaux est une science qui a atteint les plus hauts sommets.

Comme le disait dernièrement un savant anglais à

l'inauguration de la statue de Nocard (ce vétérinaire était un élève aimé de Pasteur) : il faut toujours revenir en France pour voir et apprécier les progrès faits par l'art vétérinaire. C'est en France, un peu avant la révolution, vers 1785, que les écoles vétérinaires furent fondées ; c'est un élève de ces écoles, Rayer, qui, vers 1851, découvrit le premier microbe, celui du charbon, puis vinrent des hommes comme Bouley, Chauveau, Arloing, Nocard qui se classent parmi les grands savants du monde. La science de Pasteur a donné un nouvel élan à la profession vétérinaire et le temps est loin où cette profession n'était pas classée parmi les plus dignes.

Le vétérinaire est un homme de science, au même titre que le médecin.

En France, beaucoup de jeunes gens qui ont suivi les cours des lycées au lieu d'adopter telle carrière libérale entrent soit dans les écoles vétérinaires soit dans les écoles d'agriculture.

Dans ces établissements ils apprennent à appliquer les méthodes scientifiques à la culture de la terre et à l'élevage du bétail ; dans les écoles vétérinaires, ils apprennent à conserver la santé de ce bétail. Le vétérinaire joue un rôle social au moins aussi important que celui du médecin ; il ne doit pas seulement soigner les animaux malades, il a surtout à surveiller la santé des troupeaux, à prévenir les maladies, les épizooties ou épidémies qui sévissent sur le bétail. On voit donc les intérêts énormes qui sont confiés aux mains des vétérinaires. Mais ce n'est pas tout encore, on connaît aujourd'hui le rôle joué par les maladies des animaux dans la propaga-

tion de certaines de ces maladies à l'homme. Combien, pour ne prendre qu'un exemple, les causes de contagion de la tuberculose à l'homme seraient réduites, si les vétérinaires pouvaient arriver à diminuer le nombre des bêtes atteintes de cette maladie qui tue le quart du genre humain! Plus de tuberculose sur le bétail, cela signifie : plus de causes de contagion de la tuberculose dans le lait des vaches, dans la viande des bœufs, des porcs, etc., et ces exemples ne sont pas uniques, ils peuvent se répéter en grand nombre pour plusieurs maladies. Aujourd'hui où le plus beau rôle du médecin est de trouver la solution des questions sociales d'hygiène, on voit l'action que doit avoir le vétérinaire dans cette lutte des hommes contre la mort.

La science vétérinaire est pour ainsi dire une science exacte; elle peut être perfectionnée facilement, les expériences sur les sujets vivants sont permises et c'est précisément, grâce à l'étude de la pathologie des animaux que la pathologie des hommes peut être éclairée au moyen des observations faites par les savants qui expérimentent. Il n'est donc pas étonnant que, peu à peu, la science médicale et la science vétérinaire se confondent et que les hommes qui étudient ces deux sciences soient placés sur le même plan.

Dans les vieux pays, l'instruction demandée à l'entrée dans les écoles spéciales, aux futurs médecins et aux futurs vétérinaires, est la même. Aussi la distance qui existait entre les deux professions au point de vue social n'existe plus.

En Amérique, il n'en est pas tout à fait de même

et on sent l'effort que le vétérinaire doit faire pour arriver au même rang que le médecin.

Le congrès de New-Haven, à ce point de vue, a été fort intéressant. On y a vu le travail énorme accompli par ces hommes. Ils sont venus là pour entrer en relation les uns avec les autres. Ils veulent organiser la profession sur des bases solides.

Les discussions faites après chaque communication étaient fort édifiantes et montrent qu'ils voulaient s'instruire. Les travaux qui ont été faits sont pratiques et mis à la portée de tous (1).

Il est à regretter que les vétérinaires français du Canada ne se mêlent pas plus à leurs confrères anglais, ils auraient beaucoup à prendre dans leur manière de faire.

Un vétérinaire connu de la province de Québec me disait dernièrement, que lorsqu'il a voulu commencer à étudier l'art vétérinaire il a avoué la chose à plusieurs familles amies de la sienne et les portes de ces maisons amies se sont, dès lors, fermées pour lui, on le traitait de simple, ne devant rien faire dans la vie ; ce n'est que dans la suite, lorsque le succès est venu couronner les efforts de cet homme d'initiative, que les portes se sont ouvertes de nouveau devant lui. Malheureusement les choses en sont encore à ce point pour beaucoup de Canadiens-

(1) Les après-midi sont consacrées au « Clinics ». Chaque praticien vient là montrer comment on doit opérer. Les congrès sont un peu considérés comme des écoles de « Post graduate ». Dans ces Facultés de médecine ou dans ces écoles vétérinaires où l'on se dépêche de faire des praticiens, il a été nécessaire de songer à aider les anciens élèves à se perfectionner. C'est ce qui fait la nécessité et la fortune des écoles de perfectionnement que nous admirons en Amérique.

français et les élèves qui entrent à l'école vétérinaire française de Montréal sont en petit nombre.

Ils est temps de vaincre cette difficulté qu'a le public à franchir le seuil de cette école; les débouchés pour les jeunes vétérinaires sont intéressants.

L'agriculture est la grande source de richesse du Canada; sans élevage l'agriculture n'existe pas et la santé du bétail, dont les vétérinaires ont la charge, est une grande chose au point de vue économique.

Le gouvernement actuel du Canada l'a bien compris, puisque le budget du département du bétail, qui était de $ 70.000 il y a quatre ans, est aujourd'hui de plus de $ 400.000.

Les jeunes Canadiens-français ont donc un avenir intéressant à escompter s'ils entrent dans les écoles vétérinaires. L'école vétérinaire de Toronto vient d'être prise officiellement par le gouvernement d'Ontario et va être réorganisée. Les Anglais vont y venir nombreux et ils en sortiront équipés pour la lutte scientifique, c'est aux Canadiens-français de ne pas se laisser distancer.

A New-Haven, un des membres du Congrès racontait les débuts d'une école vétérinaire aujourd'hui célèbre. La première année il y avait neuf professeurs pour huit élèves; il y a quinze ans de cela. En ce moment, les premiers élèves sont devenus des praticiens distingués faisant bien leurs affaires, les professeurs sont au nombre de seize et les élèves plus de cent par année. L'école de Montréal recrute avec difficulté ses élèves; il faut songer au développement chaque jour croissant du bétail canadien, aux intérêts qui sont confiés aux vétérinaires, au point

de vue de la richesse du pays, de la santé des animaux et par répercussion de la santé des hommes et pousser les jeunes Canadiens à faire les études qui doivent leur permettre de devenir de bons et savants vétérinaires utiles au pays (1).

(1) Il existe, au Canada, une particularité que l'on ne rencontre dans aucun autre pays. A l'École vétérinaire de Montréal, on ne demande pas le diplôme de bachelier au moment de l'entrée. Il en est de même à la Faculté de médecine où, à défaut de baccalauréat, on passe un simple examen sur les matières enseignées dans les collèges. Il est même possible de ne pas passer cet examen et d'obtenir, malgré tout, le titre de docteur ; seulement, lorsque le nouveau médecin va se faire inscrire pour avoir le droit d'exercer, il ne pourra obtenir son inscription sans subir un examen d'équivalence du baccalauréat. Quelquefois on voit des docteurs en médecine se présenter plusieurs fois à cet examen sur les Lettres et les Sciences.

CHAPITRE XXII

LA RAGE AU CANADA

I. La rage au Canada et aux États-Unis. — II. La rage dans la province de l'Est. — III. Dans les provinces de l'Ouest.

I. — La rage existe-t-elle au Canada ? C'est là une question fort discutée. Lorsque je suis arrivé au Congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord à Trois-Rivières, en juin 1906, on m'a dit que cette maladie était inconnue et je n'ai pas lu la communication que j'avais préparée.

Depuis cette époque, je me suis procuré tous les documents possibles sur la rage, aux États-Unis et au Canada. En effet, ces deux pays voisins doivent s'influencer l'un l'autre au point de vue des épidémies comme au point de vue des épizooties, car la ligne qui les sépare est toute conventionnelle. Mais ce n'est pas parce que l'on trouve la rage en un point d'un pays que cette maladie doit se propager forcé-

ment à tout le reste de la région. Cela peut se produire, seulement il faut des conditions spéciales qui ne sont pas toujours remplies, mais peuvent l'être à un moment quelconque.

D'un autre côté, la présence de la rage est-elle toujours constatée lorsqu'elle existe dans un pays? Loin de là, longtemps son existence a été niée à Constantinople, on donnait même la raison pour laquelle les chiens de cette ville ne peuvent pas avoir la maladie. Sa présence a été démentie dans beaucoup de villes d'Orient, où elle se montre cependant.

Lorsque la rage existe dans un pays, elle n'y est pas toujours reconnue, par conséquent, et on ne s'aperçoit de sa présence que le jour où une épidémie violente survient, sous une influence quelconque. C'est ainsi que j'ai dû aller précipitamment, en 1902, en Rhodésie, dans l'Afrique du Sud, où j'ai été envoyé par mes maîtres de l'Institut Pasteur de Paris, à la requête de la British South Africa C°.

La rage avait été importée à Por-tElisabeth, dans la colonie du Cap, en 1892, par un chien venu d'Angleterre ; une épidémie survint et, pendant l'année 1892-1893, il y eut cent soixante chiens atteints de rage ; puis, à la suite de la prise de mesures de police sanitaire très sévères, le foyer semblait éteint, et dans tous les documents publiés à cette époque sur l'Afrique du Sud on trouve que la rage est inconnue. Une épidémie très considérable survint en 1902 en Rhodésie ; elle devait couver depuis longtemps, car lorsque j'arrivai dans le pays, il y avait de nombreux cas de rage, sur les animaux domestiques et sauvages ainsi que sur l'homme.

Il faut donc toujours se défier d'une épidémie qui a été légère et paraît éteinte, on ne prend plus de précautions et le feu qui couve se rallume un jour, on ne sait souvent pas pourquoi.

Pour que la rage existe dans un pays, il faut qu'elle y ait été importée, car un cas de rage n'est jamais spontané. Pasteur, alors que j'étais directeur de l'Institut Pasteur en Australie, m'écrivit une lettre où il expose bien cette question. On discutait dans cette grande île, où la rage n'existe pas, l'utilité du maintien des quarantaines de six mois imposées à tous les chiens importés ; le ministre de l'Agriculture m'avait fait l'honneur de me demander mon avis et j'avais répondu par une lettre que j'avais ensuite soumise à Pasteur.

Voici son avis sur ma réponse et, si je le cite, c'est qu'il explique bien ce que je disais plus haut de la non-spontanéité de la rage.

Paris, 15 juin 1891.

« Mon cher Loir,

« Tu me demandes ce que je pense de ta réponse du 5 avril dernier au ministre de l'Agriculture, l'honorable Sydney-Smith, au sujet de la possibilité de l'introduction de la rage en Australie. Tu as parfaitement raison de dire que, dans les conditions présentes du voyage en Australie et avec les quarantaines actuelles, il est pratiquement et scientifiquement probable que l'Australie continuera à jouir de son immunité pour cette maladie. Quoiqu'on puisse trouver le contraire dans de vieilles publications, il est certain que la rage n'est jamais spontanée chez

les animaux. Les chiens peuvent être placés dans les conditions les plus contraires à leur genre de vie : froid, chaleur, nourriture, aucun ne deviendra hydrophobe.

« La rage, en dernière analyse, est toujours le résultat de la morsure d'un chien enragé. Il serait oiseux de discuter la question de savoir d'où vient le premier animal affecté : la science est incapable de résoudre la question de l'origine et de la fin des choses. Il est très probable, comme tu le dis dans ta lettre au ministre, qu'un chien partant d'Europe, après avoir été mordu par un animal enragé, mourra pendant le voyage ou pendant la quarantaine qui lui est imposée à son arrivée en Australie ; ainsi le veut la période d'incubation. Cette règle n'est pourtant pas absolue ; la science signale des périodes d'incubation de la rage d'une année, même de deux ans et quelques mois, mais ce sont là des exceptions très extraordinaires. Je crois même que nous n'avons aucune preuve certaine à ce sujet pour la race canine ; on peut en citer peut-être un ou deux exemples dans la race humaine.

« L. Pasteur. »

Nous pouvons ajouter qu'après discussion au Parlement les quarantaines de six mois pour les chiens ont été maintenues et considérées comme nécessaires.

Dans la province de Québec, il est admis donc que la rage n'existe pas ; cependant, de temps en temps, on trouve des cas de rage qui semblent isolés, et, en étudiant l'histoire des enragés, on ne retrouve pas de morsures dans les antécédents.

Aux États-Unis la rage existe, il y a des Instituts antirabiques à New-York, à Chicago, à Ann Arbor. Pourtant la rage semble aussi présenter des particularités du même genre.

En août 1906, j'ai assisté au Congrès de l'association des vétérinaires américains, à New-Haven. On m'a demandé de faire une conférence sur la rage à la suite de laquelle une longue série de questions m'ont été posées au sujet de savoir si la rage ne peut pas se communiquer par un autre mode de contagion que la morsure de chien à chien. Dans l'état actuel de la science nous ne connaissons pas d'autre mode de contamination que la morsure. Pour savoir si les cas dont on parle sont bien de la rage, il faudrait faire des recherches qui n'ont pas été entreprises jusqu'à ce jour.

II. — A Québec donc, on parle de la rage de temps en temps ; il y a, semble-t-il, des cas isolés.

M. le professeur Ahern, professeur de clinique à l'Université Laval de Québec, me montrait dernièrement dans la cathédrale anglicane de Québec le tombeau du duc de Richemont, gouverneur du Canada, mort de la rage le 18 août 1818.

M. Duchêne, vétérinaire à Québec, n'a jamais vu de ces cas de rage, mais il en entend parler de temps à autre dans la campagne.

M. Couture, vétérinaire à Québec, est du même avis.

M. Gingras, vétérinaire à Lévis (Québec), assure qu'il a vu, il y a cinq ans, un cas véritable de rage. Le chien dont il s'agit avait la voix rabique et se précipitait sur tous les objets pour les mordre.

J'ai été moi-même à Québec, en août dernier, pour faire une enquête au sujet d'un cas supposé de rage survenu dans cette ville à la fin du mois de juin. Un homme de vingt-cinq ans environ, M. V..., avait été envoyé au commencement de juillet par MM. le docteur Gosselin et le professeur Ahern de Québec, à l'Institut Pasteur de New-York, pour y subir le traitement antirabique. Il avait été mordu par son chien. Cet animal était âgé de quatre mois, il vivait dans le magasin de son maître et on n'a jamais remarqué qu'il ait été mordu.

L'animal, pendant ses accès, a été vu par M. Vincent de Beauport qui me dit que ce chien avait les mêmes symptômes qu'un autre animal tué devant lui par un vétérinaire, dix ans auparavant, avec le diagnostic de rage.

M. le professeur Ahern n'a jamais vu lui-même de cas de rage au pays, mais il entend parler, de temps en temps, d'un cas de cette maladie dans la province. M. le Dr Gosselin croit à l'existence de la rage dans la province de Québec. Avec MM. Ahern et Gosselin, je trouve le cas de M. V... douteux, et, si j'avais été consulté, j'aurais, moi aussi, envoyé M. V... à New-York subir le traitement préventif.

Le cadavre a été détruit sans autopsie. J'ai fait aussi une enquête sur un autre cas suspect : Un chien danois de sept mois, venant de Montréal sud et qui est à Lévis (Québec) depuis quatre mois, est entré chez M. G..., il s'est mis dans un coin après avoir parcouru le magasin comme un fou. Puis il a été repris d'un nouvel accès, s'est précipité dans l'arrière-boutique et, toujours courant, est sorti dans la rue.

Il s'est alors précipité dans le magasin de M. B... qu'il a traversé et, après en être sorti s'est réfugié dans la cave de M. Louis P... où il a été tué d'un coup de fusil.

Ce chien était doux d'ordinaire et n'avait jamais eu d'attaque d'aucune sorte.

Il n'a mordu personne pendant ses accès.

Il n'aurait jamais été mordu et a toujours été surveillé. Le cadavre a été détruit sans autopsie.

Tout autour du Canada la rage existerait.

Aux États-Unis elle est endémique partout, avons-nous dit.

Au Nord du Dominion, au Labrador, on en a signalé des cas, paraît-il, sur les chiens des Esquimaux.

III. — Voyons ce qui se passe dans l'Ouest du Canada.

Dans le rapport, pour 1905, du docteur Rutherford, vétérinaire directeur général de la santé des animaux du Dominion du Canada, on trouve :

Ce rapport est daté : Ottawa, 31 mars 1906.

« Rage. — Une épidémie de rage a été constatée en mars 1905 à North Portal (Assa). La maladie a été importée du Dakota du Nord, où elle existe depuis plusieurs années. En général, il faut accepter avec circonspection les rapports qui constatent l'existence de la rage, mais, dans ce cas, il semble certain que deux animaux en sont morts, quoique le diagnostic n'ait pas été fait expérimentalement. Les animaux suspects, ainsi qu'un grand nombre de chiens errants, ont été tués, tandis que les autres chiens de la contrée ont tous été muselés.

« Aucun autre cas ne s'est manifesté dans le district jusqu'au mois de juillet, lorsqu'une nouvelle épidémie a été signalée à Oxbow. Dans ce cas, un chien fut détruit par notre inspecteur, et onze autres furent tués par les propriétaires. Une ordonnance du département fut envoyée au commissaire de la R. N. W. M. Police à Régina, en lui laissant la latitude de la mettre en action, mais il ne crut pas nécessaire de l'appliquer.

« Depuis cette époque, plusieurs rapports ont été reçus de la même région et de ses environs et de nombreuses contrées sont maintenant en quarantaine. La persistance de ces cas est très inquiétante, et je pense qu'il y a peu de doute que ces cas doivent être attribués à la rage. Quoique heureusement peu de dommages aient été occasionnés jusqu'à présent, cette condition de choses est peu agréable. Des instructions ont été données pour envoyer les produits nécessaires à l'inspection dans les cas douteux, de façon à ce que, grâce au diagnostic expérimental, on puisse se rendre compte avec sûreté de la nature de la maladie.

« Une certaine anxiété a été occasionnée à London (Ont.), par l'apparition de la rage au mois de juin. Un petit chien avait mordu un enfant et l'enfant et le chien furent emmenés de suite à New-York; le département fut donc dans l'impossibilité de vérifier le diagnostic.

« Pour arrêter toute épidémie possible, deux inspecteurs furent envoyés pour assister les autorités de la ville et le conseil sanitaire local. De nombreux chiens furent examinés, plusieurs avaient mordu des êtres

humains et furent mis en quarantaine. Jusqu'à ce jour, aucun cas de rage ne s'est déclaré, ce qui est étonnant, car le premier chien a été reconnu enragé sans aucun doute, à la suite de l'examen fait par l'Institut Pasteur de New-York.

« La chose la plus étrange, constatée par les inspecteurs du département à London (province d'Ontario), a été la constatation qu'un grand nombre de personnes ont été mordues par les chiens pendant une très courte période. Beaucoup de nos cités du Canada sont simplement envahies par des chiens errants sans utilité, ce qui en ce moment constitue déjà un désagrément considérable pour les habitants, et qui, en cas d'une épidémie de rage, serait un grand danger pour la santé publique. En songeant à cette possibilité, je pense qu'il faudrait employer les moyens nécessaires pour faire comprendre aux autorités municipales l'utilité d'accroître la taxe sur les chiens.

« Comme il n'existait pas de règlements au sujet de la rage, un ordre en conseil fut publié le 10 août 1905. »

Le docteur Brice, ancien président du Conseil d'hygiène de l'Ontario, me racontait qu'il y a quatre ans, des cas de rage se sont produits à London (Ontario), que des inoculations ont été faites avec le cerveau d'un chien et que le résultat a été positif. La rage existait donc à cette époque dans la province.

Le docteur Bell, professeur à l'École de médecine de Winnipeg, bactériologiste de la province de Manitoba, a été, au commencement de l'année 1905, subir le traitement antirabique à l'Institut du docteur Novi de l'Université de Michigan, à Ann Arbor.

Il avait été infecté par un chien importé des États-Unis et pris de rage dans la Saskatchewan. Le bulbe rachidien de ce chien, inoculé à un lapin, fit mourir cet animal de la rage après vingt et un jours d'incubation.

On cite des cas de rage dans la campagne de différents côtés et plusieurs individus vont chaque année se faire traiter de la rage dans les Instituts Pasteur des États-Unis, soit à New-York, soit à Chicago, soit à l'Université de l'État de Michigan. A Chicago, lorsque je m'y trouvais, la dernière statistique publiée donne six personnes venues se faire traiter de la rage ayant été mordues au Canada.

Enfin, grâce au docteur Higgins d'Ottawa, j'ai l'observation d'un homme mort de rage à l'hôpital de Victoria dans la Colombie Britannique. Cet homme avait été mordu à la station de police de White-Horse, dans le Yukon.

La rage, donc, existe dans la partie ouest du Canada. Il y a peut-être des cas isolés dans la province de Québec, mais il a été impossible de le prouver d'une façon absolue jusqu'à ce jour. Seulement il faut se souvenir que les rapports entre l'Ouest et l'Est sont fréquents et qu'un jour ou l'autre on pourra voir se développer dans l'Est une épidémie de rage. Elle ne sera pas spontanée, car elle pourra venir soit de l'Ouest, soit des États-Unis.

CHAPITRE XXIII

LE DRAPEAU

I. Abandon du drapeau blanc. — II. La croix. — III. Le drapeau tricolore. — IV. Le drapeau du Sacré-Cœur. — V. Le drapeau national canadien. — VI. Les libéraux et les conservateurs. — VII. Laurier, Gouin, Bourassa, Lavergne.

I. — Jusqu'en 1859, ces Français n'avaient pas de drapeau, ils ne s'abritaient plus sous les plis du drapeau blanc dont les défenseurs les avaient abandonnés loin de la patrie. Les pauvres colons qui étaient restés avec les soldats désarmés, mais non vaincus, ayant la rage au cœur d'être impuissants contre l'envahisseur, attendaient toujours la venue des frères libérateurs qui devaient venir reprendre le pays autrefois conquis sur les Peaux-rouges.

Ils avaient à se créer une nouvelle patrie sur cette terre inculte où leur race persécutée était abandonnée. Ils fondèrent un peuple nouveau et recommen-

cèrent leurs destinées loin du foyer et de la patrie absente.

Ils se serrèrent dans chaque paroisse autour du curé et les prêtres furent chargés partout d'être les intermédiaires avec les maîtres du pays. Les tribunaux installés par les Anglais chômèrent, on se soumettait à l'arbritage des membres du clergé, d'autant plus que le clergé se composait de prêtres actifs et intelligents, sorte de templiers, faisant le coup de feu au besoin.

II. — Comme au temps des croisades, le signe de la Rédemption des catholiques les abrita à cette époque et les prêtres arborèrent la croix en signe d'étendard.

Puis, un jour on sut que l'ancien drapeau blanc ne flottait plus au vieux pays. Mais le drapeau tricolore, en faisant son tour du monde, avait oublié le Canada qui ne put songer à remplacer par ce dernier l'emblème de la France royaliste.

III. — Un jour de 1859, arrive une flotte anglaise, venant de fraterniser devant Sébastopol avec l'armée française. En jetant l'ancre en face de Québec, les marins étaient tout étonnés d'entendre ce peuple anglais parler la langue de leurs compagnons de gloire des tranchées de la Crimée. Prenant des morceaux d'étoffe, les matelots, à la demande des Canadiens, firent le premier drapeau tricolore et le montrant aux Canadiens leur dirent : « Voilà le drapeau de votre ancienne patrie. » Chacun voulait posséder cet emblème et il y eut un renouveau de patriotisme français. Lorsqu'il y a quelques années, pour la première fois, un de nos navires de guerre moderne a remonté le Saint-Laurent jusque devant Québec,

la foule le suivait en criant, reconnaissant le drapeau : « Voilà nos gens! voilà nos gens! » Ce drapeau tricolore, c'est le drapeau des Canadiens-français, on le voit partout, et, au moment de la Saint-Jean-Baptiste, leur fête nationale, tout le monde le porte, attaché à sa canne, à sa boutonnière, à son chapeau, partout. Au moment du vote de l'article 7 par le parlement de France (la nouvelle en arriva avant le 24 juin, au moment où l'on préparait la fête de la Saint Jean-Baptiste) il fut décidé, en manière de protestation, que le drapeau tricolore ne serait pas arboré dans la procession à travers les rues de Montréal. Un Canadien du nom de Boivin monta dans une voiture avec trois autres de ses amis portant un drapeau tricolore. Il fit suivre la procession par sa voiture et on acclama, malgré tout, le drapeau de la France.

IV. — Peu après, fut proposé un nouveau drapeau national canadien, celui du Sacré-Cœur. Il est bleu avec un cœur doré en son milieu et une croix blanche; on le voit maintenant dans toutes les cérémonies, en général, à côté du drapeau tricolore.

V. — Un Canadien-français du nom de Léger, habitant Ottawa, vient de faire déposer aux bureaux du gouvernement un drapeau tricolore modifié. J'ai assisté l'an dernier, dans un club politique, à une conférence où ce drapeau fut présenté par son inventeur. Voici comment il est décrit dans le document officiel déposé aux bureaux du Dépôt des marques de fabrique.

Ce drapeau national canadien est composé de trois couleurs : bleu, blanc et rouge.

Les Canadiens affirment n'avoir pas choisi ce

drapeau à cause de ses couleurs françaises, mais parce que celles-ci sont l'emblème de leurs aspirations. Ils l'expliquent ainsi dans le document officiel enregistré au département de l'Agriculture, à Ottawa, le 1er octobre 1904 :

« La partie bleue placée au mât du drapeau. Le bleu, couleur naturelle. — Le firmament, la mer.

« La partie blanche placée dans le centre. — Sans tache, Noble, Loyal, Peuple soumis. — C'est la couleur de la pureté.

« La partie rouge placée au flottant du drapeau. Défions les injustices. Protégeons nos droits. C'est la couleur de la défiance, de la protection. Y est apposé l'œil de Dieu, nous conduisant dans de droits sentiers, à une destinée glorieuse pour notre pays.

« Les croix de Saint-Georges, de Saint-André, de Saint-Patrice. L'insigne le plus en évidence, près du mât, dans le drapeau britannique, commémorant l'origine du drapeau actuel, lors de l'union de l'Irlande et de l'Écosse avec l'Angleterre, est emprunté, afin de perpétuer, en notre pays, les libertés acquises dont nous jouissons en commun.

« L'arbre de la Confédération. — L'Érable, emblème du Canada. La souche et les deux feuilles principales représentent les deux Canada. Les feuilles supérieures représentent chacune une Province.

« Le globe est divisé en six parties, dont chaque couleur représente une nationalité.

« Le castor. — L'Industrie.

« Les deux mains. — Fraternité. Nous sommes Canadiens.

« Les quatre lettres : H. L. D. P. — Honneur, Liberté, Défense, Patrie.

VI. — Pour comprendre cette question du drapeau, il faut se souvenir que le Canada est situé à côté des États-Unis où l'on arbore le drapeau aux nombreuses étoiles en toute occasion. Les hommes, les femmes, les enfants portent de petites insignes patriotiques à la boutonnière, au chapeau, partout. Aussi ne doit-on pas s'étonner que ces Américains-français fassent une question du drapeau. Ils en ont besoin pour se distinguer de leurs compatriotes. Si, en Amérique du Nord, il n'y a pas de décorations données par l'État, il n'y a pas de pays au monde où les habitants portent plus de signes distinctifs à leur boutonnière. Chaque société a le sien; même les abstinents d'alcool ont le leur. La chose va même beaucoup plus loin, chaque opinion politique a le sien. Un jour, n'étant pas encore initié, je demandai à un Canadien-français ce que signifiait un bouton rouge qu'il portait à sa boutonnière : « Je suis libéral, me dit-il, c'est-à-dire je suis un honnête homme. J'aime mon pays, sa grandeur. On ne peut pas être un bleu et être honnête en même temps. — Que veut dire ce mot de bleu ? demandai-je timidement. — Ce sont les conservateurs.

— Et quelle est donc leur ligne politique ?

— Ils sont contre Laurier. »

Les Canadiens-français sont en majorité libéraux. Ceux qui sont conservateurs disent que le parti libéral, au pouvoir depuis dix ans, et dont la politique féconde a provoqué la marche en avant du Canada pendant ces dernières années, a mis en pratique

les conceptions économiques conservatrices. Les Canadiens sont fiers à juste titre d'avoir un des leurs à la tête du gouvernement libéral.

VII. — Laurier vient d'une paroisse française, il a été élevé dans son pays jusqu'au moment ou il est entré à l'Université anglaise de Montréal. Il y a pris un accent anglais et une apparence physique du plus pur britannique; et sous cette enveloppe anglo-saxonne, il était le type du premier Canadien-français pouvant arriver au summum du pouvoir politique canadien. Il a obligé les Anglais, par son attitude, à accepter un Canadien comme premier ministre. Il aura plus tard le mérite d'avoir donné confiance en eux à ses concitoyens ; il a facilité certainement la désignation à la réunion des premiers ministres de toutes les provinces du Canada, de l'honorable Gouin, premier ministre de la province de Québec comme chef de tous ses collègues. Gouin, lui, est bien français de physique, de langage et d'esprit.

A côté des libéraux et des conservateurs, il y a, dans la province de Québec, un autre parti qui s'élève en ce moment, c'est le parti nationaliste français. Leur chef est Bourassa. Il est le petit-fils de Papineau, le héros de la rébellion de 1837, à la suite de laquelle l'Angleterre a dû accorder toutes leurs libertés actuelles aux Canadiens.

Lors de la guerre du Transvaal, Laurier a envoyé chez les Boërs un contingent canadien, sans même consulter les Chambres qui étaient en vacance. Bourassa a dénoncé le fait à la tribune en parlant de l'injustice de la guerre des Boërs et des libertés

canadiennes. Laurier, dans une conversation, lui dit cette parole célèbre : « Il est possible que les Canadiens soient de votre avis, mais ils votent pour moi. » En sera-t-il toujours ainsi ?...

En juin 1908, Gouin se présentait aux élections comme député libéral de Montréal au parlement de Québec. Bourassa vint dans la circonscription de Gouin, abandonnant son siège au parlement fédéral d'Ottawa, et il se fit élire par Montréal. C'est un indice. Le peuple canadien-français va-t-il voter pour des nationalistes aux élections générales de l'an prochain ? La question est d'autant plus brûlante qu'en même temps que Bourassa, entrait au parlement de Québec, son lieutenant, le jeune député Lavergne (il a vingt-six ans). Il abandonnait lui aussi son siège à Ottawa et se faisait élire au parlement de Québec. Ces deux députés défendaient au parlement la politique patriotique française, exigeant que toutes les prérogatives accordées aux Français soient conservées et maintenues. Bourassa parle avec feu.

Lavergne, qui appartenait au parti libéral, en a été expulsé l'an dernier par Laurier d'une façon brutale. Il présentait une délégation de ses électeurs et avait quelques jours auparavant voté contre le ministère. En recevant la délégation qui venait demander une faveur, Laurier dit devant Lavergne : « Messieurs, lorsque vous venez me demander quelque chose, faites-vous présenter par votre sénateur, votre présent député n'est plus de notre parti. » Les deux élections récentes ont donc une importance au point de vue de la politique future du Canada. Le parti nationaliste veut défendre les prérogratives fran-

çaises, considérant que le parti libéral actuel fait trop de concessions aux Anglais. Lavergne a fait, il y a peu de temps, au parlement, un remarquable discours pour montrer que tous les fonds de colonisation sont dépensés pour amener au Canada une immigration anglaise, destinée à peupler les régions de l'Ouest à l'exclusion de la province de Québec. Il ne faut pas oublier que le ministre chargé de la colonisation au gouvernement fédéral est le député d'Edmonton, capitale de l'Alberta.

CHAPITRE XXIV

AVENIR DU CANADA

I. La province de Québec restera-t-elle française? — II. Résistance des Français des Etats-Unis. — III. Le Canada sera-t-il annexé par les Etats-Unis? — IV. Immigration au Canada. — V. Valeur économique de l'Ouest. — VI. Avenir du Canada.

I. — La province de Québec, foyer de la France canadienne, restera-t-elle française, c'est-à-dire les Canadiens-français conserveront-ils leur langue ?

Les Français du XVIIe et XVIIIe siècle ont découvert, exploré, évangélisé les trois quarts de ce qui constitue aujourd'hui la puissance du Canada. Leur véritable colonie était sur les bords du Saint-Laurent; c'est là que, depuis 1763, ils ont conservé leur langue et leur religion et c'est de là, qu'à l'heure actuelle, ils émigrent aux États-Unis où ils sont plus d'un million.

Partout ils luttent pour la nationalité française.

Ceux qui sont aux États-Unis ou dans l'Ouest canadien seront-ils absorbés par les influences sous lesquelles ils sont destinés à vivre ? Ces questions, quant à présent, demeurent dans le vague ; mais, et, c'est chose certaine, dans la province de Québec, nos cousins ont une vitalité, une force d'expansion qui fait que la langue française s'étend au lieu de diminuer. J'ai entendu un de leurs prédicateurs commencer ainsi un sermon sur le patriotisme, fait le 24 juin, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-français : « Nous sommes sous la domination libérale de l'Angleterre, mais nous sommes catholiques et Français et nous resterons toujours avec ce même idéal devant nous... »

Il y a aujourd'hui, dans la province de Québec, trop de Canadiens-français parlant notre langue pour que l'on puisse croire qu'ils pourront être absorbés par l'élément anglais ; ils empiètent, au contraire, sur la province anglaise d'Ontario et font preuve d'une vitalité conquérante. Dans la province de Québec, les institutions destinées à maintenir le français sont puissantes, elles ne font que s'améliorer et prendre de l'importance. Donc la nation française est bien constituée.

Il y va, du reste, de l'intérêt même des Canadiens de conserver leur langue ; de cette façon ils sont classifiés à part, ne se trouvent pas noyés dans la masse anglaise de l'Amérique du Nord ; ils s'affirment comme une nation qui sait fournir des hommes capables de diriger tout le Canada.

Il y a là, pour les Canadiens, un mobile suffisant pour qu'ils veuillent rester français. « Rester fran-

çais, pour nous, me disait l'un d'eux, est une question d'argent et nous devons faire tout pour conserver notre nationalité. »

En a-t-il toujours été ainsi ? En 1763, si les Français avaient accepté d'être soumis aux Anglais, ils seraient aujourd'hui complètement naturalisés ; peut-être qu'avec leur intelligence, ces descendants de Français, devenus complètement Anglais, occuperaient les situations les plus en évidence, tandis que, jusqu'à ce jour, la différence de langue oblige beaucoup d'entre eux à se tenir à l'écart. Ils vivent sur eux-mêmes, sans pénétrer, en général, dans la communauté anglaise. En ce moment on peut croire que la France d'Amérique est solidement établie. Le mouvement nationaliste français est très vivant, de plus, il y a un autre argument à donner en faveur de ce que j'avance.

II. — Plus d'un million de Canadiens-français ont émigré aux États-Unis pour aller travailler dans les usines situées près de la frontière canadienne. Ces Français sont en butte à une lutte constante : les autorités américaines, le clergé catholique irlandais lui-même (1), cherchent à les amener à abandonner le français. Ils tiennent bon, leurs enfants viennent en assez grand nombre étudier dans les universités canadiennes. A Montréal, à la faculté de médecine, il y a plusieurs étudiants, fils de Canadiens-français établis aux États-Unis, qui viennent là terminer leurs études. Ils retournent ensuite exercer leur art chez les Américains. Ceux qui sont

(1) Tous les évêques catholiques sont irlandais, aux États-Unis.

restés dans la province de Québec comprennent maintenant qu'il ne faut pas émigrer aux États-Unis, si l'on veut conserver sa langue.

L'état d'esprit des Canadiens ne saurait être mieux démontré ni mieux décrit que par eux-mêmes, aussi nous trouvons intéressant de reproduire cet article, pris dans un journal canadien, « Le Temps » d'Ottawa.

« Nos compatriotes établis aux États-Unis sont très préoccupés de réclamer et d'obtenir des évêques et des curés de langue française pour les diocèses, et pour les paroisses, où dominent les Canadiens-français.

« Leurs efforts dans ce but paraissent même, parfois, dépasser quelque peu la juste limite, et comme tous les gens que hante une idée fixe, ils tombent facilement dans l'exagération et le parti pris.

« Mais, tandis qu'ils mènent ainsi le bon combat pour la défense de leur langue et le respect de leurs droits, en cette terre américaine, ils ne semblent pas avoir conscience des sentiments réels de ceux qui les entourent et qui, peu à peu, lentement, mais sûrement, resserrent les mailles du filet dans lequel sont venus tomber, tête baissée, nos compatriotes établis aux États-Unis.

« Quoiqu'ils pensent, quoiqu'ils disent ou fassent, les Canadiens-français des États-Unis sont voués à l'absorption, à l'assimilation yankee, et dans l'engrenage où ils se sont laissé prendre le jour où ils mirent le pied sur le sol américain, ils seront écrasés, triturés, débarrassés de leur langue et de leur originalité de race.

« Ils n'échapperont pas, ils ne sauraient échapper à ceux qui les guettent et qui, dans la coulisse, surveillent leurs vains efforts pour se glisser au travers les mailles du filet.

« On comprend aisément que, pour ceux qui sont dans la mêlée, entourés des phalanges de leurs partisans, les bruits du dehors sont difficilement perçus, et ils se refusent souvent à croire aux observations de ceux qui, de loin, peuvent obtenir une meilleure vue d'ensemble.

« Ces réflexions que, sans aucun doute, nos amis des États-Unis s'empresseront de critiquer, nous sont inspirées par la lecture d'un article paru dans le « Boston Pilot », article qui ne laisse malheureusement aucun doute sur les vues et les tendances, et sur les désirs de l'opinion des revendications de nos Canadiens-français établis aux États-Unis.

« Aucune influence possible ne peut empêcher l'assimilation des diverses immigrations », déclare carrément cet article, et d'ailleurs « l'Église catholique a été par essence, de tout temps, cosmopolite », ajoute-t-il.

« Il est vraiment pénible de penser que tant des nôtres, tant de ceux dont les pères ont si longuement, si noblement combattu pour maintenir sur cette terre d'Amérique leur droit d'être et de rester français sont condamnés à disparaître dans le gouffre américain, et à y perdre toutes les caractéristiques et les qualités de leur race.

« Peut-on espérer que, conscients du danger imminent et inéluctable, un grand nombre de nos

braves patriotes se décideront à s'échapper de la fournaise d'assimilation yankee et sauront profiter des avantages de l'heure présente pour rentrer sur la terre ancestrale, y jouir en paix du droit acquis par leurs ancêtres de rester eux-mêmes, de parler leur langue, de prier Dieu dans leur langue ?

« Souhaitons-le de tout cœur, et ne cessons d'y travailler, comme on travaille à sauver des frères en danger de périr.

« Mais, du moins, nous espérons bien que la connaissance de la situation qui les attend là-bas, aura le salutaire effet d'arrêter sur la pente fatale ceux de nos compatriotes de la province de Québec qui seraient tentés d'aller s'engouffrer dans le malaxeur assimilisateur de ces bons yankees. »

L'acharnement que mettent les Canadiens établis aux États-Unis à vouloir conserver leur langue est une preuve de la ténacité de cette race. Au Canada, ils ont la même force de caractère ; ils ne sont pas dans les mêmes conditions, leur intérêt économique, en ce moment, est de conserver le français et, plus leur nombre s'accroîtra, plus il en sera ainsi et plus leur force augmentera en même temps. Aussi je pense que la Nouvelle-France de l'Amérique du Nord a tout ce qu'il faut pour continuer non seulement à vivre, mais à se développer, en conservant son aspect particulier actuel.

III. — Le Canada sera-t-il annexé par les États-Unis ? La réponse est difficile à faire. Cependant ce n'est pas assurément quand il voit ses richesses s'accroître merveilleusement sous l'influence d'un excellent gouvernement et sous la tutelle légère de l'An-

gleterre (1), qu'il peut penser à se donner à son voisin, dont on connaît la turbulence et les appétits féroces.

Ce ne sera pas possible tant que les civilisations anglaise et française conserveront leur suprématie, parce que les Canadiens-anglais s'y opposeront de toutes leurs forces par patriotisme et les Canadiens-français, par loyauté vis-à-vis de l'Angleterre, par fidélité à leur langue qui serait menacée par l'intransigeance des Américains et aussi par attachement à la religion catholique.

Ainsi, pour un long moment, il est évident que cette hypothèse n'est pas réalisable, bien que les Américains annexionnistes la caressent avec complaisance, parce qu'ils tablent sur l'avenir. Ils savent que l'Ouest et le Nord-Ouest canadiens se colonisent très rapidement et que les Américains y prédominent. Ils savent que ces régions ont déjà une physionomie américaine très marquée, ils devinent que la civilisation américaine prévaudra dans quelques années, qu'elle primera les civilisations anglaise et française et que, très aisément, elle contrebalancera, en vertu de la loi du nombre, l'influence de ces deux civilisations dans les provinces de l'Est.

La province d'Ontario est anglaise, au contraire, mais seulement d'influence. Les habitants ne sont pas américanisés ; ils n'aiment pas les Anglais et ne fusionneront pas plus avec eux que les Canadiens avec les Français. L'Angleterre est regardée par eux

(1) Le Canada traite directement avec les autres nations. Ce sont deux ministres canadiens qui sont venus l'an dernier à Paris, négocier un traité de commerce franco-canadien.

comme la France par les Canadiens-français. L'Ontario est une vieille province colonisée dès le début par des Anglais, dans laquelle il y a peu d'immigration. Très anglaise elle-même, elle considère les Anglais qui débarquent, comme des intrus.

Dans l'Ouest tout est américain d'influence. Les jeunes filles elles-mêmes copient le genre de leurs voisines, les Américaines. Elles affectent de parler du nez et il est très difficile de suivre leur conversation quand on est étranger et que l'on a simplement l'habitude de l'anglais d'Angleterre.

De Winnipeg à Saint-Paul, Minneapolis (États-Unis), il y a vingt-quatre heures de voyage, tandis que, pour aller à Toronto et à Montréal, il y a deux jours de chemin de fer.

Les villes de l'Alberta et de la Saskatchewan sont encore plus près de la cité américaine.

IV. — Il faut s'attendre raisonnablement qu'un pays de 80.000.000 d'habitants, comme les États-Unis, qui, de plus, est contigu au Canada et où il n'y a plus de terres disponibles, continuera, par l'effet même de l'accroissement naturel de sa population, à émigrer en bien plus grand nombre vers le « dernier Ouest » comme on l'appelle.

Sans le moindre doute, dans cinq années au plus, si la proportion de l'émigration des derniers cinq ans se maintient, les sujets canadiens de provenance étrangère pourront, à leur choix, s'emparer absolument des rênes du gouvernement.

Pendant les six dernières années, il est arrivé, en effet, 736.000 émigrants, c'est-à-dire assez d'individus pour constituer vingt-neuf nouvelles circonscrip-

tions électorales, l'unité de représentation étant, d'après la loi, de vingt-cinq mille électeurs nouveaux pour constituer une circonscription. Dans quatre ans, à cette proportion, il y aura assez d'immigrants pour créer soixante nouvelles circonscriptions, cinq seulement de moins que dans la province de Québec qui possède, à l'heure actuelle, soixante-cinq députés, et dans laquelle l'immigration progresse lentement, tout étant réservé pour le grand Ouest.

Que sont ces immigrants ? Voici la réponse à cette question. On trouve dans le livre bleu du département de l'Intérieur la liste des arrivages des immigrants au Canada en un mois. Ils sont : Méridionaux d'Afrique, Australiens, Autrichiens du Nord, Bohémiens, Galiciens, Croates, Ruthènes, Hongrois du Nord, Slaves, Belges, Bulgares, Chinois, Hollandais, Français, Allemands du Nord, Alsaciens-Lorrains, Prussiens, Anglais, Gallois, Ecossais, Irlandais, Antillais, Jamaïquains, Grecs, Juifs du Nord, Juifs russes, Allemands, Polonais, Juifs autrichiens, Juifs allemands, Italiens, Japonais, Terre-Neuviens, Irlandais, Portugais, Polonais du Nord, Polonais autrichiens, Polonais allemands, Polonais russes, Perses, Roumains, Russes du Nord, Finlandais, Espagnols, Suisses, Serbes, Danois, Islandais, Suédois, Norvégiens, Turcs, Arméniens, Egyptiens, Syriens, Arabes, citoyens des États-Unis, Hindous.

Ces éléments disparates ne constitueront pas une nation bien homogène qui saura se défendre. L'afflux des capitaux américains contribuera peut-être aussi à hâter le moment de l'annexion de l'Ouest aux États-Unis.

Dans le bas Canada, la majeure partie des grosses industries est dans des mains américaines. Dans l'Ouest et dans le Nord-Ouest, cette influence sera encore plus forte et ce seront surtout les capitaux américains qui développeront le commerce, l'industrie, y compris les ressources minières. Enfin, ne voit-on pas un réseau complet de chemin de fer, entièrement américain, s'étendre sur tout le pays ? Et que l'on ne s'y trompe pas, cette entreprise hardie est et restera américaine.

Les capitaux ! voilà la vraie puissance et l'inéluctable force, celle qui crée le danger américain pour le Canada, celle qui entretient l'espoir des annexionistes.

Les Américains cherchent à exploiter ce grand pays voisin du leur. Ils viennent faire des coupes sombres dans les forêts canadiennes. Les fabriques de pulpe de bois pour faire la pâte à papier sont toutes entre les mains des Américains, il en est de même des chutes d'eau qui sont une source de richesse par la force motrice qu'elles procurent ; les usines électriques se multiplient à côté. Les industries de toutes sortes des États-Unis débordent dans tout le Canada.

En revenant de Chicago à Montréal, j'ai visité, en passant à Détroit, le magnifique Institut biologique de Parke Davies. A côté d'une usine immense de produits pharmaceutiques, se trouve une grande bâtisse avec toutes ses dépendances. C'est un véritable Institut Pasteur. On y fabrique tous les sérums, tous les vaccins, et ces produits se répandent dans le monde entier. Dans les laboratoires somptueusement

installés, il y a quinze à vingt travailleurs, savants de toutes les nationalités, dont un Japonais. Ils se livrent à des recherches pour faire des découvertes ou mettre au point certaines questions de science pratique. Cette ville de Détroit, fondée autrefois par les Français sur les bords du lac Erié, se trouve en face de Windsor qui est bâtie du côté canadien. Pour ne pas avoir de frais de douanes en entrant au Canada, la maison Parke Davies a une dépendance de l'autre côté de l'eau, en face, à deux kilomètres environ, au Canada. Le directeur se promène d'une maison à l'autre. Il existe beaucoup d'usines ainsi dédoublées, l'une aux États-Unis, l'autre au Canada.

Géographiquement, d'après la configuration physique du sol, il y a une démarcation très tranchée entre les provinces de l'Ouest, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, et celles de l'Est, Ontario et Québec. Qui sait si un jour l'Ouest ne se séparera pas de l'Est, en suivant son évolution américaine, tandis que l'Est restera anglais ?

L'occasion, elle, naîtra rapidement le jour où la population de l'Ouest, augmentant dans des proportions que l'on est en droit de prévoir, les députés de l'Est au parlement fédéral d'Ottawa seront noyés dans une majorité de députés venus de l'Ouest. La situation géographique même d'Ottawa, qui se trouve à côté de Montréal, sera probablement critiquée à ce moment-là, et Winnipeg, la capitale économique de l'Ouest, la ville de toutes les audaces, voudra peut-être ne pas se trouver si éloignée de la capitale fédérale.

Alors comment se défendront les habitants de

l'Est ? Les liens qui unissent les différentes provinces sont si faibles que la séparation ne serait pas, du reste, un gros événement. Mais alors l'Ouest Canadien sera une proie facile pour les États-Unis et l'annexion se fera d'elle-même.

Je viens de lire dans le livre de Siegfried : *Le Canada, les deux races*, son chapitre intitulé : L'Avenir du Canada. Je constate qu'il prévoit pour l'avenir trois solutions : ou bien, dit-il, la situation actuelle se prolongera indéfiniment, le Canada demeurant colonie de l'Angleterre ; ou bien, ce lien venant à se rompre, il deviendra indépendant ; ou encore, finalement, il sera annexé par les États-Unis. Il discute ces trois hypothèses, mais il en est une à laquelle il n'a pas songé, c'est celle que j'ai indiquée plus haut. Elle consiste à voir le Canada se diviser en deux parties : l'Ouest, américain ; l'Est, anglais.

Il y a là, je crois, une solution que l'on peut entrevoir.

V. — Souvent, on doute de la valeur de l'Ouest Canadien, on se demande comment il se fait que l'on ait attendu si longtemps pour peupler ces régions.

Pourquoi l'Ouest du Canada n'est-il pas encore colonisé ? pourquoi s'est-il ouvert seulement ces dernières années ?

La France abandonna ses établissements de l'Ouest, fondés par La Verendrye, au pied des Montagnes-Rocheuses. On fit une réputation détestable au Canada. Jusqu'en 1870 les territoires de l'Ouest furent la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont l'intérêt était d'empêcher la destruction de son commerce de fourrures et qui refusait de

concéder la terre aux colons. Enfin, il y avait l'éloignement et les difficultés de transport. La chaîne des grands lacs, l'espace de plus de seize cents kilomètres de terres montagneuses et arides qui s'étendent de la rivière Ottawa au Manitoba constituaient un obstacle sérieux, une barrière, entre la partie colonisée du Canada et le Grand-Ouest. La voie du Sud par Chicago et Saint-Paul était la plus facile, mais les colons trouvaient sur leur route, aux États-Unis, de belles terres gratuites et n'allaient pas plus loin.

VI. — Aujourd'hui les moyens de communication sont changés, les chemins de fer abondent et mettent en rapport la capitale Ottawa avec le reste du pays. Aussi l'Ouest prospère et c'est grâce à cette prospérité que l'on parle de plus en plus du Canada.

Enfin le Canadien a une grande force : il a une admiration sans borne pour son pays et une confiance en soi presque égale à celle des Américains des États-Unis. Il y a cependant une différence. Elle se fait sentir jusque dans la réclame. Un jour, allant des États-Unis au Canada, en chemin de fer, je faisais remarquer à mon voisin, en regardant les affiches qui se trouvent le long de la voie, que les commerçants présentent leur marchandise en mettant toujours qu'ils proposent ce qu'il y a de meilleur au monde : « *The best in the vorld* ». Tout à coup nous nous aperçumes deux ou trois fois que la formule était changée. Nous venions de traverser la frontière canadienne et nous lisions maintenant sur les réclames : «*The best in Canada* », le meilleur au Canada. Cette assurance qui s'affirme et que l'on arrive à faire partager aux

autres est un gage de réussite pour l'avenir. Le Canadien a les idées moins larges que ses voisins des États-Unis ; il ne cherche pas en dehors de son pays, il le trouve assez grand pour occuper toute son activité. Il compte sur l'avenir, il est sûr de soi parce qu'il a une foi inébranlable en sa patrie et en lui-même et à cette confiance admirable il doit l'impulsion vigoureuse qui a été donnée au Canada et qui s'affirme chaque jour davantage.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

ÉTONNEMENT DU FRANÇAIS ARRIVANT AU CANADA

CHAPITRE II

AU CANADA

CHAPITRE III

SOUVENIRS DE FRANCE — CULTE DES ANCÊTRES

CHAPITRE IV

MŒURS CANADIENNES D'AUTREFOIS

CHAPITRE V

LA CANADIENNE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

CHAPITRE VI

FÉCONDITÉ ; TUBERCULOSE ; ALCOOLISME

CHAPITRE VII

HISTOIRE DE LA MÉDECINE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

CHAPITRE VIII

LE CLERGÉ ; LES EXCOMMUNICATIONS

CHAPITRE IX

EN MISSION ; DE MONTRÉAL A WINNIPEG

CHAPITRE X

LA PROVINCE DU MANITOBA

CHAPITRE XI

A TRAVERS LES PROVINCES DE LA SASKATCHEWAN ET DE L'ALBERTA

CHAPITRE XII

EXPÉDITION SCIENTIFIQUE DANS LE SUD DE L'ALBERTA

CHAPITRE XIII

PREMIER HIVER AU CANADA

CHAPITRE XIV

LES PEAUX-ROUGES

CHAPITRE XV

LES MORMONS AU CANADA

CHAPITRE XVI

LES DOUKHOBORS ET LA POLITIQUE CANADIENNE

CHAPITRE XVII

INVASION JAUNE

CHAPITRE XVIII

ÉDUCATION DES CANADIENS

CHAPITRE XIX

LA QUESTION JUIVE A MONTRÉAL

CHAPITRE XX

AGRICULTURE ; ENSEIGNEMENT AGRICOLE

CHAPITRE XXI

LES ABATTOIRS DE CHICAGO, MODÈLE DU CANADA POUR L'INSPECTION DES VIANDES

CHAPITRE XXII

LA RAGE AU CANADA

CHAPITRE XXIII

LE DRAPEAU

CHAPITRE XXIV

AVENIR DU CANADA

Émile Colin et Cie — Imprimerie de Lagny.
E. Grevin, Succr.




The Times Book Club,
376 Oxford St., London, W.

